

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

Ports de Piriac-sur-Mer



Concession de service public
pour l'exploitation de Piriac-sur-Mer

Délégant : Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

Délégataire : Loire-Atlantique Nautisme

Envoyé en préfecture le 22/09/2023


Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES -	4
1.1 DÉLÉGATAIRE	4
1.2 PÉRIMÈTRE ET OBJET DE LA DÉLÉGATION (ARTICLE 1)	4
1.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ (ARTICLE 2)	5
1.4 SITUATION	6
1.5 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	6
2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	7
2.1 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS (ARTICLE 2.3)	7
2.2 EFFECTIFS	14
2.3 SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET ACCIDENTS	14
2.4 GESTION ET EXPLOITATION	17
2.5 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	21
2.6 TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS	21
3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ	24
3.1 BILAN DES ACTIVITÉS	24
3.2 COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION	31
3.3 PATRIMOINE DE LA DÉLÉGATION	33
3.4 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	33
3.5 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN	34
3.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN	36
3.7 ENGAGEMENTS À INCIDENCE FINANCIÈRE NÉCESSAIRES À LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	36
3.8 BUDGET 2023	37
4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC	39
4.1 LES TARIFS	39
4.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	39
4.3 COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS	39
5 ANNEXES	40

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES -

1.1 DÉLÉGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	Loire-Atlantique Nautisme
Coordonnées	16 Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes
Président Dirigeant	Laurent Nicolle Emmanuel Jahan

1.2 PÉRIMÈTRE ET OBJET DE LA DÉLÉGATION (ARTICLE 1)

Concession plaisance

Objet de la délégation	Concession du service public pour l'exploitation du port de Piriac sur Mer.
Nature du contrat	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	Convention initiale signée le 27.07.1981 avec prise d'effet au 1er janvier suivant la date de l'arrêté du 10.11.1981, pour une durée de 50 ans soit jusqu'au 31.12.2031
Échéance du contrat	31 décembre 2031
Durée du contrat	50 ans
Missions	La gestion, l'exploitation et l'entretien des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels et services nécessaires au fonctionnement du port. Il assure notamment l'entretien des profondeurs des plans d'eau.
Périmètre	Le périmètre du port est celui figurant sur le plan annexé au contrat de délégation Il comprend notamment les équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Une digue en enrochement - Un terre-plein - Une aire de mouillage
Surfaces	
Avenants au contrat	Avenant n°1 – 1987 : Extension de la concession du port de Piriac, Avenant n°2 – 2002 : Suppression de la redevance domaniale, Avenant n°3 – 2005 : Autorisation d'accorder des amodiations dans le nouveau bassin, Avenant n° – 2007 : Transfert de l'autorité concédante du département vers la commune Avenant n°4 – 2016 : Prise en charge par le concessionnaire des travaux de réhabilitation de la capitainerie Avenant n°5 – 2017 : Financement des programmes de travaux Avenant n°6 – 2018 : Financement des programmes de travaux Avenant n°7 – 2019 : Transfert de l'autorité concédante de la commune vers le Syndicat Mixte des Ports de Loire Atlantique Avenant n°8 – 2020 : Transfert de l'exploitation de la CCI Nantes St Nazaire à Loire Atlantique Nautisme

Concession pêche

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID: 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Objet de la délégation	L'exploitation du port de pêche de Pornic
Nature du contrat	Délégation de service public de type concession de travaux
Date de prise d'effet du contrat	Convention initiale signée le 26.08.1980 avec prise d'effet à l'arrêté du 27.10.1980 pour une durée de 50 ans soit jusqu'au 26.10.2030.
Échéance du contrat	26.10.2030
Durée du contrat	50 ans
Missions	La gestion, l'exploitation et l'entretien des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels et services nécessaires au fonctionnement du port. Il assure notamment l'entretien des profondeurs des plans d'eau
Périmètre	Le périmètre du port est celui figurant sur le plan annexé au contrat de délégation Il comprend notamment les équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Des jetées de 145m et 60 m de longueur - De quai de 92 m et 54 m de longueur - D'une cale de mise à l'eau - D'une aire d'échouage et de mouillage - Deux balises - Une digue - Un distributeur de carburant
Avenants au contrat	<p>Avenant n° – 2007 : Transfert de l'autorité concédante du département vers la commune</p> <p>Avenant n°3 – 2011 : modalités de réalisation et de financement du programme de travaux 2011-2012</p> <p>Avenant n°5 – 2017 : Financement des programmes de travaux</p> <p>Avenant – 2020 : Transfert de l'exploitation de la CCI Nantes St Nazaire à Loire Atlantique Nautisme</p>

1.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ

Accueil des usagers sur les installations portuaires	<ul style="list-style-type: none"> - un accueil physique à la capitainerie ou par téléphone ou par radio ou par les outils numériques ; - la désignation de l'emplacement des bateaux, la vérification de leur situation administrative et la perception des redevances correspondantes ; - la fourniture de renseignements d'ordre nautique, touristique, commercial, administratif ou environnemental [renseignements météorologiques, possibilités d'avitaillement et d'hébergement à proximité...]; - la gestion des emplacements libérés par leurs occupants contractuels ; - la gestion des listes d'attente ; - et d'une manière générale, l'optimisation de l'occupation des équipements à flot et à terre, de façon à accueillir le plus grand nombre de plaisanciers dans les meilleures conditions.
La gestion des terre-pleins et des immeubles	<ul style="list-style-type: none"> - en prenant toutes dispositions pour permettre le stationnement des bateaux et voitures ; - en appelant les redevances prévues au contrat ; - en veillant, pour les immeubles, au respect des prescriptions stipulées aux contrats relatives notamment à la nature des activités autorisées, à la tenue des lieux et des locaux, à la sous-location... ; - en favorisant la rotation des bateaux pour pouvoir en accueillir le plus grand nombre ; - en veillant à la qualité et à la fonctionnalité des bords et matériels d'épontillage et de leur mise en œuvre.

1.4 [SITUATION](#)

1.4.1 Actionnariat / Partenariat

Sans objet

1.4.2 Juridique

Loire Atlantique Nautisme est une Société par Action Simplifiée dont les actionnaires sont la CCI Nantes St Nazaire (50%) et la SEM Loire Atlantique Pêche Plaisance (50%).

1.4.3 Technique

Le port de Piriac-sur-Mer compte environ 820 emplacements. Selon les années, entre 700 et 720 places sont affectées aux contrats annuels, le reste des emplacements sont occupés par les titulaires de garanties d'usage (26), les contrats saisonniers et escale, les bateaux de pêche et les bateaux d'intérêt patrimonial. Les places ne sont pas dédiées à un usage spécifique (annuel, saisonnier ou escales). Souvent, une place sert à plusieurs usages.

⇒ Se référer aux statistiques d'exploitation

1.5 [FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022](#)

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Dragage de la phase 1 = 15000m³
- Réalisation du diagnostic de gestion patrimoniale avec projection sur les années futures (réalisé tous les 3 ans – modèle Accoast)
- Remplacement des palans de la potence
- Démarrage de la phase 2 du dragage
- Mise en place du comité d'agrément pour les bateaux de patrimoine
- Piriac classé 2^{ème} port d'escale de la façade atlantique par l'application Navily et Voile Magazine

2.1 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS

2.1.1 Prestations fournis

Horaires d'ouvertures de la capitainerie :

Période		Matin	Après-midi
01/01 au 31/03 01/10 au 31/12	Lundi au samedi	9h à 12h	14h à 17h30
01/04 au 30/06 01/09 au 30/09	Lundi au dimanche	9h à 12h	14h à 17h30
01/07 au 31/08	Lundi au dimanche	8h à 20h	

Durant ces horaires d'ouvertures, le personnel portuaire assure un accueil physique et téléphonique à la capitainerie ainsi qu'une veille sur le canal VHF n°9.

Par ailleurs, une astreinte est assurée par les personnels portuaires. Elle permet d'intervenir 24/24H et 7/7J sur un éventuel problème qui empêcherai la fermeture de la porte du seuil. Cette astreinte est également mise en place pour intervenir sur des navires qui nécessitent une mise à sec d'urgence.

Les prestations fournies par le port pour l'ensemble des plaisanciers sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont identiques quelle que soit la catégorie de plaisanciers (escalant, annuels...).

Services	Payant	Gratuit
Douches	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sanitaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fourniture eau et électricité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Carburant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pompage eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laverie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Wifi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parking du port	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parking sécurisé (chantiers)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cale de mise à l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recharge voitures	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Annuaire des marées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ecran météo	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Carte Passeport Escale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grutage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remorquage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de chariot d'armement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parking vélo sécurisé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès déchetterie portuaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prêt de vélo (1 heure)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Les chariots sont gravés pour permettre une meilleure identification. Ils fonctionnent avec un jeton. Nous n'avons pas constaté de difficultés par rapport à ce procédé.

Le service « vélo » est un service d'appoint d'une heure maximum (avec remorque) pour dépanner les plaisanciers. Les locations à la demi-journée ou journée se font auprès des sociétés de location de vélos. Le service de rinçage des bateaux, testé en 2021 a été arrêté, la demande étant insuffisante. L'aire de carénage et la manutention n'est pas réalisée par les agents du port mais par des sociétés extérieures (cf 3.1.4 bilan des autres activités). LAN facture les professionnels, qui facturent les plaisanciers. Il y a eu 4 locations des TEMOS auprès des plaisanciers. Les plaisanciers le louent souvent à la journée afin de le tester en amont d'un achat.

2.1.2 Équipements

- Les bornes de distribution de fluides

Les pontons sont équipés de bornes de distribution d'électricité et d'eau.

Le port de Piriac sur Mer dispose de 79 bornes d'alimentation électrique équipée chacune de 4 prises dont la puissance est comprise entre 6 et 16 Ampères. Ces bornes sont équipées de lampes à LED qui assurent un balisage lumineux des pontons.

Une campagne de mise en place de temporisation de 24 heures, sur les prises électriques, est menée depuis quelques années. A fin 2022, 100 % des prises sont équipées de ce dispositif. Cela permet de baisser de manière importante les consommations électriques l'hiver et d'éviter les comportements abusifs.

Le port dispose également de 68 potelets de distribution d'eau équipée chacun de 3 robinets.



Nous ne pouvons savoir avec précision l'impact financier des temporisateurs car le port ne dispose que d'un seul point de livraison (plaisance, potence et bureau du port) et qu'il n'existe pas de sous compteurs. Nous estimons que la consommation serait diminuée par 3, en comparaison avec le port de Pornic. Des précisions sont apportées en 2.4.1 sur la gestion et l'exploitation des fluides.

- Le Wifi

Le plan d'eau dispose d'une couverture Wifi permettant aux plaisanciers d'accéder au réseau internet depuis leur bateau. L'accès à ce service est gratuit. Plusieurs formules d'accès sont proposées (à la journée, à la semaine, à l'année).

Il s'agit d'une formule notamment pour les plaisanciers qui n'ont pas de place annuelle. Le contrôle est réalisé par un logiciel issu du système interne de la CCI, qui génère des codes spécifiques et individuels. Les 7 bornes, nouvelles générations, sont réparties sur le port.

- Le Parking du port

Le parking réservé aux clients du port dispose d'une capacité de 58 places. Son accès est contrôlé par un lecteur badge. Un badge est remis aux seuls titulaires d'un contrat de stationnement annuel. Il existe également un parking public d'une capacité de 34 places.

Le stationnement des véhicules est limité à 72 h en période estivale afin de favoriser la rotation des véhicules (700 badges délivrés). Le système de contrôle permet de prévenir le plaisancier s'il est au-delà de cette durée afin qu'il libère sa place et son badge peut être bloqué. Cette démarche a été mise en place après une enquête auprès des plaisanciers qui l'ont approuvé à 88 %.

Les clients souhaitant bénéficier d'un stationnement pour une durée plus longue sont invités à rejoindre des terre-pleins des chantiers. Des partenariats ont été établis entre la capitainerie et les chantiers pour l'accueil des véhicules des plaisanciers.

Le nouveau système de contrôle d'accès mis en place va permettre de mieux contrôler les temps de stationnement des véhicules sur le parking et éviter l'usage abusif des cartes d'accès.

Dans le cadre d'un partenariat avec la mairie de Piriac sur Mer et Cap Atlantique, le parking a été équipé de box à vélo sécurité. Ainsi, 8 emplacements sécurisés sont à disposition des plaisanciers.

Le parking dispose également d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques.

- Les Sanitaires

Les travaux de réfection du bâtiment qui ont été menés en 2018 et 2019 ont permis d'aménager de nouveaux sanitaires pour les usagers du port. Cet équipement dispose de 11 douches et 11 WC. L'accès est contrôlé par un lecteur de carte/téléphone pour les annuels et un digicode pour les plaisanciers en escales.

Des aménagements complémentaires ont permis d'apporter de nouveaux services. Il s'agit notamment :

Un espace laverie avec lave-linge et sèche-linge,

Un espace vaisselle équipé de 2 éviers,

Un collecteur de WC chimiques,

Le nettoyage et l'entretien des sanitaires est assuré par une société de nettoyage qui intervient tout au long de l'année :

- 3 fois par jour en saison (juillet/ aout)
- 1 fois par jour tous les jours en mi-saison (de mai à septembre)
- 1 fois par jour, mais pas tous les jours en hiver.

- Les Bateaux de services

Le port dispose d'une flottille de 4 bateaux destinée à assurer l'accueil et l'accompagnement des plaisanciers sur le plan d'eau. Ces bateaux sont également mis en œuvre pour les opérations de surveillance du plan d'eau et d'entretien des équipements

Les permis de navigation de ces bateaux ont été mis à jour en 2019 pour une prolongation de 5 années.



- La station à carburants

Le ponton D est équipé d'une station à carburants accessible 24 h sur 24. Les plaisanciers disposent de 2 pompes qui proposent du sans plomb 95 et du gazole.

En 2022, 164 000 litres de carburant ont été distribués dont toujours 74% d'essence (163 000 litres en 2021). La station n'est pas soumise à l'ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement), il n'y a pas de rejet dans l'eau constaté.



Le ponton dispose également d'une pompe d'aspiration pour les eaux usées des bateaux.

Dans le cadre de la certification ports propres, une action de sensibilisation des plaisanciers doit être mise en place pour les informer de l'impact des rejets en mer sur la fermeture de la pêche.

Une démarche RSE est aussi engagée.

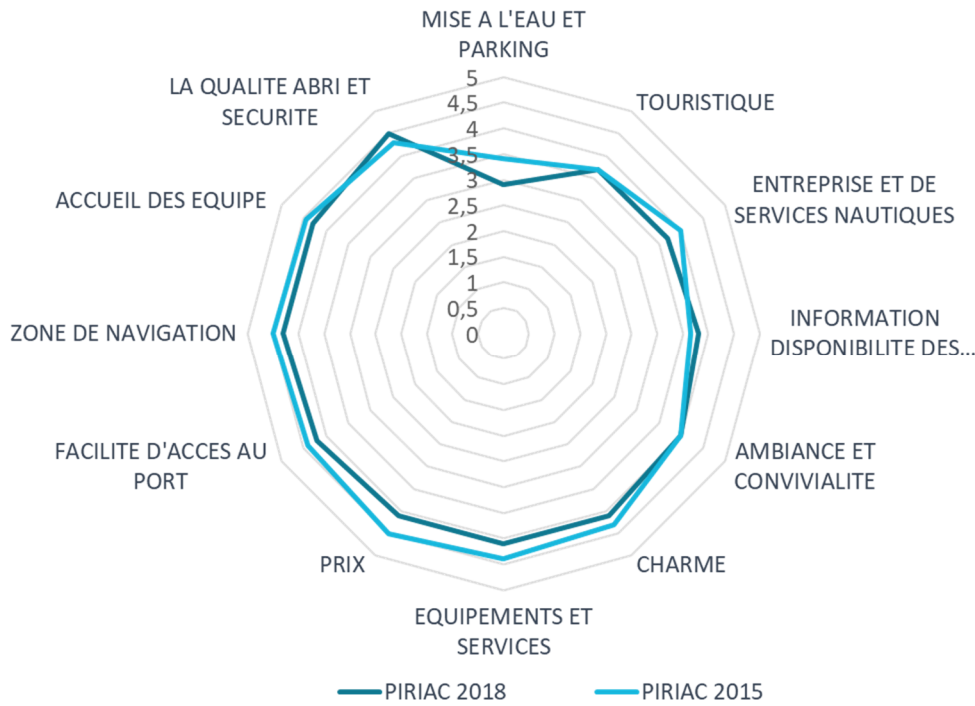


2.1.3 Suivi de la qualité de service (Article 12)

Le suivi de la qualité du service rendu aux usagers est réalisé via des enquêtes de satisfactions administrées auprès des plaisanciers, à intervalles réguliers. La dernière campagne d'enquête a eu lieu à l'automne 2018. La précédente campagne s'était déroulée en 2015.








L'insatisfaction générale au niveau national n'est pas recommandée actuellement pour réaliser des enquêtes car le contexte social dégraderait les notes et n'apporterait pas une vraie lisibilité.

Ci-après la présentation des notations obtenues en 2015 et 2018 par les clients concernant les différents services disponibles au port :



Un livre d'or est également mis à disposition des clients afin d'y apporter leurs satisfactions, remarques et suggestions concernant le port.

Par ailleurs, la satisfaction des clients réalisant une escale au port est suivie via la notation mise en place sur le site Navily. Le port de Piriac sur Mer dispose de la meilleure note pour les ports des pays de la Loire et se classe 2^{ème} port d'escale de la façade atlantique.

CLASSEMENT	PORT	
	 Piriac-sur-Mer	4.89 28 avis
	 Port-La-Vie	4.51 ★★★★★ 19 avis
	 Pornic	4.48 ★★★★★ 12 avis
4	L'Herbaudière	4.19 ★★★★★ 19 avis
5	 Port Joinville - Île d'Yeu	4.18 ★★★★★ 27 avis
6	La Turballe	4.02 ★★★★★ 10 avis
7	Les Sables d'Olonne - Port Olona	3.98 ★★★★★ 23 avis
8	Pornichet	3.44 ★★★★★ 18 avis

CLASSEMENT DES 20 PREMIERS PORTS DE LA FAÇADE ATLANTIQUE

	Port	Note moyenne	Commerces	Tourisme	Services	Accueil	Propreté
1	Concarneau	4,84/5	4,73/5	4,91/5	4,73/5	4,82/5	5/5
2	Piriac-sur-Mer	4,83/5	4,58/5	4,67/5	5/5	4,92/5	5/5
3	Lorient-Centre	4,75/5	4,63/5	4,63/5	4,88/5	4,88/5	4,75/5
4	Sainte-Marine	4,67/5	4,33/5	4,78/5	4,56/5	4,89/5	4,78/5
5	Port Bourgenay	4,60/5	4/5	4/5	5/5	5/5	5/5
6	Saint-Denis-d'Oléron	4,57/5	4,46/5	4,38/5	4,62/5	4,77/5	4,62/5
7	Port Le Crouesty	4,55/5	4,63/5	4,25/5	4,75/5	4,50/5	4,63/5
8	Port Joinville-Ile d'Yeu	4,51/5	4,89/5	4,89/5	4,33/5	4,44/5	4/5
9	Saint-Martin-de-Ré	4,40/5	4,50/5	4,80/5	4,20/5	4,40/5	4,10/5
10	Pornic	4,40/5	4/5	4,80/5	4,40/5	4,80/5	4/5

2.1.4 Relations avec les usagers (Article 13)

a) *Fonctionnement*


Les réclamations et remarques des usagers sont collectées soit lors des rencontres à la capitainerie ou sur le plan d'eau. Nous collectons également ces éléments via notre messagerie internet ainsi que lors des échanges réguliers avec les associations d'usagers.

Lors de la réception des demandes, nous mettons les éléments en œuvre pour mettre fin à la situation.

La plupart des autres réclamations sont remontées par les associations d'usagers. En 2022, nous avons eu une dizaine d'échanges formels et informels avec ces associations permettant soit d'apporter les explications nécessaires, soit de résoudre les éventuels problèmes.

Concernant la mise en place de médiation en cas de conflit tel que le prévoit la loi de 2016, un juriste est en veille sur le sujet. En 2022, nous n'avons pas rencontré de conflits

b) CLUPP comité local des usagers permanents du port

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Un comité local des usagers permanents du port a été installé sur le port de Pornic. La désignation des membres représentant ce comité local au conseil portuaire a été réalisée en collaboration avec le Syndicat Mixte des Ports et Loire Atlantique Nautisme dans le cadre des dispositions règlementaires.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jérôme DANGY	Patrick MORICEAU
Yann DE VILLARTAY	Eric THOMAS
Daniel PAYEN	Thierry BRANELLEC

L'article 2.3 du chapitre II du règlement intérieur stipule « qu'outre la réunion annuelle obligatoire à l'initiative de l'autorité portuaire, le CLUP pourra se réunir autant de fois qu'il le juge utile ». La réunion annuelle n'a pas pu se tenir en 2022. Elle aura lieu en 2023.

2.2 EFFECTIFS

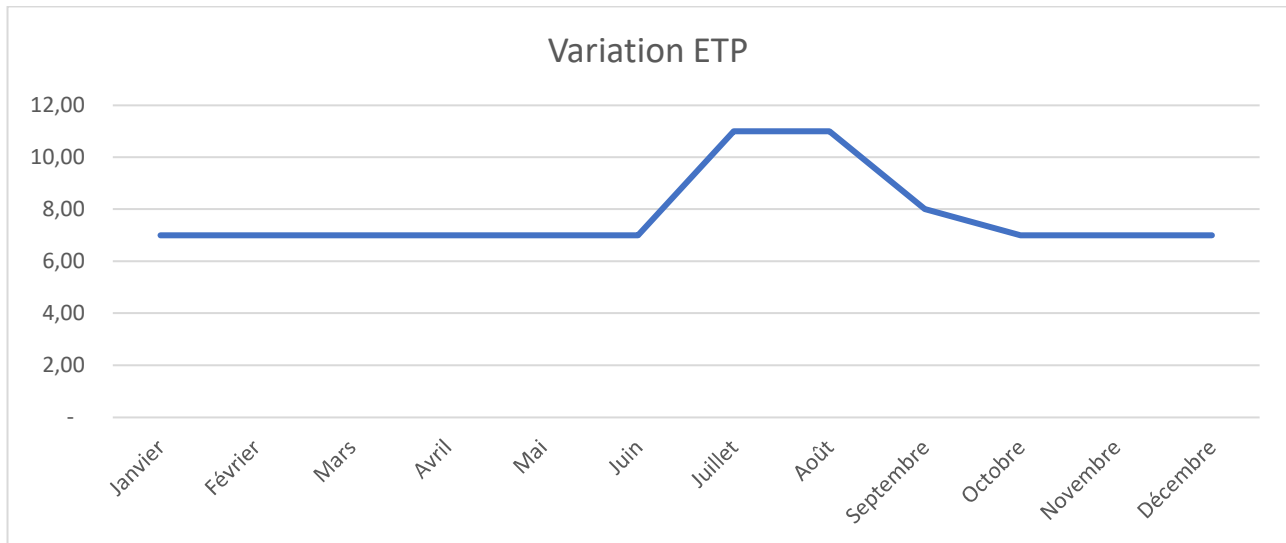
2.2.1 Organigramme de la D.S.P. au 31/12/22

L'organigramme de la DSP au 31/12/2022 est présentée dans l'annexe 1. Nous n'avons pas d'organigramme du port de Piriac à l'heure actuelle.

2.2.2 Description du personnel rattaché à la délégation

L'équipe dédiée à l'exploitation du port est constituée pour l'année 2022 de 7 personnes titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Nous avons eu recours à 5 personnes supplémentaires à temps plein dans le cadre de contrat à durée déterminé pour le surcroît d'activité saisonnier.

Le nombre d'ETP moyen par mois évolue entre 7 et 11 personnes. L'évolution sur l'année 2022 est fournie dans le graphique ci-dessous :



2.2.3 Mouvements de personnel

Suite au départ de l'ancien maître de port aux ports de Pornic, un nouveau maître de port est arrivé en février 2022.

2.3 SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET ACCIDENTS

2.3.1 Sécurité

a) Livret d'accueil

Le port de Piriac a réalisé un livret d'accueil qui est remis aux salariés lors de leur arrivée dans l'entreprise. Il est principalement destiné aux agents saisonniers. Il a été remis à jour au cours de l'année 2022.

Un exemplaire de ce livret d'accueil est disponible en annexe 2

b) Document unique de sécurité

Le document unique de sécurité a fait l'objet d'une mise à jour approfondie au cours de l'année 2020. Le document des risques a été réévalué en 2021. Des actions ont été menées en 2021.

Il n'a pas été mis à jour en 2022 et le sera en 2023.

c) Protocole de sécurité

Chaque entreprise qui intervient sur le port de Piriac sur mer doit établir un ordre de travail et de prévention des risques pour chacune de ses interventions. Ce document est signé conjointement entre l'entreprise intervenante et le port.

Ce document n'a pas été modifié en 2022.

Des protocoles de sécurité sont également établis avec les entreprises intervenant régulièrement sur le port. Il s'agit notamment de l'entreprise qui assure le nettoyage des locaux ainsi que les entreprises assurant la livraison de carburant pour la station.

2.3.2 Sinistres

Les principaux sinistres ayant donné lieu à une procédure d'assurance sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Date de survenance	Circonstances	Dommages
22/08/2022	Lors du dragage cet hiver, des bateaux ont été déplacés. Un propriétaire se rend compte d'une rayure sur son bateau et p.	Neptune D56 rayés
17/07/2022	Immobilisation bateau sur digue	Dégradation infrastructure Portuaire - Incident sur mur retenu
18/07/2022	Choc Catway + bateau tiers suite manœuvre	Dégradation de 2 catways

a) Plaintes ou demandes de dommages et intérêts émis à l'égard du délégataire

Sans objet

b) Actes de malveillance

Au cours de l'année 2022 des vols ont été commis sur 3 navires du port. Les événements se sont déroulés au mois de février, les plaisanciers ont porté plaintes auprès du commissariat de Guérande et le réseau qui opérait sur toute la côte atlantique a pu être arrêté au mois de juillet grâce à la vidéo surveillance du port de Piriac et des autres ports concernés.

c) Incidents de pollution générée par l'exploitation du site

Sans objet

d) Incendie ou explosion sur le site

Sans objet

e) *Assignment / poursuite ou non-respect de la réglementation ou arrêt de mise en demeure.*

Sans objet

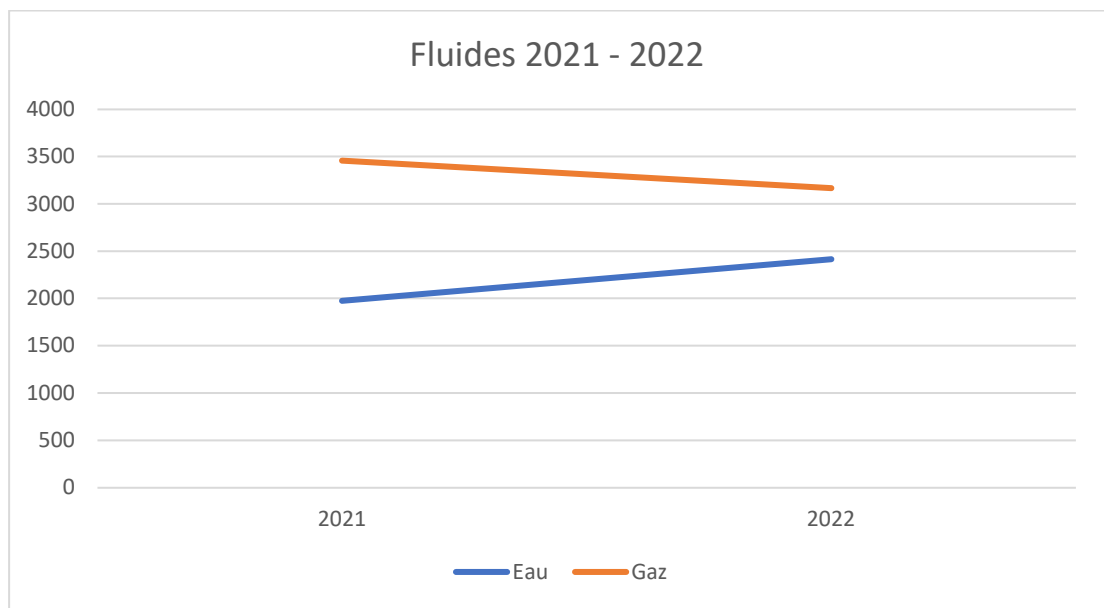
2.3.3 Risques liés aux stockages

Stochages enterrés X oui non <i>(Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)</i>					
Nature des produits	Nomb rede cuves	Capacité <i>(m³ ou T)</i>	Date de mise en service	Type de cuve <i>(Simple Paroi, Double Paroi, Fosse Maçonnée)</i>	Sécurités <i>(Alarme Reportée, Détection de Fuite, Limitation de Remplissage)</i>
Gazole	1	10.000	2000	Double Paroi	Alarme incendie
Sans Plomb	1	10.000		Double Paroi	
Réserve carburant	1	5000	2000	SP	Non
Aire de dépotage	Revêtement (<i>nature</i>) : <i>enrobé</i> Volume de rétention : 150L				
Dernier contrôle réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des volucompteurs : - Contrôle des cuves : - Contrôle des alarmes incendie : 				

2.3.4 Suivi des accidents de travail

Aucun accident de travail n'a été relevé en 2022.

2.4.1 **Gestion et exploitation des fluides**



La consommation électrique a été bien maîtrisée notamment grâce à la mise en place des temporisateurs, nous attendons l'ensemble des factures 2022 afin d'établir le suivi de consommation. Pour rappel, la CCI a commencé en 2022 son marché électricité avec les fournisseurs « Energem » et « E Pango ». Cependant, E Pango a cessé de distribuer en France à la fin du 1^{er} trimestre 2022. Nous sommes donc passés hors marché avec EDF dans nos consommations du 2nd trimestre (factures en parti réceptionné en 2023). Depuis lors, nous avons été en marché EDF (2022 partagé avec Energem & 2023 100%).

En raison des arrêtés préfectoraux de restrictions de consommations d'eau potable, le carénage ainsi que le rinçage des bateaux ont été arrêté à compter de début août jusqu'à fin septembre. Nous avons mis en place une communication auprès des clients pour les informer de la situation. La consommation supérieure sur l'année 2022 est due à un rattrapage de l'année 2021, sans ce rattrapage nous constatons une baisse de 4% de la consommation. Ce décalage correspond à des réceptions de factures tardives (réception mi 2022 pour des factures de 2021).

Conscient que cette situation sera amenée à se reproduire dans l'avenir, nous avons prévu dans la nouvelle installation de pouvoir réutiliser l'eau de traitement de l'aire de carénage et nous étudions la possibilité d'installer un récupérateur d'eau pluviale afin d'alimenter les WC des sanitaires et en cas de besoin l'aire de carénage.

2.4.2 **Gestion des effluents liquides**

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
Eaux usées	sanitaires	aucun	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : Réseau d'eaux usées de la ville
Eaux de carénage	Carénage des navires	Débourbeur Décanteur.	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : rejet dans le milieu après traitement
Eaux pluviales	parking	aucun	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : rejet dans le milieu naturel
Contrôles des rejets ?		<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> auto-	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur

		surveillance		Envoyé en préfecture le 22/09/2023
				Reçu en préfecture le 22/09/2023
Disposez-vous d'une convention de raccordement	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non		Publié le <i>14.1. Nom de la station</i> ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

2.4.3 Contrôles sanitaires et agréments

L'inventaire des différents contrôles réalisés sont disponibles dans les annexes suivantes :

- Annexe n°3.1 : Contrôles sanitaires et agréments
- Annexe n°3.2 : Contrôle de sécurité
- Annexe n°3.3 : Contrôles techniques

Les rapports des différents contrôles réalisés sont disponibles sur demande auprès de Loire Atlantique Nautisme.

2.4.4 Environnement

a) Liste des installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation

Sans objet

b) Audit de type diagnostic du sol/ environnement / cession

Sans objet

c) Traitement des déchets d'exploitation

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires n'a pas été mis à jour au cours de l'année 2022.

L'aire de stockage est dédiée à la récupération des huiles, chiffons, bidons, peinture, aérosols... Nous avons changé de prestataire, facturé à l'enlèvement à la demande et permettant un réel suivi avec bordereaux.

Port de Piriac

Disposez-vous d'un inventaire de vos déchets ?	X non	<input type="checkbox"/> bilan trimestriel	<input type="checkbox"/> bilan annuel
Stochages des déchets sur une aire dédiée ?	<input type="checkbox"/> non	X aire abritée	<input type="checkbox"/> aire à ciel ouvert
Procédures de contrôles ou suivi de vos déchets ?	X oui	<input type="checkbox"/> non	

d) Liste et traitement des pollutions

Nous n'avons constaté aucune pollution en 2022. Courant 2023, une formation pollution accidentelle sera mise en place dans le cadre de la démarche Port Propre.

Le port possède un kit antipollution installé sur l'aire de carénage. Il peut être mis en œuvre en cas de besoin. Au cours de l'année 2022, aucun évènement n'a entraîné de pollution dans le port.

e) Démarche ports propres

Au cours de l'année 2022, le port de Piriac sur Mer a finalisé le diagnostic préalable à la démarche Port Propre. Ce diagnostic a pu mettre en avant les éléments bloquant pour l'obtention du label. Un plan d'action a été établi afin de corriger les points bloquants. Il s'agit notamment de la mise aux normes du traitement des eaux de l'aire de carénage qui aura lieu en fin d'année 2023.

Nous prévoyons donc d'obtenir la certification Ports Propres en fin d'année 2023.

Annexe : plan d'action (à fournir @cgvena)

2.4.5 Gestion confiée à des tiers

a) Contrats prestataires

Régulier :

- ISOR : Nettoyage des locaux - > 2025
- HYGIENE SERVICE : Dératisation
- TIFALY : Télésurveillance -> 2026
- TOKHEIM : Maintenance Station carburant
- CHRONOFEU : extincteurs => EUROFEU à partir de 2024
- DIAC LOCATION : véhicule -> 06/2023
- QUALICONSULT : Contrôles techniques -> 2024
- HERVE THERMIQUE : CVC -> 2026
- CLICKECO : collecte et traitement des déchets
- ATLANTIQUE SCAPHANDRE : Entretien et intervention seuil
- SAPRENA : entretien des espaces verts - > 2025 (**insertion**)
- Accès réagis (**insertion**)

Occasionnel :

- LOXAM : location
- Vu Par : signalétique
- CORNET VINCENT SEGUREL : Juridique -> 2025
- Potence : Sercowind
- Atlantique scaphandre + Accoast + Asteke : Contrôle porte + pieux + infra

Nous avons recouru à des entreprises adaptées ou inscrites dans le secteur de l'insertion. Elles réalisent des prestations d'entretien des espaces verts et de nettoyage des pontons. Le recours à ces personnes représente un volume supérieur à 200 heures par an.

Ces prestations sont réalisées ponctuellement. Elles ne font pas l'objet de contrat défini pour le moment.

b) Location des locaux

Sans objet

c) Sous-délégation

Sans objet

d) Obligations en matière de sauvetage en mer

Sans objet

e) Liste AOT/COT à caractère commercial

Les AOT à caractère commercial ont été signée le 01/01/2022 pour 9 ans (date de la fin de la DSP).

Elles sont détaillées en annexe 4

9 ans fin de DSP (à détailler @cguenà)

2.5 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

2.5.1 Règlement particulier de police

Le port de Piriac sur Mer dispose d'un règlement particulier de police qui a obtenu l'avis favorable du conseil portuaire en date du 21 juillet 2016.

Il n'a pas été modifié en 2022

2.5.2 Règlement d'exploitation

Le port de Piriac sur Mer dispose d'un règlement d'exploitation qui a fait l'objet d'une réflexion au cours de l'année 2022. Après avis du conseil portuaire du 19 octobre 2022 le nouveau règlement d'exploitation a été mis en application au 1er janvier 2023.

Un exemplaire de ce règlement d'exploitation est disponible en annexe 5

2.6 TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

2.6.1 Travaux réalisés

Les principaux travaux réalisés en 2022 sont détaillés ci-dessous

Seuil escamotable

- Visite de contrôle réalisée
- Remplacement des cornières de butées
- Nettoyage de la porte, du radier et de la souille
- Réglage du compresseur afin de limiter la vitesse de montée par gros coefficient

Mouillages d'attente

-Visite de contrôle et remplacement des chaines des 4 mouillages d'attente

Aire de carénage

-Analyse de l'étude d'avant-projet dans le cadre de la remise aux normes

Ponton J

-Remplacement des bornes électriques

Fluides

-Fin de l'installation des temporisateurs

Infrastructures / ouvrages portuaires

-Réalisation du diagnostic de gestion patrimoniale à T+3. Ce document a été transmis aux services techniques du Syndicat Mixte.

Pontons et catways

- Remplacement du platelage
- Remplacement câbles de bracon ponton K

Contrôle d'accès

-Mise en place d'un contrôle d'accès par badge à la cale de mise à l'eau

- Mise en place d'un contrôle d'accès par badge au ponton J
- Remplacement contrôle d'accès sanitaires et barrières parking
- Etude pour mise en place du même contrôle d'accès rue de Grain

Potence

- Remplacement des 4 palans de levée et du système de contrôle de charge

Aire de carénage

- Travaux de mise aux normes du système de traitement prévues pour l'hiver 2023 2024

Infrastructures / ouvrages maritimes

- Réalisation des préconisations de niveau 1 et 2 du rapport de visite
- Relevé topographique des ouvrages et analyses
- Mesure et contrôle protection cathodique des pieux

2.6.2 Programme des travaux projetés

Pour 2023, les principaux travaux projetés à date sont les suivants :

Pontons / Catways:

- Remplacement catways ponton A Impair
- Remplacements flotteurs + liaisons (dragage)

Aire de carénage :

- Remplacement du système de traitement des eaux de carénage (novembre à janvier)

Environnement :

- Poursuite de la démarche en vue de la dépose de la démarche de certification Ports Propres au dernier trimestre 2023
- Réalisation de bilans carbone de chaque port

Seuil / Entrée porte :

- Remplacement du système électrique (automate)

2.6.3 Entretien des profondeurs des plans d'eau - dragage

La phase 1 (15000m³) et la phase 2 (500m³) des sédiments pollués en bas de l'aire de carénage ont été réalisées.


Bilan de la phase 2 :

- Installation du chantier (2 semaines)
- Dragage et traitement (11 jours – 343M³ extraits)
- Contrôle de la qualité des eaux avant rejet
- Séchage des matériaux (10 semaines)
- Suivi de la siccité des sédiments en géotubes
- Evacuation des matériaux (5 jours)
- Evacuation de 400T pour les 343m³ + 6T de DIB
- 26 tours en tout à 15,4T moyen
- Montant final de l'opération : 232 028 € HT soit 676€/m³

Projet de la dernière phase janvier – mars 2024 :

- Dragage des 15000 m³ de sédiments
- Panne A, B, Pêche, F, G, H, I

- Travaux prévus de décembre à février

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Annexe n° 6 : bilan et compte de résultat

3.1 BILAN DES ACTIVITÉS

3.1.1 Bilan de l'activité plaisance

a) *Contrats annuels*

En 2022, le port a commercialisé 681 contrats à l'année pour un chiffre d'affaires de 1 140K€ HT (dont Garanties d'usage). Il avait été décidé de mettre l'accent en 2022 sur les places saisonnières et escales en diminuant le nombre de place en contrats annuels afin de faciliter aussi l'opération de dragage.

L'impact sur le CA (20K€) a été compensé par la progression du CA saisonnier. Le CA des escales restant plutôt stable.

Piriac Nautisme	2021	2022
Annuel	673	649
Mixte	1	-
Peche	-	-
Patrimoine	-	1
Sabbatiques	13	11
Professionnel	23	20
Total nombre	710	681
Annuel	1 121 067	1 105 559
Mixte	1 153	-
Peche	-	-
Patrimoine	-	845
Sabbatiques	4 209	2 769
Professionnel	33 811	31 139
Total CA	1 160 240	1 140 312

Les contrats mixtes sont de vieux contrats que nous arrêtons progressivement : ils permettaient de disposer d'un emplacement à flot de septembre à juin et à terre en juillet-août. Ils sont remplacés par le service de mise à sec estival.

La ligne « Sabbatique » autrement nommé suspension de contrat permet à tout client de quitter le port sur une durée maximum de 4 ans et de revenir au port sans passer par la liste d'attente, moyennant le paiement de 15% du prix du contrat annuel.

Le port a signé 20 contrats pour les professionnels (nombre de bateaux), pour 13 AOT à caractère commercial (nombre d'entreprises)

La répartition par taille des bateaux en contrat annuel est fournie dans le tableau ci-dessous :

2022	Part	Var. en prop
00.00 A 05.99 M	18% →	-1,16%
06.00 A 06.99 M	24% →	1,37%
07.00 A 07.99 M	20% →	-0,53%
08.00 A 08.99 M	14% →	1,39%
09.00<	25% →	-0,33%
(vide)	0% →	-0,73%



Par ailleurs, nous pouvons noter les principaux éléments suivants :

- 34 résiliations ont eu lieu dans l'année (iso N-1)
- L'âge moyen des titulaires d'un contrat annuel est de 66.1 ans (+0.64)
- 60% de bateaux moteurs et 40% de voiliers (iso N-1)

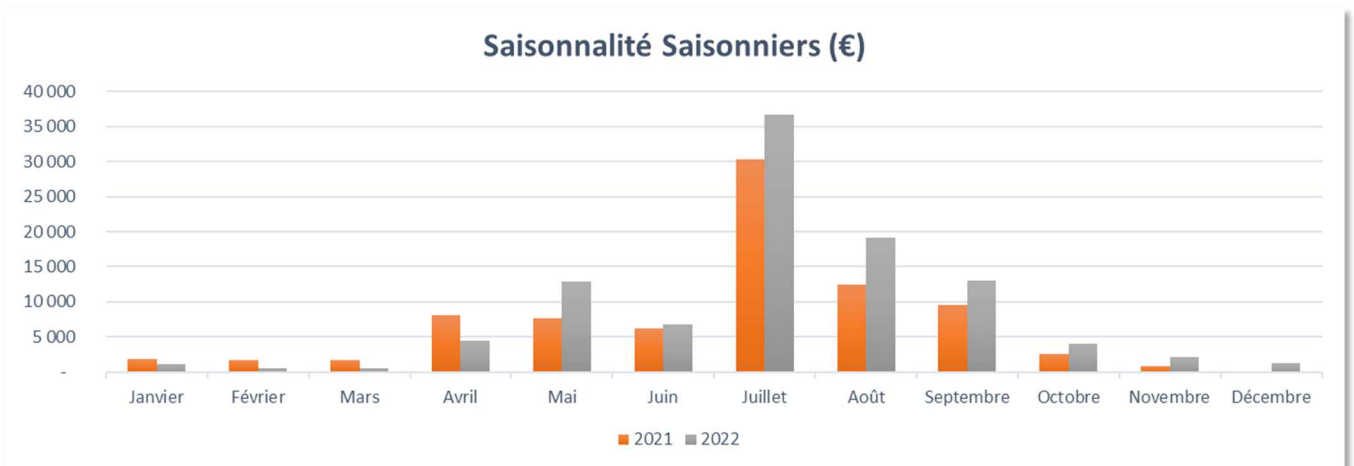
b) Contrats saisonniers : >7 jours

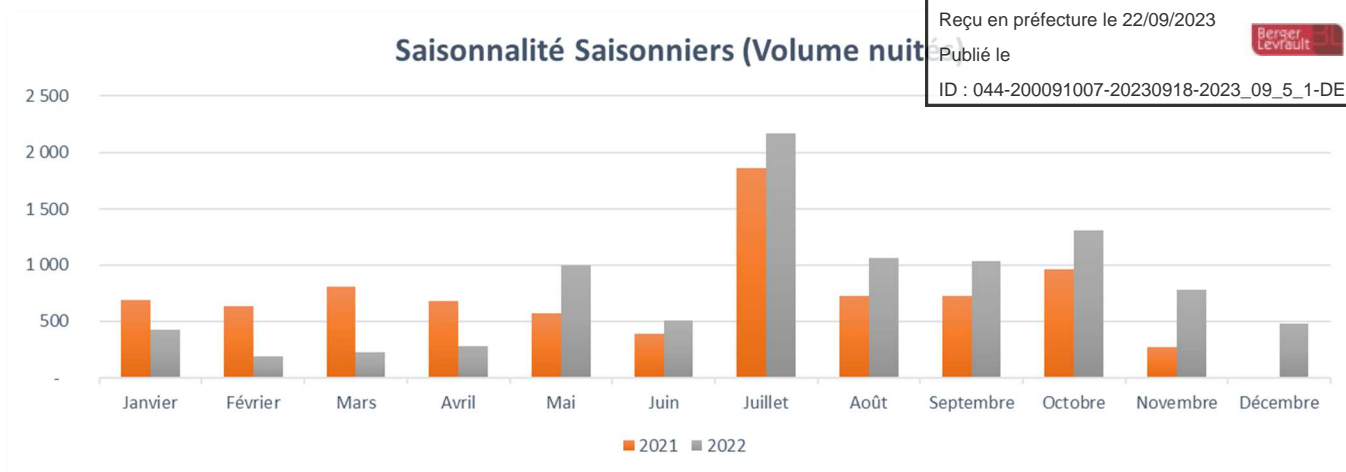
Comme sur nos autres ports, le séjour de plus d'une semaine et de moins d'un mois ne rentrent pas dans le calcul des escales. Ils sont comptabilisés dans les contrats saisonniers.

En 2022, nous avons comptabilisé 360 contrats saisonniers d'une durée moyenne de 26 nuits, pour un chiffre d'affaires de 103K€ HT, soit une augmentation de 26,7% par rapport à 2021. Les prix varient en fonction de la saison.

La répartition par taille des bateaux en contrats saisonniers ainsi que la saisonnalité sont fournies dans les tableaux et graphiques ci-dessous :

2022	Part	Var. en prop
00.00 A 05.99 M	29%	↑ 5,63%
06.00 A 06.99 M	30%	→ -1,90%
07.00 A 07.99 M	13%	→ -1,81%
08.00 A 08.99 M	10%	↓ -5,51%
09.00<	19%	→ 3,88%
(vide)	0%	→ -0,28%





a) Contrats escales : <7 jours

En 2022, nous avons comptabilisé 2 226 clients d'escale d'une durée moyenne de 1.46 nuits, pour un chiffre d'affaires de 146K€ HT, soit une augmentation de 7% par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires des escales dans le compte de résultat est retraité. Il tient compte des escales refacturées par Atout Port (passeport escale).

La gestion des escales se passe ainsi :

Nous avons un CA escales de 155K€ en 2022 contre 136K€ en 2021.

Les escales qui ont un « passeport escales » ont eu droit à des nuitées gratuites pour 84K€ en 2022 contre 75K€ en 2021.

⇒ $155 - 84 = 71K€$ ligne « escales » du compte de résultat détaillé (3.2.1)

⇒ Au-delà de ces chiffres, les cartes pass lan ont représentés une vente de 275€ et 1700€ pour les pass Atout Port.

Ces escales sont refacturées à Atout port diminué de la commission soit 76K€.

Nos clients ont aussi profité de ce service, nous avons été facturés de 30K€ par la société atout port (facture => compte de résultat), 27K€ en 2021.

⇒ $76 - 30 = 46K€$ ligne « escales atout port » du compte de résultat détaillé (3.2.1)

Escales hors AP : CA 71K€ (155-84)

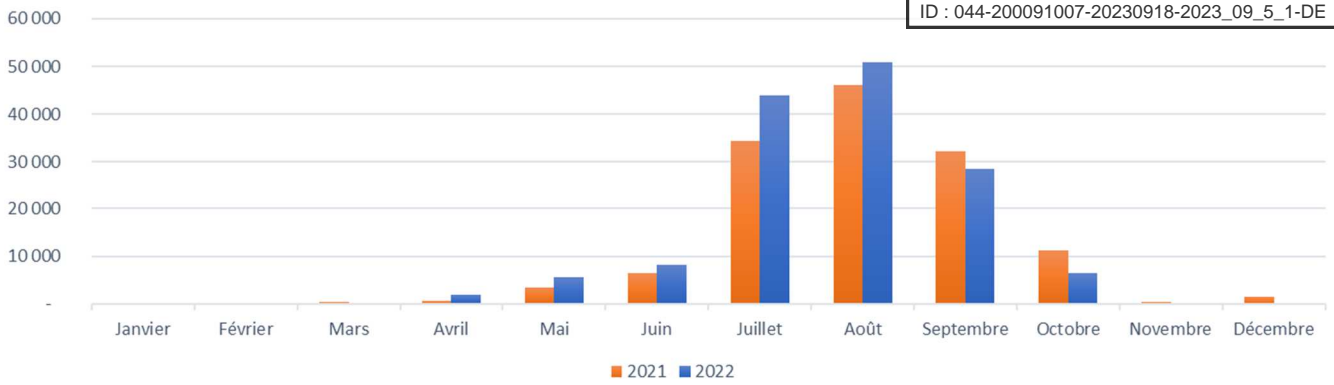
- Nuitées 2 260 bateaux pour 3 247 nuitées soit 1.44 nuits par séjour en moyenne

Statistiques des Escales AP dans notre port : CA 84K€ hors commission

- Nuitées : 2648 bateaux pour 3 576 nuitées soit 1.35 nuits par séjour

La saisonnalité des escales est détaillée dans le graphique ci-dessous :

Saisonnalité Escales (€)

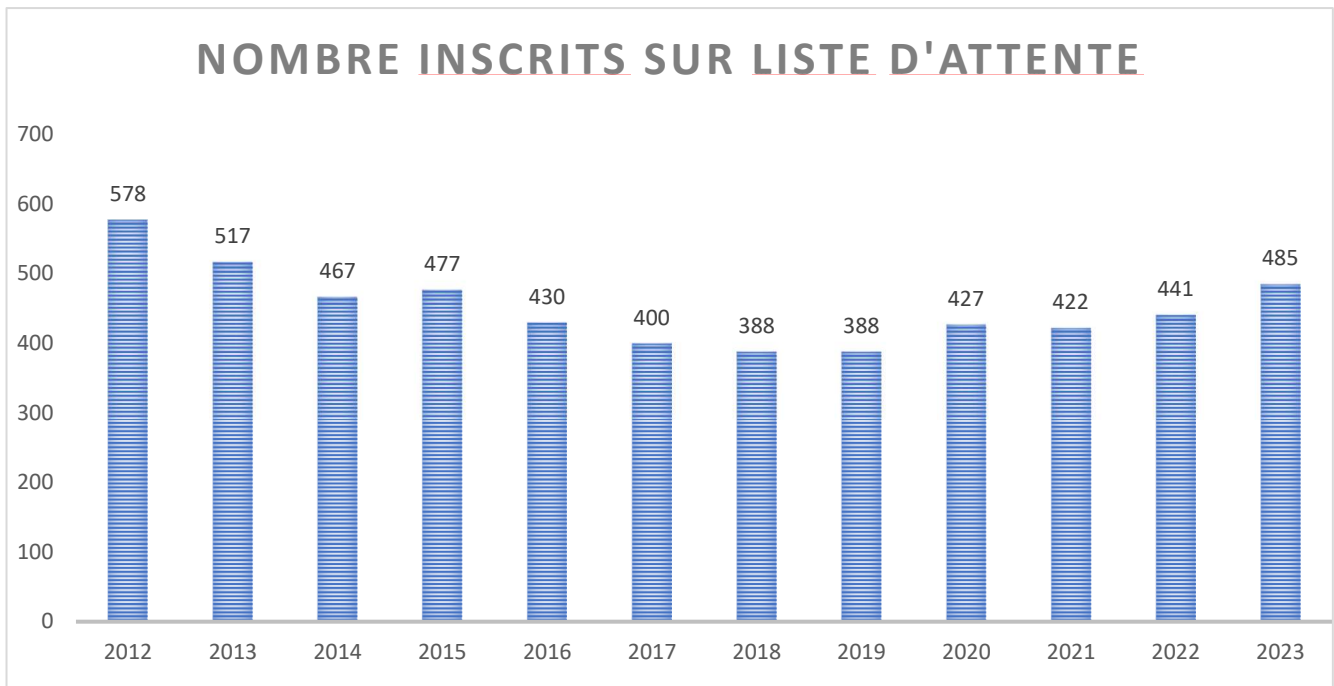


Il n'est pas judicieux de comparer avec les années antérieures à 2021, date de la création de la catégorie « saisonniers ».

f) Liste d'attente

Au 31/12/2022 nous avons 485 clients inscrits en liste d'attente au port de Piriac, en hausse depuis 2021 (cf. graphique ci-dessous). L'évolution vient d'un effet COVID, il est toujours constaté un retard entre le marché du bateau et les répercussions sur les listes d'attente.

La durée d'attente varie entre 3 à 10 ans selon la taille des bateaux. Il faut noter que LAN a pu réattribuer 40 emplacements contre 60 nouvelles demandes.



Le port de PIRIAC dispose d'une liste d'attente consultable à la capitainerie du port. L'inscription est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le maintien de l'inscription sur la liste fait l'objet d'une facturation annuelle de 20 € TTC qui intervient au mois de septembre.

Nous avons la volonté de mieux connaître ces clients à l'avenir, par considération d'une part, et d'autre part et afin d'identifier si de nouveaux services pourraient être mis en place.

Commission d'attribution des postes

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE



Le règlement d'exploitation des ports prévoit « qu'un comité spécifique pour les cas particuliers traitera entre autres le traitement des suites en cas de décès du titulaire du contrat pour les conjoints et les copropriétaires de bateaux. Ce comité est composé de 2 membres du Délégué, de 2 membres du concessionnaire et de 3 membres du CLUPP.

Cette commission s'est réunie une fois au cours de l'année 2022 pour étudier 1 dossier. La procédure de la commission est disponible en annexe 7.

3.1.2 Animations et manifestations

Les manifestations et animations accueillies sur le port au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

Covage des voiles	lundi 18 avril 2022
Rallye Pornic / Piriac / Pornic	Du 4 au 6 juin
Course des Iles	12 Juin
APTM	21 Juin
Flotille des petits loups	22 Juin
Concert + feu d'artifice	jeudi 14 juillet 2022
Summer Tour	dimanche 24 juillet 2022
Fête de Grand Norven	samedi 6 août 2022
Science Tour	mardi 9 août 2022
Picth été	vendredi 12 août 2022
Concert + feu d'artifice	lundi 15 août 2022
Festival des Airs marins	samedi 27 août 2022

3.1.3 Bilan de l'activité pêche

Nous ne collectons pas de statistiques sur l'activité pêche à Piriac.

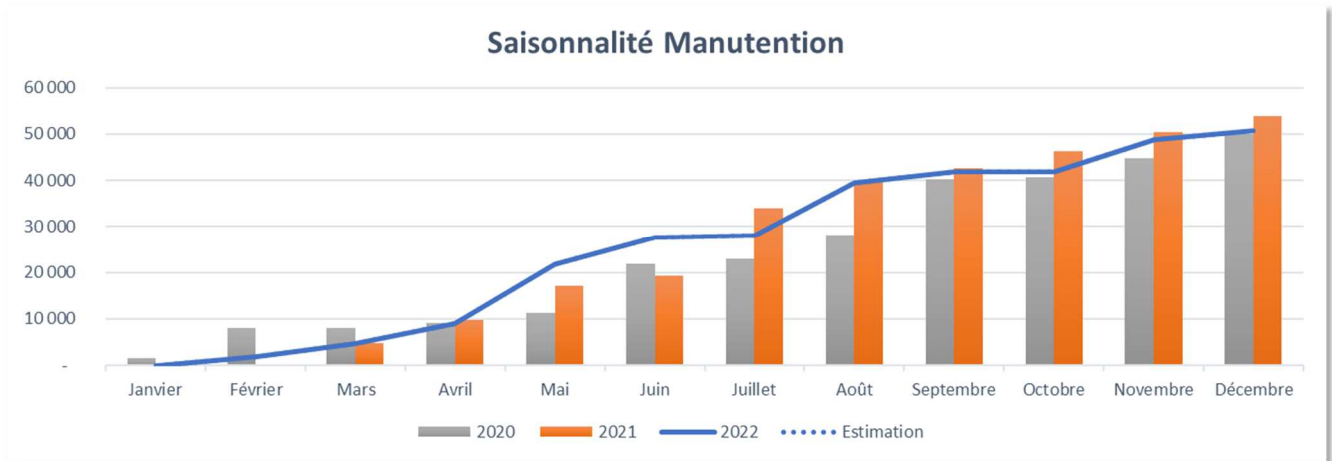
3.1.4 Bilan des autres activités

Le fait marquant sur l'année 2022 est principalement liée aux restrictions d'eau. Les carenages n'ont pas pu être réalisés durant les coupures.

g) Manutentions

En 2022, 1 266 manutentions ont été réalisées par la potence du port (en baisse de 3%), selon la saisonnalité suivante (voir graphique).

En moyenne sur les 4 dernières années, le nombre de client a été de 1 170 par an. Par rapport à 2021, la baisse de 2022 est de 4.8%.



Chaque client doit passer par une entreprise agréée par le port afin d'effectuer une manutention. Le port pilote la potence tandis que l'entreprise dirige la manœuvre et cale le bateau.

En 2022, la répartition des manutentions par entreprise est la suivante :

- Piriac Diffusion marine : 65 %
- Atlantic Bateau Piriac : 20 %
- Piriac Nautic : 15 %

h) Cales de mise à l'eau

Activité marginale 5.7k€ de CA (pas d'info sur nb de passage).

Les formules d'accès à la cale (annuel clé / annuel sans clé et accès ponctuel) ont été supprimées.

Désormais l'accès se fait par une carte magnétique. Avec la mise en place du nouveau contrôle d'accès il sera plus facile de connaître la fréquentation de la cale de mise à l'eau. Ce forfait permet, en outre, un accès à toutes les cales des ports en gestion auprès de LAN.

3.2 COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

3.2.1 Compte de résultat par activité

Le compte de résultat analytique est détaillé ci-dessous.

Nous avons constitué une nouvelle version de suivi budgétaire permettant de relier les charges et les produits sur certaines activités (carburant / dragage), le détail des produits significatifs et le détail des charges et notamment des typologies d'entretien.

NB : les dépenses liées à la station à carburant correspondent aux frais d'entretien et de maintenance mais ne comptabilisent pas les amortissements

NB 2 : autres activités (liste d'attente, cale de mise à l'eau, machine à laver...)

Suivi Budgétaire Piriac Nautisme - Décembre 2022 - Synthèse

Analytique	Rectifié		Ecart (K€)	Ecart (%)	Av. (%)	Exécuté	
	12/2022	12/2021				12/2021	Ecart (K€)
					100%		
Total Produits	2 739 467	2 868 239	- 128,8K€	-4%	96%	2 199 708	539,8K€ 25%
Total Charges	2 651 687	2 746 113	- 94,4K€	-3%	97%	2 034 933	616,8K€ 30%
Résultat	87 779	122 126	- 34,3K€	-28%		164 776	- 77,0K€ -47%
Vente Carburant	274 012	300 000	- 26,0K€	-9%	91%	227 985	46,0K€ 20%
Dépenses Station Carburant dont 98% carburant	249 508	282 500	- 33,0K€	-12%	88%	218 172	31,3K€ 14%
Reprise de provisions	825 301	890 000	- 64,7K€	-7%	93%	51 523	773,8K€ 1502%
Entretien dragage Hors provisions	821 314	890 000	- 68,7K€	-8%	92%	55 510	765,8K€ 1380%
Contrats Annuel	1 150 188	1 155 473	- 5,3K€	0%	100%	1 166 481	- 16,3K€ -1%
Professionnels	31 141	31 200	- 0,1K€	0%	100%	33 807	- 2,7K€ -8%
Contrats Mensuels	104 066	85 000	19,1K€	22%	122%	81 232	22,8K€ 28%
Escales Visiteurs	72 948	98 730	- 25,8K€	-26%	74%	63 338	9,6K€ 15%
Escales Atout Ports	46 810	48 227	- 1,4K€	-3%	97%	47 750	- 0,9K€ -2%
CA de Manutention	50 711	53 915	- 3,2K€	-6%	94%	53 915	- 3,2K€ -6%
Autres activités	16 460	15 698	0,8K€	5%	242%	285 893	- 269,4K€ -94%
Général	167 829	189 996	- 22,2K€	-12%	84%	187 786	- 20,0K€ -11%
Subventions d'exploitation	8 150	9 100	- 1,0K€	-10%	90%	10 059	- 1,9K€ -19%
Transfert de charge d'exploitation	188	164	0,0K€	14%	114%	0	0,2K€ 0%
Produits exceptionnels	124 361	180 732	- 56,4K€	-31%	69%	178 432	- 54,1K€ -30%
Reprises de provisions (Client / RH)	35 131	0	35,1K€	0%	0%	-705	35,8K€ -5084%
Autres	0	0	0,0K€	0%	0%	0	0,0K€ 0%
Détail des charges	1 580 866	1 573 613	7,3K€	0%	100%	1 761 250	- 180,4K€ -10%
Eau / Elect / Gaz	74 878	68 815	6,1K€	9%	109%	40 219	34,7K€ 86%
Fournitures autres	24 061	30 000	- 5,9K€	-20%	80%	38 074	- 14,0K€ -37%
Nettoyage / Gardiennage / Autre SST	13 612	19 500	- 5,9K€	-30%	70%	34 477	- 20,9K€ -61%
Communication	12 193	4 220	8,0K€	189%	289%	19 407	- 7,2K€ -37%
Entretien Pontons bornes pieux et mouillages	21 749	55 500	- 33,8K€	-61%	39%	319 271	- 297,5K€ -93%
Entretien des bâtiments et espaces terrestres	23 531	25 500	- 2,0K€	-8%	92%	25 590	- 2,1K€ -8%
Entretien ouvrages (Quais,digues)	31 129	86 250	- 55,1K€	-64%	36%	30 421	0,7K€ 2%
Entretien de la signalisation	0	1 000	- 1,0K€	-100%	0%	0	0,0K€ 0%
Entretien Manutention - Potence	2 300	12 000	- 9,7K€	-81%	19%	10 176	- 7,9K€ -77%
Entretien et rép. Généraux	25 062	35 000	- 9,9K€	-28%	72%	19 144	5,9K€ 31%
Etudes, Abonn. Docu...	0	4 000	- 4,0K€	-100%	0%	6 587	- 6,6K€ -100%
Locations	11 983	15 831	- 3,8K€	-24%	76%	9 263	2,7K€ 29%
Assurances, Telecom, frais bancaires	16 973	14 220	2,8K€	19%	119%	13 993	3,0K€ 21%
Redevances	1 722	1 500	0,2K€	15%	115%	446	1,3K€ 286%
Frais de personnel	436 551	404 314	32,2K€	8%	108%	403 527	33,0K€ 8%
Mises à disposition	102 591	114 000	- 11,4K€	-10%	90%	148 061	- 45,5K€ -31%
Honoraires Back Office	27 190	46 000	- 18,8K€	-41%	59%	38 570	- 11,4K€ -30%
Autre Honoraires	2 569	500	2,1K€	414%	514%	223	2,3K€ 1050%
Refacturation SAS	41 379	42 530	- 1,2K€	-3%	97%	42 276	- 0,9K€ -2%
Caducité	48 974	169 388	- 120,4K€	-71%	29%	170 697	- 121,7K€ -71%
Amortissements	263 911	165 945	98,1K€	59%	159%	181 012	82,9K€ 46%
Provisions Dragage	215 000	145 000	70,0K€	48%	148%	75 000	140,0K€ 187%
Provisions hors dragage	30 693	0	30,7K€	0%	0%	1 920	28,8K€ 1498%
Impôts et taxes	136 545	105 200	31,3K€	30%	130%	98 396	38,1K€ 39%
Autres	16 270	7 500	8,8K€	117%	217%	34 498	- 18,2K€ -53%

* Exécuté : budget réellement exécuté au 31.12.2022

* Rectificatif : budget réalisé sur la base des chiffres à fin juin

3.2.2 Analyse des résultats N/N-1

Les principales évolutions entre les budgets exécutés 2021 et 2022 sont les suivantes :

Sur les produits :

- Augmentation des volumes et de la marge sur le carburant
- Légère baisse du chiffre d'affaires des contrats annuels au profit des contrats mensuels (réaffectation d'emplacement au profit des contrats saisonniers)
- Augmentation du chiffre d'affaires escale
- Quasi-stabilité des autres prestations

Sur les charges :

- Augmentation sensible des charges fluides liées à l'explosion des coûts d'électricité.
- Baisse de plusieurs postes de charges (fournitures, communication, sous-traitance...) afin d'anticiper l'effet des hausses de coûts énergétiques
- Augmentation de la masse salariale du fait de l'évolution du point d'indice de la convention collective (+4,5%) et de la mise en place d'une prime d'intéressement
- Hausse importante (140K€) des provisions dragage afin de faire à la forte évolution de l'indice TPO6 et aux coûts annexes à l'opération, notamment l'enlèvement de pontons
- L'évolution des lignes caducité et amortissements sont à relier à une modification des règles d'amortissements pour coller au plus près de la réalité.
- Augmentation de la ligne autres provisions afin de faire face aux coûts prévisionnels d'entretien de la porte
- Enfin, nous observons une baisse sensible des frais de personnel mis à disposition et honoraires back office grâce à la mutualisation et l'arrivée des ports de Pornic qui a permis de réaliser des économies ces frais
- LAN ne bénéficie plus du taux réduit de 15 % de la CCI mais des 25 % à partir de 2022

3.2.3 Présentation des méthodes et éléments de calcul économique

Pour Piriac, les frais de structure affectés s'élèvent à 129 920€ cette année.

Les charges globales sont divisées au prorata du CA des ports. Ces charges sont partagées entre les prestations de services et la mise à disposition de personnels. Il s'agit des coûts correspondants aux services réalisés par les équipes de la CCI.

Le détail financier de l'année est fourni dans le tableau ci-dessous :

Frais de mission services supports LAN - 2022		
Mission	ETP	Commentaires
Comptabilité / Contrôle de Gestion	2,10	Comptabilité clients et fournisseurs / tableaux de bord / documents comptables
RH	0,50	Contrats de travail, salaires, formation, recrutement, conseil droit du travail
Juridique	0,35	Règlements, contentieux, RGPD, sécurité
Marketing / Communication	0,60	Stratégie, sites web, marketing, graphisme...
Administratif	0,40	Assistanat, administration société, courriers
Direction	1,00	Directeur
Achats	0,25	Marché mutualisés, marchés publics, assurances
SI	0,35	Installation et maintenance matériels et logiciels, réseaux, cybersécurité
Nombre total ETP	5,55	
Montant frais de personnel	424 000 €	
Contribution frais généraux	30 000 €	Encadrement, frais généraux bureaux, etc.
Montant total des prestations	454 000€	
Part affecté sur les ports de Piriac	129 920€	28,6%

Les frais SAS s'élèvent à 41 379 €. Il s'agit des refacturations des dépenses passées sur la direction de la SAS (exemple de charges générales : honoraires avocats, Audits et études, communication globale, frais pour les nouvelles DSP, formations, cotisations, etc.).

Nous refacturons les frais généraux sur les ports en fonction du CA de chaque port.

3.3 PATRIMOINE DE LA DÉLÉGATION

3.3.1 Inventaire des biens

Différents documents relatifs aux équipements de la délégation sont présentés dans l'annexe 5.11 du rapport annuel 2021. Il s'agit de documents de mai 2007 qui n'ont pas été mis à jour.

Nous préconisons d'engager un travail de mise à jour avec les services du Syndicat Mixte notamment sur la base des diagnostics Accoast effectués régulièrement.

3.3.2 Les biens mis à disposition par les Ports de Loire-Atlantique

Sans objet

3.3.3 Les biens apportés par le délégataire

Cf. tableau d'immobilisations

3.4 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

3.4.1 Le plan stratégique d'investissement

Cf. 2.6.2

3.4.2 Évolution des dépenses d'investissements

Les immobilisations mises en concession sont de 318 618€. Cela ne varie pas au cours des années. Les immobilisations acquises par le délégataire sont affectées aux investissements annuels dans le cadre de la concession et du maintien à niveau des équipements. Les immobilisations acquises par le délégataire se présente comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Immo acquises par le délégataire	1 087 671	64 685	127 050	61 934

L'état des immobilisations est présenté dans l'annexe 8.

Amortissements & caducité des prochaines années :

		2023	2024	2025	2026
681120	602	422	422	405	318
681120	605	171 743	150 424	100 989	88 908
682400	602	18 610	18 610	18 610	18 610
682400	605	171 061	171 061	171 061	171 061

*602 : pêche, 605 : plaisance

3.4.3 Détail des investissements significatifs réalisés

Le détail des investissements réalisés en 2022 est donné dans le tableau ci-dessous. L'essentiel des investissements sont liés à la rénovation des pontons et de la potence.

Immobilisation	Valeur d'acquisition
202201043 20220104300 GROUPE VINET tx capitainerie revêtements sol	3 589,86
202202002 20220200200 METALU blocs de liaison 26T	16 331,00
202202003 20220200300 METALU CATWAY bloc liaisons	3 960,00
202202005 20220200500 PDM ATOUT moteur yamaha 20CV	3 991,67
202204002 20220400200 METALU platines ponton K	11 144,00
202204003 20220400300 SERCOWIND palans+chariots x4	7 188,61
202204006 20220400600 ILIANE renouvellement postes	2 875,00
202204008 20220400800 ILIANE renouvellement postes	1 740,00
202206002 20220600200 SOURCELEC BOITIER ELEC EAU	1 121,00
202206004 20220600400 ESI materiel teleaffichage	770,00
202210001 20221000100 CHELET BOIS lames platelage	9 223,20

3.5 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

3.5.1 Programme d'aménagement des ports

a) Tableau de suivi de la provision pour gros entretien et réparations (GER)

31/12/2022	Coût total	Piriac - 605	
		Dotation exercice	Cumul Provision
2021			0,00
2022	150 000,00	30 000,00	30 000,00
2023	150 000,00	30 000,00	60 000,00
2024	150 000,00	30 000,00	90 000,00
2025	150 000,00	30 000,00	120 000,00
2026	150 000,00	30 000,00	150 000,00

La porte est un des organes les plus importants du port. Elle date de la création du port en 97 et était prévue pour fonctionner 20 ans. Une bonne maintenance permet d'envisager une durée de vie plus longue mais d'inévitables travaux d'entretien lourd vont devoir être menés dans les prochaines années. C'est pourquoi nous avons décidé de provisionner 30K€ dans les comptes 2022 afin de parer à toute dépenses importantes sur cet équipement dans les années à venir.

b) Détail des dépenses de gros entretien réalisées en N et N-1

Concernant les entretiens (hors dragage), nous avons dépensé 134K€ contre 215K€ de budget rectificatif et 140K€ en N-1 (Hors Pieux).

Parmi ces dépenses, nous pouvons noter :

- 61K€ pour les ouvrages
 - o Etudes seuil 31K€
 - o Provision 30K€

- 24K€ pour les bâtiments (nettoyage réparations électrique, peinture N-1
- 22K€ pour les pontons (fournitures, maintenance, nettoyage)
 - o NB : 41K€ d'investissements
- 25K€ Général : évacuation du sable, réparations bateau de servitude, falco, contrôles (vidéo surveillance, sécurité...)

3.5.2 Programme de dragage

a) Tableau de suivi de la provision pour dragage (N/N-1)

Dragage Piriac		Plaisance Piriac - 605		Pêche Piriac - 602		Coûts consommés - 605		
31/12/2021	Coût total	Dotation exercice	Cumul Provision	Dotation exercice	Cumul Provision	Coûts consommés	Reprise provision	Solde
Provision 2017	1 450 000,00	86 026,16	1 490 447,67	22 179,49	43 141,02			0,00
Provision 2018	1 450 000,00	48 458,16	1 538 905,83	22 179,49	65 320,52	37 568,00	37 568,00	0,00
Provision 2019	1 450 000,00	-22 428,00	1 516 477,83	-10 800,00	54 520,52	22 428,00	202 428,00	-180 000,00
Provision 2020	1 450 000,00	-193 713,00	1 322 764,83	0,00	54 520,51	24 513,00	24 513,00	0,00
Provision 2021	1 750 000,00	75 000,00	1 346 241,98	0,00	54 520,51	55 509,97	51 522,85	3 987,12
Provision 2022	1 975 000,00	215 000,00	735 941,01	0,00	54 520,51	821 313,85	825 300,97	-3 987,12
Provision 2023	1 975 000,00	215 000,00	763 941,01	0,00	54 520,51	187 000,00	187 000,00	0,00
Provision 2024	1 975 000,00	145 000,00	136 793,83	0,00	0,00	826 667,18	826 667,18	0,00

Hypothèse

Le pilotage des provisions pour le dragage est délicat à mener au regard de l'évolution importante observée sur les coûts de dragage selon l'évolution de l'indice TP06 et la technique utilisée. Nous avons dû augmenter de manière importante les provisions en 2022 afin de pouvoir assumer l'évolution récente du coût de l'opération, que nous estimons à date à 1 975K€.

3.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

3.6.1 Synthèse

Les subventions sont présentées par financeur telles qu'elles apparaissent au bilan du délégataire.

Ces subventions concernent principalement le financement des travaux de création, d'aménagement et d'extension du plan d'eau du port (jetée, digue, ponton, cale) ainsi que les aménagements des équipements (aire de carénage, capitainerie, parking).

En 2022, il n'y a pas eu de nouvelle subvention d'investissement acquise.

	Valeur brute	Net au 01/01/22	Acquises	QP de l'année	Net au 31/12/22
Etat	248 842	68 510		6 985	61 397
Région	205 156	80 382		11 532	68 849
Département	3 096 537	468 977		59 647	409 329
SYM	1 942 618	1 153 635		99 628	1 054 008
FEP	1 305 724	177 835		20 041	157 794
Total	6 835 771	1 949 212		197 834	1 751 378

3.7 ENGAGEMENTS À INCIDENCE FINANCIÈRE NÉCESSAIRES À LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

3.7.1 Emprunt contracté

Emprunt contracté pour les travaux au port de plaisance auprès du CIC Ouest en décembre 2010 pour une durée de 15 ans et un capital de 1 100 000€. La dette est de 34 449.52 au 31/12/2022

Fin 2022, Loire Atlantique Nautisme a emprunté 500K€ auprès de la CCI Nantes Saint Nazaire pour faire face à des problèmes de trésorerie. Ce dernier est à rembourser sur 5 ans.



3.8 BUDGET 2023

3.8.1 Présentation du budget

Le budget prévisionnel 2023 est fourni est annexe n°9

3.8.2 Note explicative du budget

Plaisance

La variation du CA est dû à un la provision de dragage en premier lieu (-700K€), le reste est dû à l'augmentation tarifaire nécessaire pour lutter contre l'inflation de nos charges (+60K€).

Côté charges,

Les coûts d'électricité ont fortement progressé entre le primitif et le rectific 2022. Il y a donc que peu d'impacts sur le primitif 2023 (manque de projection fiable)

La variation des charges vis-à-vis du dragage suivent l'évolution de la reprise de provisions (-700K€). Les études nécessaires pour l'évaluation des travaux du seuil ne sont pas reconduites non plus en 2023 (-25K€), en revanche les nouvelles provisions sur le sujet (30K€) sont pérennisées sur plusieurs années.

Les frais de Masse salariale sont prévus à la hausse pour suivre l'inflation et l'intégration de l'intéressement (nouveau 2022).

NB : les amortissements varient aussi en fonction des investissements 2021 & 2022

Pêche :

Sans Objet

3.8.3 Investissements prévisionnels 2023/2024

L'investissement de ces prochaines années vont s'établir en trois axes :

- Le maintien en état de l'existant (porte, anodes, pieux)
- L'accompagnement de la transition écologique (Système de traitement de l'aire de carénage)
- Et enfin, le « port connecté » (système d'accès)

	Designation
Batiments	Mobilier extérieur
	Chaudière
Plan d'eau / Matériel	Aire de carénage - Artelia
	Bateau de servitude
	Porte
	Gardes corps
	Anodes
	Ponton
	Quai Potence
	Pieux
	Balisage
	Station Carburant
	Seuil escamotable / Porte
	Rénovation des pieux du port front de quai de l'aire de carénage

3.8.4 Perspectives

Nous sommes raisonnablement confiants sur la pérennité commerciale du port de Piriac.

Piriac reste à un niveau d'attractivité très important que ce soit les contrats d'emplacements ou l'escale. Un travail spécifique est en train d'être mené sur les renouvellements d'équipements avant la fin de la concession et les modalités de financement.

Dans un contexte de perturbations économiques, nous subissons la volatilité des coûts de fonctionnement (électricité, masse salariale) et de maintenance des équipements.

Par ailleurs, nous ne pouvons répercuter l'ensemble de ses variations sur les tarifs des plaisanciers. D'une part, nos évolutions tarifaires doivent être raisonnables et acceptables pour tous nos clients. D'autre part, il existera toujours un décalage entre l'impact sur nos coûts et celui sur nos recettes.

Nous nous efforçons de maintenir une gestion financière prudente et efficace, en surveillant de près ses revenus et ses dépenses et en prenant des décisions éclairées pour assurer sa viabilité à court et à long terme.

4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

4.1 LES TARIFS

Les tarifs 2022 ont augmenté de 2% par rapport à 2021, correspondant à l'inflation connue en fin d'année 2021. La grille tarifaire 2022 est présentée en annexe 10.

Pour rappel, les évolutions tarifaires des dernières années sont données dans le tableau ci-dessous

Année	2016 > 2017	2017 > 2018	2018 > 2019	2019>2020	2020>2021	2021>2022
Augmentation tarifaire	1,50%	1,00%	0,00%	1.00 %	0.00 %	2%

4.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

4.2.1 Incidents ayant interrompus le service

Nous avons réalisé une coupure de la distribution d'eau sur les pontons suite aux restrictions prises dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

4.2.2 Principe d'adaptabilité et mutabilité du service public

Sans Objet

4.2.3 Principe de transparence

Les usagers du port disposent de plusieurs canaux leur permettant d'être informé sur la vie du port :

- Les pages actualités et agendas du site internet du port accessible à l'adresse suivante : <https://www.loire-atlantique-nautisme.fr/piriac/agenda>
- L'application pour smartphone Loire Atlantique Nautisme
- L'envoi de 4 à 6 newsletters par an vers les usagers,
- L'Affichage en capitainerie, sur les vitrines et dans les sanitaires,
- L'envoi de SMS lors d'évènements soudains

Le rapport de l'activité du port est présenté lors des conseils portuaires. Ce conseil portuaire fait l'objet d'un compte rendu détaillé que les associations d'usagers partagent avec leurs adhérents.

4.3 COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS

Pour le port de Piriac, il n'y a pas de comité consultatif des usagers mais nous organisons très régulièrement des temps d'échange formels et informels avec la communauté portuaire

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Livret d'accueil

ANNEXE 3.1 : Contrôles sanitaires et agréments

ANNEXE 3.2 : Contrôle de sécurité

ANNEXE 3.3 : Contrôles techniques

ANNEXE 4 : AOT

ANNEXE 5 : Règlement d'exploitation

ANNEXES 6 : Compte de résultat & Bilan

ANNEXE 7 : Procédure commission copropriété

ANNEXE 8 : État des immobilisations

ANNEXE 9 : Budget 2023

ANNEXE 10 : Grille tarifaire

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

Ports de la Turballe et du Croisic



Concession de service public
pour l'exploitation des ports de la Turballe et du Croisic

Délegant : Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

Délegataire : Saeml LOIRE ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE

SOMMAIRE

1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
1.1	DÉLÉGATAIRE.....	3
1.2	PÉRIMÈTRE ET OBJET DE LA DÉLÉGATION.....	3
1.3	CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ.....	5
1.4	SITUATION.....	7
1.5	FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022.....	8
2	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE.....	8
2.1	BILAN DES ACTIVITÉS.....	8
2.2	SERVICES FOURNIS AUX USAGERS.....	13
2.3	EFFECTIFS.....	16
2.4	SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET ACCIDENTS.....	19
2.5	GESTION ET EXPLOITATION.....	20
3	GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ.....	24
3.1	LE BILAN.....	24
3.2	COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION.....	24
3.3	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	27
3.4	PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN.....	27
3.5	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN.....	28
3.6	ENGAGEMENTS À INCIDENCE FINANCIÈRE NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC.....	29
3.7	BUDGET 2023.....	30
4	CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC.....	30
4.1	LES TARIFS.....	30

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉLÉGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	Saeml LOIRE ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE
Coordonnées	Centre Marée – 44420 LA TURBALLE Tel : 02.40.62.80.40 @pechelaturballe@lapp44.fr
Président Dirigeant	M. Laurent NICOLLE M. Laurent NICOLLE

1.2 PÉRIMÈTRE ET OBJET DE LA DÉLÉGATION

Objet de la délégation	Concession du service public pour l'exploitation des ports de la Turballe et du Croisic.
Nature du contrat	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	1 ^{er} janvier 2011
Échéance du contrat	31 décembre 2022
Durée du contrat	10 ans
Missions	<p><u>En matière de pêche et de cultures marines</u></p> <p>L'organisation de la pêche sur les 2 ports est différente :</p> <p>Le port de La Turballe pratique la pêche, en général, au pélagique sur les espèces comme le merlu (de janvier à mars) puis la pêche au chalut et aux langoustines, comme Le Croisic, d'avril à juin et un retour à la pêcherie de la sardine à compter de juin jusqu'à fin septembre. Les mois d'octobre à mi-décembre sont selon la météo, une pêche plutôt au chalut de fond. Sans oublier, la pêche journalière côtière des petites unités.</p> <p>Quant au Croisic, la pêche au pélagique n'est pas de rigueur, mais plutôt une pêche tout au long de l'année, au chalut de fond, avec une saison de langoustines très marquée sur l'activité, entre avril et aout.</p> <p>Les produits débarqués sont toujours de qualité, avec une grande fraîcheur, très souvent valorisés et identifiés chez les poissonniers par des étiquetages de « produits en presqu'île ».</p> <p>La traçabilité informatique mise en place dans les 2 criées et la valorisation des produits débarqués sont des engagements de deux ports.</p> <p>La transmission de ces atouts susnommés sont mis en évidence par des manifestations locales ou départementales (comme les fêtes de la sardine sur La Turballe, mais encore la fête organisée par le département en 2021 et celle organisée sur Pornic en 2022, nommée « Partez voir la mer »).</p> <p>Des mutualisations de ventes du poisson ont été, à titre expérimental, effectuées sur 2022. Les espèces débarquées au port du Croisic ont été vendues aux enchères à La Turballe.</p> <p>Prochainement, les logiciels de vente devraient être similaires dans les 2 criées.</p>

	<p><u>En matière de réparation navale</u></p> <p>L'exploitation des 2 nouveaux éclusiers (qui ont été mis en service dans le 2^{ème} semestre 2022.</p> <p>L'aire technique dispose de 89 emplacements (dont 13 réservés aux grosses unités) et d'une quinzaine de nouveaux box mis en location (soit annuelle ou ponctuelle) pour les entreprises visant à développer la zone de réparation navale.</p> <p>Seuls 4 d'entre eux ont trouvés preneur pour l'instant.</p> <p>Les travaux menés sur cet espace respectent bien évidemment les normes environnementales et énergétiques.</p> <p><u>En matière de transport de passagers</u></p> <p>La société Navix effectue une rotation entre les ports de La Turballe et du Croisic en saison estivale (de mai à septembre), Le reste du temps, le bateau est stationné dans le port de la Turballe</p> <p><u>En matière de base de maintenance du parc éolien en mer</u></p> <p>Une zone de carénage de 1000m² supplémentaire au M² existant</p> <p>Accueil de 3 bateaux CTV (Crew Transfert Vessel), bateaux de maintenance du parc éolien</p>
	<p><u>Sur le Port de La Turballe</u> : 80 emplacements réservés à la pêche (bassin et catways) et 13 emplacements dans la concession pêche, à destination de la plaisance (dessous de passerelles ponton pêche et derrière vedette à passagers)</p> <p><u>Sur le Port du Croisic</u> : 85 pour la pêche et 484 pour la plaisance</p> <p>Le périmètre inclut le sous-sol des espaces délégués et, par conséquent, les réseaux enterrés.</p> <p>Le périmètre délégué inclut également :</p> <p>Un hangar de stockage situé sur le port du Croisic, hors du périmètre portuaire. Ce hangar fait partie des biens de retour mis à disposition par le DELEGANT au DELEGATAIRE.</p>
Surfaces	<p>La Turballe</p> <p><u>Emprise portuaire</u> : 169 589,84 m²</p> <p><u>Emprise bâti</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Criée 5 616 m² - Bâtiment Garlahy 2 895 m² - Capitainerie 597 m² - Bâtiment technique SNSM 91 m² - Bâtiment technique plaisance 59 m² <p>Le Croisic</p> <p><u>Emprise portuaire</u> : 223 714 m²</p> <p><u>Emprise bâti</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Criée 4 096 m²

	<ul style="list-style-type: none"> - Capitainerie 112 m² - Hangar technique 100 m²
Avenants au contrat	<p>5/12/2019 : avenant n° 1 : élévateurs à bateaux-la Turballe</p> <p>7/02/2020 : transfert de la compétence portuaire du Département aux Ports de Loire-Atlantique</p> <p>6/12/2021 : droit à réduction de la TVA</p> <p>2/02/2022 : protocole fin de concession</p> <p>30/06/2022 : modifications des limites de la concession portuaire</p>

1.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE PUBLIC

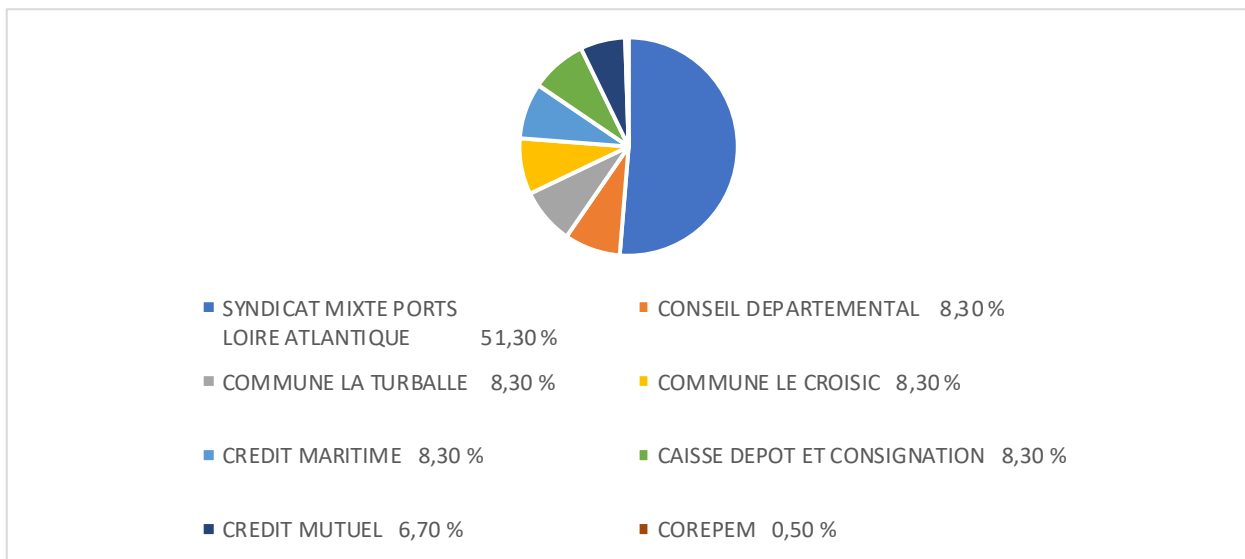
L'accueil des navires professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - le stationnement des navires - l'éclairage des postes à quai, des terre-pleins et de leurs abords - la distribution d'eau potable - la distribution d'énergie électrique - la réception, la collecte et l'enlèvement des déchets, notamment huiles de vidange, batteries usagées... - la fourniture de glace
Les services aux navires de pêche et cultures marines	<ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition d'équipements de manutention (débarquement des produits, embarquement des équipements...) - la location de contenants adaptés aux produits de la mer - le ramassage et nettoyage de ces contenants - la fourniture d'espaces de stockage à terre liés à l'activité de pêche ou de cultures marines - la mise à disposition de personnel portuaire
L'organisation de la première vente de produits de la mer	<ul style="list-style-type: none"> - le tri des produits de la mer - la pesée des produits de la mer - l'étiquetage des produits conformément à la réglementation et aux besoins de traçabilité - l'enregistrement et la transmission des informations - la transmission des données réglementaires et financières liées à la vente - le stockage des produits de la mer sous température contrôlée - la première commercialisation des produits de la mer (vente aux enchères, y compris à distance, enregistrement des ventes de gré à gré, organisation de ventes directes encadrées) et la facturation selon les modes de première vente - la gestion des invendus et des réclamations - la mise à disposition d'espaces (salle de vente, magasins de marée), d'outillages et équipements (bornes d'identification et de pesée, balances, chariots, chambres froides, viviers, ...) - la mise à disposition et le lavage des contenants normalisés - le rapatriement des débarquements extérieurs - la préparation des lots des acheteurs distants - la mise à disposition de personnel portuaire
Les services aux navires à passagers	Dans l'attente du transfert dans l'avant-port des vedettes à passagers, pas de nouveautés pour la saison estivale 2022.
Les services liés à la réparation navale	<ul style="list-style-type: none"> - les prestations de mise à sec et mise à l'eau des navires au moyens des élévateurs à sangles - la fourniture d'une aire de stationnement des navires dédiée à la réparation navale - la location des équipements liés à la réparation navale (chariots, escaliers

	<p>mobiles...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition d'espaces dédiés aux professionnels de la réparation navale (box) - la mise à disposition de personnel
L'accueil dans le port de la Turballe de la base de maintenance du parc éolien en mer de Saint-Nazaire	<ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition d'espace pour le bâtiment de maintenance - la gestion des aménagements nautiques (pontons et équipements de manutention) accueillant les navires de maintenance - l'appui à la sécurisation des personnes et des biens, ainsi qu'à une bonne cohabitation des activités portuaires
L'accueil des usagers sur les installations portuaires dédiées à la plaisance	<ul style="list-style-type: none"> - un accueil physique à la capitainerie ou par téléphone ou par radio ou par les outils numériques - un accueil en dehors des horaires d'ouverture des capitaineries - la désignation de l'emplacement des bateaux, la vérification de leur situation administrative et la perception des redevances correspondantes - la fourniture de renseignements d'ordre nautique, touristique, commercial, administratif ou environnemental [renseignements météorologiques, possibilités d'avitaillement et d'hébergement à proximité...] - la gestion des emplacements libérés par leurs occupants - la gestion des listes d'attente - et d'une manière générale, l'optimisation de l'occupation des équipements à flot et à terre, de façon à accueillir le plus grand nombre de plaisanciers dans les meilleures conditions
La gestion des terrepleins et des immeuble situés sur les espaces dédiés à la plaisance	<ul style="list-style-type: none"> - en prenant toutes dispositions pour permettre le stationnement des bateaux et voitures ; - en appelant les redevances prévues au contrat ; - en veillant, pour les immeubles, au respect des prescriptions stipulées aux contrats relatives notamment à la nature des activités autorisées, à la tenue des lieux et des locaux, à la sous-location... ; - en favorisant la rotation des bateaux pour pouvoir en accueillir le plus grand nombre ; - en veillant à la qualité et à la fonctionnalité des bords et matériels d'épontillage et de leur mise en œuvre.
La fourniture des services portuaires aux usagers de la plaisance	<p>Le DELEGATAIRE devra fournir aux usagers les principaux services suivants, en fonction des ouvrages, installations, immeubles et matériels existant dans le port :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1 % des postes à quai bénéficiant d'une disposition privative d'un an sont réservés à des navires électriques - Équipements et services présents dans le port de plaisance de La Turballe (bassin à flot) Équipements et services présents dans le port du Croisic
Le développement de services pour les professionnels du nautisme au sein des équipements portuaires dédiés à la plaisance	<p>Le DELEGATAIRE est tenu de promouvoir le nautisme et les services nautiques et de proposer un programme d'évènements à destination des professionnels du nautisme.</p> <p>Le programme d'évènements sera organisé selon les modalités prévues en annexe de la présente concession.</p>
L'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires dédiés à la plaisance	<ul style="list-style-type: none"> - proposer un programme d'évènements (animations et actions commerciales) dans ce sens - doit rechercher des partenariats avec les collectivités locales [communes, Communautés de communes, offices de tourisme...], les professionnels du tourisme et du nautisme. - doit notamment réaliser les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'éducation au nautisme, notamment les bonnes pratiques de

	<p>manœuvre à l'intérieur des ports, à l'ensemble des usagers des ports</p> <p>DELEGANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une offre de manifestations nautiques en accordant la gratuité totale ou partielle des droits à usage de terre-pleins ou plans d'eau pour les régates et manifestations nautiques agréées par le DELEGANT..
La gestion des outillages	<ul style="list-style-type: none"> - la surveillance, l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages et outillages publics portuaires ; - la mise en place et/ou l'entretien des outillages et installations destinés à permettre la signalisation maritime nécessaire à l'exploitation des ports sous l'autorité du service technique compétent ; - la mise en place et/ou l'entretien des matériels de première intervention en matière de sécurité prescrits par la réglementation en vigueur.

1.4 SITUATION

1.4.1 Les actionnaires de la Saeml LAPP sont :



1.4.2 Juridique

Société Anonyme Economique Mixte Locale, régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés anonymes et les articles L.1521-1 à L.1525-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) codifiant la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relatives aux sociétés d'économie mixte locales, modifiés par la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales.

1.4.3 Technique

	2021		2022		% variation	
	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC
Total des places affectées aux bateaux de pêche	64	18	64	18	0	0
Total des places affectées aux bateaux d'Intérêt patrimonial	1	2	1	2	0	0
Total des places affectées aux bateaux de plaisance	420	616	420	616	0	0
<i>dont amarrage à quai plaisance</i>	0	9	0	9	0	0
<i>dont amarrage à quai pêcheurs</i>	0	22	0	22	0	0

<i>retraités</i>						
<i>dont amarrage sur pontons plaisance</i>	376	393	376			
<i>dont amarrage sur pontons pêcheurs retraités</i>	41	15	41	15	0	0
<i>dont mouillages sur corps morts</i>	0	114	0	114	0	0
Emplacements réservés aux escales	30	63	30	63	0	0
Emplacements réservés au service public	4	2	4	2	0	0
TOTAL emplacements	519	701	519	701	0	0

1.5 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par la continuité des travaux sur les ports de pêche et de la plaisance sur la Turballe (augmentation de la zone de carénage de 1000m², élargissement des darses pour accueillir une nouvelle clientèle et construction d'un avant-port).

Remplacement des viviers sur le site du Croisic afin de répondre au besoin des producteurs.

Mise en place d'une nouvelle organisation sur la Turballe pour accueillir les bateaux évoluant sur le champ éolien.

Réponse à la nouvelle délégation de service public pour les ports de la Turballe et du Croisic.

2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

2.1 BILAN DES ACTIVITÉS

2.1.1 Bilan de l'activité plaisance

a) Abonnements

	2021		2022		%	
	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC
Annuels						
<i>Plaisance</i>	420	616	420	616	0	0
<i>Professionnels*</i>	0	20	0	20	0	0
TOTAL contrats	420	636	420	636	0	0

*barges ostréicoles : Ces places sont réparties sur les différents plans d'eau.

Le nombre d'abonnements a été stable entre 2021 et 2022.

b) Bilan des escales

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe de bateaux	2 573	2 325	-10%	644	697	8%
Nbe de nuitées	11 115	4 459	-60%	6 521	6 537	0%
Durée moyenne jours	0,23	0,52	125%	0,10	0,11	8%
CA (en €)	141 353	77 737	-45%	92 012	98 737	7%

Le nombre de bateaux en escale sur La Turballe est quasi similaire à l'an passé, on constate une légère hausse sur Le Croisic avec une diminution significative sur le nombre des nuitées sur le port de La Turballe, dû à une météo plus que clémente durant la saison estivale 2022.

CONCOURS DE GODILLES	X	X
VIDE GRENIER	X	X
CONCERT	X	X
TOURNAGE FILM		X

Pour La Turballe, seules les manifestations des traditionnelles fêtes de la sardine se déroulent sur le quai du port de pêche (1 en juillet et l'autre en aout). Les autres manifestations se déroulent coté plaisance.

636.1.2 Bilan de l'activité passages – Société Navix

	2021		2022		N/N-1 %	
	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC
Total Nb de visiteurs	23 916	6 309	36 989	7 420	55	18
CA (en €) soit 5 % du billet	19726	5559	26081	5808	32	4

Nous avons eu une forte hausse de visiteurs sur les deux ports, notamment avec la présence de plus de touristes français et une saison plus longue (juin à septembre)

636.1.3 Bilan de l'activité pêche

a) Tonnage

	LA TURBALLE			LE CROISIC			SOCIETE		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
Tonnage (T)	5 827	5 819	-0,14	2 102	1 732	-17,60	7 929	7 551	-4,77
Valeur KA (€)	22 650	23 188	2,38	14 210	13 773	-16,40	24 071	36 961	53,55
Prix moyen (€/kg)	3,88	3,98	2,58	7,84	7,95	1,40	11,72	11,93	1,79

A fin décembre, la criée du Croisic enregistre une baisse de plus de 17 % en tonnage par rapport à 2021 et de 16,4 % en valeur. Le prix moyen est en hausse avec +1,4 %.

La diminution des apports s'explique principalement par le mauvais 1er trimestre lié à la crise gasoil et aux arrêts temporaires sole (Les quotas de sole ayant diminués, cette pêcherie a été volontairement arrêtée momentanément)

La criée de La Turballe enregistre une baisse de 0,1 % en tonnage par rapport à 2021 et une hausse de 2,5 % en valeur. Le prix moyen est en hausse avec + 2,6 %.

La stagnation des apports s'explique principalement par la mauvaise saison de sardines et la crise gasoil.

b) Palmarès en tonnage des espèces commercialisées à la Turballe

	Tonnage			K€			Prix moyen		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
Sardine commune	831 356	298 370	-64,11	686	237	-65,45	0,83	0,79	-4,82
Merlu	473 019	651 281	37,69	1 227	1 726	40,67	2,59	2,45	-5,41
Germon (thon)	1 225 449	1 514 191	23,56	3 640	4 226	16,10	2,83	2,79	-1,41
Chinchard jaune	240 249	192 273	-19,97	692	511	-26,16	2,41	2,16	-10,37

Seiche commune	677 660	876 513	29,34	3 613	3 866	7,00	5,33	4,41	-17,33
Maquereau	212 421	272 664	28,36	419	551	31,50	1,96	2,01	2,55
Calmars	269 906	386 759	43,29	2 184	2 836	29,85	8,09	7,33	-9,39
Poulpes	375 076	300 142	-19,98	2 756	1 921	-30,30	5,89	5,48	-6,96
Merlan	123 423	96 516	-21,80	229	223	-2,62	1,76	2,23	26,70
Baudroie	92 080	102 771	11,61	573	582	1,57	6,12	5,25	-14,22
Rouget Barbet	55 467	106 226	91,51	390	463	18,72	7,03	4,36	-37,98
Dorade Grise	114 415	136 435	19,25	516	619	19,96	4,51	4,54	0,67

En cumulé, les espèces pour lesquelles nous enregistrons les plus fortes hausses sont :

- Le Germon avec + 17 % d'apports avec un prix moyen qui s'est maintenu quasiment maintenu au niveau de 2022. C'est la première espèce en valeur sur le port.
- Le maquereau + 28 % avec 274T contre 214 pour la même période 2021
- Le merlu + 37 % avec 651 T contre 473 en 2021 avec un prix moyen en légère augmentation de 2%.
- Le thon rouge : avec 70 tonnes débarquées, la campagne 2022 ressemble fortement à celle de 2021.

D'autres espèces marquent le pas comme :

- La sardine -64 % en volume et - 87% en valeur
- La sole -26%, ce qui correspond à la baisse de quotas
- Le poulpe avec -25 % en volume et -30% en valeur mais elle reste dans le top 5 des espèces de la criée

c) Palmarès en tonnage des espèces commercialisées au Croisic

	Tonnage			K€			Prix moyen		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
Langoustines	397	277	-30,23	4 635	3 796	-18,10	11,69	13,69	17,11
Poulpes	287	177	-38,33	1 977	1 116	-43,55	6,9	6,29	-8,84
Seiches	178	155	-12,92	811	573	-29,35	4,56	3,69	-19,08
Araignées	151	154	1,99	642	572	-10,90	4,24	3,72	-12,26
Merlu	94	90	-4,26	375	276	-26,40	3,98	3,05	-23,37

Les 5 premières espèces la langoustine, le poulpe, la seiche, l'araignée de filet et le merlu avec un globalité de - 22.84% en apports, -24.95 % en valeur et -2.73% en prix moyen.

Certaines espèces sont en progression par rapport au mois de décembre 2021 comme la baudroie entière +868.76%, le merlu +214.81%, le mullet cabot +113.85%, la langoustine +96.03%, la baudroie en queue +82.67%, la Cardine +78.93%,

Les espèces en baisse le maquereau -96.53% ; les tourteaux de casiers -60.80%, le merlan -58.94%, la coquilles St Jacques avec apports extérieurs -51.46% % (ils ne viennent plus car il n'y a pas assez d'écart de prix pour que ce soit intéressant pour eux) , Rouget barbet -45.75%, le poulpe élédone -43.57%, les poulpes - 37.88%, les calmars -31.80%, l'araignée de filet -11.89%, (apports extérieurs ; le prix peu élevé et le froid ne les ont pas encouragés à venir.

d) Analyse des achats à distance

	TONNAGE		VALEUR	
	LA TURBALLE	LE CROISIC	LA TURBALLE	LE CROISIC
2021	61,60%	67,60%	65,30%	60,60%
2022	65,46%	64,40%	82,80%	46,90%

La progression de la vente à distance est constante avec malgré tout, encore présentiel pour les détaillants et poissonniers.

e) Typologie des acheteurs

	LA TURBALLE								
	2021			2022			%		
	Nb	T	K€	Nb	T	K€	Nb	T	K€
USINES (sardine-thon)	5	1211	1867	4	531	1019	-20	-56	-45
MAREYEURS	37	3013	14489	35	3270	14862	-5	9	3
POISSONNIERS	67	752	4051	73	892	4350	9	19	7

L'arrêt du mareyeur pêcherie de l'atlantique a marqué le site de la Turballe pour cette année.

	LE CROISIC								
	2021			2022			%		
	Nbe	T	K€	Nbe	T	K€	Nbe	T	K€
MAREYEURS	38	985	6 103	36	761	4 577			
POISSONNIERS	70	1 052	10 002	67,00	936	8 989			

Pas de changement majeur durant cette année.

f) Les invendus

Port de La Turballe

	T
2021	23
2022	59

Port du Croisic

	T
2021	35
2022	16

Les plans de production et de commercialisation mis en place par les organisations de producteurs ont permis de diminuer fortement les invendus.

Le site de la Turballe a eu une augmentation des invendus notamment à cause d'une taille de sardine trop petite pour les usines, qui ont fini à plusieurs reprises en criée (et 2000 kg en criée ce n'est pas absorbable), Nous avons dans l'idée de développer de nouveaux marchés pour absorber ces produits.

636.1.4 Bilan des autres activités

a) Aire de carénage

PORT PECHE DE LA TURBALLE**ELEVATEUR 40 T**

	ELEVATEUR 40 T			2021	2022	%
	2021	2022	%			
NBRE MANŒUVRES	1 017	1 010	-0,68	214	241	12,61
CA (€)	132 826	140 588	5,84	111 659	141 831	27,02

Il y a une régularité pour l'élevateur 40T et une belle augmentation de 27% pour l'élevateur 450T qui s'explique la récupération progressive du terre-plein

La potence de la Turballe a été mise à disposition gratuitement pendant l'année 2022 car le système était à réparer.

PORT DU CROISIC**ELEVATEUR 88 T**

	ELEVATEUR 88 T		
	2021	2022	%
NBRE MANŒUVRES	18	4	-77,7
CA (€)	5 419	709	-86,9

L'appareil est devenu obsolète et il n'est pas prévu de le remettre en état.

d) Cales de mise à l'eau

La cale de mise à l'eau de la Turballe est ouverte d'avril à mi-octobre, gratuite pour les usagers.

La cale de mise à l'eau au Croisic a été hors service toute l'année 2022 : en raison de détériorations importantes.

Normalement son utilisation est payante, sous forme d'unité.

636.2 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS**636.2.1 Prestations fournis**

Plusieurs vecteurs d'information sont prévus pour que l'utilisateur puisse être informé quasiment en permanence du fonctionnement et réglementation du port :

- Accueil physique en capitainerie plaisance et service administratifs des ports de pêche
- VHF pour les ports de plaisance
- Affichages divers sur les panneaux réservés à cet effet
- Documentations à disposition (RI...)
- Sites web
- Téléphone, @

Le site web est obsolète et sera remis à jour lors du remplacement du système de vente.

Port de la Turballe

Services	Payant	Gratuit	Plaisanciers Titulaires	Plaisanciers en escale	Pêcheurs
Douches (capitainerie)	x	<input type="checkbox"/>	x	x	x
WC (capitainerie)	<input type="checkbox"/>	x	x	x	x
Fourniture eau	<input type="checkbox"/>	x	x	x	x
Fourniture électricité	<input type="checkbox"/>	x	x	x	x
Grue potence 2T5	x	<input type="checkbox"/>	x	x	x
Station carburant 24/24	x	<input type="checkbox"/>	x	x	x

Aire de carénage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service boulangerie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Locations vélos	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WIFI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente bouteilles de gaz	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente bouteilles de glaces	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chariots de transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tri des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Collecte huiles usagées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Remorquage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Conseils et accompagnement techniques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cale de mise à l'eau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Port du Croisic

Services	Payant	Gratuit	Plaisanciers Titulaires	Plaisanciers en escale	Pêcheurs
Douches (capitainerie)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
WC (capitainerie)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Navette	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surveillance vidéo	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fourniture eau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fourniture électricité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
WIFI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vente de bouteilles de glaces	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cale de mise à l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aire de carénage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

636.2.2 Équipements

PORT DE PECHE DE LA TURBALLE:

- 1 Halle à marée
- 2 bassins
- 2 élévateurs
- 10 chariots élévateurs
- 11 grues de quai
- 80 chariots à poissons
- 2 distributions de glace paillette
- 3 chambres froides
- 2 darses
- 1 remorque nautipark
- 5 passerelles accès bateaux en carénage
- 3 camions de service (VL)
- 2 voitures direction
- 3 camions porteur
- 1 camion porteur + semi frigorifique
- 1 camion frigorifique
- 1 ponton pour accueil vedette à passagers

- 2 pontons dédiés aux pêcheurs
- 1 compacteur
- 1 benne à filets
- 1 benne à ferraille
- 2 compacteurs extérieurs
- 1 station-service carburant

PORT DE PLAISANCE LA TURBALLE:

- 1 ponton gasoil
- 1 bassin en eau
- 1 aire de carénage

- Ponton A 9 bornes électriques
- Ponton B 15 bornes électriques et 15 bornes d'eau
- Ponton C 8 bornes électriques
- Ponton D 9 bornes électriques
- Ponton E 8 bornes électriques et 9 bornes eau
- Ponton F 11 bornes électriques

- 3 points déchets
- 1 aire de carénage
- 1 grue potence
- 1 station-service carburant (gérée par la coopérative maritime de La Turballe)
- 1 bateau de servitude côté plaisance
- Sanitaires intérieurs et extérieurs avec WC et douche
- Bac extérieur pour laver linge et vaisselle

PORT DE PECHE DU CROISIC:

- 1 Halle à marée
- 1 salle de vente
- 3 chambres froides
- 10 chariots à poissons
- 1 distribution de glace
- 4 grues de quai
- 1 chariot gerbeur
- 1 chariot à flèche télescopique
- 1 chariot à conducteur porté

PORT DE PLAISANCE DU CROISIC:

- 1 bâtiment Capitainerie
- 1 hangar (dans ZA)
- 4 Bassins en eau
- 13 pontons
- 119 mouillages
- 2 quais
- 25 bornes électriques/distribution eau
- 1 aire de carénage avec 10 emplacements
- 1 élévateur à bateaux 80 T
- 1 cale de mise à l'eau

Sanitaires intérieurs : 3 WC et 3 douches dont 1 PMR
1 bateau de servitude pour la plaisance
1 barge en alu
2 vélos
1 voiture de service

636.2.3 Suivi de la qualité de service

Des panneaux d'affichage positionnés dans les halles à marée et capitaineries permettent d'informer en continu les usagers du port, qu'ils soient pêcheurs ou plaisanciers.

Ces panneaux informent des travaux, des manifestations....

Les usagers des ports de plaisance ont à leur disposition en capitainerie, un cahier de réclamation.
Au regard des observations apportées, les ports de La Turballe et du Croisic jouissent d'un très bon accueil.

636.2.4 Relations avec les usagers

a) Livre de suggestions et réclamations

Réclamation des plaisanciers : Un livre d'or est disponible dans chacune des capitaineries

Réclamation des pêcheurs : Téléphone, mail par satellite et WhatsApp

Réclamation des acheteurs : Téléphone, @, document à disposition pour réclamation après-vente traitée par le responsable ou adjoint de port.

b) Conseil consultatif local d'exploitation ou consultatif des halles à marées

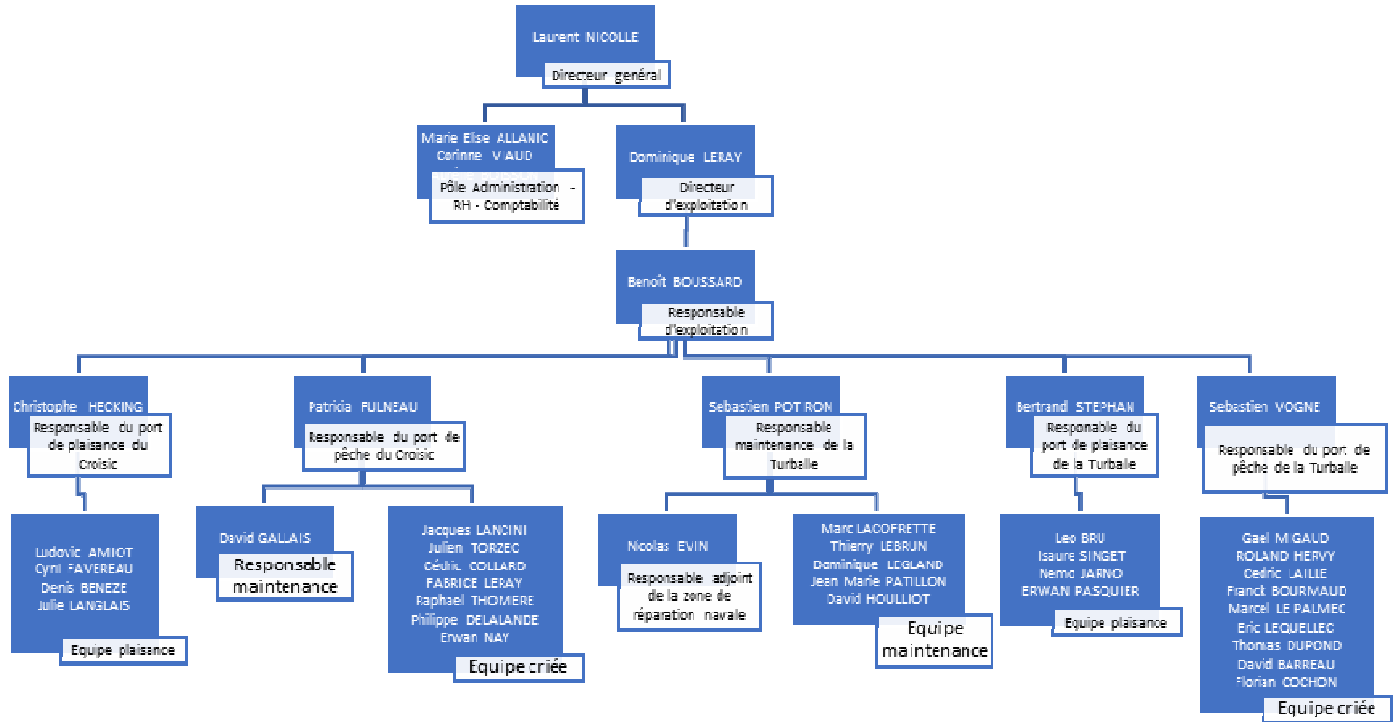
Un conseil consultatif local d'exploitation des halles à marées s'est tenu le 28 octobre 2022 sur La Turballe et sur Le Croisic.

c) CLUPP comité local des usagers permanents du port

Un comité local des usagers permanents du port s'est tenu le 4 novembre 2022 sur La Turballe et le 3 novembre sur Le Croisic.

636.3 EFFECTIFS

636.3.1 Organigramme de l'année 2022



636.3.2 Description du personnel rattaché à la délégation

Listing personnels LAPP au 31/12/2022

	NOMBRE
<u>SITE : LA TURBALLE</u>	
<u>PECHE ADMINISTRATION</u>	
Technicien Administratif	1
Comptable	1
Directeur adjoint	1
Agent Administratif	1
	4
<u>PECHE VENTES</u>	
Agent polyvalent manutentionnaire	5
Agent manutentionnaire polyvalent/ Chauffeur PL	1
Agent entretien / manutentionnaire	1
Technicien de vente	2
Technicien	1
Agent administratif	1
Responsable port de pêche	1
	12
<u>PECHE ENTRETIEN BACS</u>	
Agent manutentionnaire	2
<u>PECHE ENTRETIEN</u>	
Technicien polyvalent	5

Responsable manutention élévateur
Responsable atelier

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE



PLAISANCE

Maitre de port	1
Agent de port	1
<hr/>	
	2

SITE : LE CROISIC

MAINTENANCE LE CROISIC

Technicien	1
------------	---

PECHE LE CROISIC

Agent manutentionnaire polyvalent	2
Agent manutentionnaire polyvalent/ Chauffeur PL	2
Technicien de vente	1
Responsable port de pêche	1
Adjoint responsable pêche	1
<hr/>	
	7

PLAISANCE

Maitre de port	1
Agent de port	2
<hr/>	
	3

personnel mis à disposition par la Mairie de LT
personnel en détachement de la Mairie de LT

636.3.3 Mouvements de personnel

PORTS DE PECHE :

A La Turballe, 5 CDD (mai à décembre 2022).
Au Croisic, 1 CDD (janvier à décembre 2022).

Ces personnels, auparavant intérimaires sont venus renforcer les services ventes sur La Turballe, Le Croisic, en raison des variabilités d'apport de la pêcherie et des démissions ci-dessous nommées.

3 démissions en cours d'année sur le port de pêche du Croisic.

2 départs en retraite

PORTS DE PLAISANCE :

La Turballe recrute des saisonniers (1 agent administratif et 3 agents de ports) sur la période de juillet et aout.

1 CDD (d'avril à septembre) vient renforcer l'équipe à l'approche de la saison.

Pour Le Croisic, 1 CDD (de janvier à décembre) en remplacement d'un titulaire en longue maladie, puis 1 CDD de juin à octobre et une secrétaire administrative de juillet à septembre.

1 démission en mai 2022 concernant Le Croisic.

636.4.1 Sécurité*a) Livret d'accueil Ports de pêche et plaisance La Turballe-Le Croisic*

Non à jour : Document unique de sécurité à remettre à jour dans l'année 2023.

b) Document unique de sécurité

Non à jour : Document unique de sécurité à remettre à jour dans l'année 2023.

636.4.2 Sinistres*a) Plaintes ou demandes de dommages et intérêts émis à l'égard du délégataire*

Sans objet.

b) Actes de malveillance.

Vols constatés sur les pontons pêche

Pour 2023, nous allons renforcer le nombre de caméras pour avoir plus de visibilité

c) Incidentes de pollution générée par l'exploitation du site

Nous rencontrons des difficultés à contenir la récupération des huiles sur les deux ports.

Nous souhaitons améliorer notre tri et gestion des déchets dans l'avenir, en incluant cette problématique.

d) Incendie ou explosion sur le site

Nous avons eu un incendie sur le port de plaisance de la Turballe (fluide inflammable utilisé par un plaisancier pour nettoyer sa coque).

Les équipes ont fait preuve de réactivité pour contacter les secours et venir sur place.

e) Assignment / poursuite ou non-respect de la réglementation ou arrêté de mise en demeure.

Nous avons eu une assignation à payer le restant dû pour le marché du petit élévateur à bateaux, à la suite du litige concernant des non-conformités de livraison. Nous avons depuis retrouvé des discussions constructives avec ce constructeur.

636.4.3 Risques liés aux stockages**Port de la Turballe**

Stockages aériens <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		<i>(Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)</i>		
Nature des produits	Nombre de cuves	Capacité (m3 ou T)	Date de mise en service	Volume rétention (m3)



Stockages enterrés oui non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)

Aires de dépotage <input type="checkbox"/> sol naturel <input checked="" type="checkbox"/> revêtement (nature) : Bitume..... Volume de rétention :					
Nature des produits	Nombre de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Type de cuve (Simple Paroi, Double Paroi, Fosse Maçonnée)	Sécurités (Alarme Reportée, Détection de Fuite, Limitation de Remplissage)
Huiles usagées	1	5000	Antérieure à 2000	Simple paroi	RAS
Poubelles	4	10000	Antérieure à 2000	Simple paroi	RAS

Dernier contrôle réalisé	Date :	Nature :
--------------------------	--------------	----------------

Port du Croisic

Stockages aériens <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)				
Nature des produits	Nombre de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Volume rétention (m3)

Stockages enterrés <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)					
Nature des produits	Nombre de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Type de cuve (Simple Paroi, Double Paroi, Fosse Maçonnée)	Sécurités (Alarme Reportée, Détection de Fuite, Limitation de Remplissage)
Huiles	1	500	CCI	Simple paroi	NON

Aires de dépotage	<input type="checkbox"/> sol naturel <input checked="" type="checkbox"/> revêtement (nature) : béton.	Volume de rétention :
-------------------	---	-----------------------------

Dernier contrôle réalisé	Date :	Nature :
--------------------------	--------------	----------------

636.4.4 Suivi des accidents de travail

Pour l'ensemble des ports :

- 8 accidents du travail ont été déclarés, représentant 2 572 h sur l'année 2022.
- 13 arrêts maladie, représentant 3 215 h d'absence.

Les arrêts allant de 3 à + de 90 jours.

Les arrêts pour accidents du travail sus nommés n'ont pas l'objet d'une modification du document unique, car les blessures étaient relativement bénignes (écrasement d'un pouce, clou enfoncé dans une main...)

636.5 GESTION ET EXPLOITATION

636.5.1 Gestion et exploitation des fluides

Nous avons consommé :

Electricité :

2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

edf	kwh	montant ht	Kwh	montant
janvier	320 020	41 925,64 €	249 295	34 015.01 €
février	219 308	30 183,24 €	263 097	35 864.18 €
mars	238 079	27 103,43 €	233 947	33 385.56 €
avril	311 825	26 082,27 €	254 619	31 560 €
mai	175 567	14 285,19 €	226 928	22 222.23 €
juin	268 138	18 005,68 €	380 400	32 885 €
juillet	318 367	20 119,42 €	240 590	22 652.46 €
août	361 142	24 425,61 €	410 683	36 887.17 €
septembre	386 432	24 458,74 €	355 249	30 578.30 €
octobre	312 751	20 518,27 €	315 822	27 115.71 €
novembre	302 029	23 536,77 €	347 748	35 575.24 €
décembre	248 097	26 865,89 €	192 296	28 038.29 €
total	3 461 755	297 510,15 €	3 470 674	370 779.15 €

Dont Plaisance la Turballe : 10 650.77 € 13 003.41 €
Dont Plaisance le Croisic : 13 481.65 € 17 489.94 €

Eau :

2022

2021

SEPIG			SEPIG	
	Conso	€	Conso	€
LE CROISIC	8 191		5 629	
LA TURBALLE	40 587		44 664	
TOTAL	48 778	99 020 €	50 293	78 655 €

Dont Plaisance la Turballe : 10 650.77 € 2 200.47 €
Dont Plaisance le Croisic : 6 708.11 € 2 985.01 €

636.5.2 Gestion des effluents liquides

Port de la Turballe

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
Eaux traitées	Zone de carénage	oui	<input checked="" type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
Tout à l'égout.....	bâtiments	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
Contrôles des rejets ?		<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> auto-surveillance	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur
Disposez-vous d'une convention de raccordement		<input checked="" type="checkbox"/> oui	non	Tout à l'égout - véolia 1.4.1. Nom de la station

Port du Croisic

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
Eaux de lavage	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
Contrôles des rejets ?		<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> auto-surveillance	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur
Disposez-vous d'une convention de raccordement		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Local dégrilleur SAUR

636.5.3 Contrôles sanitaires et agréments

a) Contrôles sanitaires et agréments

Nous avons eu un contrôle sanitaire sur le site de la Turballe en juin 2022. Les principales remarques concernent le système de froid qui était parfois coupé lors de la vente, et un nettoyage non exhaustif au niveau des vestiaires. Nous avons mis en place un plan d'actions. Nous envisageons d'effectuer des travaux pour réaliser des nouveaux vestiaires en 2023 ou 2024.

Nous avons eu un contrôle sanitaire sur le site du Croisic en novembre 2022. La principale remarque concerne un manque de nettoyage au niveau de la halle à marée (notamment le convoyeur). Nous avons mis en place un plan d'actions pour améliorer le nettoyage.

b) Contrôle de sécurité des installations

L'organisme Veritas passe régulièrement (selon la périodicité requise) pour vérifier la conformité des installations sur les deux ports. Nous avons prévu un programme de renouvellement des grues sur le site de la Turballe pour faire face à la vétusté des équipements.

c) Contrôles techniques (glace...)

Nous avons un contrat avec Inovalys afin de contrôler la qualité de la glace, eau, ... (RAS pour 2022).

2.5.4 - ENVIRONNEMENT

- a) Liste des installations classées pour la protection de l'Environnement (CPIE) soumise à autorisation
Exemple des stations à carburant (volumes qui sortent)
- b) Audit de type diagnostic du sol / environnement / cession
- c) Liste des pollutions constatées
- d) Traitement des pollutions
- e) Traitement des déchets d'exploitation (à compléter pour les 2 ports)

Disposez-vous d'un inventaire de vos déchets ?	Oui/non	<input type="checkbox"/> bilan trimestriel	<input type="checkbox"/> bilan annuel
Stockages des déchets sur une aire dédiée ?	Oui/non	aire abritée (oui / non)	aire à ciel ouvert oui / non
Procédures de contrôles ou suivi de vos déchets ?	oui	<input type="checkbox"/> non	

- f) démarches ports propres
indiquer si la SEM mène des actions qui seraient en lien avec la certification

636.5.4 Gestion confiée à des tiers

a) Contrats prestataires

Tableau synthèse des contrats principaux (nom, durée, mission...)

b) Location des locaux

c) Sous-délégation

d) Obligations en matière de sauvetage en mer (Article 15)

Descriptif des actions mises en œuvre (stockage, infrastructures...)

e) Liste AOT/COT à caractère commercial

Tableau à réaliser dans le document (nom, type, durée...)

636.6 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

636.6.1 Règlement particulier de police

636.6.2 Règlement d'exploitation

636.7 TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

636.7.1 Travaux réalisés

636.7.2 Programme des travaux projetés

636.7.3 Entretien des profondeurs des plans d'eau - dragage

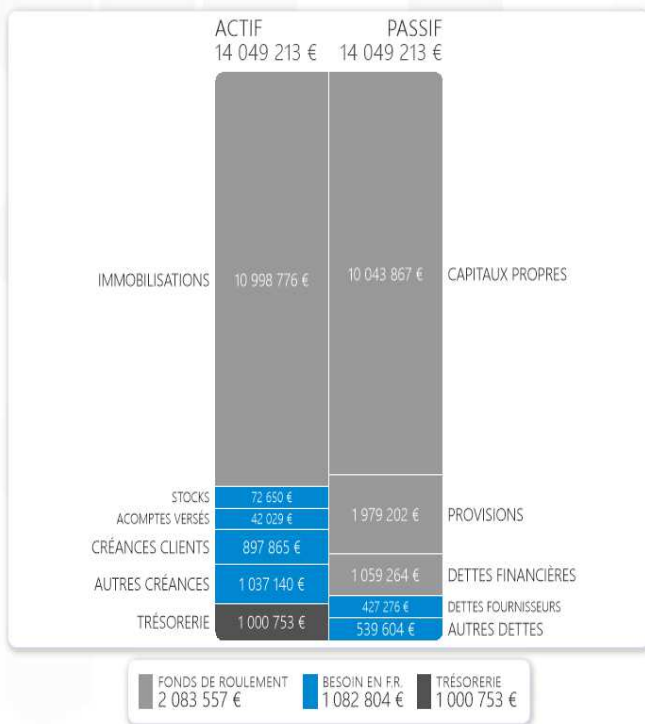
637 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ

637.1 LE BILAN

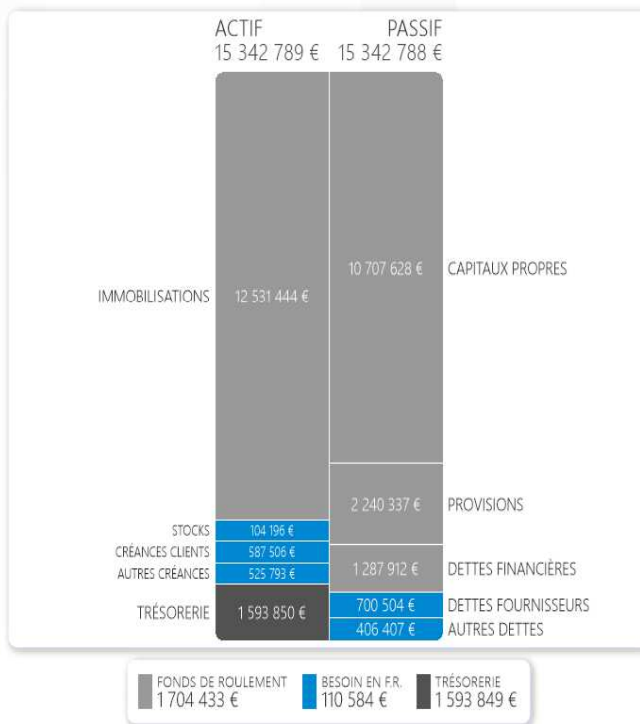
LOIRE-ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE

2022

• Bilan au 31/12/2022



• Bilan au 31/12/2021



Nous avons eu une forte augmentation du besoin en fond roulement (augmentation des créances clients de + 300 K€ environ, + 500 K€ d'autres créances (IMMO de LAN à recevoir, Crédit de TVA, compte courant ASSIDEPA). Nous allons mettre en 2023 un suivi plus précis des relances pour réduire ce phénomène.

637.2 COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

637.2.1 Compte de résultat par activité

Compte de résultat par activité avec comparatif

	2022		2021		Variation 2022 /2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
PECHLT	3 649 833,75 €	3 735 555,74 €	3 192 373,82 €	3 747 652,09 €	457 459,93 €	- 12 096,35 €
PECHLC	1 638 223,83 €	1 666 094,05 €	2 651 178,69 €	2 246 548,57 €	- 1 012 954,86 €	- 580 454,52 €
PLAILT	651 888,88 €	420 434,09 €	571 235,89 €	364 627,81 €	80 652,99 €	55 806,28 €
PLAILC	771 115,02 €	706 529,17 €	483 817,57 €	501 151,26 €	287 297,45 €	205 377,91 €

en €	LA TURBALLE		LE CROISIC		LA TURBALLE		PL+PC
	Pêche	Plaisance	Pêche	Plaisance	Pêche	Plaisance	
PRODUITS (HT)							
<i>Redevances annuelles</i>	260 306	537 409	67 040	474 097	327 346	1 011 506	1 338 852
<i>Vente de marchandises</i>	252 801	1 423	1 928	4 490	254 729	5 913	260 642
<i>Productions vendues (biens et services)</i>	2 985 533	44 974	1 356 951	9 169	4 342 484	54 142	4 396 626
<i>Subvention exploitation</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Reprises sur mts et provision</i>	2 093	0	0	0	2 093	0	2 093
<i>Reprises provision dérogatoire</i>	96 470	0	118 119	0	214 589	0	214 589
<i>Transfert de charges</i>	14 473	441	1 811	8 119	16 284	8 560	24 844
Autres produits							
<i>Reprise prov gros entretien</i>	47 002	0	0	0	47 002	0	47 002
<i>Produits divers de gestion</i>	1 940	180	0	1	1 940	181	2 121
Total des produits d'exploitation	3 660 618	584 426	1 545 848	495 876	5 206 466	1 080 302	6 286 768
Total des produits financiers	35847	60	138	42	35985	102	36087
Total des produits exceptionnels	65433	322773	0	0	65433	322773	388206
TOTAL DES PRODUITS	3 761 898	907 259	1 545 986	495 918	5 307 884	1 403 177	6 711 061

CHARGES (HT)							
<i>Achat de marchandises</i>	184889	0	0	0	184889	0	184889
<i>Variation de stocks</i>	31546	0	0	0	31546	0	31546
<i>Autre achats et charges externes</i>	939193	117260	925951	87193	1865144	204453	2069597
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	73352	40305	33390	46531	106742	86836	193578
<i>Salaires et traitements</i>	994131	121552	529014	112085	1523145	233637	1756782
<i>Charges sociales</i>	494337	41195	235542	41407	729879	82602	812481
<i>Dotations aux amortissements</i>	1023633	0	0	0	1023633	0	1023633
<i>Dotations aux dépréciations</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dotations aux provisions</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres charges</i>	1307	1121	3683	7737	4990	8858	13848
Total charges d'exploitation	3742388	321433	1727580	294953	5469968	616386	6086354
Total des charges financières	6807	1136	-194	5206	6613	6342	12955
Total des charges exceptionnelles	94590	322773	22541	0	117131	322773	439904
TOTAL DES CHARGES	3843785	645342	1749927	300159	5593712	945501	6539213
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-81 887	261 917	-203 941	195 759	-285 828	457 676	171 848
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	-14520	0	0	0			
<i>Participation des salariés</i>	3921,83						

637.2.2 Analyse des résultats N/N-1

a) Focus sur les produits d'exploitation

L'année a été marquée par la mise en place d'une facturation au touché de quai. Ce dispositif a représenté une augmentation des produits pour l'année 2022 de l'ordre de 80 000€.

Nous avons également revalorisé la tarification des prestations en Criée (glaçage, filmage, ...)

Nous avons également au prorata de l'exploitation, touché la redevance concernant la convention d'occupation temporaire avec la société du banc de Guérande pour l'exploitation du champ éolien.

Nous avons refacturé les travaux des viviers du Croisic à EDF.

	PECHE		PLAI SANCE		2022	PECHE		2021	2020	
	LT	LC	LT	LC		LT	LC			
Production vendue	3237806	1543250	582382	483267	5846705	2676656	1568886	888788	488778	888778
Manutention / élevateurs	148279		11727		160006	139315		14274	5820	159409
Redevance équipements (REPP)	815561	409411			1224972	801238	486549			1287787
Taxe criées	692709	743023			1435732	678890	884146			1563036
Redevances annuelles			379625	317958	697583			356850	308793	665643
Passages hivernages			164911	93015	257926			151258	86875	238133
Loyers	152483	67040	8162		227685	195932	64882	7882		268696
Main d'œuvre	588276	201296	255	1944	791771	390802	124417	139	1308	516666
Autres biens et services	603848,9	74166	17702	70323	766039,9	223905	91486	30306	60962	406659
Vente glaces	236649	48314	0	27	284990	246574	32120		17	278711
Vente marchandises	262927	787	1423	4490	269627	657793	6605,21	1861	10372	676631,2
Vente caisses / palettes	149305	0	0	0	149305	80710	0	0	0	80710
Autres ventes	113622	787	1423	4490	120322	577083	6605,21	1861	10372	595921,2
Subventions d'exploitation					0		448344			448344
Reprise sur amts et provisions	96470				96470	55545	20033	10016	5463	91057
Re. De prov. déroctage		118119					61400			61400
Re. De pro créances douteuses	2093									0
Transferts de charges	14473	1811	441	8119		18577	4619	-1563	493	22126
Autres produits	48942	0	180	1	14677	307576	33	4007	0	311616
Rep. Prov. Gros entretien	47002				14499	304527				304527
Produits divers de gestion	1940	0	180	1	178	3049	33	4007		7089
Total produits d'exploitation	3660618	1545848	584426	495877	6227479	3697570	2163234	575030	480103	6934514

b) Les charges d'exploitation

	PECHE		PLAI SANCE		2022	PECHE		PLAI SANCE		2021
	LT	LC	LT	LC		LT	LC	LT	LC	
Achat de marchandises	184889	0	0	0	184889	69428	0	0	0	69428
Variation des stocks	31546	0	0	0	31546	46889	0	0	0	46889
Autres achats /charges externes	1335882	546595	106229	80891	2069597	1460268	1315884	87873	80084	2944109
Impôts, taxes et assimilés	70062	34355	41492	47669	193578	75174	29833	34532	48984	188523
Salaires et traitements	944291	530612	145186	133048	1753137	933875	502523	99259	116673	1652330
Charges sociales	476583	292278	17781	29484	816126	417959	210250	77515	79203	784927
Dotations aux amts	625890	228568	38227	130492	1023177	646958	185182	39631	126004	997775
Dotations aux dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotation aux provisions	455	0	0	0	455	455	0	0	0	455
Autres charges	277663180	33686	71520	284946	278053332	96645	2876	25818	50203	175542
Total charges d'exploitation	281332778	1666094	420435	706530	284125837	3747651	2246548	364628	501151	6859978

En 2021 sur Le Croisic, nous avons eu les travaux de modernisation froid.

637.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

637.3.1 Le plan stratégique d'investissement

Année	Objet	Site	Plaisance ou pêche	k€	Situation
2023	LOGICIEL VEN	LC/LT	PECHE	600000	
2023	VESTIAIRE	LC/LT	PECHE	145000	
2023	FILMEUSE	LC/LT	PECHE	12000	
2023	MODERNIS PR	LC/LT	PECHE	350000	
2023	GRUE	LT	PECHE	620000	

637.3.2 Détail des investissements significatifs réalisés

La Turballe

Date	Objet	Fin des travaux	Montant		Subvention		Montant		Subvention	
			Prévu	Réalisé	Prévue	Reçue	Prévu	Réalisé	Prévue	Reçue
Décembre	Achat des bers pour la zone de carénage	Terminé	135K€	135K€	50%	0 (en attente de la réalisation des autres investissements du plan de relance				

Le Croisic

Date	Objet	Fin des travaux	Montant		Subvention		Montant		Subvention	
			Prévu	Réalisé	Prévue	Reçue	Prévu	Réalisé	Prévue	Reçue
2022	Déroctage	28-févr		355k€	0	0	0	0	0	0
2021-2022	Modernisation froid	2022		736k€	815€	438€				

637.4 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

637.4.1 Programme de renouvellement du matériel et outillage

a) *Provision pour renouvellement*

Provision pour renouvellement des biens renouvelables : elle est constituée pour un montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat du bien ; elle fait l'objet d'un plan de renouvellement.

Une provision pour renouvellement est inscrite pour 575.456 € :

- A-nouveau au 31 décembre 2021 : 575.001 €
- dotation 2022 : 455 €
- reprise 2022 : 0

b) *Détail des biens de retour renouvelés en N et N-1*

Pas de bien de retour renouvelé sur 2021/2022

637.4.2 Programme d'aménagement des ports

a) Tableau de suivi de la provision pour gros entretien et réparations (GER)

Port	Site	Objet	Montant	subvention	Dates travaux	Durée
PECHE	LC	TRAVAUX VIVIERS	47002		2022	

en €

	Provision au 31/12/N-1	Dotation Exercice	Reclassement	Reprise prov	Provision au 31/12/N	Plan GER à fin N	Ecart Plan vs Provision à fin N
Exercice 2022	529 886	0	0	47 002	482 885	0	482 885
Exercice 2023	482 885	0	0	0	0	0	

b) Détail des dépenses de gros entretien réalisées en N et N-1

Montant 2022 : 47 002 €

Montant 2021 : 757 371 €

637.4.3 Programme de déroctage/dragage

a) Tableau de suivi de la provision pour déroctage (N/N-1)

en €

Port	Site	exercice	Provision au 31/12/N-1	Dotation Exercice	Reclassement	Reprise prov	Provision au 31/12/N	Plan Déroctage à fin N	Ecart Plan vs Provisions à fin N
	LT/LC	2021	766 302	0	0	61 400	704 902	0	704 902
	LT/LC	2022	704 902	0	0	118 119	586 783	0	586 783


637.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

637.5.1 Synthèse

en €

	Valeur brute des subventions	Montant Net	Subventions acquises en 2022	Quote-Part inscrite en produits 2022	Montant Net au 31/12/2022
Etat	0	0	0	0	0
Région	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	0	0
SYM	0	0	0	0	0
FEAMP	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Détail des subventions reçues

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Date	Libellé mouvement	Montant reçu
15/03/2021	SUBVT° ELVTRS BATEAUX SOLDE-ZT	277 550,00
23/12/2019	SUBVT°/REMISE ETAT ELVTR CR-ZT	50 135,00
17/12/2019	SUBVT° ELVTRS BATEAUX ACPTE-ZT	118 950,00
27/09/2016	SUBV INVEST.INFO RIC-PELC	3 920,00
07/06/2016	SUBVT° DRAGAGE - PELC	135 557,00
12/01/2015	SUBVT° DRAGAGE - PELT	105 390,00

Quote part subvention pour l'année 2022 :

Pour la PECHLC : 7 177.80 €

Pour la PECHLT : 39 529.52 €

Pour la ZT : 16 559 €

Commentaires : Pas de subvention reçue sur 2022

637.6 ENGAGEMENTS À INCIDENCE FINANCIÈRE NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Emprunt contracté

Date de l'emprunt	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/22
18/12/2020		CREDIT MARITIME	144	500000	421542,69
03/08/2017		CREDIT MARITIME	84	475000	115701,64
18/12/2020		CREDIT MUTUEL	144	500000	421542,69
31/05/2017		CREDIT MUTUEL	84	475000	98451,91

637.7 BUDGET 2023

637.7.1 Présentation du budget

en €	Budget 2022 pour info	Budget 2023
Production vendue	5 735 478	4 532 261
Ventes de marchandises	260 642	511 336
Subventions d'exploitation	0	
Reprises sur amts et provisions	216 682	118 866
Transferts de charges	24 844	
Autres produits	49 123	
Total produits d'exploitation	6 286 768	5 162 463
Achats matières et fournitures	184 889	81 711
Variation de stock	31 546	
Autres achats et charges externes	3 826 377	2 711 146
Impôts et taxes	193 578	118 430
Charges de personnel	812 481	2 227 505
Dotations amortissements & prov.	1 023 633	469 970
Autres charges	13 848	
Total charges d'exploitation	6 086 352	5 608 762
Résultat d'exploitation	200 416	-446 299
Total Produits financiers	36 087	
Total Charges financières	12 954	16 671
Résultat financier	23 133	-16 671
Plus value de cession d'actifs	324 940	
QP de subvention virée au résultat	63 266	
Total produits exceptionnels	388 206	0
VNC éléments d'actifs cédés	322 773	
Autres charges exceptionnelles	117 131	
Total charges exceptionnelles	439 904	0
Résultat exceptionnel	-51 698	0
Participation des salariés	3 922	
Impôt (y compris CICE)	-14 520	
Résultat net	182 449	-462 970

637.7.2 Note explicative du budget

La dégradation du résultat prévisionnel s'explique notamment par le fait que nous allons avoir 6 bateaux (des gros chalutiers) en moins l'année prochaine, et une augmentation prévisible de 300 000 € d'électricité sans pour autant avoir de la facilité à réduire nos charges de fonctionnement.

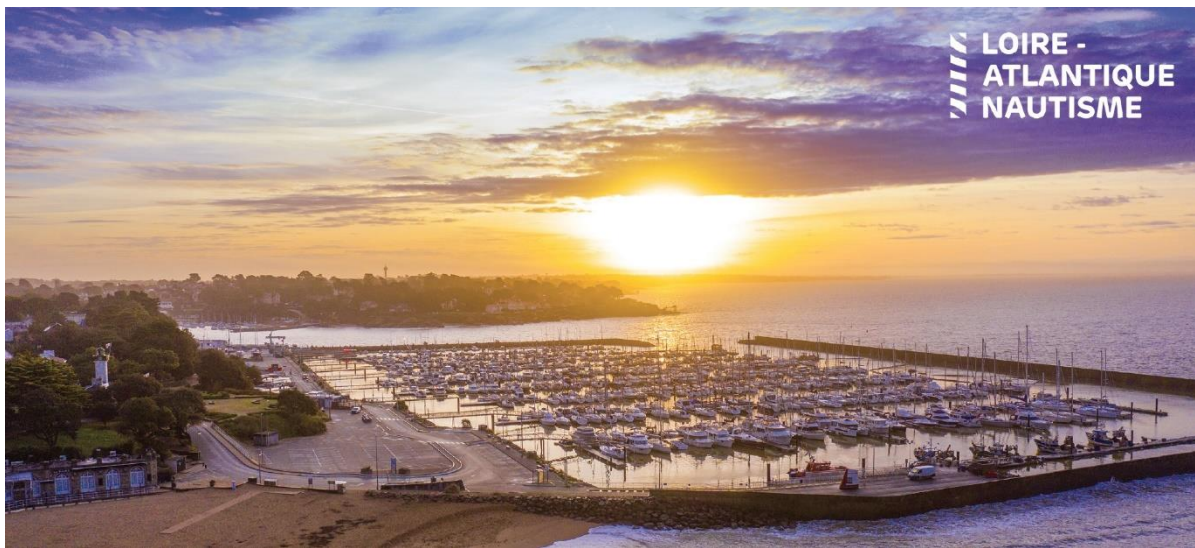
638 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

638.1 LES TARIFS

Il n'y a pas eu d'évolutions significatives sur les tarifs hormis l'inflation, la revalorisation des prestations créée et la mise en place de nouveaux services pour accueillir les CTV.

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

Ports de PORNIC



Concession de service public
pour l'exploitation des ports de Pornic

Délégant : Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

Délégataire : Loire-Atlantique Nautisme

Envoyé en préfecture le 22/09/2023


Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
1.1	DELEGATAIRE	4
1.2	PERIMETRE ET OBJET DE LA DELEGATION (ARTICLE 1)	4
1.3	CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DELEGUE (ARTICLE 2)	6
1.4	SITUATION	7
1.5	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	7
2	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	8
2.1	SERVICES FOURNIS AUX USAGERS (ARTICLE 2.3)	8
2.2	EFFECTIFS	17
2.3	SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS	18
2.4	GESTION ET EXPLOITATION	21
2.5	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	26
2.6	TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	26
3	GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ	29
3.1	BILAN DES ACTIVITES	29
3.2	COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION	35
3.3	PATRIMOINE DE LA DELEGATION	37
3.4	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	38
3.5	PLAN D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN	39
3.6	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN	40
3.7	ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	40
3.8	BUDGET 2023	41
4	CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC	43
4.1	LES TARIFS	43
4.2	PRINCIPE DE CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	43
4.3	COMITE CONSULTATIF DES USAGERS	43
5	ANNEXES	44

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES -

1.1 DELEGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	Loire-Atlantique Nautisme
Coordonnées	16 Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes
Président Dirigeant	Laurent Nicolle Emmanuel Jahan

1.2 PERIMETRE ET OBJET DE LA DELEGATION (ARTICLE 1)

Objet de la délégation	Concession du service public pour l'exploitation des ports de Pornic.
Nature du contrat	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	1 ^{er} janvier 2022
Échéance du contrat	31 décembre 2031
Durée du contrat	10 ans
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des services, notamment numériques, à la clientèle actuelle et potentielle visant notamment à faciliter leur pratique mais également leur apprentissage - Développement de partenariats avec les autres ports notamment du département de Loire-Atlantique (promotion, commercialisation, produits communs, animations communes, etc.) - Réduction des charges d'exploitation du port - Augmentation des recettes commerciales du port - Développement de la pratique du nautisme sur le territoire de Pornic notamment l'augmentation du nombre de sorties par navire du port, le renforcement de la voile sportive ou le développement d'offres pour les clientèles ne souhaitant pas acquérir de navire - Renforcement de l'attractivité touristique du port visant à augmenter le nombre d'escalants et à augmenter la durée de leur séjour en valorisant notamment les animations et services touristiques existants du territoire et en leur donnant notamment la possibilité de découvrir le territoire touristique environnant - Politique patrimoniale permettant le retour en fin de convention en bon état de conservation et de valorisation, du patrimoine confié par le Syndicat ou susceptible de lui revenir. La politique et les engagements de maintenance seront pris en compte dans cet objectif - Politique en faveur du développement durable (gestion des déchets, gestion des pollutions, réduction des consommations d'eau et d'électricité, recrutement de personnes éloignées de l'emploi...).

	<p>Le DELEGATAIRE s'engage, en particulier, à mettre en œuvre un service de qualité basé notamment sur la convivialité de l'accueil, l'hygiène, la propreté et l'attractivité des installations, l'évolutivité des prestations et leur adaptation à chaque catégorie de public.</p> <p>Il veille à ce que les services soient suffisants pour satisfaire au mieux les usagers et pour développer la bonne image et la notoriété des installations portuaires.</p> <p>Le DELEGATAIRE doit adopter une politique de gestion du port de plaisance encourageant les usagers à la navigation, notamment par la mise en réseaux des ports entre eux et avec des ports extérieurs français ou étrangers.</p> <p>D'une manière générale, le DELEGATAIRE doit optimiser la gestion des places et la qualité des services offerts, et rechercher des solutions pour augmenter les capacités d'accueil du port pour répondre aux besoins des usagers.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, un plan de développement du service public portuaire de plaisance est élaboré par le DELEGATAIRE, qui s'engage à le mettre en œuvre. Ce plan présente l'ensemble des actions et opérations destinées à garantir le bon fonctionnement et le développement du port et à atteindre les objectifs fixés par le DELEGANT.</p> <p>Ce plan de développement figure en annexe à la convention de délégation de service public (Annexe 5).</p>
Périmètre	<p><u>Sur le Port « La Noëveillard »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un bassin à flot d'environ 914 emplacements sur pontons, - les locaux de la capitainerie (terrain non intégré pour le moment au Domaine public maritime mais appartenant au Département de Loire Atlantique et transféré au DELEGANT), - une station de carburant, - Une aire de carénage, - Un ponton réservé aux pêcheurs professionnels (une douzaine de places) et à un navire à passagers - Un élévateur à bateau (capacité : 50 tonnes) - Un parc de stationnement de 250 places réparties en trois zones : parking Est (126 Places), parking Ouest (117 places) et parking pêcheurs (7 places) <p><u>Sur « l'avant-port et le vieux port » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une capitainerie avec sanitaires comprenant 2 cabines de douche, 1 douche PMR, 4 lavabos, 2 blocs WC, 2 lave-mains et 1 urinoir) - 30 places sur pontons dont 17 réservées aux bateaux patrimoniaux - 353 mouillages environ,

	<ul style="list-style-type: none"> - un ponton de 6 places situé au fond du Vieux port - une station de carter - 4 cales de mise à l'eau dont une avec contrôle d'accès, ponton d'attente (d'une dizaine de places), stationnement pour véhicules, remorques, dériveurs et catamarans et locaux techniques provisoires qui ont vocation à être déconstruits, - Chaînes filles et plus de 3 900 mètres de chaînes mères changées lors du dernier dragage, - six racks pour annexes.
Surfaces	<p>Noeveillard</p> <p>Emprise portuaire : 124 000 m²</p> <p>Emprise bâti : 350 m²(capitainerie)</p> <p>Avant-port / Vieux port</p> <p>174 000 m²</p> <p>Emprise bâti : 85 m² (capitainerie)</p>
Avenants au contrat	Sans objet

1.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DELEGUE (ARTICLE 2)

Accueil des usagers sur les installations portuaires	<ul style="list-style-type: none"> - un accueil physique à la capitainerie ou par téléphone ou par radio ou par les outils numériques ; - la désignation de l'emplacement des bateaux, la vérification de leur situation administrative et la perception des redevances correspondantes ; - la fourniture de renseignements d'ordre nautique, touristique, commercial, administratif ou environnemental [renseignements météorologiques, possibilités d'avitaillement et d'hébergement à proximité...] - la gestion des emplacements libérés par leurs occupants contractuels ; - la gestion des listes d'attente ; - et d'une manière générale, l'optimisation de l'occupation des équipements à flot et à terre, de façon à accueillir le plus grand nombre de plaisanciers dans les meilleures conditions.
La gestion des terre-pleins et des immeubles	<ul style="list-style-type: none"> - en prenant toutes dispositions pour permettre le stationnement des bateaux et voitures ; - en appelant les redevances prévues au contrat ; - en veillant, pour les immeubles, au respect des prescriptions stipulées aux contrats relatives notamment à la nature des activités autorisées, à la tenue des lieux et des locaux, à la sous-location... ; - en favorisant la rotation des bateaux pour pouvoir en accueillir le plus grand nombre ; - en veillant à la qualité et à la fonctionnalité des bords et matériels d'époutillage et de leur mise en œuvre.

1.4 SITUATION

1.4.1 Actionnariat / Partenariat

Sans objet

1.4.2 Juridique

Loire Atlantique Nautisme est une Société par Action Simplifiée dont les actionnaires sont la CCI Nantes St Nazaire (50%) et la SEM Loire Atlantique Pêche Plaisance (50%).

1.4.3 Technique

Les places ne sont pas dédiées à un usage spécifique (annuel, saisonnier ou escales). Souvent, une place sert à plusieurs usages.

⇒ Se référer :

- Aux statistiques d'exploitation
- Au périmètre ci-dessus (1.2)

1.5 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Les principaux faits marquants de l'année 2022 sont les suivants :

- Prise d'effet du contrat de délégation de service public par Loire Atlantique Nautisme au 1^{er} janvier 2022,
- Intégration des personnels de l'ancien gestionnaire (YCIP) au sein de Loire Atlantique Nautisme,
- Mise en place d'un nouveau règlement d'exploitation et d'une nouvelle grille de tarifs relatif au 2 ports à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Etablissement d'un contrat de stationnement annuel pour l'ensemble des clients des ports,
- Prise en main des outils et process de travail LAN par les personnels repris
- Concertation régulière avec les différentes parties prenantes du port (plaisanciers, professionnels, associations, pêcheurs, etc...),
- Reprise des contrats de sous-traitance et établissement de nouveaux contrats avec les fournisseurs,
- Mise en place des nouveaux produits et services Loire Atlantique Nautisme (Passeport Escales, Application, Mise à sec estivale, mutualisation entre les ports de Pornic...)
- Accueil de nombreux événements nautiques sur le port
- Lancement de la démarche Port Propre.
- Travaux lourds sur l'équipement de dragage.

2.1 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS (ARTICLE 2.3)

2.1.1 Prestations fournis

Horaires d'ouvertures de la capitainerie :

Période		Matin	Après-midi
01/01 au 31/03 01/10 au 31/12	Lundi au samedi	9h à 12h	14h à 17h30
01/04 au 30/06 01/09 au 30/09	Lundi au dimanche	9h à 12h15	14h à 17h45
01/07 au 31/09	Lundi au dimanche	8h à 20h	

Durant ces horaires d'ouvertures, le personnel portuaire assure un accueil physique et téléphonique à la capitainerie ainsi qu'une veille sur le canal VHF n°9.

Par ailleurs, une astreinte est assurée par une société de gardiennage. Elle permet d'intervenir 24/24H et 7/7J sur un éventuel problème. Cette astreinte est également mise en place pour intervenir sur des navires qui nécessitent une mise à sec d'urgence. La société intervient sur un niveau 1 d'astreinte et doit parfois prendre l'attache des agents pour certaines situations. Ce sujet est en réflexion pour le faire évoluer.

Port de la Noëveillard / Port de la Ria

Les prestations fournies par le port envers tous les plaisanciers (escalant ou annuels) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Services	Payant	Gratuit
Aire de carénage	X	
Station à carburant Plaisancier 24/24	X	
Gardiennage	X	
Manutention - élévateur	X	
Stockage aire de carénage	X	
Douches		X
WC		X
Bacs vaisselle		X
Machine à laver	X	
Sèche-linge	X	
WIFI		X
Chariots d'armement		X
Réception courrier		X
Consignes de clé		X
Écrans météo		X
Offres touristiques		X
Bibliothèque capitainerie		X
Fourniture eau		X

Fourniture électricité		X
Présence équipements de sécurité		X
Dépôt tri sélectif		X
Liaisons radios avec le port		X
Alimentation électrique hiver	X	
Réservation taxis		X
Assistance à la manœuvre aux pontons		X
Formation (Navicoach)		X
3 cales de mise à l'eau libres		X
1 cale de mise à l'eau contrôlée	X	
Terre-plein stockage dériveur	X	
Racks de stockage pour annexes		X
Station à carburant pêcheurs	X	
Douches (capitainerie)		X
WC (capitainerie)		X
Lavabos (capitainerie)		X
Surveillance		X
Aide amarrage		X
Aide déplacements bateaux	X	
Annuaire marées		X

2.1.2 Équipements

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Les équipements principaux du port sont les suivants :

Bornes de distribution de fluides

Les pontons sont équipés de bornes de distribution d'électricité et d'eau.

Le port de la Noëveillard dispose de 177 bornes d'alimentation électrique équipée chacune de 4 prises dont la puissance est comprise entre 6 et 16 Ampères. Ces bornes sont équipées de lampes à LED qui assurent un balisage lumineux des pontons.

Le port de Gourmalon dispose de 2 bornes électriques sur le ponton d'avitaillement et d'une borne électrique sur le terre-plein à proximité de la cale.

L'ensemble des équipements électrique a fait l'objet d'un contrôle périodique réglementaire via la société Qualiconsult.

Le port de la Noëveillard dispose de 141 potelets de distribution d'eau équipée chacun de 2 à 3 robinets. Des potelets sont également disposés sur le ponton d'avitaillement de Gourmalon ainsi qu'à proximité de la cale de mise à l'eau.

Les points de livraisons d'eau et d'électricité font l'objet d'un relevé mensuel des indices afin de suivre les consommations et détecter les éventuelles fuites. LAN ne dispose que de 3 points de relevés d'eau. Au niveau électricité, il est en revanche possible d'avoir la consommation sur chaque ponton. Il est envisagé la mise en place de temporisateurs sur les bornes afin d'avoir une meilleure lisibilité de la consommation.



Le Wifi

Le plan d'eau de la Noëveillard dispose d'une couverture Wifi permettant aux plaisanciers d'accéder au réseau internet depuis leur bateau. L'accès à ce service est gratuit. Il s'agit d'un équipement mis en place par l'ancien gestionnaire qui a fait l'objet d'une étude de fonctionnement par LAN au cours de l'année 2022. Une mise à niveau de l'équipement est envisagée courant 2023.

Le Parking du port

Le port de la Noëveillard dispose d'un parc de stationnement pour voiture d'une capacité de 250 places dont le fonctionnement et les modalités d'accès varient en fonction des périodes de l'année :

- Hiver : L'ensemble du matériel péager est déposé et l'accès est libre,
- Inter Saison : Accès libre en semaine et stationnement règlementé et payant durant les week-ends et vacances scolaires,
- Saison : Accès règlementé et payant tous les jours durant les mois de juillet et août

2022	Carte d'accès			Tickets Péages
Porteurs	Plaisanciers Annuels Saisonniers	Professionnels	Commerçants	Visiteurs Extérieurs
Support accès	1 carte par bateau	1 carte par véhicule	1 carte par salarié	1 accès par ticket
Règles de stationnement	- Pas de durée limite de stationnement - pas d'anti Pass back			1ère heure gratuite 2 heures offertes par les commerçants 1,5 € / 15 minutes paiement en bornes de sortie via CB
En période règlementée	Stationnement payant de 8 h à 20 h			

Il faut distinguer 4 catégories d'utilisateurs, qui pour chacune d'elle bénéficie d'un accès différent au parking et selon la saison.

Le parking dispose également d'appui vélo et de zone dédiées à l'accueil des motos.

Les Sanitaires

Le port de la Noëveillard dispose d'un équipement sanitaire de 45 m² accessible pour les usagers du port. Cet équipement est composé de 8 douches, 3 WC et 2 urinoirs. L'accès est contrôlé par un digicode qui est remis à chaque usager (annuel ou temporaire). Ces sanitaires sont anciens et à minima à rénover.

Le nettoyage et l'entretien des sanitaires est assuré par une société de nettoyage qui intervient tout au long de l'année selon la périodicité donnée dans le tableau ci-dessous.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
ESPACE ACCUEIL ET SALLE DE REUNION REZ DE CHAUSSEE	2 passages par semaine	2 passages par semaine	2 passages par semaine	3 passages par semaine	3 passages par semaine	3 passages par semaine	1 passage par jour	1 passage par jour	3 passages par semaine	3 passages par semaine	2 passages par semaine	2 passages par semaine
ESPACE ACCUEIL + BANQUE D'ACCUEIL R+1	2 passages par semaine	2 passages par semaine	2 passages par semaine	3 passages par semaine	3 passages par semaine	3 passages par semaine	1 passage par jour	1 passage par jour	3 passages par semaine	3 passages par semaine	2 passages par semaine	2 passages par semaine
ESPACE BUREAUX R+1	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine	1 passage par semaine
SANITAIRES, LAVERIE, URINOIRS, EVIERS TECHNIQUES REZ DE PORTS	4 passages par semaine	4 passages par semaine	4 passages par semaine	4 passages par semaine	1 passage par jour du lundi au vendredi 2 passages par jour Samedi, Dimanche et jours fériés	1 passage par jour du lundi au vendredi 2 passages par jour Samedi, Dimanche et jours fériés	2 passages par jour du lundi au dimanche	2 passages par jour du lundi au dimanche	1 passage par jour du lundi au vendredi 2 passages par jour Samedi et Dimanche	4 passages par semaine	4 passages par semaine	4 passages par semaine

Le port de Gourmalon dispose d'un WC et d'une douche accessible aux usagers du port.

Les Bateaux de services

Le port dispose de différentes embarcations affectées à différents usages, Vous trouverez ci-après la liste des embarcations :

Marque / modèle	N° d'immat° / références	Nom de baptême	Nombre places	Longueur	Année 1ère mise en service	Usage
HYDROLAND	NA 894482	Président Turpeau	2	11,93	1995	Drague
NAVALU	SN 932526	Quart de tour	3	6,4	2014	Assistance Drague
VENDEE PLAISANCE	SN 916018	LA FICELLE	2	6,15	2000	Assistance Drague
DELAVERGNE	SN 916059	POUSSE TRIBORD	2	3,8	2003	Service portuaire remorquage
NEVEUX	SN 916058	POUSSE BABORD	3	3,9	2003	Service portuaire remorquage
RIGIFLEX/NEWMATIC	SN 936163	LES MOUSSES	2	3,7	2015	Service portuaire pointage + accueil
MPH Construction	SN 916079	GOURMALON 4	2	5,54	2003	Entretien des mouillages
BRIG	SN 937956	BLACK SHEEP	3	5	2017	Service portuaire

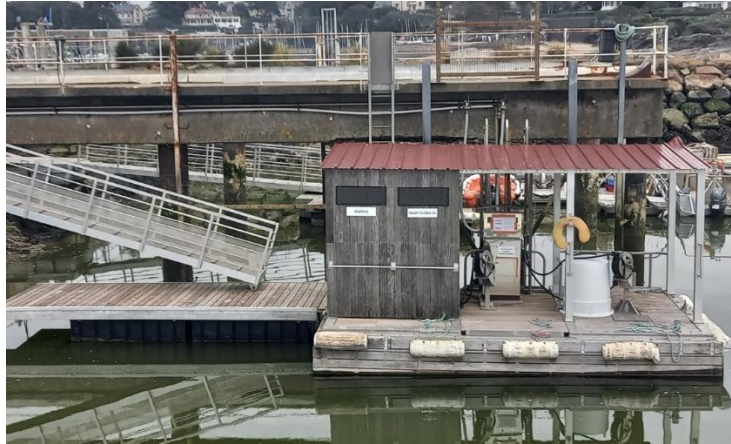
Les permis de navigation de ces bateaux ont été mis à jour en 2022.

La station à carburants

Le port de la Noëveillard est équipé d'une station à carburants accessible 24 h sur 24 (non soumise à l'ICPE).

Les plaisanciers disposent de 2 pompes qui proposent du sans plomb 95 et du gazole. Ces équipements sont anciens et seront rénovés en profondeur en 2023.

NB : Volumes 225 000L en 2022 dont 70% de Sans Plomb (pas de notions sur 2021, gestion YCIP)



Le Vieux Port dispose également d'une station à carburant. Celle-ci est gérée par la coopérative maritime et délivre exclusivement du carburant détaxé (non soumise à l'ICPE).

L'élévateur à bateaux et les équipements de calage

Le port de la Noëveillard est équipé d'un Travel permettant la manutention de navires jusqu'à 40 tonnes. L'élévateur a fait l'objet d'un contrôle et a été éprouvé à 40 T. Toutefois la majorité des bateaux sortis sont plutôt à 25 T. Les bateaux manutentionnés restent majoritairement parqués sur le terre-plein.

La facturation a été modifiée passant au mètre linéaire plutôt qu'au tonnage (YCIP). Le port assure toujours la manutention de bateaux pour sortie et entrée d'eau, les manoeuvres sur remorque, matage et dématage.



La grue pêche

Le quai de l'ancienne jetée dispose d'une grue. Celle-ci est utilisée exclusivement par les pêcheurs qui disposent d'un accès sécurisé et d'une formation pour la manipulation.



Pompe d'aspiration des eaux usées

Le port n'est pas équipé de pompe d'aspiration des eaux usées. Une réflexion est en cours avec un test en 2023 pour la mise en place d'une pompe mobile. Une alternative dans l'attente du projet du port et qui peut, en outre, bénéficier d'une subvention par le CEREMA dans le cadre de la certification ports propres.

Cependant, un prestataire extérieur pouvant réaliser la collecte des eaux usées est référencé dans la plan de collecte et de traitement des déchets issus des navires.

2.1.3 Suivi de la qualité de service (Article 12)

Le suivi de la qualité du service rendu aux usagers est réalisé via des enquêtes de satisfactions administrées auprès des plaisanciers, à intervalles réguliers. Nous n'avons pas réalisé d'enquête en 2022 auprès des clients de Ports de Pornic.

Une enquête de satisfaction sera menée en 2024 ou 2025 auprès des clients des ports de Pornic.

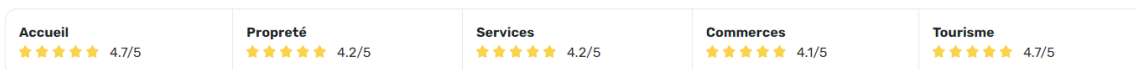
Par ailleurs, la satisfaction des clients réalisant une escale au port est suivie via la notation mise en place sur le site Navily. Le port de la Noëveillard dispose de la notation suivante :

Pornic ★★★★★ (26 avis)

2,14€/l

L'avis de la communauté

Voici ce que les utilisateurs de Navily pensent de Pornic. Si vous souhaitez ajouter votre propre commentaire, vous pouvez le faire depuis notre application mobile.



2.1.4 Relations avec les usagers (Article 13)

a) Fonctionnement

Les réclamations et remarques des usagers sont collectées soit lors des rencontres à la capitainerie ou sur le plan d'eau. Nous collectons également ces éléments via notre messagerie internet ainsi que lors des échanges réguliers avec les associations d'usagers.

Lors de la réception des demandes, le traitement des demandes se fait au fur et à mesure car elles concernent régulièrement la gestion quotidienne du port. Les réclamations par écrit sont quant à elles répertoriées en vue d'y apporter une réponse rapidement.

La plupart des autres réclamations sont remontées par les associations d'usagers. En 2022, nous avons eu une dizaine d'échanges formels avec ces associations permettant soit d'apporter les explications nécessaires, soit de résoudre les éventuels problèmes.

b) CLUPP comité local des usagers permanents du port


Un comité local des usagers permanents du port a été installé sur les ports de Pornic. La désignation des membres représentant ce comité local au conseil portuaire a été réalisée en collaboration avec le Syndicat Mixte des Ports et Loire Atlantique Nautisme dans le cadre des dispositions réglementaires. (Cf Annexe 1).

Les représentants du Comité Local des usagers Permanent sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. DE VOGUE Robert	M. COTTRON Dominique
M. NOCET Pascal	M. DE GOUELLO Hans
M. KUHN Robert Louis	M. ORTIZ Philippe

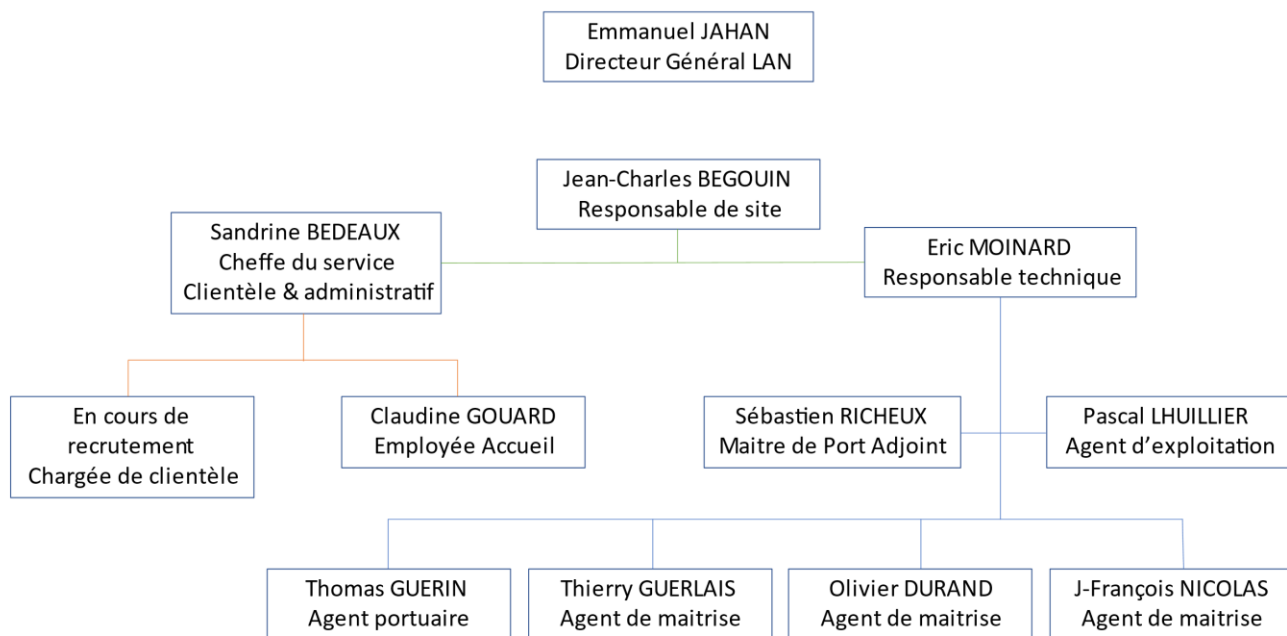
L'article 2.3 du chapitre II du règlement intérieur stipule « qu'outre la réunion annuelle obligatoire, l'initiative de l'autorité portuaire, le CLUPIPP pourra se réunir autant de fois qu'il le juge utile ». La réunion annuelle obligatoire n'a pas pu se tenir en 2022. Elle aura lieu en 2023.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE



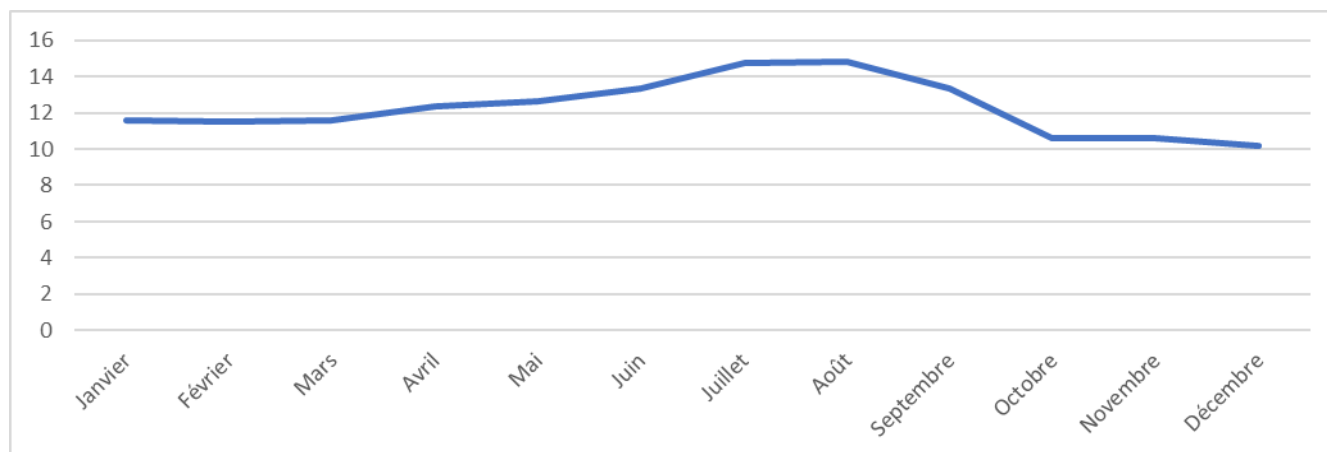
Cependant de nombreux moments et temps d'échanges ont été organisés tout au long de l'année. Il s'agit de rencontres avec les associations des usagers plaisanciers (5 rencontres), des commerçants et professionnels (3 rencontres) et des pêcheurs (2 rencontres), du comité consultatif (2 réunions) et des conseils portuaires (2 réunions)

2.2.1 Organigramme de la D.S.P. au 31/12/22



2.2.2 Description du personnel rattaché à la délégation

Le nombre d’ETP moyen par mois évolue entre 10 et 14,5 personnes. L’évolution sur l’année 2022 est fournie dans le graphique ci-dessous :



Conformément au contrat de DSP, le délégataire recrute et affecte au fonctionnement du service le personnel en nombre et en qualification qui lui semble nécessaire pour remplir la mission qui lui est confiée (page 38).

L’équipe dédiée à l’exploitation du port est constituée pour l’année 2022 de 11 personnes titulaires d’un contrat de travail à durée indéterminée. Nous avons eu recours à 4 personnes supplémentaires à temps plein dans le cadre de contrat à durée déterminé pour le surcroît d’activité saisonnier.

2.2.3 Mouvements de personnel

L'effectif des personnels permanents a connu un départ en fin d'année 2022 au niveau de l'équipe administrative. Un recrutement a été lancé pour remplacer ce départ. La nouvelle personne est arrivée début 2023.

Les personnels temporaires recrutés ont été réparti comme suit :

- 1 personne de janvier à septembre pour l'entretien des équipements et l'activité saisonnière de Gourmalon,
- 1 personne d'avril à septembre pour l'accueil saisonnière,
- 2 personnes en juillet et août pour soutenir l'activité estivale.

Poste	Contrat	Date d'arrivée	Date départ
Agent de port	CDD	01.01.2022	30.09.2022
Saisonnier Accueil	CDD	01.07.2022	31.08.2022
Saisonnier Plan d'eau	CDD	01.07.2022	31.08.2022
Saisonnier Accueil / Plan d'eau	CDD	01.04.2022	30.09.2022

Au cours de l'année 2023, nous prévoyons le départ à la retraite d'une personne du service administratif. Nous procéderons à son remplacement. Nous serons également attentifs aux conditions de retour d'un agent technique qui est en arrêt de travail depuis plusieurs mois.

2.3 SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS

2.3.1 Sécurité

a) Livret d'accueil

Un livret d'accueil est remis à chaque personnel en contrat à durée déterminée lors de son arrivée dans l'équipe. Vous trouverez un exemplaire de ce livret en annexe n°2

b) Document unique de sécurité

L'ancien gestionnaire du port de la Noëveillard (l'YCIP) avait établi un document unique de sécurité en 2018. Nous nous appuyons actuellement sur ce document. La mise à jour du document est prévue au cours de l'année 2023. Vous trouverez le document de l'YCIP en annexe n°3.

c) Protocole de sécurité

Chaque entreprise qui intervient sur le port de Pornic doit établir un ordre de travail et de prévention des risques pour chacune de ses interventions. Ce document est signé conjointement entre l'entreprise intervenante et le port.

Un exemplaire de cet ordre de travail et de prévention des risques est disponible en annexe n°4.

Le contrat de concession prévoit la mise en place d'un plan d'organisation des secours par le gestionnaire. Celui-ci sera réalisé au cours de l'année 2023.

2.3.2 Sinistres

Les principaux sinistres ayant donné lieu à une procédure d'assurance sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Date de survenance	Circonstances	Dommmages	Situation
15/04/2022	Lors du grutage du voilier de Mr GARY	Défaut de lignage au niveau de l'hélice	Dossier en cours d'instructions par les assurances
14/05/2022	Lors du grutage du ZEPHYR DUFOUR 385	Le bateau serait mal sanglé et aurait basculé à l'avant au moment de la levée avec ls propriétaire dessus. le bateau aurait glissé - choc sur le bateau (pas de dommage visible) - chandelier de ber cassé	Sinistre inscrit au dossier d'assurance du client en cas de découverte de dommages ultérieurs
14/05/2022	L'agent de sécurité du port (entreprise externe) fait retomber la barrière sur le véhicule du tiers.	Véhicule du tiers.	Dossier clos
06/09/2022	Location d'emplacement de bateau à M. TINOY.	Deux bateaux étaient déjà présents sur l'emplacement et le tiers les a heurtés lors d'une manœuvre.	Dossier clos
20/10/2022	Contrat de réservation d'un emplacement plaisance	Bateau endommagé	Dossier clos
14/05/2022	Choc véhicule sur la barrière Port de Pornic	Barrière endommagée	Dossier clos

a) Plaintes ou demandes de dommages et intérêts émis à l'égard du délégataire

Au cours de l'année 2022, nous avons connu plusieurs incidents sur les ports ayant pu engager la responsabilité du port. Il s'agit d'incidents liés aux manutentions réalisées avec l'engin de levage (CF Ci-dessus). Nous avons également des sinistres liés aux manœuvres de la drague durant la période dragage.

La majorité des évènements a pu faire l'objet d'un règlement amiable. Cependant, certains sinistres ont amené des litiges qui font actuellement l'objet de procédures en contentieux.

Les incidents de la drague ont été dû au fait du changement de pilote de la drague (nécessaire du fait du départ prochain en retraite du pilote actuel). Ce salarié poursuit sa formation pour réduire ces incidents. Le déplacement des bateaux est également à revoir.

b) Actes de malveillance.

Non concerné

c) Incidentes de pollution générée par l'exploitation du site

Non concerné

d) Incendie ou explosion sur le site

Non concerné

e) Assiagnation / poursuite ou non-respect de la réglementation ou arrêté de mise en demeure.

Non concerné pour l'année 2022

2.3.3 Risques liés aux stockages

Port de la Noeveillard

Stockages enterrés <i>(ICPE)</i>	X oui	non	<i>(Liste des produits avec priorité des produits classés)</i>		
Nature des produits	Nom brede cuves	Capacité (m^3 ou T)	Date de mise en service	Type de cuve <i>(Simple Paroi, Double Paroi, Fosse Maçonnée)</i>	Sécurités <i>(Alarme Reportée, Détection de Fuite, Limitation de Remplissage)</i>
Gazole	1	10.000	2000	Double Paroi	Alarme incendie
Sans Plomb	1	10.000		Double Paroi	
Réserve carburant	1	5000	2000	SP	Non
Aire de dépotage	Revêtement (<i>nature</i>) : <i>enrobé</i> Volume de rétention : 150L				
Dernier contrôle réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des volucompteurs : - Contrôle des cuves : - Contrôle des alarmes incendie : 				

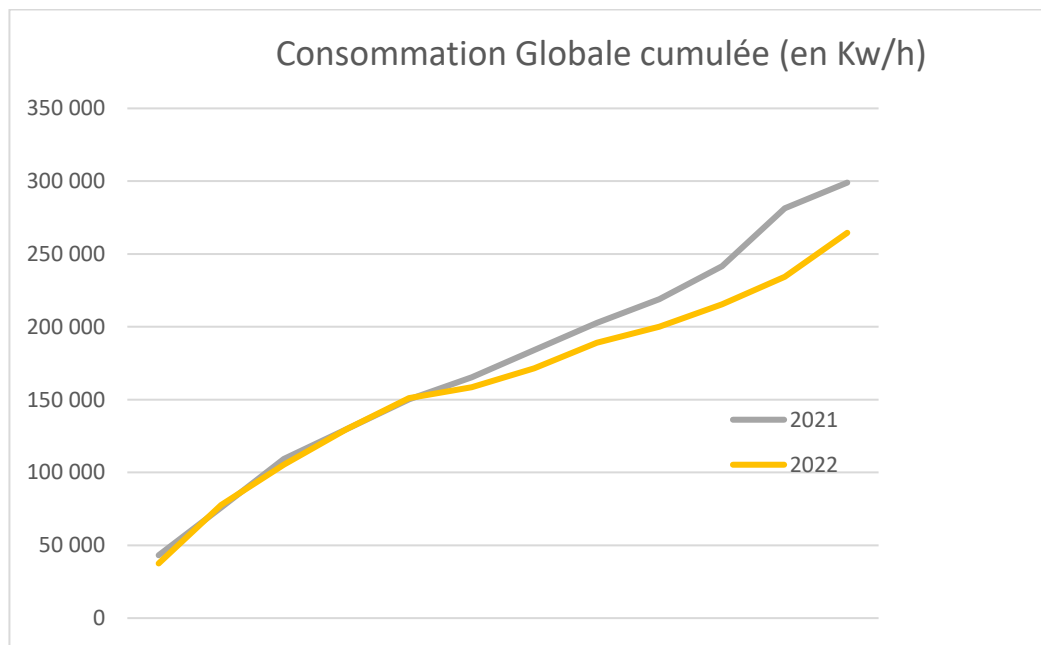
2.3.4 Suivi des accidents de travail

Nous avons connu un accident de travail au cours de l'année 2022. Un compte rendu de cet accident est disponible en annexe n°5.

2.4.1 Gestion et exploitation des fluides (Articlezz)

La fourniture d'eau et d'électricité sur le vieux port est prise en charge par la ville de Pornic de Gourmalon. La commune a fait le choix de garder à sa charge ces factures, du fait de l'animation touristique réalisée sur cet espace.

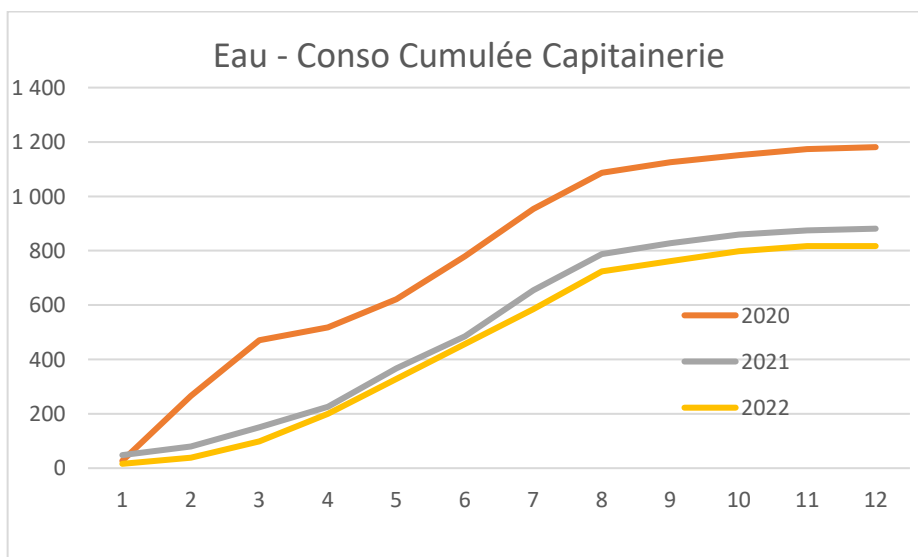
La consommation d'électricité sur le port de la Noëveillard est la suivante pour les années 2021 et 2022 :



Cette baisse de consommation peut s'expliquer par différentes actions menées par le port :

- Sensibilisation des usagers aux consommations électriques,
- Extinction de l'éclairage de la moitié des bornes de pontons,
- Extinction de l'éclairage de la moitié des candelabres du parking,
- Temporisation du fonctionnement des chauffages et climatisation,
- Remplacement de l'éclairage des toilettes par lampe led,

La consommation d'eau sur le port de la Noëveillard est la suivante pour les années 2021 et 2022 :





En raison des arrêtés préfectoraux de restrictions de consommations d'eau potable, le carénage ainsi que le rinçage des bateaux a été arrêté à compter de début août jusqu'à fin septembre. Nous avons mis en place une communication auprès des clients pour les informer de la situation. Nous avons également procédé à l'installation de récupérateur d'eau de pluie pour permettre les carénages d'un volume total de 7000 litres.

Conscient que cette situation sera amenée à se reproduire dans l'avenir, nous avons prévu pour l'année 2023 d'augmenter notre capacité de collecte et de stockage d'eau de pluie. Il est notamment prévu l'installation d'une cuve de collecte et de stockage de 10 000 litres.

Nous allons également faire l'acquisition de nettoyeur haute pression à eau de mer pour le nettoyage des pontons et le carénage des navires.

2.4.2 Gestion des effluents liquides

Port de la Noëveillard

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
			<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : Réseau d'eaux usées de la ville
Eaux usées	sanitaires	aucun	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : Réseau d'eaux usées de la ville
Eaux de carénage	Carénage des navires	Débourbeur Décanteur.	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : rejet dans le milieu après traitement
Eaux pluviales	parking	aucun	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : rejet dans le milieu naturel
Contrôles des rejets ?		X non	<input type="checkbox"/> auto-surveillance	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur
Disposez-vous d'une convention de raccordement		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	1.4.1. Nom de la station

Avant-port et vieux port

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
			<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : Réseau EU de la ville
Eaux usées	Sanitaires	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : Réseau EU de la ville
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
Contrôles des rejets ?		X non	<input type="checkbox"/> auto-surveillance	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur
Disposez-vous d'une convention de raccordement		<input type="checkbox"/> oui	X non	1.4.1. Nom de la station

2.4.3 Contrôles sanitaires et agréments

L'inventaire des différents contrôles réalisés sont disponibles dans les annexes suivantes :

- Annexe n°6.1 : Contrôles sanitaires et agréments
- Annexe n°6.2 : Contrôle de sécurité
- Annexe n°6.3 : Contrôles techniques

Les rapports des différents contrôles réalisés sont disponibles sur demande auprès de Loire Atlantique Nautisme.

2.4.4 Environnement

a) Liste des installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation

Sans objet

b) Audit de type diagnostic du sol/ environnement / cession

Sans objet

c) Liste et traitement des pollutions constatées (Article 12 & 24)

Nous n'avons constaté aucune pollution en 2022, Courant 2023, une formation pollution accidentelle sera mise en place dans le cadre de la démarche Port Propre.

d) Traitement des déchets d'exploitation (Article 23)

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation a été repris en 2022 et adressé au Syndicat Mixte. Ce plan est disponible en annexe n°7

Port de la Noeveillard

Disposez-vous d'un inventaire de vos déchets ?	X non	<input type="checkbox"/> bilan trimestriel	<input type="checkbox"/> bilan annuel
Stockages des déchets sur une aire dédiée ?	<input type="checkbox"/> non	X aire abritée	<input type="checkbox"/> aire à ciel ouvert
Procédures de contrôles ou suivi de vos déchets ?	X oui	<input type="checkbox"/> non	


Avant-port et vieux port

Disposez-vous d'un inventaire de vos déchets ?	X non	<input type="checkbox"/> bilan trimestriel	<input type="checkbox"/> bilan annuel
Stockages des déchets sur une aire dédiée ?	X oui	<input type="checkbox"/> aire abritée	X aire à ciel ouvert
Procédures de contrôles ou suivi de vos déchets ?	X non	<input type="checkbox"/> non	

e) Démarche ports propres

En 2022, nous avons lancé la démarche Ports Propres. La première phase en cours consiste à réaliser le diagnostic qui sera rapidement suivi du plan d'action afin d'obtenir sa certification fin 2023. LAN annexera les documents de suivi de la certification ports propres. Le Plan d'actions n'est pas encore finalisé pour les ports de Pornic.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE



2.4.5 Gestion confiée à des tiers

a) Contrats prestataires (Article 6)

Régulier :

- ISOR : Nettoyage des locaux - > 2025
- HYGIENE SERVICE : Dératisation
- PORNIC SECURITE : Gardiennage + Télésurveillance -> 2024
- TOKHEIM : Maintenance Station carburant
- EIFFAGE : Maintenance système vidéo surveillance
- CHRONOFEU : extincteurs => EUROFEU à partir de 2024
- QUALICONSULT : Contrôles techniques -> 2024
- HERVE THERMIQUE : CVC -> 2026
- CLICKECO : collecte et traitement des déchets

Occasionnel :

- LOXAM : location
- Vu Par : signalétique
- CORNET VINCENT SEGUREL : Juridique -> 2025
- Dragage Solution / ARMITEC : Entretien Drague
- Meca Marine : moteurs
- NANFOURMA : Hydraulique, Manutention et Drague
- INSERETZ (**insertion**)

Insertez est une entreprise associative (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire. Elle intervient sur l'ensemble du Pays de Retz Atlantique depuis 1990 et a pour mission l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi dans une activité durable. Cette entreprise est notamment intervenue pour le nettoyage des pontons ainsi que pour l'entretien paysager des sites.

b) Location des locaux (Article 7)

La salle de réunion du Rez de chaussée de la capitainerie de la Noëveillard est proposée à la location pour les entreprises. Nous l'avons ainsi louée la salle durant 12 jours au cours de l'année à la société Escale Formation Technique.

Nous la mettons également à disposition des associations locales, gratuitement.

LAN convient que le tarif de location de la salle devra être ajouté à la grille tarifaire.

c) Sous-délégation (Article 8)

Sans objet

d) Obligations en matière de sauvetage en mer (Article 15)

En 2022, 4 places ont été mises à disposition gratuitement :

- 2 pour la SNSM
- 1 pour les pompiers
- 1 pour la gendarmerie

e) Liste AOT/COT à caractère commercial

Les AOT à caractère commercial ont été signée le 01/01/2023.

Les Annexes de l'ensemble des AOT sous format tableau seront fournies dans le rapport 2023.
L'AOT pour la station à carburant a bien été relancée et signée avec la coopérative maritime.

2.5 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.5.1 Règlement particulier de police

Le règlement de Police en vigueur est ancien et devra être mis à jour prochainement.

2.5.2 Règlement d'exploitation (Article 16)

Un nouveau règlement d'exploitation a été mis place au 1er janvier 2022 dans le cadre de l'installation de Loire Atlantique Nautisme. Ce règlement a été travaillé avec les usagers au dernier trimestre 2021 avant son adoption en conseil portuaire.

Des discussions autour de ce règlement se sont poursuivies au cours de l'année 2022. La version 2022 a été modifier pour la mise en application d'une nouvelle version au 1er janvier 2023.

Le règlement d'exploitation 2022 est fourni en annexe n°8.

2.6 TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

2.6.1 Travaux réalisés

Les principaux travaux réalisés en 2022 sont détaillés ci-dessous

- Parking du port de la Noeveillard :
 - Réfection du marquage au sol des emplacements
 - Remise en service du contrôle d'accès à l'entrée du parking
- Aire de carénage :
 - Début du diagnostic de l'audit du système de traitement des eaux
 - Entretien des débourbeurs et décanteurs
- Elévateur :
 - Mise en peinture des structures + traitement anticorrosion
 - Entretien du réseau de flexible hydraulique
 - Remplacement de câbles et de sangles
- Draque :
 - Reprise des flotteurs et des ballasts
 - Rénovation du système de maintien des pieux
 - Réalisation d'un diagnostic complet
 - Intervention sur le réseau Hydraulique
- Pontons :

- Remplacement du platelage sur une passerelle
 - Remise en état de quelques catways
 - Nettoyage au karcher haute pression sur 4 linéaires complet de panne via le chantier Inseretz
 - Remplacement de bloc de liaisons entre pontons
 - Remplacement de rouleau le long des pieux guides
 - Réparation de différentes structures affaiblie
 - Nettoyage e certains pieux
 - Mise en place de signalétiques
 - Travail sur équipements structurels des pontons de Gourmalon
 - Contrôle et remplacement des organes de sécurité (extincteurs, bouées, etc.)
- Terre-plein de l'ancienne jetée :
- Mise en service d'une cale de mise à l'eau financée par le syndicat Mixte
 - Agrandissement de la zone de stockage
 - Réalisation d'un marquage au sol
 - Mise en place d'une barrière pour gérer le contrôle d'accès à cet espace.
- Vidéosurveillance :
- Entretien et remplacement de certaines caméras
- Capitainerie :
- Aménagement des bureaux
 - Installation d'un écran vidéo
 - Installation d'un éclairage LED dans les sanitaires et les bureaux
- Terre plein de Gourmalon :
- Mise en place d'une borne électrique
 - Mise en place de Stop Roue
 - Enlèvement et valorisation d'un cinquantaine d'annexe Hors service
 - Rénovation du réseau de distribution d'eau potable
 - Remise en état du ponton d'attente
- Bouées Gourmalon :
- Vérification des mouillages (bouées + chaîne)
 - Remplacement Bouées et chaînes sur certains mouillages
 - Entretien des bouées de signalisation avec les Phares et Balises

2.6.2 Programme des travaux projetés

Pour 2023, les principaux travaux projetés à date sont les suivants :

- Sanitaires du port de la Noëveillard :
- Réfection des murs et des plafonds,
 - Remplacement de la robinetterie
 - Remplacement du mobilier sanitaires (cuvettes + éviers)
- Contrôle d'accès :
- Remplacement de l'ensemble du système de contrôle d'accès à l'entrée du parking de la Noëveillard,

- Remplacement du contrôle d'accès aux sanitaires
 - Remplacement du contrôle d'accès à la cale de Gourmalon
- Aire de carénage :
- Poursuite de l'audit diagnostic + réalisation du cahier des charges
 - Remplacement de l'unité de traitement
 - Aménagement de l'aire de carénage pour la collecte des eaux
- Station carburant Noëveillard :
- Remplacement des cuves suite à détection d'une fuite. Mise en place d'une cuve de Sans Plomb plus grande
 - Remplacement de l'unité de décantation de la station
 - Remplacement des distributeurs sur le ponton carburant
- Bornes de distributions électriques :
- Mise en place de temporisateur sur les bornes
- Couverture WIFI :
- Remplacement du matériel de diffusion WIFI sur les pontons de la Noëveillard

2.6.3 Entretien des profondeurs des plans d'eau - dragage

Comme chaque année l'équipe du port a procédé aux opérations de dragage du port de la Noëveillard, pour la période du 01/01 au 31/03, puis du 01/10 au 15/11, conformément aux autorisations. Cette campagne a permis d'extraire 50 000 m³ de vase.

Ce travail est réalisé par du matériel vieillissant qui a connu de nombreuses pannes pour un montant de 63 000 € partagées entre l'entretien (14K€ honoraires + 19K€ fournitures et prestations) et les consommations diverses pour le dragage en tant que tel (26K€ de carburant + 4K€ honoraires) + 70K€ d'investissement (remise en état).

Nous attirons votre attention sur le nécessaire remplacement de ce matériel qui ne présente plus une fiabilité suffisante. Cette drague n'est également plus adaptée à des conditions de travail raisonnable pour les opérateurs.

Annexe n° 9 : bilan et compte de résultat

3.1 BILAN DES ACTIVITES

3.1.1 Bilan de l'activité plaisance

Pour l'ensemble des activités, nous ne pouvons comparer avec les années antérieures au vu de l'augmentation du périmètre et de la modification des types de contrats.

a) Contrats annuels

EN 2022, le port a commercialisé 1 106 contrats à l'année pour un chiffre d'affaires de 1 648K€ HT dont 187K€ HT pour l'échouage.

La répartition par taille des bateaux en contrat annuel est fournie dans le tableau ci-dessous :

2022	Part
00.00 A 05.99 M	16%
06.00 A 06.99 M	24%
07.00 A 07.99 M	21%
08.00 A 08.99 M	11%
09.00<	27%
(vide)	0%

Par ailleurs, nous pouvons noter les principaux éléments suivants :

- 44 résiliations ont eu lieu dans l'année
- L'âge moyen des titulaires d'un contrat annuel est de 64.8 ans
- 55% de bateaux moteurs et 45% de voiliers

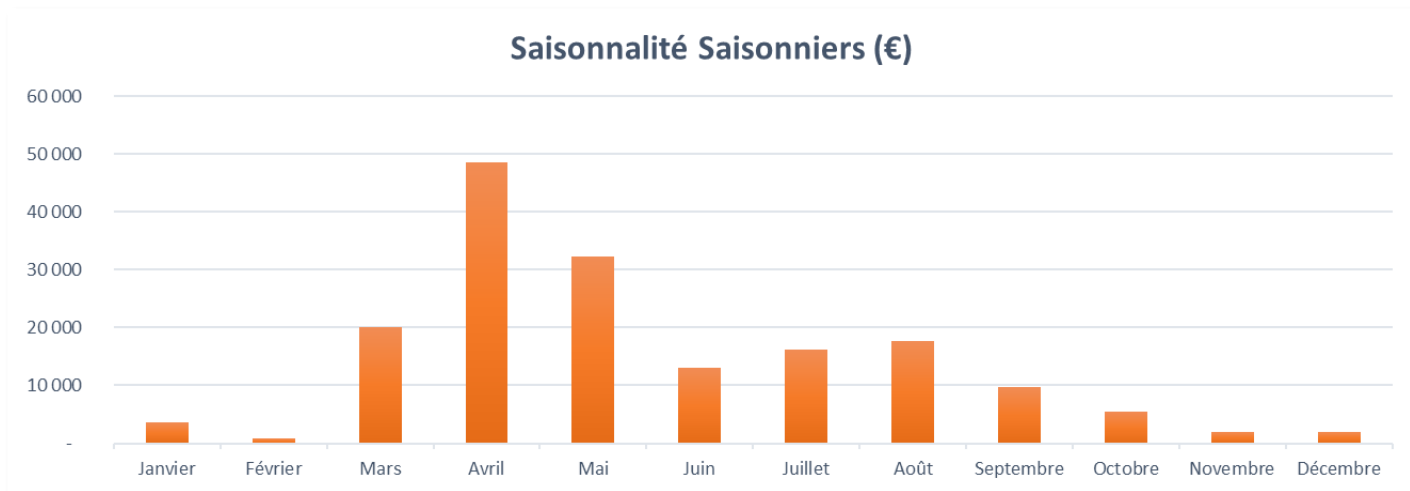
b) Contrats saisonniers : >7 jours

Comme sur nos autres ports, le séjour de plus d'une semaine et de moins d'un mois ne rentrent pas dans le calcul des escales. Ils sont comptabilisés dans les contrats saisonniers. Nous demandons aux plaisanciers de nous informer de leur absence. Cette meilleure connaissance des absences permettra de louer davantage de places saisonnières et d'optimiser le plan d'eau.

En 2022, nous avons comptabilisé 461 contrats saisonniers d'une durée moyenne de 36 nuits, pour un chiffre d'affaires de 171K€ HT

La répartition par taille des bateaux en contrats saisonniers ainsi que la saisonnalité sont fournies dans les tableaux et graphiques ci-dessous :

2022	Part
00.00 A 05.99 M	21%
06.00 A 06.99 M	20%
07.00 A 07.99 M	18%
08.00 A 08.99 M	10%
09.00<	25%
(vide)	5%



a) Contrats escales : <7 jours

Le chiffre d'affaires des escales dans le compte de résultat est retraité. Il tient compte des escales passeport escale refacturées par Atout Port. Il sera, peut-être difficile de faire mieux tant que la rénovation du port ne sera pas effective, au regard des infrastructures et équipements.

La gestion des escales se passe ainsi :

Nous avons un CA escales de 96K€ en 2022.

Les escales qui ont un « passeport escales » ont eu droit à des nuitées gratuites pour 37K€ en 2022.

⇒ 96-37 = 59K€ ligne « escales » du compte de résultat détaillé (3.2.1)

⇒ Au-delà de ces chiffres, les cartes passeport Loire-Atlantique Nautisme ont représentés une vente de 2 115€ et 4 000€ pour les pass Atout Port.

Ces escales sont refacturées à Atout port diminué de la commission soit 32K€.

Nos clients ont aussi profité de ce service, nous avons été facturés de 33K€ par la société atout port (facture => compte de résultat).

⇒ 32-33 = -1K€ ligne « escales atout port » du compte de résultat détaillé (3.2.1)

Escales hors AP : CA 61K€

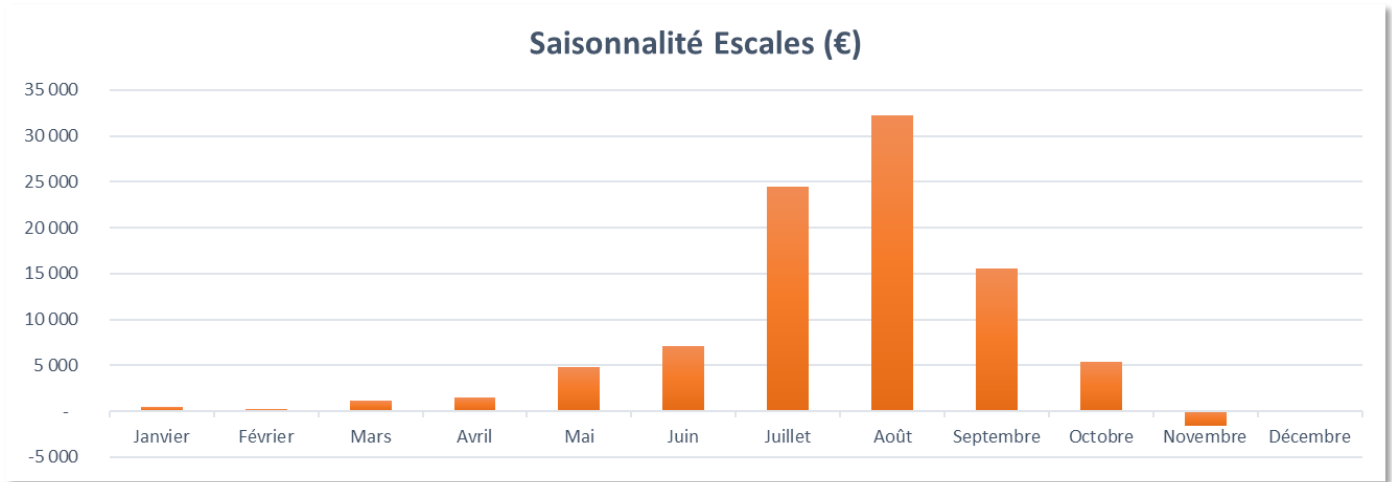
- 1709 bateaux pour 2 532 nuitées soit 1.5 nuits par séjour en moyenne

Statistiques des Escales AP dans notre port : CA 32K€ hors commission

- Nuitées : 680 bateaux pour 1 367 nuitées soit 2 nuits par séjour en moyenne



La saisonnalité des escale est détaillée dans les graphiques ci-dessous :



Nombre de Bateau en escale dans le port par jour													
2022													
Mai		Juin		Juillet		Aout		Septembre					
01/05/2022	1	4	01/06/2022	5	6	01/07/2022	7	2	01/08/2022	11	5	01/09/2022	6
02/05/2022	2	5	02/06/2022	4	7	02/07/2022	8	3	02/08/2022	10	6	02/09/2022	5
03/05/2022	0	6	03/06/2022	4	1	03/07/2022	13	4	03/08/2022	15	7	03/09/2022	2
04/05/2022	1	7	04/06/2022	7	2	04/07/2022	13	5	04/08/2022	29	1	04/09/2022	1
05/05/2022	2	1	05/06/2022	5	3	05/07/2022	14	6	05/08/2022	24	2	05/09/2022	8
06/05/2022	5	2	06/06/2022	10	4	06/07/2022	15	7	06/08/2022	17	3	06/09/2022	6
07/05/2022	5	3	07/06/2022	7	5	07/07/2022	10	1	07/08/2022	19	4	07/09/2022	8
08/05/2022	6	4	08/06/2022	9	6	08/07/2022	16	2	08/08/2022	25	5	08/09/2022	8
09/05/2022	6	5	09/06/2022	12	7	09/07/2022	14	3	09/08/2022	21	6	09/09/2022	2
10/05/2022	3	6	10/06/2022	8	1	10/07/2022	14	4	10/08/2022	22	7	10/09/2022	3
11/05/2022	4	7	11/06/2022	6	2	11/07/2022	9	5	11/08/2022	16	1	11/09/2022	4
12/05/2022	4	1	12/06/2022	4	3	12/07/2022	11	6	12/08/2022	20	2	12/09/2022	4
13/05/2022	4	2	13/06/2022	6	4	13/07/2022	12	7	13/08/2022	20	3	13/09/2022	5
14/05/2022	3	3	14/06/2022	3	5	14/07/2022	16	1	14/08/2022	15	4	14/09/2022	2
15/05/2022	1	4	15/06/2022	3	6	15/07/2022	19	2	15/08/2022	21	5	15/09/2022	8
16/05/2022	4	5	16/06/2022	3	7	16/07/2022	10	3	16/08/2022	14	6	16/09/2022	6
17/05/2022	4	6	17/06/2022	5	1	17/07/2022	8	4	17/08/2022	13	7	17/09/2022	6
18/05/2022	4	7	18/06/2022	11	2	18/07/2022	8	5	18/08/2022	14	1	18/09/2022	6
19/05/2022	2	1	19/06/2022	10	3	19/07/2022	8	6	19/08/2022	23	2	19/09/2022	4
20/05/2022	2	2	20/06/2022	5	4	20/07/2022	4	7	20/08/2022	7	3	20/09/2022	4
21/05/2022	3	3	21/06/2022	7	5	21/07/2022	11	1	21/08/2022	11	4	21/09/2022	3
22/05/2022	8	4	22/06/2022	4	6	22/07/2022	8	2	22/08/2022	15	5	22/09/2022	5
23/05/2022	3	5	23/06/2022	11	7	23/07/2022	11	3	23/08/2022	12	6	23/09/2022	3
24/05/2022	3	6	24/06/2022	7	1	24/07/2022	13	4	24/08/2022	22	7	24/09/2022	3
25/05/2022	8	7	25/06/2022	9	2	25/07/2022	11	5	25/08/2022	12	1	25/09/2022	1
26/05/2022	13	1	26/06/2022	5	3	26/07/2022	14	6	26/08/2022	19	2	26/09/2022	2
27/05/2022	15	2	27/06/2022	10	4	27/07/2022	20	7	27/08/2022	11	3	27/09/2022	1
28/05/2022	5	3	28/06/2022	11	5	28/07/2022	15	1	28/08/2022	5	4	28/09/2022	2
29/05/2022	4	4	29/06/2022	7	6	29/07/2022	22	2	29/08/2022	10	5	29/09/2022	2
30/05/2022	5	5	30/06/2022	1	7	30/07/2022	29	3	30/08/2022	7	6	30/09/2022	0
31/05/2022	4			0	1	31/07/2022	22	4	31/08/2022	1	7		0
134		199		405		481		120					

f) Liste d'attente (Article 10)

Au 31/12/2022, nous avons 365 clients en liste d'attente (0 en N-1 Uniquement Gourmalon)

Le port de Pornic dispose d'une liste d'attente uniquement consultable à la capitainerie du port. Nous envisageons de rendre cette liste accessible depuis notre site internet au cours de l'année 2023 ainsi que sur l'application du port. Un travail règlementaire doit être mené au préalable par rapport aux questions d'anonymisations et protection des données individuelles. L'inscription est gratuite et peut

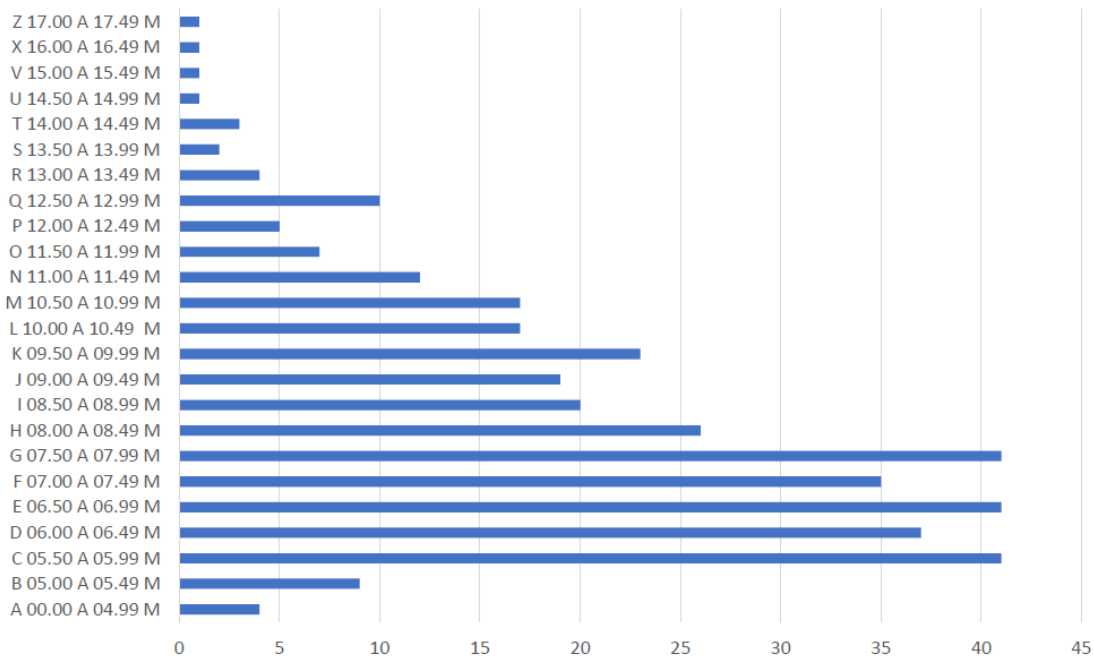
se faire tout au long de l'année. Le maintien de l'inscription sur la liste annuelle de 20 € TTC qui intervient au mois de septembre.

Nous avons la volonté de mieux connaître ces clients à l'avenir, par considération d'une part, et d'autre part afin d'identifier si de nouveaux services pourraient être mis en place. Nous envisageons la mise en place d'un entretien individuel pour chaque nouvelle inscription sur la liste.

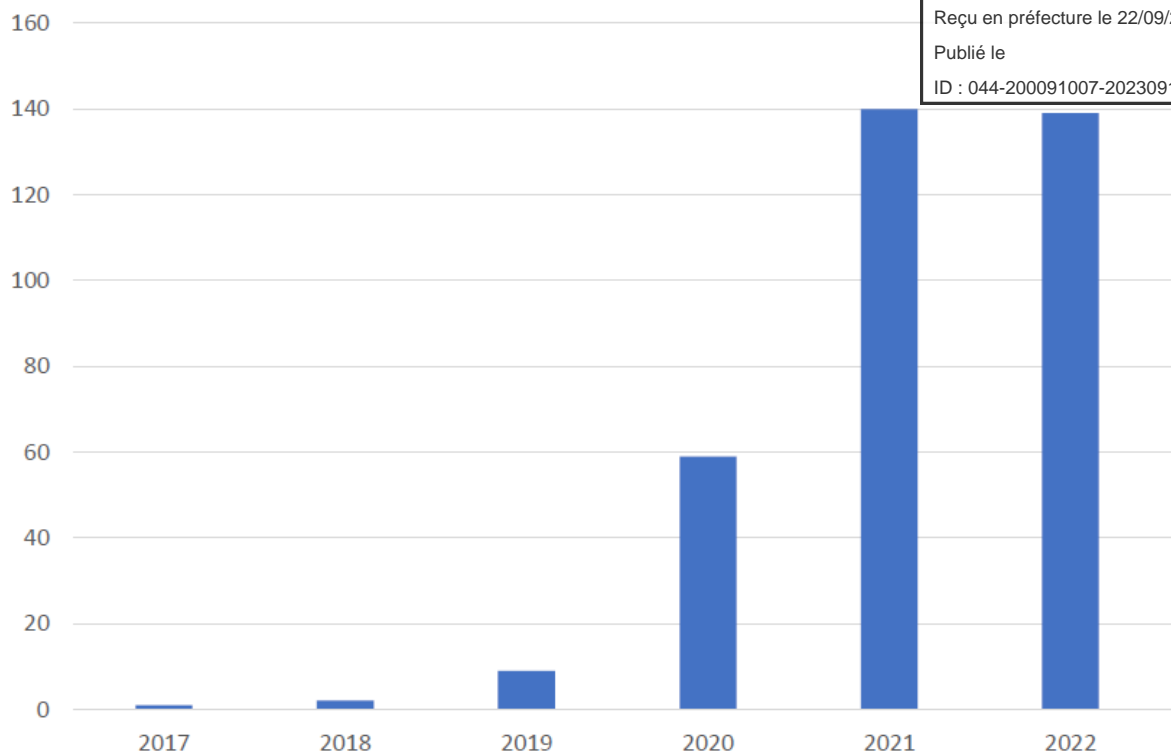
L'évolution de la liste d'attente externe au cours de l'année 2022 est la suivante :

	Noëveillard	Ria
Nombre d'inscrits au 01.01.2022	268	10
Nombre d'inscrits au 31.12.2022	350	15

La répartition la liste d'attente externe par taille est la suivante :



La répartition de la liste d'attente externe par ancienneté est la suivante :



Commission d'attribution des postes

Le règlement d'exploitation des ports prévoit « qu'un comité spécifique pour les cas délicats ou litigieux traitera entre autres le traitement des suites en cas de décès du titulaire du contrat pour les conjoints et les copropriétaires de bateaux. Ce comité est composé de 2 membres du Délégué, de 2 membres du concessionnaire et de 3 membres du CLUPP.

Cette commission réunie une fois au cours de l'année 2022 pour étudier 3 dossiers. Le compte rendu de cette rencontre est disponible en annexe n°10.

3.1.2 Animations et manifestations

Les manifestations et animations accueillies sur le port au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- Avril 2022 :
12 : Journée sécurité préparatoire au Rallye de Gascogne,
- Mai 2022 :
13 au 15 : Salon Nautique de Pornic
21 au 29 : Défi des ports de Pêches
- Juin 2022 :
4 au 5 : Rallye Jean Loreau
4 au 5 : Rallye CNP (Pornic > Piriac > Pornic)
9 au 13 : Grand Lague
11 au 12 : Open de jade
16 au 17 : Course des îles
- Juillet 2022 :
15 au 24 : Rallye de Gascogne
21 : Ride in Pornic

28 : Voiles de Tradition
31 : Fête de la Mer

- Septembre 2022 :
9 au 11 : Festival nautique
17 au 18 Journées du Patrimoine
30 au 2 : Régates BatiCup

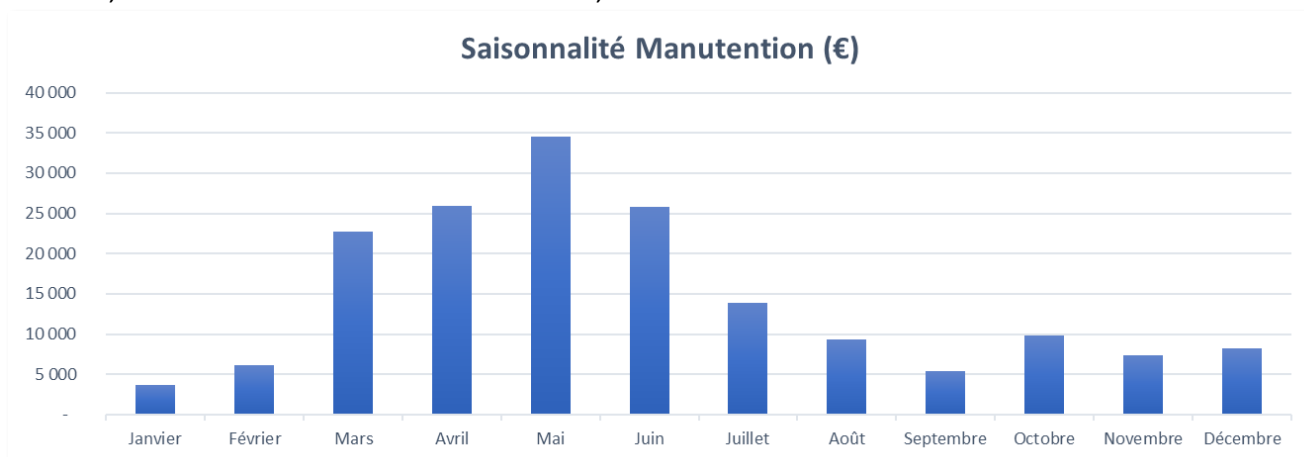
3.1.3 Bilan de l'activité pêche (Article 19)

Nous ne collectons pas de statistiques sur l'activité pêche à Pornic.

3.1.4 Bilan des autres activités

g) Manutentions élévateur

En 2022, 1 120 manutention ont été réalisées, selon la saisonnalité suivante :



h) Aire de carénage

Au cours de l'année 2022, nous avons enregistré 2 900 jours d'occupation bateaux sur le terre-plein de la Noëveillard. Ces mises à terre ont généré 597 opérations de carénages.

Nous avons favorisé la rotation des bateaux durant la forte période de carénage (mi-mars à mi-juillet) en mettant en places des forfaits 24 heures et 48 heures. Durant la période hivernale, nous agrandissons la zone de stockage pour stationner une dizaine de bateau entre les mois de novembre et mars.

i) Cales de mise à l'eau

106 personnes ont utilisé la cale de mise à l'eau de Gourmalon en 2022 pour un chiffre d'affaires de 5k€.

3.2 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

3.2.1 Compte de résultat par activité

Le compte de résultat analytique est détaillé ci-dessous.

Nous avons constitué une nouvelle version de suivi budgétaire permettant de relier les charges et les produits sur certaines activités (carburant / dragage), le détail des produits significatifs et le détail des charges et notamment des typologies d'entretien.

Précisions :

- les dépenses liées à la station à carburant correspondent aux frais d'entretien et de maintenance mais ne comptabilisent pas les amortissements
- autres activités : liste d'attente, cale de mise à l'eau, machine à laver...
- transfert de charges d'exploitation (provisions RH refacturés à l'YCIP)
- une partie de la provision RH reprise de l'YCIP (CP et indemnités fin de carrière) se retrouve dans la masse salariale

Suivi Budgétaire Pornic - Décembre 2022 - Synthèse

	Exécuté	Rectif	Ecart (K€)	Ecart (%)	Av. (%)
Analytique	12/2022	12/2022			100%
Total Produits	2 693 872	2 636 594	57,3K€	2%	102%
Total Charges	2 602 964	2 544 893	58,1K€	2%	102%
Résultat	90 908	91 701	- 0,8K€	-1%	
Vente Carburant	358 046	300 000	58,0K€	19%	119%
Dépenses Station Carburant	326 980	281 000	46,0K€	16%	116%
<i>dont 97% carburant</i>					
Reprise de provisions	0	0	0,0K€	0%	0%
Entretien dragage Hors provisions	63 405	55 000	8,4K€	15%	115%
Contrats Annuel	1 648 141	1 623 000	25,1K€	2%	102%
Professionnels	0	0	0,0K€	0%	0%
Contrats Mensuels	171 133	160 000	11,1K€	7%	107%
Escales Visiteurs	63 221	65 000	- 1,8K€	-3%	97%
Escales Atout Ports	-727	8 000	- 8,7K€	-109%	-9%
CA de Manutention	169 933	209 000	- 39,1K€	-19%	81%
Autres activités	101 657	90 500	11,2K€	12%	924%
Général	182 468	181 094	1,4K€	1%	70%
Subventions d'exploitation	2 329	6 000	- 3,7K€	-61%	39%
Transfert de charge d'exploitation	170 256	168 450	1,8K€	1%	101%
Produits exceptionnels	6 660	6 644	0,0K€	0%	100%
Reprises de provisions (Client / RH)	3 223	0	3,2K€	0%	0%
Autres	0	0	0,0K€	0%	0%
Détail des charges	2 212 579	2 208 893	3,7K€	0%	100%
Eau / Elect / Gaz	121 508	90 779	30,7K€	34%	134%
Fournitures autres	51 884	41 644	10,2K€	25%	125%
Nettoyage / Gardiennage / Autre SST	65 432	72 800	- 7,4K€	-10%	90%
Communication	17 340	22 000	- 4,7K€	-21%	79%
Entretien Pontons bornes pieux et mouillages	13 322	21 000	- 7,7K€	-37%	63%
Entretien des bâtiments et espaces terrestres	24 682	26 384	- 1,7K€	-6%	94%
Entretien ouvrages (Quais, digues)	5 541	0	5,5K€	0%	0%
Entretien de la signalisation	854	1 500	- 0,6K€	-43%	57%
Entretien Manutention - Potence	17 921	14 000	3,9K€	28%	128%
Entretien et rép. Généraux	23 091	13 053	10,0K€	77%	177%
Etudes, Abonn. Docu...	0	2 000	- 2,0K€	-100%	0%
Locations	6 410	10 660	- 4,3K€	-40%	60%
Assurances, Telecom, frais bancaires	25 241	21 730	3,5K€	16%	116%
Redevances	300 855	300 000	0,9K€	0%	100%
Frais de personnel	828 786	723 851	104,9K€	14%	114%
Mises à disposition	150 065	158 000	- 7,9K€	-5%	95%
Honoraires Back Office	39 656	72 000	- 32,3K€	-45%	55%
Autre Honoraires	668	2 000	- 1,3K€	-67%	33%
Refacturation SAS	60 527	59 000	1,5K€	3%	103%
Caducité	0	0	0,0K€	0%	0%
Amortissements	36 983	88 285	- 51,3K€	-58%	42%
Provisions Dragage	108 750	108 750	0,0K€	0%	100%
Provisions hors dragage	165 223	207 950	- 42,7K€	-21%	79%
Impôts et taxes	142 460	148 756	- 6,3K€	-4%	96%
Autres	5 383	2 750	2,6K€	96%	196%

- * Exécuté : budget réellement exécuté au 31.12.2022
- * Rectificatif : budget réalisé sur la base des chiffres à fin juin

3.2.2 Analyse des résultats N/N-1

Il est complexe de regarder l'évolution par rapport à l'année dernière car nous ne gérons que le la ria en 2021.

Par rapport au budget, nous pouvons en revanche voir les évolutions suivantes :

- L'activité d'achat revente de carburant a été plus importante que prévu avec une marge de 30K€.
- Les autres produits sont cohérents avec le budget (plus de contrats annuels et mensuels, moins d'escales et de manutentions...), la part de CA annuel est de 81.5%
- La facture énergétique a aussi fortement grimpé
- Les coûts de dragage : charges (+10K€) et investissements (63K€) ont été plus important que ce que nous pensions du fait de travaux importants sur la drague pour la maintenir en état.
- Côté Masse salariale (dont ligne DAP et honoraires) :
 - o Les indemnités CP & CET sont passés de la ligne provision à la ligne frais de personnel. Ces indemnités sont plus élevées que celles de 2021 (85K€ VS 60K€)
 - o En revanche les indemnités de fin de carrière sont moins élevées en 2022 qu'une 2021 (65K€ VS 105k€) => ligne dotation provision hors dragage
 - o Il y a un gain sur les refacturations de frais SAS & CCI : recrutement décalés, économie d'échelle (40K€)
- Les amortissements sont moins importants que prévus car certains investissements prévus ont été reportés (port connecté, bateau de service...)

3.2.3 Présentation des méthodes et éléments de calcul économique

Il n'a pas été mis en place, pour le moment, des clés de répartition des charges indirectes. Nous attendons l'apport du logiciel RH pour commencer à répartir le personnel par activité et du logiciel de suivi des immobilisations pour avoir les amortissements par activité

La ligne frais de personnel correspond à l'ensemble du personnel directement affecté à l'exploitation du port de Pornic.

Les lignes « mises à disposition » et « honoraires back office » correspondent aux missions effectuées par du personnel de la CCI pour le compte de Loire-Atlantique Nautisme (détail dans le tableau ci-dessous). Pour Pornic, ces frais s'élèvent à 189 720€ cette année (Charges réparties au prorata du CA des ports, 42% pour Pornic). Ces charges sont partagées entre les prestations de services (ligne « honoraires back office ») et la mise à disposition de personnels (ligne « mises à disposition »).

Le détail financier de l'année est fourni dans le tableau ci-dessous :

Frais de mission services supports LAN -		
Mission	ETP	Commentaires
Comptabilité / Contrôle de Gestion	2,10	Comptabilité clients et fournisseurs / tableaux de bord / documents comptables
RH	0,50	Contrats de travail, salaires, formation, recrutement, conseil droit du travail
Juridique	0,35	Règlements, contentieux, RGPD, sécurité
Marketing / Communication	0,60	Stratégie, sites web, marketing, graphisme...
Administratif	0,40	Assistanat, administration société, courriers
Direction	1,00	Directeur
Achats	0,25	Marché mutualisés, marchés publics, assurances
SI	0,35	Installation et maintenance matériels et logiciels, réseaux, cybersécurité
Nombre total ETP	5,55	
Montant frais de personnel	424 000 €	
Contribution frais généraux	30 000 €	Encadrement, frais généraux bureaux, etc.
Montant total des prestations	454 000€	
Part affecté sur les ports de Pornic	189 720€	42%

Les frais SAS s'élèvent à 60 530 €. Ils correspondent aux refacturations des dépenses passées sur la direction de la SAS sur les ports en fonction de leur CA (exemple de charges générales : honoraires avocats, Audits et études, communication globale, frais pour les nouvelles DSP, formations, cotisations, etc.)

3.3 PATRIMOINE DE LA DELEGATION

3.3.1 Inventaire des biens (Article 25)

L'inventaire des biens est fourni en annexe n°11.1 et en annexe n°11.2

3.3.2 Les biens mis à disposition par les Ports de Loire-Atlantique

Cf. tableau d'immobilisations.

3.3.3 Les biens apportés par le délégataire

Cf. tableau d'immobilisations

3.4 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

3.4.1 Le plan stratégique d'investissement

Voir § 3.8.3

3.4.2 Détail des investissements significatifs réalisés

Le détail des investissements réalisés en 2022 est donné dans le tableau ci-dessous. Il s'élève à 120 905€ si l'on retire la part correspondant au rachat des investissements non amortis de l'YCIP. Le montant (197 905,09 €) est plus faible que dans l'avenant de fin de concession. Ce chiffre ne peut être arrêté qu'à la clôture de l'YCIP (30.06.2023) alors que la prévision indiquée dans l'avenant date de 2022, ce qui explique ce petit delta.

Immobilisation	Valeur d'acquisition
202201042 20220104200 DSP ticket d'entrée Pomic	197 905,09
202201044 20220104400 METALU catways + blocs de liaison	3 142,40
202202006 20220200600 RC MARINE embase suzuki	1 400,00
202204004 20220400400 SOVEMATIC combine lavage sechage LG pro	4 886,10
202204005 20220400500 ILIANE renouvellement postes	3 934,00
202204007 20220400700 ILIANE renouvellement postes	2 382,00
202205003 20220500300 MOBILIS corps de bouée	3 586,00
202205004 20220500400 NXO switch + bome wifi	2 589,12
202206001 20220600100 BRETAGNE EQU barriere automatique quai peche	7 106,30
202206003 20220600300 ESI materiel teleaffichage	770,00
202207001 20220700100 ESPACE REPRO signalétique	3 551,61
202207002 20220700200 ESPACE REPRO signalétique	7 370,57
202208002 20220800200 ARMITEC remise en etat drague	1 320,00
202208003 20220800300 ARMITEC remise en etat drague	17 160,80
202208004 20220800400 ARMITEC remise en etat drague	1 855,00
202209001 20220900100 DRAGAGE SOLUTIONS remise en etat drague	24 417,00
202209002 20220900200 NAFOURMA remise en etat drague	10 253,42
202209003 20220900300 ARMITEC remise en etat drague	5 541,00
202211003 20221100300 ESI video salle reunion rdc noeveilliard	865,65
202211004 20221100400 ESI video salle reunion rdc noeveilliard	1 230,60
202212001 20221200100 NAUTIPARK bers x2	5 521,00
202212002 20221200200 2MPI remplit traversee digue	3 373,00
202212003 20221200300 DIAGNOSTIC SOL remise en etat drague	8 650,00

TOTAL

318 811

3.5.1 Programme d'aménagement des ports

a) Tableau de suivi de la provision pour gros entretien et réparations (GER)

Conformément au prévisionnel en annexe du contrat de DSP, nous provisionnons 40K€ tous les ans pour les travaux de gros entretiens et réparations.

Pornic Noe		Plaisance Pornic N	
31/12/2022	Coût total	Dotation exercice	Cumul Provision
			0,00
Provision 2022		40 000,00	40 000,00
Provision 2023		40 000,00	80 000,00
Provision 2024		40 000,00	120 000,00
Provision 2025		40 000,00	160 000,00
Provision 2026		40 000,00	200 000,00
Provision 2027		40 000,00	240 000,00
Provision 2028		40 000,00	280 000,00
Provision 2029		40 000,00	320 000,00
Provision 2030		40 000,00	360 000,00
Provision 2031		40 000,00	400 000,00

Par ailleurs, nous avons constitué en 2022, une provision exceptionnelle de 60K€. Au vu du décalage des travaux de réaménagement du port, nous prévoyons des entretiens non prévus dans la DSP pour le maintien en état avant le réaménagement. De même, l'état très dégradé de la drague nous amène à constituer cette provision afin de parer, dans la mesure du possible, à des avaries majeures.

b) Détail des dépenses de gros entretien réalisées en N et N-1

Concernant les entretiens (hors dragage), nous avons dépensé 85K€ contre 75K€ de budget rectificatif. Les fournitures ont aussi dépassé le budget de 10K€ (52K€ au total).

Parmi ces dépenses, nous pouvons noter :

- 25K€ pour les bâtiments (nettoyage réparations électrique, peinture, maintenance parking)
- 18K€ pour la potence (fournitures location nacelle, réparations...)
- 13K€ pour les pontons (fournitures, maintenance, nettoyage)
- Général : moteurs, falco, contrôles (vidéo surveillance, sécurité...)

3.5.2 Programme de dragage

a) Tableau de suivi de la provision pour déroctage (N/N-1)

Dragage Pornic Gourmalon		Plaisance Pornic G	
31/12/2022	Coût total	Dotation exercice	Cumul Provision
	1 070 000,00		0,00
Provision 2018	1 070 000,00	0,00	0,00
Provision 2019	1 070 000,00	66 667,00	66 667,00
Provision 2020	1 070 000,00	66 667,00	133 334,00
Provision 2021	1 070 000,00	66 666,00	200 000,00
Provision 2022	1 070 000,00	108 750,00	308 750,00
Provision 2023	1 070 000,00	108 750,00	417 500,00
Provision 2024	1 070 000,00	108 750,00	526 250,00
Provision 2025	1 070 000,00	108 750,00	635 000,00
Provision 2026	1 070 000,00	108 750,00	743 750,00
Provision 2027	1 070 000,00	108 750,00	852 500,00
Provision 2028	1 070 000,00	108 750,00	961 250,00
Provision 2029	1 070 000,00	108 750,00	1 070 000,00
Provision 2030			
Provision 2031			
Provision 2032			

Il a été décidé de ne pas appliquer d'inflation sur les provisions dragage en 2022 (montant conforme à la DSP). L'indice TP06 étant très volatile. Nous effectuerons des devis au cours des prochaines années pour estimer au plus juste le futur coût de l'opération.

3.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

3.6.1 Synthèse

La seule subvention d'investissement sur le port de Pornic concerne la capitainerie de Gourmalon. Elle a été acquise en 2021 pour un montant nominal de 183 695€ et est répartie sur 70 ans. Chaque année 6 644€ sont repris.

3.7 ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

3.7.1 Emprunt contracté

Fin 2022, Loire Atlantique Nautisme a emprunté 500K€ auprès de la CCI Nantes Saint Nazaire pour faire face à des problèmes de trésorerie. Ce dernier est à rembourser sur 5 ans.

3.8 BUDGET 2023

3.8.1 Présentation du budget

Le budget prévisionnel 2023 est fourni est annexe n°12

3.8.2 Note explicative du budget

Le budget est réalisé l'été sur la base des chiffres à fin juin, nous n'avons encore que peu de visibilité à ce moment-là.

L'augmentation du CA est dû à l'augmentation des tarifs ainsi qu'à un meilleur remplissage du port notamment sur les contrats saisonniers.

Par ailleurs les produits exceptionnels de la transition YCIP / SAS LAN ne sont pas reconduits.

Côté charges, les coûts d'électricité ont fortement progressé entre le primitif et le rectific 2022. Il y a donc que peu d'impacts sur le primitif 2023

Les provisions de la transition YCIP / SAS LAN ne sont pas reconduits, en revanche les nouvelles provisions 2022 (60K€) sont pérennisées sur 2023.

L'organisation au sein du port est en train d'être revu avec les départs en retraite, la MS va donc connaitre quelques variations avant une stabilisation.

NB : Les frais de personnel ont été revus en 2022 à la suite d'une forte augmentation des salaires par le précédant gestionnaire entre 2020 et 2022.

3.8.3 Investissements prévisionnels 2023/2024

L'investissement de ces prochaines années va s'établir autour de trois axes :

- Le maintien en état de l'existant avec notamment le décalage des travaux de réaménagement du port de 2024 à 2027 (station carburant, sanitaires...)
- L'accompagnement de la transition écologique (Système de traitement de l'aire de carénage, les temporisateurs, la borne de recharge des VH électriques...)
- Et enfin, le « port connecté » (port connecté, wifi, système d'accès)

Batiments	Sanitaires
	Borne recharge véhicules électrique
Plan d'eau / Matériel	Système d'accès
	Temporisateurs bornes électriques
	Bouées sauvetage et extincteurs pontons
	Bers
	Changements moteurs de l'élévateur
	Collecte eaux noires
	equipements anti pollution
	Bateau de service
	Station Carbu
	Remplacement traitement eaux de carénage
Gestion / Si	Wi-Fi
	Réseau Port connecté Falco

3.8.4 Perspectives

Nous sommes raisonnablement confiants sur la pérennité commerciale des ports de Pornic. Quelques incertitudes subsistent néanmoins sur commercialisation des emplacements à l'échouage.

Nous pensons avoir des pistes d'optimisation de remplissage du port en réalisant plus de surbooking mais il s'agit là d'une évolution nette de stratégie avec le précédent exploitant qui va prendre un peu de temps.

Dans un contexte de perturbations économiques, nous subissons la volatilité des coûts de fonctionnement (électricité, masse salariale) et de maintenance des équipements.

Par ailleurs, nous ne pouvons répercuter l'ensemble de ses variations sur les tarifs des plaisanciers. D'une part, nos évolutions tarifaires doivent être raisonnables et acceptables pour tous nos clients. D'autre part, il existera toujours un décalage entre l'impact sur nos coûts et celui sur nos recettes. Nous nous efforçons de maintenir une gestion financière prudente et efficace, en surveillant de près ses revenus et ses dépenses et en prenant des décisions éclairées pour assurer sa viabilité à court et à long terme.

4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

4.1 LES TARIFS

Les tarifs appliqués en 2022 sont ceux validés lors de la négociation de la DSP. Les tarifs de stationnement et de services sont présentés en annexe n°13.

4.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

4.2.1 Incidents ayant interrompus le service

Nous avons réalisé une coupure de la distribution d'eau sur les pontons suite aux restrictions prises dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

4.2.2 Principe d'adaptabilité et mutabilité du service public

Sans Objet

4.2.3 Principe de transparence

Les usagers du port disposent de plusieurs canaux leur permettant d'être informé sur la vie du port :

- Les pages actualités et agendas du site internet du port accessible à l'adresse suivante : <https://www.loire-atlantique-nautisme.fr/pornic/agenda>
- L'application pour téléphone Loire Atlantique Nautisme
- L'envoi de 4 newsletters par an vers les usagers,
- L'Affichage en capitainerie, sur les vitrines et dans les sanitaires,
- L'envoi de SMS lors d'évènements soudains

Le rapport de l'activité du port est présenté lors des conseils portuaires. Ce conseil portuaire fait l'objet d'un compte rendu détaillé que les associations d'usagers partagent avec leurs adhérents.

4.3 COMITE CONSULTATIF DES USAGERS

Le comité consultatif des usagers des ports de Pornic a été réuni 2 fois au cours de l'année 2022. Ces rencontres ont eu lieu en amont des conseils portuaires.

5 ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte Rendu des Elections du CLUPIPP_PORNIC

ANNEXE 2 : Livret accueil nouveau salarié 2022

ANNEXE 3 : Document Unique Sécurité 2018

ANNEXE 4 : Plan de prévention entreprises – Ports de Pornic

ANNEXE 5 : Rapport Accident du Travail

ANNEXE 6.1 : Contrôles sanitaires et agréments

ANNEXE 6.2 : Contrôles sécurités

ANNEXE 6.3 : Contrôles techniques

ANNEXE 7 : Plan de réception et de traitements des déchets des navires

ANNEXE 8 : Règlement d'Exploitation

ANNEXE 9.1 : Compte de Résultat

ANNEXE 9.2 : Bilan

ANNEXE 10 : Compte rendu Comité Spécifique

ANNEXE 11.1 : Inventaire Noëveillard

ANNEXE 11.2 : Inventaire Gourmalon

ANNEXE 12 : Budget 2023

ANNEXE 13 : Tarifs 2022

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE COMITÉ DE SUIVI ANNÉE 2022



Exploitation et équipements Des Ports de l'Erdre de Nantes Métropole

Délegant : Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

Déléataire : Nantes Métropole

Sous-déléataire : NMGS

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
1.1 DÉLÉGATAIRE	3
1.2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT	3
1.3 SITUATION	4
1.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	5
2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	6
2.1 BILAN DES ACTIVITÉS	6
2.2 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS	10
3 EFFECTIFS	13
3.1 ORGANIGRAMME AU 31/12/2022	13
3.2 DESCRIPTION DU PERSONNEL RATTACHÉ À LA GESTION DU PORT	14
3.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL	15
3.4 ACTIONS DE FORMATION	15
4 GESTION ET EXPLOITATION	15
4.1 SÉCURITÉ	16
4.2 SINISTRES	16
4.3 ENVIRONNEMENT	16
4.4 RISQUES	17
4.5 GESTION CONFIEE À DES TIERS	18
4.6 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	19
4.7 TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS	19
5 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ	21
5.1 COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION	21
5.2 PATRIMOINE DE LA DÉLÉGATION	22
5.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	23
5.4 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN	23
5.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN	24
5.6 ENGAGEMENTS À INCIDENCE FINANCIÈRE NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	24
5.7 PERSPECTIVES 2022	24
6 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC	25
6.1 LES TARIFS	25
6.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	25
6.3 COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS	25
7 ANNEXES	26
7.1 ORGANIGRAMME	26
7.2 LIVRET D'ACCUEIL	26
7.3 DOCUMENT UNIQUE DE SÉCURITÉ	26
7.4 PROTOCOLE DE SÉCURITÉ	26
7.5 CONTRÔLES SANITAIRES ET AGRÈMENTS	26
7.6 CONTRÔLE DE SÉCURITÉ	26
7.7 CONTRÔLES TECHNIQUES	26
7.8 PLAN DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	26
7.9 RÈGLEMENT INTÉRIEUR	26
7.10 INVENTAIRE DES BIENS	26
7.11 GRILLE TARIFAIRE	26
7.12 COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS	26

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉLÉGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	Nantes Métropole
Coordonnées	2 cours du Champ de Mars 44 923 Nantes cedex 9 02 40 99 48 48
Président.e Dirigeant.e	Mme Johanna ROLLAND, agissant en qualité de Présidente

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Objet de la délégation	Concession d'établissement et d'exploitation du port fluvial de Nantes Métropole
Mode de gestion	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	1 ^{er} /09/1995
Échéance du contrat	31/12/2025
Durée du contrat	30 ans
Missions	<p>Le concessionnaire est autorisé à occuper le domaine public fluvial et ses dépendances, sur la commune de Nantes, comprenant les parties du plan d'eau de la rivière Erdre, les rivières naturelles et les ouvrages détaillés, ci-après. Il est chargé d'assurer la création, l'entretien et l'exploitation des ouvrages et outillages nécessaires, en tant que de besoin à la réalisation et au fonctionnement du port, au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la signalisation fluviale, ▪ Des moyens d'amarrage et de mouillage, ▪ Des postes de distribution d'eau, d'électricité, ▪ De la réception des déchets, ▪ De la lutte contre l'incendie, ▪ Des installations nécessaires à la sécurité du port, ▪ Des installations sanitaires, <p>Du stationnement de véhicules destinés au fonctionnement du Port et des usagers.</p>
Périmètre	<p>Parties de plan d'eau et rives naturelles à l'aval du pont de la Tortière: La totalité de plan d'eau et de ses rives à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du chenal de navigation ▪ De trois zones d'évitage (bassin Saint Félix, bassin Ceineray, amont de l'île de Versailles) ▪ De la section Erdre située sous le tunnel saint Félix, ▪ Des postes d'attente de part et d'autre du Tunnel Saint Félix, ▪ De la section Erdre située à l'aval du pont Tbilissi. ▪ Parties de plan d'eau et rives naturelles à l'amont du pont de la Tortière: ▪ Les deux bandes de rives de largeurs variables en fonction du site ▪ Les emprises des différentes bases portuaires : Eraudière/Belle île, Jonelière/Port Durand, Port des Charettes, Port la Blanche, Port Gachet <p>Ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quai Ferdinand Favre : entre le plan d'eau à l'étiage et le haut perré inclus ▪ Quai Malakoff : entre le plan d'eau à l'étiage et le parc de stationnement métropolitain ▪ Quai Henri Barbusse de la place de la Bonde à l'amont de la gare fluviale de l'Erdre, entre le plan d'eau à l'étiage et le haut des cales inclus ou le bas du mur de soutènement de la voie de circulation ▪ Quai Ceineray : excepté le môle rond situé à l'entrée du tunnel saint Félix rive droite ▪ Quai de Versailles : entre le plan d'eau à l'étiage et le bas des emmarchements ou le bas du mur de soutènement de la ligne de tramway y compris la cale de mise à l'eau ▪ Quai Van Iseghem : entre le plan d'eau à l'étiage et le haut des murets

	<p>surplombant les perrés inclus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jonelière : entre le plan d'eau à l'étiage
Surface totale de l'emprise portuaire	L'ensemble pour une superficie approximative de 343 700 m ²
Surface bâties	L'ensemble pour une superficie approximative de 43 900 m ² et 3 750 ml de quais
Avenants au contrat	<p>29.04.1998 – Avenant N°1 : Modification du périmètre de la concession - - en rive droite : quai Ferdinand Favre et rivière Erdre - en rive gauche : emprise du quai Malakoff et rivière Erdre</p> <p>11.02.2009 – Avenant N°2 : Modification suite au transfert de compétences - Conseil général au lieu de Région - Nantes Métropole au lieu de Ville de Nantes - Périmètre (extension à la zone de mouillage du quai Barbin) - Tarifs - Entretien du domaine</p> <p>13.12.2019 - Avenant N°3 : Transfert de la compétence relative à la gestion du port fluvial du département vers le syndicat mixte des ports de pêches et de plaisance de Loire Atlantique au 1^{er} janvier 2020</p> <p>10.03.2022 – Avenant N°4 : Prolongation de contrat de concession jusqu'au 31.12.2025</p>

1.3 SITUATION

1.3.1 Actionnariat / Partenariat

Sans objet

1.3.2 Juridique

Nantes Métropole est une Collectivité territoriale. Son secteur d'activité est l'administration publique générale.

1.3.3 Technique

- 449 emplacements identifiés

- 331m de linéaire sont utilisables pour de l'escale ou de l'accostage professionnel.

- Il ne reste aucun contrat barque sur les berges non équipées (pas de places définies avec des poteaux de fixation) à Port La Blanche

NMGS ne prend plus de nouveau contrat sur ce site, car cela engendre trop de barques en mauvaise état ou abandonnées. De plus, l'intervention avec le bateau de service est impossible car le tirant d'eau ne permet pas d'accéder à la berge. Le coût de l'aménagement avec des pieux serait trop onéreux par rapport aux recettes éventuelles.

BASSIN	HABITATION	PROFESSIONNELS	PLAISANCE			PATRIMOINE	BARQUES		TOTAL
			PONTONS	QUAI	CORPS MORT		Publié le	d'escalier	
SAINT FELIX		7	50						57
CEINERAY		3				18			21
SAINT MIHIEL		5							5
BARBUSSE		6		7					13
VERSAILLES				87					87
BARBIN		1		32					33
GARE FLUVIALE								153 m	
ILE DE VERSAILLES								90 m	
TOREGAI								60 m	
VAN ISEGHEM	17								17
MOTTE ROUGE	6								6
GUICHARD							0		0
PORT BOYER					9				9
ERAUDIÈRE	2								2
HALLERAY							23		23
JONELIÈRE	3			60					63
PORT DURAND	1				47				48
PORT LABLANCHE					1				1
CHARRETTES					20		25		45
GACHET					10		9		19
TOTAL	29	22	50	186	87	18	57		449

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
 Reçu en préfecture le 22/09/2023
 Publié le
 ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

1.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 :

- En 2022, l'activité des escales a augmenté de 10,8% par rapport à 2021, mais le nombre de nuitées est encore de - 12,4 % par rapport à 2019.
- Baisse des contrats mensuels
- Un taux de remplissage maximum sur les contrats annuels
- Attribution de deux contrats professionnels dans le bassin Ceineray (bateaux BIP): La Déparleuse et le Doux Glace.
- Evacuation de 6 bateaux en état de vétusté du plan d'eau suite au courrier pour non renouvellement de contrat.
- Elections des représentants des usagers en fin d'année 2022
- Création d'une newsletter électronique à destination des usagers
- Création du service Nantes Boat Club
- Evénements 2022 en Erdre :
 - Rendez-vous de l'Erdre : fin août
- Organisation interne :
 - Arrivée d'un agent de port et d'un agent d'accueil
- Sécurité : mise en place d'une astreinte de sécurité avec les pompiers

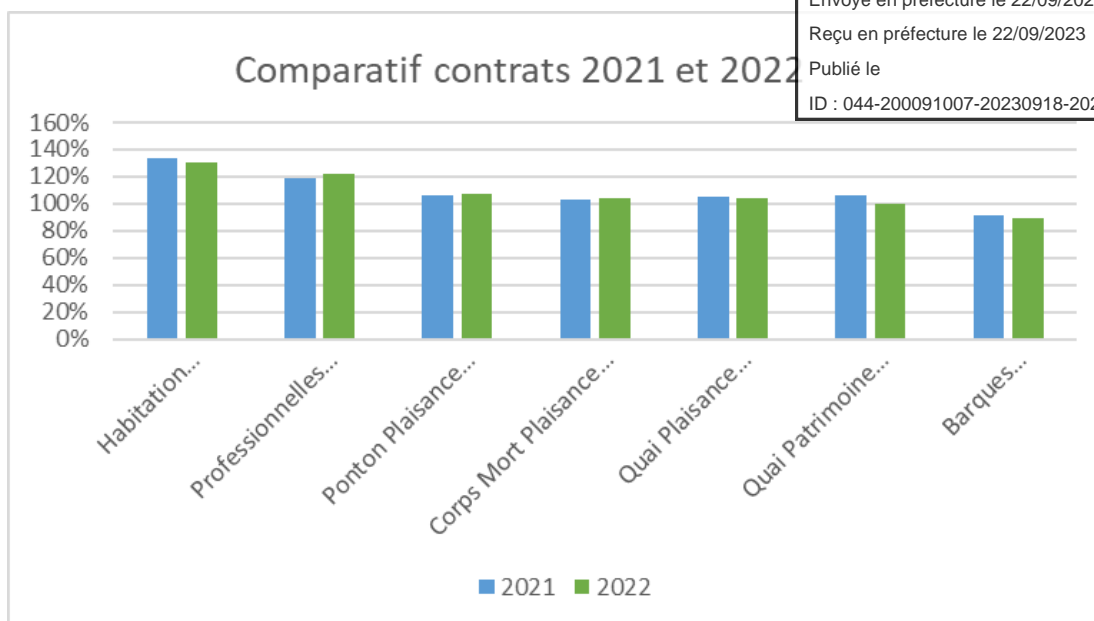
2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

2.1 BILAN DES ACTIVITÉS

2.1.1 Bilan de l'activité plaisance

∅ Abonnements

L'ensemble des emplacements barque est complet hormis sur la zone de Gachet qui n'a pas un taux de remplissage optimisé. Cette zone est isolée et peu attractive car à 6 km du centre de Nantes.



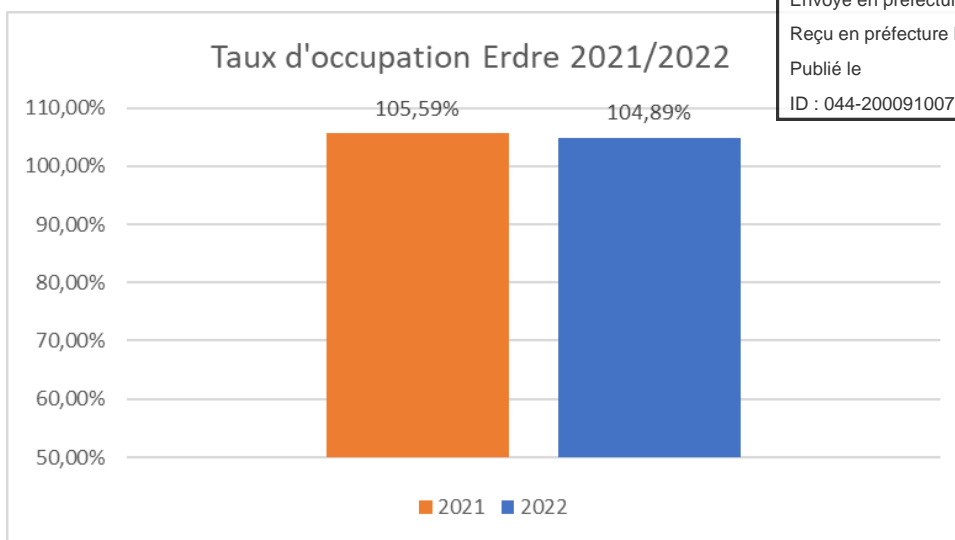
Bilan au 31 décembre 2022		Nombre total d'emplacements			Nombre d'emplacements loués										
Sites	Equipements	Plaisanciers	Professionne	Habitation	Annuels complets (PLA, PRO, HAB)			Annuels partiels (PLA, PRO, HAB)			Mensuels (PLA, PRO, HAB)		contrats 6 mois (PLA, PRO, HAB)		Barques
Saint Félix quai Malakoff	QUAI/PONTON	50	7		47	4		3			36	12			
Quai Ceineray	QUAI	18	3		14	2		1	2		4	2		1	1
Quai St Mihiel	QUAI		5		1	7					4				
Quai de Versailles	QUAI	87			56	2		17			13			12	11
Quai Barbusse	QUAI	7	6		6	6			1		3	7			
Ile de Versailles	PONTON										26				1
Quai Toregai	QUAI											12			
Quai Barbin	QUAI	32	2		31	3		1			11			4	1
Quai Van Iseghem	QUAI			17	3		17				7				4
Quai Motte rouge	BERGE			6		6					3				
Port Boyer	CORPS-MORT	9			4			4			1				1
Eraudiere	BERGE			2		2									
Quai du Halleray	BERGE	25													26
Quai de la Jonelière	QUAI/BERGE	60		3	52		3	9			4			6	
Port Durand	CORPS-MORT	47		1	36		1	14			7			9	
Port la blanche	BERGE	1			1										
Port des Charettes	CORPS-MORT	20			18			2							
Charrettes barques	BERGE	25													24
Port Gachet	CORPS-MORT	10			8			4							
Gachet barque	BERGE	9													3

Les contrats annuels complets sont des contrats dont la période va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les contrats annuels partiels sont des contrats clôturés en cours d'année civile ou débutant après le 1^{er} janvier.

Nous avons également des contrats invités (brigade fluviale, SNSM) sur des places prévues pour la plaisance. Le taux d'occupation est supérieur à 100% du fait du cumul des contrat annuels complets, partiels, 6 mois et mensuels.

Concernant les contrats professionnels, plusieurs emplacements ne sont pas attribués actuellement en raison d'une réflexion en cours de la part de la Métropole sur les types d'activités souhaitées ainsi que les projets d'aménagement sur le quai Malakoff. Sur le quai St Mihiel et Barbin, le nombre de contrats signés est supérieurs au nombre d'emplacement en raison de bateaux école à couple du bateau principal (1 bateau = 1 contrat).



Le taux d'occupation est calculé sur le cumul journalier des différentes AOT (annuels, 6 mois, mensuels) sur chaque emplacement défini du port.

Les agents de port réalisent toute les semaines une visite complète du plan d'eau et les propriétaires des bateaux absents sont contactés pour connaître leurs dates de retour. Cela permet également de vérifier l'état des bateaux ainsi que leur amarrage.

Le règlement de port permet de louer temporairement les emplacements sous contrat dont le bateau a déclaré une absence. Cela permet de réaliser du surbooking et qui couplé à l'autorisation de mise à couple, engendre un taux d'occupation supérieur à 100%.

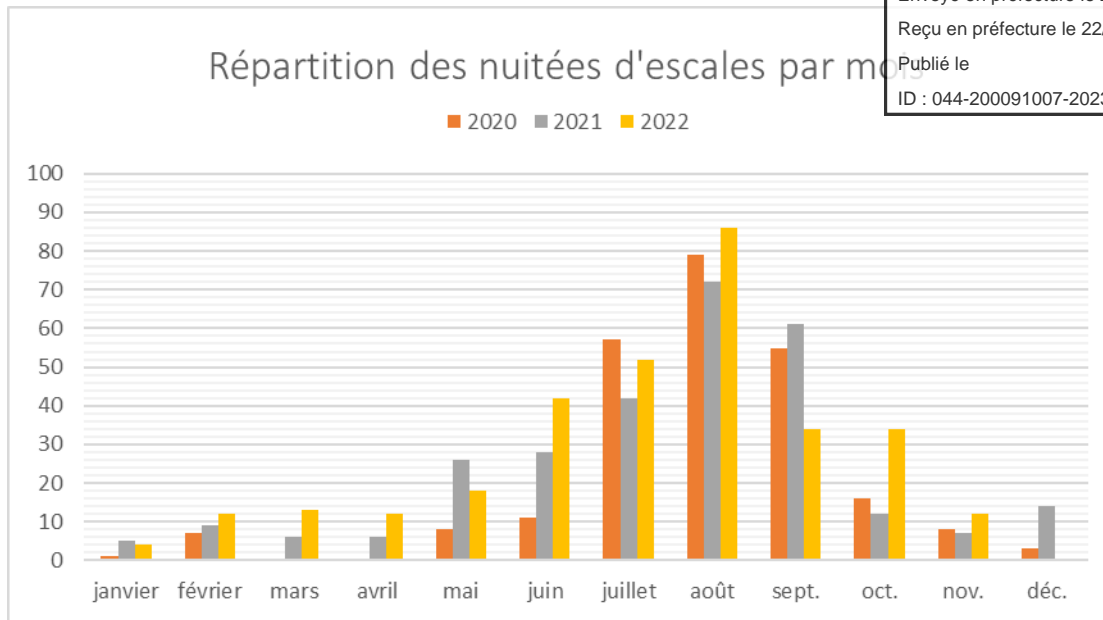
La baisse du taux d'occupation par rapport à 2021 est due à une diminution des contrats mensuels réalisés en 2022 (198 en 2021 et 159 en 2022), mais compensée par une hausse des contrats 6 mois (25 en 2021 et 32 en 2022).

Les contrats sont renouvelés chaque année au mois de décembre pour l'année suivante. Nous incitons depuis trois ans les plaisanciers à signer leur contrat par voie dématérialisée (portail Internet avec espace sécurisé pour chaque plaisancier).

Fin d'année 2022, 84 % des contrats (plaisance, barque, professionnel) ont été signés sur le portail.

↳ Escales plaisance

	2020	2021	N/N-1 %	2022	N/N-1 %
Nb de bateaux	93	111	+ 19,35%	143	+28,88%
Nb de nuitées	245	288	+ 17,55%	319	+10,76%
Durée moyenne	1,7	1,79		1,92	
Chiffre d'affaires K€	3810 €	4530 €	+ 18,90 %	5014 €	+ 10,68%



Nous constatons une progression par rapport à 2020 et 2021, années de la pandémie, mais sans atteindre le niveau des chiffres de 2019 (364 escales).

Le port a accueilli 12 nuitées en passeport escales et en 2022 aucun usager sur L'Erdre n'a acheté le passeport (au prix de vente à 58 € TTC). La balance recettes (nuitées reçues et achat passeports) / dépenses (nuitées offertes + adhésion) est de - 60 € TTC. Les bateaux reçus venaient principalement de ports du Morbihan (Crouesty, Arzal, Vannes, St Goustan) et un de St Malo.

∅ Escales professionnelles

Nous n'accueillons pas d'escales professionnelles sur l'Erdre (contrats mensuels ou AOT 9 ans uniquement).

∅ Liste d'attente

Liste d'attente	2020	2021	Évol en % (2020/2021)	2022	Évol en % (2021/2022)
Toutes listes	239	290	21,33 %	204	-29,65 %
Nominatif	176	192	9,09 %	142	-26,04 %

- Nombre réel de demande (hors inscription sur plusieurs listes) :
- Nous demandons au plaisancier de **compléter notre formulaire d'inscription sur liste d'attente** en choisissant un ou plusieurs emplacement(s). L'inscription est payante à hauteur de **18€** par liste d'attente choisie (hors liste d'attente habitation). Le tarif est dégressif sur l'année. L'inscription est à renouveler chaque année.

Nous demandons les coordonnées du plaisancier ainsi que les informations du bateau (si déjà propriétaire). La **longueur du bateau** est l'information indispensable à indiquer.

Le plaisancier doit également indiquer **la date souhaitée d'arrivée**.

- Les listes d'attentes pour les places en ponton sont en légère baisse. Nous constatons une forte baisse pour les demandes en quai et en corps-mort.

Renouvellement des listes d'attentes		Inscrit au 31.12.2021	Enregistré en 2022	Attente	2022	
	HABITATION	25	1	0	2	24
PLAISANCE	SAINT FELIX	89	13	4	19	79
	BARBUSSE	7	2	0	1	8
	BARBIN	39	9	1	9	38
	JONELIERE	39	13	9	25	18
	VERSAILLES	40	23	27	22	14
	BRAS MORT					
	CHARRETTES	7	7	2	9	3
	GACHET	5	4	2	6	1
	PORT DURAND	23	22	11	17	17
	PORT BOYER	12	5	1	14	2
	HALLERAY	4	2	3	3	0
	Total général	290	101	60	127	204

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
 Reçu en préfecture le 22/09/2023
 Publié le 22/09/2023
 ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Nous constatons une baisse des listes d'attente en corps-mort et quai pour les bateaux de moins de 7 m. Pour les zones accueillant des bateaux de plus de 7m, le nombre d'inscrits se maintient. Lors du renouvellement des inscriptions début 2024, nous ajouterons une question sur le non renouvellement pour en connaître la raison.

Temps moyen d'attente (en mois)

	2020	2021	2022
HABITATION	180	189	201
PONTON	48	48	54
<i>Saint Félix</i>	48	48	54
QUAI	15	19	17
<i>Barbin</i>	28	36	42
<i>Jonelière</i>	8	10	7
<i>Versailles</i>	10	12	3
CORPS-MORT	7	6	3
<i>Port Durand</i>	7	8	3
<i>Charettes</i>	8	6	3
<i>Gachet</i>	6	5	3
<i>Port Boyer</i>	6	6	3

Ayant très peu de départ pour les bateaux de plus de 9m de longueur, le temps d'attente continue d'augmenter. Ayant plus de rotation et moins d'inscription pour des bateaux de moindre longueur, le temps d'attente diminue.

2.1.2 Animations et manifestations

Animations et manifestations sur l'Erdre en 2022				
Nom de l'évènement	Date	Organisateur	Partenariat	Public accueilli

2.1.3 Bilan des autres activités

⌘ Activités autres

Il n'y a pas de service de manutention assuré par la capitainerie (pas de moyens techniques sur les ports de l'Erdre).

Le stationnement est interdit sur les quais Malakoff, Barbusse, Barbin, Versailles. Les plaisanciers ont l'autorisation d'y stationner 30 minutes pour décharger. La capitainerie gère une barrière d'accès au quai sur le quai Malakoff face au bassin St Félix.

⌘ Aire de carénage

Il n'y a pas d'aire de carénage sur les ports de l'Erdre. Une étude est en cours entre le Département et le Syndicat Mixte des ports de Loire Atlantique pour en créer une.

⌘ Cales de mise à l'eau

Les cales de mise à l'eau sont ouvertes à tous et sans limites, en accès libre et gratuites. Elles sont accessibles 24h/24.

Cales de mise à l'eau					
	Ile de Versailles	Port Boyer	Port des Charrettes	Port de la Jonelière	Port Gachet
Pente	> 15%	Entre 14 et 15%	< 10%	> 15%	< 10%
Forme	Rectiligne et sans obstacles	Rectiligne et sans obstacles	Rectiligne et sans obstacles	Tournante	Rectiligne et sans obstacles
Etat du revêtement	Aucun risque de glissade	Aucun risque de glissade	Aucun risque de glissade	Aucun risque de glissade	Aucun risque de glissade
Largeur	Entre 3 et 5 m : manœuvre compliquée	Entre 3 et 5 m : manœuvre compliquée	Entre 3 et 5 m : manœuvre compliquée	Entre 3 et 5 m : manœuvre compliquée	Entre 3 et 5 m : manœuvre compliquée
Accès en voiture	Contraignant	Contraignant	Sans contrainte	Compliqué	Sans contrainte
Offre pour stationnement	Pas de solution sur site	Solutions existantes	Solutions existantes	Solutions existantes	Solutions existantes
Parking	500m	Entre 250 et 500 m	A plus d'1 km - entre 5 et 20 places	A proximité immédiate	A proximité immédiate -entre 20 et 50 places
Services	Sanitaires capitainerie	Absence	Absence	Absence	Absence
Commerces	Bars et restaurants < à 200 m	Bars et restaurants < 1 km	Absence	Bars et restaurants < 1 km	Bars et restaurants < à 200 m
Modalités d'accès	Accès libre	Accès géré sous barrière	Accès libre	Accès libre	Accès libre

2.2 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS

2.2.1 Prestations fournies

a) Accueil et horaires de la capitainerie

Capitainerie des Ports de Nantes Métropole

Ile de Versailles, 44000 Nantes

Tél. : 02 40 37 04 62

Courriel : ports-nantes@nge-nantes.fr

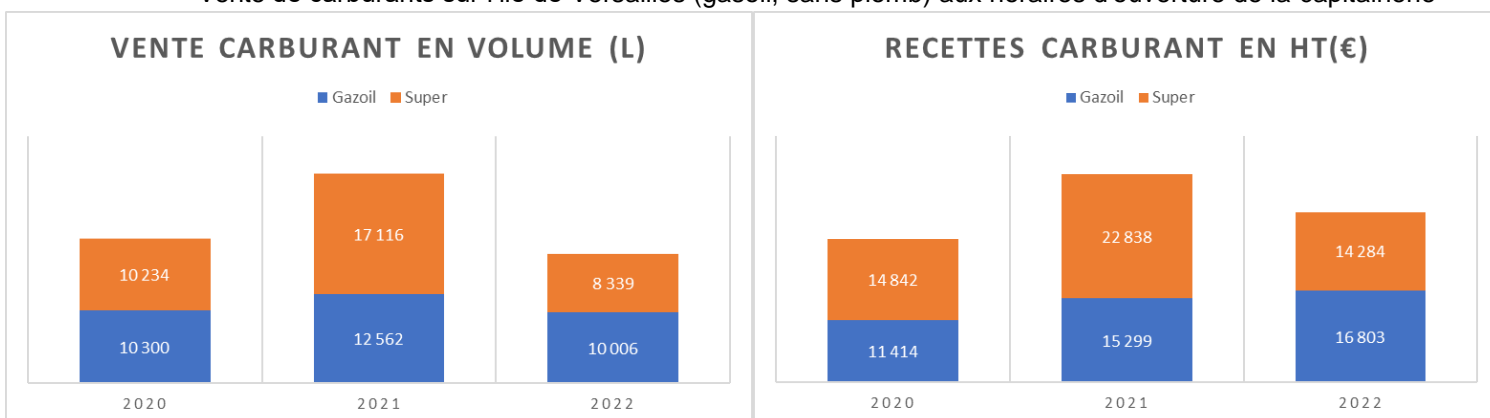
VHF : canal 9 / VHF Ecluse : canal 20

Horaires d'ouverture de la Capitainerie		
15/06 au 14/09	15/09 au 31/10 - 01/04 au 14/06	01/11 au 31/03
7J/7J	Du lundi au samedi (fermé le Dimanche)	
9h - 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30
14h - 19h	14h – 18h (saufmardis)	14h – 17h (saufmardis)

Un livret d'accueil est à la disposition des usagers des ports (cf annexe 7.2)

b) Services de la capitainerie (Ile de Versailles)

- Renseignements nautiques et touristiques
- Avitaillement (eau, électricité) : les plaisanciers sous contrat dans le port sont facturés en supplément pour l'eau et l'électricité, soit par de l'achat d'unités au préalable avec le système Logapass (voir annexe 2-livret d'accueil), soit par des relevés de compteur individuel.
- Mise à disposition des sanitaires (douches, WC, lavabo) 7j/7 et 24h/24
- Mise à disposition d'une machine et laver et sèche-linge sur le canal Saint Félix (payant)
- Vente de carburants sur l'île de Versailles (gasoil, sans plomb) aux horaires d'ouverture de la capitainerie






Suite à la fermeture de l'accès principal de l'île de Versailles, l'approvisionnement en carburant a été bloqué les 6 premiers mois de l'année 2022. Ce qui explique la baisse des ventes et des recettes.

- Permanence téléphonique aux horaires d'ouverture de la capitainerie
- Affichage quotidien de la météo
- Location de nettoyeur haute pression
- Boutique nautique
- Nantes Boat Club : service de bateaux partagés accessible via un abonnement annuel

NANTES BOAT CLUB
by NGE

Un nouveau service de bateaux partagés a ouvert le 1^{er} avril 2022 depuis la capitainerie : Nantes Boat Club, premier Boat Club fluvial en France. Ce service donne accès via un abonnement d'un an à une flotte de bateaux en illimité. Les abonnés peuvent naviguer sur l'Erdre et sur la Loire. Nous avons organisé 2 week-ends portes ouvertes, les 2 et 3 avril et les 3 et 4 septembre.

L'objectif fixé était de 20 membres en année 1. A la fin de l'année 2022 nous avons 7 membres adhérents et 2 patrons membres en attente d'obtenir le permis fluvial. L'objectif n'est donc pas rempli pour 2022 malgré un effort de communication et de pédagogie. L'objectif n'est donc pas rempli pour 2022 malgré un effort de communication et de pédagogie. Avec du recul, nous pensons que l'objectif était peut-être surestimé pour un club de 10 personnes. La différence de taille des deux villes nous a incité à surestimer l'objectif. Il est également nécessaire de mieux faire connaître cette activité innovante aux nantais (communication et pédagogie). Pour la deuxième, nous fixons de nouveau l'objectif de 20 abonnés.

Les bateaux		
Fabricant / concessionnaire	Modèle	
Black Pepper	Tender 17 – thermique	
Bagou Boat	Ekone 6.0 bateaux à propulsion électrique	
Ouest Nautic Services	Quicksilver 505 - thermique	

Nous avons proposé plusieurs animations à nos membres :

- Réception sur la péniche « La Casa »
- Visite des bateaux « Figaro »
- Réception à l'occasion des Rendez-vous De L'Erdre
- Visite du Belem
- Sortie en Loire sur le bateau « Le Défi »

Les services payants le sont quel que soit le type de plaisancier. Les tarifs sont consultables sur le site internet : <https://www.ports-nantes.fr/documentation-et-telechargements/>

c) Halte nautique

Les haltes nautiques sont accessibles 24/24, 7/7. Le niveau de service diffère suivant le lieu. (Cf annexe 7.10 - Inventaire des équipements des ports de Nantes)

Les plaisanciers en escale au ponton d'accueil de la Capitainerie de l'île de Versailles ont l'accès à l'eau et à l'électricité (compris dans le prix de l'escale). Nous sommes toutefois attentifs aux abus compte tenu des restrictions d'eau (pédagogie vis-à-vis des escalants) et appliquons des mesures de coupures d'eau en cas d'arrêté préfectoral.

2.2.2 Équipements

Les équipements sont listés en annexe du présent rapport. (Annexe 7.10 – Inventaire des équipements des ports de Nantes). Ils sont également détaillés sur le site internet du délégataire de Nantes Métropole (<https://www.ports-nantes.fr/ngeports/ports-de-lerdre/>)

a) Description des équipements en fonction des zones

- Les services du port de Saint-Félix



- Eclusage**
Franchissement réglementé - guide d'information : ICI
- Wifi**
Accessible via WIFI3G
- Digicode**
Accès ponton réservé aux usagers. Badge d'accès disponible à la capitainerie
- Parking**
Accès au ponton autorisé pour 30 minutes - Au-delà, stationnement sur voirie ou emplace
- Laverie**
Laine, linge et vêtements - jetons en vente à la capitainerie
- Toilettes**
Accès sanitaires réservé aux usagers. Badge d'accès disponible à la capitainerie
- Douches**
Accès sanitaires réservé aux usagers. Badge d'accès disponible à la capitainerie
- Collecte des déchets**
Exclusivement pour les déchets ménagers. Mise à disposition de sacs de 11. Pour les autres déchets contacter la capitainerie
- Tunnel**
Franchissement réglementé - guide d'information : ICI
- Accès quai**
Accès au quai autorisé pour 30 minutes - Au-delà, stationnement sur voirie ou emplace

Collecte des eaux usées
 Borne d'aspiration en libre-service

Il existe une station de pompage, qui permet aux plaisanciers de se séparer de leurs eaux usées.

- Les services à la Jonelière et Port Durand



- Ponton de petite halte**
Zone d'accès pour les opérations d'avitaillement - Stationnement prolongé sur autorisation
- Parking**
Parking sur voirie le long de la rive
- Cale de mise à l'eau**
Accès libre - Pas de stationnement prolongé sur la cale

- Les services au port des Charettes



- Ponton de petite halte**
Ponton accessible pour des opérations d'avitaillement - Stationnement prolongé sur autorisation
- Mise à disposition d'anexe**
Réservé aux usagers du port - code d'ouverture du cadenas disponible auprès de la capitainerie
- Cale de mise à l'eau**
Accès libre - Pas de stationnement prolongé sur la cale
- Parking**
A 50m - accès gratuit

- Les services au port de Gachet



- Ponton de petite halte**
Ponton accessible pour des opérations d'avitaillement - Stationnement prolongé sur autorisation
- Cale de mise à l'eau**
Accès libre - Pas de stationnement prolongé sur la cale
- Mise à disposition d'une annexe**
Réservé aux usagers du port - code d'ouverture du cadenas disponible auprès de la capitainerie
- Parking**
A 50m - accès gratuit

- Les services de la capitainerie et du ponton de Versailles



Tous les services mis à disposition des plaisanciers sont gratuits mis à part :

- L'eau et l'électricité pour les plaisanciers ayant une convention.
 - Le service de laverie (machine à laver et sèche-linge)
 - Le carburant
 - Le Nantes Boat Club

b) Collecte des déchets

Déchets solides

Déchets ménagers : récoltés au niveau du Canal St Félix et à la Capitainerie

- Sacs poubelles : 5 bacs de 340L chacun / 2 récoltes par semaine soit 3400L au total
- Verre : 1 bac de 240L à la capitainerie et un point d'apport volontaire à St Félix
- Papier : un point d'apport volontaire à St Félix

Déchets industriels spéciaux :

- Piles usagées : capitainerie et St Félix
- Autres déchets industriels : déchetteries

Déchets liquides

- Eaux grises ou noires : système de pompage relié au tout à l'égout sur le canal St-Félix. Une autre pompe mobile est présente à la Capitainerie mais n'est plus sollicitée par les usagers qui préfèrent se déplacer à St Félix (nul besoin de prendre rendez-vous avec un agent de port, utilisable tous les jours). De plus son utilisation est contraignante en mise en œuvre.
- Huiles usagées et eaux de cales machines : déchetteries et sociétés spécialisées

La collecte des déchets solides et liquides dans les ports de l'Erdre est un service gratuit pour les plaisanciers. Seules les péniches habitations et professionnels payent les services (comme pour un habitant « classique » de la métropole).

Péniches habitations et professionnels

- Gestion indépendante des déchets solides et liquides
- Toutes les péniches sous contrat habitation ont désormais l'obligation de se raccorder au réseau collectif d'assainissement suite aux travaux menés par la Métropole en 2022

2.2.3 Suivi de la qualité de service

c) Réclamation des usagers

Nous tenons à jour un tableau de suivi des réclamations et nous attachons à répondre à chaque demande. Les usagers peuvent nous contacter par téléphone, rendez-vous physique, mails ou courrier postal. Les réponses se font soit par mail, courrier, appel téléphonique ou prise de rendez-vous.

Réclamations			
Date	Lieu	Sujet	Mode de communication
29/01/2022	St Félix	Squat sanitaires Gare Sud	Email
25/05/2022	Halleray	Accès barque Halleray	Email

Pour le squat des sanitaires nous avons sollicité de nombreuses fois l'intervention de la police. Cela ne permettant pas de résoudre totalement le problème, un changement des portes d'accès a été réalisé par les services de Nantes Métropole.

Pour l'accès aux barques quai du Halleray, un nettoyage des berges a été effectué par le service des espaces verts de Nantes Métropole.

d) Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été menée en 2020 auprès des usagers. Elle n'a pas été renouvelée en 2022.

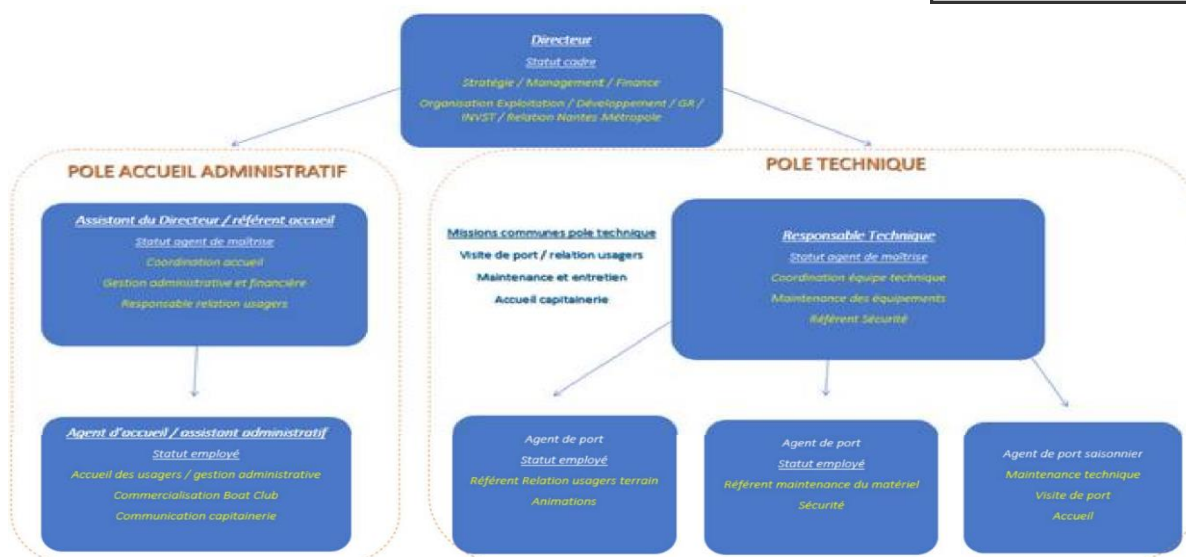
3 EFFECTIFS

3.1 [ORGANIGRAMME AU 31/12/2022](#)

Nantes Métropole :

Organigramme Nantes Métropole





(Annexe 7.1)

3.2 DESCRIPTION DU PERSONNEL RATTACHÉ À LA GESTION DU PORT

Organigramme Nantes Métropole

A Nantes Métropole le service Stationnement et Ports Fluviaux, rattaché à la direction des Services de Mobilité) a en charge la gestion des ports de Nantes.

- L'organigramme est le suivant :

- 1 Cheffe de service (20%)
- 1 Assistante de service (20%)
- 1 chef de projet chargé des investissements et du patrimoine (10%)
- 1 Chef de projet contractualisation et suivi de l'exploitation (30%)
- 1 Cheffe de projet équipement fluviaux (30%)
- 1 Chargée du suivi administratif et financier (10%)
- 1 Chargée du suivi technique et d'exploitation (30%)

L'exploitation des Ports est ensuite déléguée par Nantes Métropole à NMGS, dont l'équipe de personnel permanent affecté à l'exploitation des ports est constituée de:

Intitulé du poste	Statut	Durée contrat	Temps complet ou partiel	Ancienneté	Temps de travail effectif sur Erdre
Directeurs des ports	Cadre	CDI	Temps complet	15.07.2018	50%
Assistant du directeur (réfèrent client)	Agent de maîtrise	CDI	Temps complet	07.09.2009	70%
Assistant du directeur (réfèrent technique)	Agent de maîtrise	CDI	Temps complet	01.04.2021	60%
Agent d'accueil et administratif	Employé	CDI	Temps complet	01.09.2022	70%
Agent portuaire	Employé	CDI	Temps complet	11.04.2004	60%
Agent portuaire	Employé	CDI	Temps complet	01.02.2022	60%
Agent saisonnier portuaire	Employé	CDD	Temps complet	D'avril à octobre	60%

3.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Côté NMGS :

- Un agent de port a rejoint l'équipe en février 2022 en remplacement d'un agent de port parti en 2021
- Une agente d'accueil a quitté NMGS en juin 2022
- Un agent de port saisonnier est venu renforcer l'équipe durant la période estivale.
- Une agente d'accueil a rejoint l'équipe en septembre 2022 en tant qu'agent d'accueil administratif

3.4 ACTIONS DE FORMATION

L'entreprise NMGS propose un plan de formation pour l'ensemble des salariés. Voici les formations dispensées en 2022 :

- Directeur : Anglais
- Assistant du Directeur Référent Client : Voltaire
- Assistant du Directeur Référent Technique : Attestation spéciale passagers, Certificat restreint de radio téléphonie, SST
- Agent d'accueil administratif : Incendie - SST
- Agent de port : Tronçonneuse, Voltaire
- Agent de port : Permis fluvial, SST, habilitation électrique, attestation spéciale passagers, tronçonneuse
- Saisonnier : habilitation électrique

4 GESTION ET EXPLOITATION

4.1 SÉCURITÉ

4.1.1 **Sécurité**

∅ Livret d'accueil agents portuaires

Il existe un livre des procédures disponible à l'ensemble des agents à l'accueil de la capitainerie. Ce livret est également accessible sur le réseau interne de NMGS.

Les agents reçoivent des formations : incendie, habilitation électrique, CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste), ASP, permis PC fluvial.

L'entreprise organise une journée d'accueil pour les nouveaux salariés (découverte de l'univers NGE, formation Outlook)

∅ Document unique de sécurité

Annexe 7.3

Le document unique est mis à jour régulièrement et suivi par le responsable sécurité de NMGS.

∅ Protocole de sécurité

Annexe 7.4

Cf document unique Annexe 7.3

∅ Situation du site

Sans objet

4.2 **SINISTRES**

4.2.1 **Plaintes ou demandes de dommages et intérêts émises au gestionnaire**

Néant

4.2.2 **Actes de malveillance**

Dégradations d'un bloc sanitaire quai Malakoff par des personnes extérieures au port.

4.2.3 **Incidents de pollution générés par l'exploitation du site**

Néant

4.2.4 **Incendie et/ou explosion du site**

Néant

4.2.5 **Assignation / poursuite pour non-respect de la réglementation ou arrêté de mise en demeure**

Quatre bateaux ont été évacués en 2022 suite à des demandes de constat d'abandon auprès de la police portuaire en 2021.

Un bateau en procédure pour occupation du domaine public sans titre. Dossier suivi par la police portuaire.

Dossiers adressés à la police portuaire				
Année	Bateau abandonné		Occupation sans droit ni titre	
	Demande de constat d'abandon	Nombre de bateaux évacués	Demande de mise en demeure	Dossier finalisé
2021	5	1	1	0
2022	1	4	1	0

4.2.6 **Suivi des accidents**

a) **Agents portuaires**

Néant.

b) **Plaisanciers**

Décembre 2022 : Une Toue en bois d'activité professionnelle a coulé dans le bassin Ceineray. Le bateau a été sorti par un chantier naval.

4.3 **ENVIRONNEMENT**

4.3.1 **Contrôles sanitaires et agréments**

⌘ Contrôles sanitaires et agréments

Cf annexe 7.5 - rapport légionellose

⌘ Contrôle de sécurité des installations

Cf annexe 7.6 - rapport extincteurs nantais

La station à carburant n'est pas classée en ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

⌘ Contrôles techniques

Cf annexe 7.7 - rapport bureau de contrôle (Apave)

4.3.2 **Traitement des déchets d'exploitation**

Cf Annexe 7.8 – plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation

4.3.3 **Gestion des effluents liquides**

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Milieu	Réseau	Décharge
Huiles usagées	Bateaux des usagers	Evacuation par les usagers		Métropole ou Ortec	
Eaux de cale machine	Bateaux des usagers			Ortec ou Véolia ou ABG assainissement ou Sani Ouest	La vidange est commandée par l'utilisateur à une entreprise spécialisée.
Eaux grises ou noires	Bateaux des usagers	Vidange par l'utilisateur sur les pompes à eaux du port ou raccordement des bateaux au réseau collectif		Réseau d'assainissement collectif métropolitain	La vidange est commandée par l'utilisateur à une entreprise spécialisée. Ou vidanger directement sur les pompes

4.3.4 Traitement des pollutions

Ø Pollutions ? sols ? eau ?

Sans objet

Ø Diagnostic ? si oui dans quel contexte et quels buts ?

Sans objet

f Opérations de dépollution menées

Sans objet

4.4 RISQUES

4.4.1 Stockage aérien

Sans objet

4.4.2 Stockages enterrés

Sans objet

4.4.3 Aire de dépotage

4.5 GESTION CONFIEE À DES TIERS

4.5.1 Sous concession

Dénomination sociale du sous délégataire	NMGS – Nantes Métropole Gestion Services
Coordonnées	14-16 Rue Racine 44 007 Nantes
Dirigeant	Richard CANTIN
Type de contrat	DSP
Dates du contrat / durée	01/09/2018 durée 5ans
Missions	<p>Le délégataire est chargé d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les missions de base : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des sites portuaires et leur maintenance, ▪ La gestion des contrats des bateaux ▪ Le conseil en matière de développement des sites portuaires, ▪ Le conseil et le partenariat promotionnel en matière de développement du tourisme, d'activités fluviomaritimes et d'animations nautiques - des prestations annexes, ainsi que de développer des prestations facultatives ; - la sécurité, le bon fonctionnement, la continuité ainsi que la qualité du service délégué.
Modalités de suivi du contrat	Deux comités techniques par an Deux réunions techniques par mois

4.5.2 Contrats avec des tiers

Nom de la société / structure	Nature de la mission	Dates du contrat	Durée	Temps de travail	Coût
BS ANJOU (1)	Nettoyage des bâtiments	2018	3 ans puis tacite	300	6000
ALIZE SOFT	Logiciel de Gestion portuaire	2010	Tacite reconduction		900
Rialland	Entretien PAEU	2021	Tacite reconduction		300
INEO	Astreinte électrique	2019	4 ans	Selon intervention	1 350
Extincteurs Nantais	Contrôle sécurité	2020	3 ans		200
Datacomsys	Logiciel	2022	1 an		907
ALTI SERVICES	Nettoyage toiture	2021	1 an puis tacite	1 x / an	350
TOKHEIM	Entretien station à carburant	2022	1 an		1000
APAVE	Bureau de contrôle	2020	3 ans		550

(1) contrat d'insertion. Le contrat entre Nantes Métropole et NMGS prévoit 1000 heures d'insertion sur 5 ans.

4.5.3 AOT / COT

Toutes les AOT, évènements, manifestations, activité commerciale (autres que les contrats / abonnements des bateaux)

§ AOT manifestations / évènements

Rendez-vous de l'Erdre fin août – début septembre : AOT d'occupation de ce...
 Les journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre : animés par les associatio...
 bassin Ceineray.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
 Reçu en préfecture le 22/09/2023
 Publié le 22/09/2023
 ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

h AOT / COT activités commerciales

Activités à quai :

Nom de la structure	Nom du bateau	Activité	Date de fin A.O.T.	Durée	C.A. H.T.(en €)
5 OCÉANS	ARTIC (PHEMAT)	Bateau école	31/12/2022	1 an	445,83
5 OCÉANS	CYRUS	Bateau école	31/12/2022	1 an	520,00
5 OCÉANS	LIBJE	Bateau école	22/11/2027	9 ans	1 155,79
ASSOCIATION LA DEPARLEUSE	LA DEPARLEUSE	Atelier d'artiste plasticien	31/12/2030	9 ans	1 113,33
ATELIER BYE BYE	LE SEMAPHORE	Bureau et création	31/05/2025	9 ans	3 861,67
BATEAUX NANTAIS	DIVA II	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	2 891,67
BATEAUX NANTAIS	ARMORIC II	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	2 222,50
BATEAUX NANTAIS	RENAISSANCE	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	2 222,50
BATEAUX NANTAIS	IDYLLE	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	1 855,00
BATEAUX NANTAIS	HYDRAMOUR	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	2 594,17
BATEAUX NANTAIS	LA MOUETTE	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	668,33
BATEAUX NANTAIS	JULES VERNE II	Bateau à passagers	31/12/2022	1 an	816,67
BILLAUD JEAN-DOMINIQUE	NAUTILUS	Atelier de photographe	31/12/2024	9 ans	3 465,83
BILLAUD/CHIRON JEAN-DOMINIQUE/SANDRINE	NEMO	Gîte	31/12/2024	9 ans	1 485,83
BILLAUD/CHIRON JEAN-DOMINIQUE/SANDRINE	PHILEAS	Gîte	31/12/2024	9 ans	1 485,83
COHO	LA PECHERIE NANTAISE	Vente conserves et poissons eau douce	31/03/2026	9 ans	1 981,67
CPC LA CASA	ELIE ET SEBASTIEN	Restaurant/Bar	30/06/2028	9 ans	3 070,00
DEFIM	DEFIM 25	Bateau école	31/12/2022	1 an	445,83
GILARD MAXIME	SPIRIT OF VICTORIA	Bateau à passagers	31/12/2024	9 ans	1 557,50
JOLLY ROGERS (SAS) SÉBASTIEN PART	LA DROLE DE BARGE	Bar	08/07/2025	9 ans	3 861,67
LA TOUE DE NANTES	LIBELLULE	Bateau à passagers	31/12/2024	9 ans	1 113,33
LES NANTAIS SUR L'EAU	GABARA	Bateau à passagers	26/06/2031	9 ans	729,68
NOUVEAUX BATELIERS NANTAIS	LE DOUX GLACE	Bateau à passagers	31/12/2030	9 ans	935,08
OCEAN FORMATION	LE MANS	Bateau école	31/12/2024	9 ans	1 631,67
OCEAN FORMATION	LOGAN	Bateau école	31/12/2022	1 an	520,00
OCEAN FORMATION	FIDJI	Bateau école	31/12/2022	1 an	520,00
S.B.C.T.	BRETAGNE	Restaurant/Bar	31/12/2024	9 ans	2 672,50
SAS BATEAU LAVOIR	LE PETIT BAIGNEUR	Bar	31/12/2026	9 ans	2 177,50
SC ODYSSEE	VAISSEAU ODYSSEE	Cabinet architecte et click and collect	31/10/2031	9 ans	1 684,17
UNE SOURIS VERTE	LE BATEAU CRECHE I	Crèche	31/12/2024	9 ans	3 960,83
UNE SOURIS VERTE	LE BATEAU CRECHE II	Crèche	31/12/2024	9 ans	2 871,67
VOYAGE DESIRABLE	LE D'Ô	Hotel et salons	31/12/2025	9 ans	1 981,67

La durée des AOT de 9 ans a été fixée initialement sur la base d'un bail commercial. Une discussion devra avoir lieu avec le Syndicat pour mettre en place des durées en fonction des investissements des porteurs de projets lors des prochains appels à projets. Les contrats d'un an correspondent à des bateaux à couple du bateau principal (1 bateau = 1 contrat). Les contrats des bateaux des « Bateaux Nantais » sont liés au bail de la Gare Fluviale.

Activités sur l'île de Versailles

La capitainerie met à disposition de Ruban Vert un local pour son activité. Ruban et Floating sont propriétaires de leurs pontons. Ils payent une redevance à ce titre pour l'occupation du domaine public.

Nom de la structure	Projet	Date fin AOT	Durée	Redevance
Ruban Vert	Bureau loueur + pontons	31/12/2024	9 ans	4830 € HT pour le ponton 2942 € HT pour les bateaux 5087 € HT pour le local
Floating	Bureau loueur + pontons	31/12/2025	9 ans	2820 € HT pour le ponton 1032 € HT pour les bateaux

4.6 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

4.6.1 Règlement particulier de police



RPP - Erdre
26-11-14.pdf

4.6.2 Règlement intérieur

Annexe 7.9

Le règlement du port à fait l'objet de plusieurs modifications pour 2022 :

- P 6 art 1.1.3 – Justificatif de domicile de – 3 mois
- P 7 art 1.3.5 – Tirant d'air 3m60
- P 14 art 3.3 – Consigne en cas de bateau coulé
- P 15 art 1.1.1- Principe général, tarification escale en cas d'absence de convention d'occupation conformément au règlement de port
- P 15 art 1.2.2 – Fin anticipée de la convention moyennant un préavis de deux mois
- P 15 art 1.2.3 – renouvellement des conventions
- P 19 art 1.1.7 – précisions concernant les bateaux de service et sécurité
- P 23 annexe 1 – Précision sur les formalités d'inscription sur les listes d'attente de plaisance

4.7 TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

4.7.1 Travaux réalisés

Descriptif des travaux	Date	Coût (HT)
Remise en état des sanitaires St Félix Saupin et Gare Sud	Octobre 2022	3633.1 €
Expertise du ponton Favre, remplacement platelage, mise aux normes des gardes corps et passerelles	Septembre 2022	29913.73 €
Expertise ponton accueil	Février 2022	11693.80 €
Mise en place d'un portillon bois à Gachet	Juin 2022	377.70 €
Remplacement de certains pieux à Halleray et Charette	Avril 2022	920 €
Nettoyage au karcher l'ensemble des pontons et remplacement de certains platelage	Mars 2022	3473.88 €

Travaux de raccordement au réseau d'assainissement pour les péniches habitations.

4.7.2 Programme des travaux projetés en 2023

- Remplacement de radiateurs du bloc sanitaire capitainerie ainsi que des 2 blocs sanitaire gare sud moins énergivores et contrôlables : 3 051 euros HT
- Expertise des 3 pontons à Jonelière et Port Durand : 8 000 euros HT
- Mise en place de film anti UV sur les vitres de la capitainerie côté Erdre : 2 305 euros HT
- Mise en place d'une bouée fourrière supplémentaire (Position à définir à ce jour) : 1 500 euros HT
- Remplacement d'une grande partie des électrovannes sur les pontons du bassin St Félix : 3 190 euros HT
- Remplacement des 10 bouées de corps mort à Gachet : 1 135 euros HT

4.7.3 Entretien des profondeurs des plans d'eau

Sans objet

5.1 COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL DEL 'EXPLOITATION

5.1.1

Ports de l'Erdre en € HT	Réalisé 2021 Erdre	Réalisé 2022 Erdre	Ecart en %	Budget 2023 Erdre	Ecart en %
Produits					
Recettes usagers	320 495,02	347 699,45	8,5%	370 231,85	6,5%
dont contrats annuels plaisance	161 983,00	170 891,00		175 334	
dont contrats annuels professionnel	75 189,00	79 384,00		80 972	
dont contrats annuels habitation	38 638,00	39 573,00		40 364	
dont contrats partiels plaisance	26 362,00	25 502,00		26 140	
dont contrats partiels professionnel	10 317,00	5 931,00		6 050	
dont recettes escales	4 530,00	14 807,00		6 500	
dont recettes listes d'attente	3 476,00	3 092,00		3 000	
dont recettes Boat Club	0,00	8 519,00		31 873	
Autres produits à l'utilisateur	0,08	0,11	37,5%	0,00	-100,0%
Refacturation de services liés aux fluides	29 585,29	30 516,65	3,1%	38 000,00	24,5%
Rémunération études	0,00	0,00		7 000,00	
Ventes de carburants	38 138,40	31 087,22	-18,5%	35 000,00	12,6%
Ventes boutique	287,25	218,69	-23,9%	218,69	0,0%
Redevances locatives	12 784,21	14 396,53	12,6%	9 307,50	-35,3%
Produits Exceptionnels	3 989,10	24 399,67	511,7%	22 500,00	-7,8%
Total Produits	405 279,35	448 318,31	10,6%	482 258,04	7,6%
Charges					
Achats pour revendre (carburant)	36 992,23	29 320,07	-20,7%	34 000,00	16,0%
Fournitures et sous traitance	46 655,65	50 421,78	8,1%	60 363,43	19,7%
Services extérieurs	56 245,45	94 398,66	67,8%	90 375,49	-4,3%
Impôts et taxes	28 362,77	31 036,61	9,4%	21 935,68	-29,3%
Personnel - exploitation	200 785,67	221 675,36	10,4%	235 889,64	6,4%
Personnel - entret./ maintenance	0,00	0,00		0,00	
Frais de siège * et charges communes	105 462,34	117 494,74	11,4%	108 036,94	-8,0%
Autres charges de gestion courante	826,54	11 279,92	1264,7%	2 000,00	-82,3%
Charges financières	671,06	1 174,07	75,0%	650,00	-44,6%
Charges exceptionnelles	1 957,00	0,00	-100,0%	0,00	
Charges courantes d'exploitation	477 958,70	556 801,21	16,5%	553 251,19	-0,6%
Grosses réparations - provision	113 232,94	166 047,79	46,6%	32 460,89	-80,5%
Coût des grosses réparations/tvx à soi-même	98 516,53	98 019,82	-0,5%	9 200,00	-90,6%
Reprise sur provisions GR	-98 290,00	-97 109,16	-1,2%	0,00	-100,0%
Amort. Technique	0,00	3 523,08		5 165,21	46,6%
Redevance		0,16		8 350,67	5094608,3%
Charges au titre du maintien des actifs	113 459,47	170 481,69	50,3%	55 176,77	-67,6%
Total Dépenses	591 418	727 283	23,0%	608 428	-16,3%
Résultat brut d'exploitation	-186 138,82	-278 964,59	49,9%	-126 169,92	-54,8%
Participation de fonctionnement du délégant	87 997,92	93 571,30	6,3%	72 820,26	-22,2%
Redevance d'intéressement	15 092,06	0,00	-100,0%	0,00	
Subvention d'investissement du délégant	113 232,96	166 046,70	46,6%	41 660,89	-74,9%
Résultat net d'exploitation	0,00	-19 346,59		-11 688,77	

5.1.2 Analyse des résultats N/N-1

⌘ Recettes de fonctionnement

Les recettes globales 2022 sont en augmentation principalement en raison des recettes usagers en augmentation (effet de l'augmentation tarifaire) et de produits exceptionnels liés à une subvention versée par la Région des Pays de la Loire pour le Nantes Boat Club pour un montant de 22 500 euros HT. Les redevances locatives correspondent à la location des bureaux de l'étage.

⌘ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2021 principalement en raison de deux postes :

- Les services extérieurs : +38K€. Il s'agit de charges de sous-traitance liées à des interventions techniques sur les équipements (plomberie, électricité, électronique notamment).

- Les frais de siège du GIE NGE : +12K€

Les refacturations du GIE à NMGS au titre de l'activité "DSP Ports" reprennent les montant des frais de siège établis contractuellement en 2018. Est également ajoutée la part de déficit du GIE proportionnellement aux frais de siège refacturés contractuellement sur les différentes activités du groupe.

Les coûts refacturés du GIE intègrent l'ensemble des services mutualisés aux différentes activités du groupe : Direction générale, RH, Finances et SI, Marketing, Pôle technique,...Ce sont au total près de 40 personnes, travaillant aux services supports, dont une part de leur activité est consacrée à la DSP.

- Autres charges de gestion courantes : +10K€ qui correspondent à des pertes sur créances clients

5.1.3 Présentation des méthodes et éléments de calcul économique

⌘ Charges de personnel

Répartition présentée article 3.2

5.2 PATRIMOINE DE LA DÉLÉGATION

L'inventaire des biens est annexé au présent rapport. (Cf annexe 7.10).

5.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Cf. Article 4.7

5.3.1 Le plan stratégique d'investissement

5.3.2 Détail des investissements significatifs réalisés

Travaux d'assainissement des péniches habitation.

5.4 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

5.4.1 Programme de renouvellement du matériel et outillage

5.4.2 Programme d'aménagement du port

- a) Tableau de suivi de la provision pour gros entretien et réparations (GER)
- b) Détail des dépenses de gros entretien réalisées en N et N-1

Montant 2021 : 77 408 €

Montant 2022 : 50 022 €

2021 :

- Entretien de mouillages 28453 € HT
- Remplacement centrale intrusion 1733,82 € HT
- Remplacement moteur bateau de service 6077,50 € HT
- Peinture de pont bateau de service 2605.67 € HT
- Remplacement sondeur bateau de service 1487.50 € HT
- Expertise pontons 7000 € HT
- Mise aux normes du ponton de Gachet 23715 € HT
- Installation accès pompier 2821 € HT
- Entretien quinquennale pompe à carburant 4428.40 € HT
- Levée des réserves APAVE installations électriques 9137.59 € HT

2022 :

Remise en état des sanitaires St Félix Saupin et Gare Sud	Octobre 2022	3633.1 € HT
Expertise du ponton Favre, remplacement platelage, mise aux normes des gardes corps et passerelles	Septembre 2022	29913.73 € HT
Expertise ponton accueil	Février 2022	11693.80 € HT
Mise en place d'un portillon bois à Gachet	Juin 2022	377.70 € HT
Remplacement de certains pieux à Halleray et Charette	Avril 2022	920 € HT
Nettoyage au karcher l'ensemble des pontons et remplacement de certains platelage	Mars 2022	3473.88 € HT

5.4.3 Programme de déroctage/dragage

Sans objet

o Détail des dépenses de dragage/déroctage réalisées

Sans objet

5.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

5.5.1 Synthèse

Sans objet

5.6 ENGAGEMENTS À INCIDENCE FINANCIÈRE NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

5.6.1 Emprunt contracté

Sans objet _ pas d'emprunt

5.7 PERSPECTIVES 2023

Projets 2023 :

Nantes Boat Club, nouveau point de départ en Loire et en maritime. Objectif de 20 abonnés en 2023.

6 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

6.1 LES TARIFS

Augmentation tarifaire de 2.5% pour les contrats annuels plaisance.

Augmentation tarifaire de 2% pour les autres tarifs.

(Grille tarifaire Annexe 7.11)

6.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

6.2.1 Incidents ayant interrompus le service

Aucune interruption de service.

6.2.2 Principe d'adaptabilité et mutabilité du service public

Modification du desk d'accueil pour l'accueil de personnel handicapé réalisé en 2021

6.2.3 Principe de transparence

- Site Internet des ports
- E-mailing
- Réseaux sociaux
- Tarif disponible à la capitainerie et sur le site Internet
- Flyer tarifaire

6.3 COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS

Le comité consultatif des usagers a été organisé en même temps que le comité des partenaires en septembre 2022. (annexe 7.12). Les élections des usagers ont eu lieu en fin d'année 2022. Les nouveaux représentants sont élus pour trois ans.

ANNEXES

- 6.4 ORGANIGRAMME
- 6.5 LIVRET D'ACCUEIL
- 6.6 DOCUMENT UNIQUE DE SÉCURITÉ
- 6.7 PROTOCOLE DE SÉCURITÉ
- 6.8 CONTRÔLES SANITAIRES ET AGRÉMENTS
- 6.9 CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
- 6.10 CONTRÔLES TECHNIQUES
- 6.11 PLAN DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
- 6.12 RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- 6.13 INVENTAIRE DES BIENS
- 6.14 GRILLE TARIFAIRE
- 6.15 COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022



Exploitation du port fluvial de Sucé-sur-Erdre

Délégant : Syndicat Mixte Les Ports de Loire-Atlantique

Délégataire : Commune de Sucé-sur-Erdre

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
1.1	DELEGATAIRE	4
1.2	CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	4
1.3	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	5
2	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	5
2.1	BILAN DE L'ACTIVITE DU PORT DE PLAISANCE	5
2.2	SERVICES FOURNIS AUX USAGERS	10
A)	CASIERS A ANNEXES	11
B)	BORNES EAU / ELECTRICITE / DECHETS	11
A)	RECLAMATION DES USAGERS	12
B)	LE CLUPP	12
2.3	EFFECTIFS	12
2.4	SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS	13
2.5	GESTION ET EXPLOITATION	14
A)	MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE	15
B)	CONTRATS DE PRESTATAIRES	15
C)	LISTE AOT/COT A CARACTERE COMMERCIAL	16
D)	LISTE AOT ASSOCIATIVES	16
2.6	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	16
2.7	TRAVAUX ET AMENAGEMENT	17
3	GESTION FINANCIERE DU SERVICE CONCÉDÉ	18
3.1	COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION	18
3.2	PATRIMOINE DE LA DELEGATION	20
3.3	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	21
3.4	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN	21
3.5	ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	21
3.6	BUDGET PRIMITIF 2023	22
4	CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC	24
4.1	LES TARIFS	24
4.2	PRINCIPE DE CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	24
4.3	REUNION DES USAGERS DU PORT	24
5	ANNEXES	25
5.1	CONTROLES AGREMENTS / CONTROLES TECHNIQUES	25
5.2	CONTRAT PRESTATAIRES	25
5.3	CONTRAT SOUS DELEGATION	25
5.4	LISTE AOT / COT A CARACTERE COMMERCIAL ET ASSOCIATIVES	25
5.5	COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF REMPLACES PAR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022	25
5.6	ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	25
5.7	GRILLE TARIFAIRE	25
5.8	COMPTE RENDU USAGERS DU PORT	25

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DELEGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	Commune de Sucé-sur-Erdre
Cordonnées	Hôtel de Ville 25 rue de la Mairie 44 240 Sucé-sur-Erdre 02 40 77 70 20
Dirigeant	M. Jean-Louis ROGER, agissant en qualité de Maire de Sucé-sur-Erdre, décédé le 14/02/2023

1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Objet de la délégation	Concession pour l'établissement et l'exploitation du port fluvial de Sucé-sur-Erdre
Nature du contrat	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	01/09/1995
Échéance du contrat	31/12/2025
Durée du contrat	30 ans
Missions	Assurer la création, l'entretien et l'exploitation des ouvrages et outillages, nécessaires, en tant que besoin, à la réalisation et au fonctionnement du port, au titre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la signalisation fluviale, ▪ Des moyens d'amarrage et de mouillage, ▪ Des moyens de mise à l'eau et de carénage, ▪ Des postes de distribution d'eau, d'électricité, ▪ De la réception des déchets, ▪ Des installations nécessaires à la sécurité dans le port.
Périmètre	Il comprend des parties du plan d'eau de la rivière Erdre : <ul style="list-style-type: none"> • La Gamotrie (5 100 m²) • La Pièce de l'Île (64 000 m²) • Les Vaux (42 500 m²) • La Doussinière (13 000 m²) Le port <ul style="list-style-type: none"> • En amont (43 600 m²) • En aval (73 000 m²) La Chataigneraie / La Papinière (6 500 m ²) Pas de surfaces bâties
Avenants	N°1 – Modification des articles 5 et 11 de la convention N°2 – Modification du cahier des charges de la concession N°3 – Prise en compte de la Châtaigneraie/Papinière dans le périmètre concédé N°4 – Transfert de la compétence au Syndicat Mixte des ports de pêche et de plaisance de Loire-Atlantique N°5 – Prolongation de la convention, d'une année et six mois, date d'achèvement : 31/12/2025

1.3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

L'année 2022 marque une légère augmentation en termes de fréquentation et de rec

Les données essentielles de l'année :

- AOT : 207 places annuelles (210 en 2021) / plus d'AOT courtes en 2022 (1 mois) : 66 contre 40 en 2021,
- Reprises des escales de professionnels (Bateaux Nantais, Spirit of Victoria, ...),
- L'œuvre, OTTO II, conçue et réalisée par l'artiste Elsa Tomkowiak, a été à nouveau installée en juin pour tout l'été dans le port aval. La Commune de Sucé sur Erdre a figuré ainsi dans le Guide 2022 du Voyage à Nantes, dans le chapitre « les RDV de la Métropole ».
- Reprise des Rendez-Vous de l'Erdre dans sa formule habituelle : 150 bateaux accueillis le vendredi soir
- Journées Européennes du Patrimoine 2022 : avec différentes associations et une vingtaine de bateaux, ce sont environ 1 000 personnes qui ont pu profiter de balades sur différents types de bateaux
- Problématique de la prolifération des cyanobactéries : un nouveau protocole a été rédigé par l'EDENN afin de se conformer aux nouveaux textes (Instruction ANSES du 6 avril 2021) en 2022. Pendant l'été 2022, le seuil interdisant les activités nautiques a été atteint 3 fois 15 jours sur le territoire communal posant des difficultés aux structures nautiques.
- Autre évènement marquant en 2022 : la fermeture du canal à compter d'octobre 2022 jusqu'au printemps 2024.

2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

2.1 BILAN DE L'ACTIVITE DU PORT DE PLAISANCE

2.1.1 Capacité d'accueil et nombre d'abonnements

Etat au 31/12/22 des stationnements (hors escale) avec délivrance d'AOT +A2:133pour les particuliers

Secteurs		Nombre de places disponibles	Nombre de places gratuites	Abonnements				
				Annuel	9 mois	6 mois	3 mois	1 mois
Centre Ville								
Amont	Corps Mort	50	1 ⁽⁰⁾	32	7	4	4	
	Berge	42		41	1	2		
	Ponton annuel	26		24	2 SEMAINES			32
	Ponton visiteurs	6		118 JOURS +1SEMAINE				15
<i>Sous-total</i>		124	1	97	8	6	4	47
Aval	Corps Mort	44	2 ⁽¹⁾	19	3	5	8	
	Quai	11	1 ⁽⁴⁾	10			1	1
	Ponton	21		20				3
	Ponton visiteurs	10		19 JOURS				11
<i>Sous-total</i>		86	3	49	3	5	9	15
Total Centre Ville		210	4	146	11	11	13	62
Les Vaux								
Corps Morts		2						
La Gamotrie								
Berge		64		48	7	7		1
La Pièce de l'île de Mazerolles								
Corps Morts		21	6 ⁽²⁾	13	1	1		
La Doussinière								
Corps Morts		2	2 ⁽³⁾					
La Châtaigneraie								
Ponton		2	Stationnement limité à moins de 4 heures d'escale					
La Papinière								
Cale naturelle d'accès + ponton du kayak polo utilisé par le Rowing Club								
TOTAL GENERAL		301	12	207	19	19	13	63

(1) : 2 accordées au Rowing Club

(2) : 4 accordées au club nautique CNM

2 gratuits sur 5 accordés aux scouts marins

(3) : 2 accordées à l'Association OICO

(4) : 1 accordée à Erdre Voile Passion

(0) : Bateau Ylia / EVP

Commentaires

Les berges, pontons et quais ont été bien occupés en 2022. Les AOT en ponton aux places disponibles car il y a eu plusieurs départs anticipés, ayant pour conséquence la réalisation d'AOT mensuelles. Les journées visiteurs sont quasi équivalentes par rapport à 2021 (137 jours + 23 semaines contre 138 jours + 5 semaines en 2021) mais les visiteurs longue durée (1 mois) sont de plus en plus nombreux : 26 contre 21 en 2021. Il faut noter cette année encore une hausse des contrats de longue durée (année et 9 mois) : 226 contre 216 en 2021. Les contrats de 6 et 3 mois ont très fortement diminué en 2022 : 32 contre 65 en 2021.

LISTE REMBOURSEMENTS RESILIATION ANTICIPEE AOT (DEPARTS ou VENTE BATEAUX)

Objet	Montant TTC	Montant HT	Montant TVA
RESILIATION AOT _ TITRE N°37/2022	- 167,40	- 139,50	- 27,90
RESILIATION AOT _ TITRE N°10/2022	- 16,61	- 13,84	- 2,77
RESILIATION AOT _ TITRE N° 8/2022	- 14,03	- 11,69	- 2,34
RESILIATION AOT _ TITRE 24/2022	- 112,00	- 93,33	- 18,67
RESILIATION AOT _ TITRE N°9/2022	- 330,00	- 275,00	- 55,00
RESILIATION AOT _ TITRE N°11/2022	- 90,34	- 75,28	- 15,06
RESILIATION AOT _ TITRE n°11/2022	- 114,00	- 95,00	- 19,00
TOTAL	- 844,38	- 703,64	- 140,74

2.1.2 Répartition des bateaux par taille

Longueur	Abonnés annuels				Visiteurs payants			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
barque			42	26				
< 5 m	84	70	33	40	4	1	1	4
5 → 5,99	71	50	45	54	5	9	12	3
6 → 6,99	59	35	40	39	1	7	2	2
7 → 7,99	25	13	20	18	3	3	1	2
8 → 8,99	13	9	10	9	1	1	6	
9 → 9,99	10	4	5	7	4	2	3	1
10 → 10,99	6	5	9	8	5	1	2	3
11 → 11,99	4	4	3	3	6			2
12 → 12,99	2	3	3	3	2		3	
13 → 13,99								
14 → 14,99							4	1
15 → 15,99								
> 16 m								
TOTAL	274	193	210	207	31	24	34	18

Commentaires

On constate un nombre plus important de bateaux annuels de plus de 5 à 6 m, par rapport à 2021. Pour les visiteurs, la tendance est à la baisse pour les bateaux de 5 à 6 m et 11 à 12 m. Il convient de noter que certains bateaux ont fait plusieurs escales au Port de Sucé sur Erdre sur l'année 2022.

2.1.3 Bilan des escales

Escales Plaisanciers	Nombre de bateaux	Nbre journées visiteurs
> 48 heures - 2018	34	748
> 48 heures - 2019	37	1375

> 48 heures - 2020	31	
> 48 heures - 2021	34	
Hiver		630
Eté (01/04 au 30/10)		138
> 48 heures - 2022		924
Hiver	1 bateau 3 mois + 1 bateau 1 mois	780
Eté (01/04 au 12/09) payant	35	144
< 48 heures - 2022		334
Mars-Décembre 2022 non payant	247 visiteurs extérieurs / 78 usagers sur corps-morts stationnant ponctuellement sur pontons	334

	MOINS DE 48H						PLUS DE 48H et MOINS DE 8 JOURS					
	Nbre de bateaux			Nbre de nuitées			Nbre de bateaux			Nbre de nuitées		
	2021	2022	Écart	2021	2022	Écart	2021	2022	Écart	2021	2022	Écart
Janvier					0			0				0
Février					0			0				0
Mars		1			1			0				0
Avril		14			20		1	-1	2			-2
Mai		34			40			3	3		11	11
Juin		25			44		4	4	0	18	14	-4
Juillet		40			69		4	6	2	20	26	6
Aout		30			45		2	2	0	13	11	-2
Septembre		15			23		8	3	-5	28	10	-18
Octobre		3			2			1	1		2	2
Novembre					3				0			0
Décembre					0				0			0
		162			247		19	19		81	74	

Commentaires

Les escales ne sont entendues que sur les stationnements en ponton visiteurs port Center Ville amont et aval. Il est rappelé que les plaisanciers bénéficient de la gratuité pour toute escale de moins de 48 heures (sur 1 mois).

En 2022, 162 bateaux ont fait des escales de moins de 48h représentant 247 nuitées. En 2022, 19 bateaux ont fait des escales de moins de 8 jours représentant 74 nuitées (5 bateaux sont restés plus de 8 jours représentant 70 jours).

Tableau visiteurs non-payants inférieur à 48h (mars-décembre 2022)

	Nombre de jours	Nombre de jours visiteurs extérieurs	Nombre de jours usagers corps-morts
Janvier			
Février			
Mars	2	1	1
Avril	27	20	7
Mai	58	40	18
Juin	59	44	15
Juillet	89	69	20
Aout	70	45	15
SEPTEMBRE	24	23	2
OCTOBRE	2	2	0
NOVEMBRE	3	3	0
DECEMBRE	0	0	0
TOTAL	334	247	78

Visiteurs payant (du 1er avril au 31/12/2022)

Nombre de bateaux		Nombre de jours/bateau	TOTAL
2	bateau	12	24
2	bateau	1	2
6	bateau	2	12
2	bateau	3	6
2	bateau	8	16
1	bateau	5	5
3	bateau	4	12
3	bateau	7	21
1	bateau	9	9
1	bateau	14	14
1	bateau	23	23
TOTAL	24 bateaux		144

Commentaires

Les modalités de calcul ont été modifiées entre 2020 et 2021, et les escales gratuites ont été comptabilisées à compter de 2022. Il convient de noter que certains bateaux ont fait plusieurs escales au Port de Sucé sur Erdre sur l'année 2022.

A noter que l'escale est définie comme suit au Règlement du Port de Sucé sur Erdre (article 1.1 chapitre 2 page 8) : « L'escale s'entend comme le séjour d'un bateau de passage dont la durée ne saurait, a priori, excéder 8 jours ».

Escales professionnelles :

Etat des escales au **31/12/2022**

Escales Professionnelles	Nombre d'escale en jour			
	2019	2020	2021	2022
<i>Les Bateaux Nantais</i>	26	0		4
<i>Spirit of Victoria</i>	0	0	0	1
<i>Passagers de Bullops</i>				26

Commentaires

En 2022, les escales professionnelles ont repris. Les niveaux d'avant Covid ne sont toujours pas atteints pour ce qui concerne les Bateaux Nantais. La société Les Passagers de Bullops figure dans ce tableau dorénavant car dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public fluvial, cette entreprise utilise le quai passagers allée du Vétille afin d'embarquer/débarquer ses passagers.

2.1.4 Liste d'attente

Liste d'attente	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	23	27	12	24	46	30	41	40

Liste d'attente 2022	Berge	Ponton	Quai*
	12	28	-

* Quai Bliesransbach, 10 places sont disponibles en bout de quai pour des bateaux de petite taille (maximum 5 m).



	Inscrit au 31.12.2021	Nouvelles demandes enregistrées en 2022	Nombre de places attribuées en 2022	Départ ou résiliation	Inscrit au 31.12.2022	Ecart N / N-1 en %				N-1
PORT CENTRE VILLE (AMONT OU AVAL)										
Corps morts	Pas de liste d'attente									
Berge	10	12	5	0	7	-30%	113,75	161,26	47,51	
Ponton	18	28	7	1	20	10%	276,25	273,18	-3,07	
Les Vaux										
Corps morts	Pas de liste d'attente									
La Gamotrie										
Berge	Pas de liste d'attente									
Mazerolles										
Corps morts	Pas de liste d'attente									
La Doussinière										
Corps morts	Pas de liste d'attente									

Commentaires

Sur l'année 2022, 40 inscriptions ont été faites : 28 en ponton et 12 en berge.

Sur les 12 en berge, 3 personnes se sont réinscrites et 9 sont des nouveaux inscrits. Sur les 28 en ponton, 5 personnes se sont réinscrites et 23 sont des nouveaux inscrits.

Au 31/12/2022 : 27 (20 pontons+7 berge) personnes restent inscrites (dont 1 en double liste).

L'inscription sur liste d'attente est payante depuis le 1er janvier 2019 (16 € l'année en 2022, et proratisée en fonction du mois d'inscription). Le total des recettes relatives à la liste d'attente est de 426.48€.

L'inscription sur liste d'attente n'est pas automatique d'une année à l'autre. Les usagers doivent en faire la demande chaque année. Malgré cela, nous constatons, une forte demande d'inscription sur la liste d'attente.

Il existe 3 listes d'attente : ponton, berge et quai Bliesransbach (liste ouverte sans demande). Il n'y a pas de liste d'attente sur corps-morts et pour la Gamotrie.

2.1.5 Stationnements illicites

Le bateau l'Odyvine-La Cambuse est stationné dans le Port de Sucé sur Erdre sans droit ni titre depuis avril 2018. Ce sujet est suivi conjointement par la Commune de Sucé sur Erdre et le Syndicat mixte des Port de Loire-Atlantique. Une procédure de Grande Voirie pour occupation sans droit ni titre est officiellement en cours depuis le 9 janvier 2023.

Par ailleurs, un bateau a été placé en bouée fourrière sur l'année 2022.

2.1.6 Animations et manifestations

L'année 2022 marque un retour à la normale après 2 ans de Covid. Plusieurs manifestations ont pu avoir lieu en 2022 :

- L'œuvre, OTTO II, conçue et réalisée par l'artiste Elsa Tomkowiak, a été installée en juin pour tout l'été dans le port aval. La Commune de Sucé sur Erdre a ainsi figuré dans le Guide 2022 du Voyage à Nantes, dans le chapitre « les RDV de la Métropole ».

- Rendez-Vous de l'Erdre : cette édition 2022 est une édition dans sa formule habituelle qui a eu lieu sur le dernier week-end d'août 2022. 150 bateaux ont été accueillis dans le Port de Sucé sur Erdre, le vendredi soir et dimanche soir. Animation complémentaire en 2022 : mise en place d'une navette gratuite entre le Parc de la Chataigneraie et le Port Centre-Ville permettant aux festivaliers de passer d'un site à l'autre.

- Les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu le 3eme week-end de septembre, avec différentes associations et une vingtaine de bateaux (Erdre Voile Passion, OICO, Erdre et Nature, Les Passagers de Bullops, Rowing Club, l'association Vieilles Coques-Vieux Gréments). Ce sont ainsi environ 1000 personnes qui ont pu profiter de balades sur l'Erdre à bord de différents types de bateaux (contre 500 en 2021).

- stationnement du bateau d'intérêt patrimonial « Le Vétille », allée du Vétille.

2.1.7 Bilan de l'activité cale de mise à l'eau

Il apparaît difficile de faire un bilan chiffré des différentes cales de mises à l'eau situées en Port Centre-Ville (2 cales), à Mazerolles et à la Gamotrie, car celles-ci sont en accès libre.

2.2.1 Prestations fournies

a) Accueil et horaires du bureau du port

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Accueil physique ou à défaut téléphonique

Samedi et dimanche : permanence téléphonique

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi, mardi, jeudi vendredi et samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Accueil physique ou à défaut téléphonique

Mercredi et dimanche : permanence téléphonique

b) La Halte nautique – suivi de la fréquentation

Ouverture du 1er avril au 31 octobre. La Halte nautique est ouverte de 9h00 à 18h00. En dehors de ces horaires, la Halte nautique est accessible aux plaisanciers grâce à un digicode.

La Halte Nautique est située sur le bassin amont du port, quai de Cricklade. Elle est en accès libre et gratuite. Aussi, il apparait difficile de faire un état chiffré de la fréquentation.

Seules données chiffrées : la vente de jetons pour les machines de la Halte (lave-linge et sèche-linge).

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes en €	117	110	120	150	32	44

Commentaires

Les recettes liées à l'utilisation des machines de la Halte-Nautique sont en hausse par rapport à 2021.

c) Services aux plaisanciers

Remplir le tableau suivant (ajouter des lignes ou modifier le contenu selon les services)

Services	Plaisanciers Titulaires		Plaisanciers en escale	
	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit
Douches	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
WC	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
Bacs vaisselle	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
Machine à laver	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Sèche-linge	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Recharge téléphones mobiles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
Offres touristiques (Office Tourisme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fourniture eau	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
Fourniture électricité	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
Fourniture équipements de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépôt tri sélectif	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X
Alimentation électrique hiver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Location vélo électriques (Office Tourisme)	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Assistance à la manœuvre aux pontons	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X

Commentaires

La question des consommations en eau et en électricité se posent du fait des augmentations tarifaires notamment de l'électricité, mais également pour des raisons de sobriété énergétique. Une analyse devra être effectuée sur les augmentations de consommation, la hausse des dépenses sur ces sujets et les moyens de réduire les consommations.

2.2.2 Équipements

a) Casiers à annexes

Etat au 31 décembre 2022 des casiers à annexes						
Secteurs Centre-Ville	Nombre de place disponibles	Abonnements				
		Annuel	9 mois	6 mois	3 mois	TOTAL
Aval_2020	10	5	0	2	0	7
Aval_2021	12	7	0	2	3	12
Aval_2022	12	8	1	2	3	14
Amont_2020	14	11	0	5	0	16
Amont_2021	14	13	1	0	2	16
Amont_2022	14	13	1	1	0	14
TOTAL_2020	24	16	0	7	0	23
TOTAL_2021	26	20	1	2	5	28
TOTAL_2022	26	21	1	3	3	28

Commentaires

Les casiers à annexes sont très utilisés. Il a été proposé notamment lors de la réunion des usagers du Port en novembre 2021 de mutualiser les annexes. Il semble que ce soit très difficile car le besoin d'annexes peut avoir lieu au même moment.

Il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de casiers, au vu des nombreuses contraintes relatives à la protection du site et de l'environnement.

Il est précisé que le nombre de contrats est supérieur au nombre de places disponibles du fait que certains usagers ont libéré leur place en cours de contrat.

Le total des recettes 2022 pour les casiers à annexe représente 693.00 €TTC. Il est rappelé qu'en 2022, le coût de location d'un casier à annexe est de 9€ par trimestre et 31.50€ par année.

b) Bornes eau / électricité / déchets

Ponton	Bornes à eau	Bornes électriques	Bacs tri des déchets
Ponton usagers Quai Cricklade	4	4	1
Ponton visiteurs Quai Bliesranbach	1	1	
Ponton usagers annuels Quai Bliesranbach	4	4	
Ponton Ruban Vert	-	1	
Ponton Bretagne Fluviale	2	2	

Commentaires

Ces équipements sont très appréciés des usagers. Il a été demandé à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres de remplacer la signalétique sur les bacs de tri des déchets, celle en place est insolite. La question de l'eau et de l'électricité est au vu de la hausse conséquente des coûts et pour des questions de préservation des ressources une question cruciale. Aujourd'hui, la fourniture d'eau et d'électricité est comprise dans le montant des redevances.

2.2.3 Enquêtes de satisfaction

Commentaires

Aucune enquête de satisfaction n'a été organisée en 2022. Seul le registre de liaison présent à la Halte Nautique permet d'avoir un retour sur la satisfaction des usagers. Ceux-ci remercient pour la propreté des lieux.

2.2.4 Relation aux usagers

a) Réclamation des usagers

Article 9 de la convention : un registre de réclamations est à la disposition des usagers et du public pour leur permettre d'y consigner les réclamations qu'ils auraient à formuler à propos de l'exploitation des équipements portuaires.... Chaque année, le concessionnaire avise le concédant des plaintes formulées.

Aucune réclamation au registre en 2022.

b) Le CLUPP

La réunion des usagers du Port qui a eu lieu le 25 octobre 2022 a permis d'exposer le bilan de l'année passée, et les perspectives de l'année à venir. Elle a également permis aux usagers de remonter certaines remarques.

En 2022, les remarques principales portaient sur les sujets suivants :

- entretien des bateaux.
- l'opération de dragage
- question du stationnement des remorques...
- mise à disposition des plaisanciers en escale des places libérées par les usagers annuels
- question des horaires d'ouverture de la Halte Nautique (installation d'un digicode)
-

Ces remarques sont traitées par les Services dans la mesure du possible pour mise en place à la saison suivante.

2.3 EFFECTIFS

2.3.1 Organigramme de la D.S.P. au 31/12/2022

Commune de Sucé-sur-Erdre :

Adjointe au Maire déléguée au Port- Gestion des Eaux

Conseiller Municipal délégué Gestion des Eaux

Directrice Moyens Généraux – Ressources Internes


Directeur des Services techniques - Référent technique

Référent comptable et administratif

Prestataire de services pour la fonction de Bureau du port :

Société BRETAGNE FLUVIALE

2.3.2 Description du personnel rattaché à la délégation

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 
ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Service	Poste	Statut	Entrée	Temps de travail En heures
Service Finances	Directrice Finances Ressources Humaines	Fonctionnaire	19/04/2004	60
Service Finances	Suivi administratif et comptable	Fonctionnaire	01/05/2020	204
Service Technique	DSTU	Fonctionnaire	28/05/2019	180
Service Technique	Agent Régie	Fonctionnaire	06/10/2015	72
Service Propreté	Agent Régie	Fonctionnaire	12/01/2004	64
			TOTAL Heures	580

Commentaires

Dans un souci de coller à la réalité, le temps de la Référente Administrative Port a été réévalué. Les autres temps de travail ont été maintenus.

2.3.3 Mouvements de personnel

Commentaires

Aucun mouvement de personnel en 2022.

2.3.4 Actions de formation

Commentaires

Il n'y a pas de plan de formation spécifique. Cependant, la question de l'occupation du Domaine Public notamment par les professionnels étant un sujet important, la référente administrative a souhaité suivre la formation « La gestion et l'occupation du domaine public » proposée par le CNFPT. La formation a eu lieu fin 2022.

2.4 SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS

2.4.1 Sécurité

a) *Livret d'accueil*

Pas d'information spécifique sur le Domaine portuaire.

b) *Document unique de sécurité*

A ce jour, il n'existe pas de partie spécifique au Port dans le document unique de sécurité de la Collectivité.

2.4.2 Suivi des accidents du travail

Commentaires

Aucun accident du travail recensé en 2022.

2.4.3 Sinistres

a) Plaintes ou demandes de dommages et intérêts émis à l'égard du délégataire : NEANT

b) Actes de malveillance : NEANT

c) Incidents de pollution générée par l'exploitation du site : NEANT

d) Incendie ou explosion sur le site : NEANT

e) Assignment / poursuite ou non-respect de la réglementation ou
 NEANT

2.4.4 Risques liés aux stockages

Stockages aériens <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> X non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)				
Nature des produits	Nombre de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Volume rétention (m3)

Stockages enterrés <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> X non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)					
Nature des produits	Nombre de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Type de cuve (Simple Paroi, Double Paroi, Fosse Maçonnée)	Sécurités (Alarme Reportée, Détection de Fuite, Limitation de Remplissage)

Aire de dépotage	Sol naturel :	Revêtement :	Volume de rétention :
Dernier contrôle réalisé	Date	Nature	

2.5 GESTION ET EXPLOITATION

2.5.1 Environnement

a) *Traitement des déchets d'exploitation*

Disposez-vous d'un inventaire de vos déchets ?	<input checked="" type="checkbox"/> X non	<input type="checkbox"/> bilan trimestriel	<input type="checkbox"/> bilan annuel
Stockages des déchets sur une aire dédiée ?	<input checked="" type="checkbox"/> X non	<input type="checkbox"/> aire abritée	<input type="checkbox"/> aire à ciel ouvert
Procédures de contrôles ou suivi de vos déchets ?	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> X non	

Commentaires

Est-il envisagé des mesures pour le tri des déchets

b) *Gestion des effluents liquides*

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
Eaux pluviales.....	Réseaux	Non	<input checked="" type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
Contrôles des rejets ?		<input checked="" type="checkbox"/> X non	<input type="checkbox"/> auto-surveillance	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur
Disposez-vous d'une convention de raccordement		<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> X non	1.4.1. Nom de la station

c) Traitement des pollutions

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
 Reçu en préfecture le 22/09/2023
 Publié le
 ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE



Audit de type diagnostic de sol / environnemental / cession, ... ?	<input type="checkbox"/> réalisé	<input type="checkbox"/> en cours	X non	
<input checked="" type="checkbox"/> Dans quel contexte / Quels buts ?.....	Date :		Organisme :	
Avez-vous connaissance d'une pollution historique du sol ?	<input type="checkbox"/> oui		X non	
Opérations / travaux de dépollution ?	<input type="checkbox"/> réalisé	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> en projet	X non

Commentaires :

Une opération dite de dépollution est projetée en 2023. Il s'agit de retirer tout objet pouvant provoquer une pollution, lors de la campagne de repérage des corps-morts.

Par ailleurs, une opération de dragage, en Port Centre-Ville et à Mazerolles, est en cours d'étude.

Les usagers peuvent déposer leurs bidons d'huile usagée auprès du gestionnaire du Port, la société Bretagne Fluviale, qui a titre professionnel, a mis en place un système de recyclage de ses huiles usagées.

Il est précisé que du matériel anti-pollution est stockée pour les services de secours au Centre Technique Municipal.

2.5.2 Contrôles et agréments

Annexe

Certaines installations nécessitent-elles des contrôles de sécurité ou techniques :

La pompe à carburant située Quai Cricklade (réservé au professionnel Bretagne Fluviale) fait l'objet d'un contrat de maintenance par la Société Tokheim.

Certaines installations sont-elles classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation : NON

2.5.3 Gestion confiée à des tiers : Bretagne Fluviale

a) Marché de prestation de service

Annexe

Dénomination sociale du sous délégataire	Bretagne Fluviale
Coordonnées	Quai Cricklade 44240 Sucé-sur-Erdre
Dirigeant	M et Mme BARA
Durée	5 ans
Début du contrat	01/01/2021
Fin du contrat	31/12/2025

Les missions sous-déléguées au Bureau du Port sont :

- Accueil des plaisanciers et des usagers résidents et de passage des installations portuaires, dans la limite des places disponibles.
- Accueil des bateaux de grand gabarit en escale (bateaux à passagers, péniches, etc.) et des manifestations nautiques autorisées par la Commune (clubs sportifs, associations de plaisanciers, régates, etc.)
- Suivi des interventions des entreprises réalisant des travaux de maintenance sur les bateaux de plaisanciers
- Gestion des listes d'attente
- Information et communication
- Mise en fourrière des bateaux
- Surveillance de l'état des équipements
- Gestion administrative
- Gestion financière (encaissement des redevances pour le compte de la commune).

b) Contrats de prestataires

Voir pièces jointes.

c) Liste AOT/COT à caractère commercial

Société	Type activité	Durée	Début	Fin
BRETAGNE FLUVIALE	Location de bateaux croisière sans permis	5 ans	01/01/2022	31/12/2026
RUBAN VERT	Location de bateaux promenade électriques	5 ans	01/01/2022	31/12/2026
LAR BOAT	Promenade fluviale	5 ans	01/01/2022	31/12/2026
LES PASSAGERS DE BULLOPS	Promenade fluviale	54 mois	01/07/2022	31/12/2026

Cf conventions an annexe

Commentaires

Les AOT pour ces professionnels ont été approuvées par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 pour les trois premiers et le 7 juillet 2022 pour le dernier. Une procédure de mise en concurrence, imposée pour les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique, par l'Ordonnance n°2017-562 du 19 juillet 2017 a été mise en œuvre par la publication d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour les trois premiers professionnels indiqués ci-dessus. Il n'y a pas eu de mise en concurrence concernant le dernier professionnel, car le nombre de places n'a pas été jugé limité, ce dernier étant stationné sur corps-morts en zone aval.

d) Liste AOT associatives

Société	Type activité	Durée	Début	Fin	AOT
CLUB NAUTIQUE DE MAZEROLLES	Pratique de sports nautiques	3 ans	01/09/2021	31/08/2024	4 places mises à disposition gracieusement à Mazerolles
ERDRE VOILE PASSION	Navigation de bateaux patrimoniaux	3 ans	01/09/2021	31/08/2024	2 places mises à disposition gracieusement port Amont sur corps-mort et allée Vétile Port aval
OICO	Navigation de bateaux patrimoniaux	3 ans	01/09/2021	31/08/2024	2 bouées mises à disposition gracieusement à la Doussinière
ROWING CLUB	Club d'aviron	3 ans	01/09/2021	31/08/2024	2 bouées mises à disposition gracieusement en Port Aval
AMIS DES SCOUTS MARINS	Activités nautiques	3 ans	01/09/2021	31/08/2024	5 bouées mises à disposition à Mazerolles dont 2 gracieusement

Cf conventions en annexe

2.6 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.6.1 Le règlement d'exploitation

Un règlement intérieur a été mis en place en 2018. Un projet de modification du Règlement du Port a débuté en 2021-2022. Ce travail se termine en 2023.



2.6.2 Le Règlement Particulier de Police

Le port de Sucé-sur-Erdre est soumis au RPP élaboré par le Département de Loire-Atlantique.

2.7 TRAVAUX ET AMENAGEMENT

2.7.1 Travaux réalisés en 2022

- ✓ Travaux sur bouées et corps morts : 63 507,23€TTC
 - Remplacement de l'intégralité des corps-morts en Port amont : 49 en 2022 (1 en 2021) = 45 210,11 €TTC
 - Remplacement de corps morts en zone Nénuphars Port Aval : 4 en 2022 (3 en 2021) = 3 634,56 €TTC + Remplacement de corps morts à Mazerolles : 4 en 2022
 - Fourniture et pose de 4 corps-morts ponton kayak polo Chataigneraie = 3 524,16 €TTC
 - Déplacement des catways Ponton visiteurs Quai Cricklade = 6 930,00 €TTC
- ✓ Autres travaux : 21 339,60€TTC
 - Signalétique complémentaire ponton visiteurs quai Cricklade = 48,00 €TTC
 - Fourniture de 3 sphères Otto 2 + pose = 18 000 €TTC
 - Maintenance Otto 2 = 3 291,60 €TTC

2.7.2 Programme des travaux projetés sur 2023

- ✓ Travaux sur pontons : 17 193.00 €TTC
 - Réparation ponton quai Cricklade = 2 190.00 €TTC
 - Installation corps-mort 1 tonne ponton usagers Quai Bliesransbach = 4 208,40 €TTC
 - Fourniture et pose de Défense Delta ponton Quai Cricklade = 10 794.60€TTC
 - Changement du câblage électrique sur ponton Cricklade : attente chiffrage
- ✓ Travaux sur bouées et corps morts : 43 562.40 €TTC
 - Fourniture et pose de 2 corps-morts à la plage Verte à la Doussinière = 2 032.80 €TTC
 - Réduction de la hauteur de chaînes corps-morts zone Amont = 1 920.00 €TTC
 - Opération de dépollution, repérage de corps-morts et enlèvement de chaîne mère Berge Vezon = 5 760.00 €TTC
 - Fourniture et pose de corps-morts : 1 à Mazerolles + 32 en Port Aval = 33 849.60 €TTC
- ✓ Autres travaux : 12 000.00 €TTC
 - Installation de 2 caméras de vidéo-protection = 12 000.00 €TTC

2.7.3 Entretien des profondeurs des plans d'eau

Des travaux de dragage ont été envisagés dès la fin 2020 dans le cadre du schéma départemental de dragage mis en œuvre par le Syndicat Mixte. Ces travaux sont en 2022 en cours de définition pour exécution prévisionnelle pendant l'hiver 2023-2024.

3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ

Annexes : Compte Financier Unique

3.1 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

3.1.1 Section de fonctionnement en € HT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Réel 2020	Réel 2021	Var N/N-1 (en %)	Réel 2022	Var N/N-1 (en €)	Var N/N-1 (en %)
70681	Redevances des particuliers	83 082,73	86 390,57	4%	94 118,82	7 728,25	9%
70682	Redevances des professionnelles	4 472,37	14 860,28	232%	20 159,45	5 299,17	36%
74	Subvention exploitation (compensation recettes Covid 2020)		18 063,00			-18 063,00	
7588	Autres produits de gestion courante	1 294,69	1 686,89	30%	2 160,17	473,28	28%
7718	Autres produits exceptionnels (annulat* rattcht mdt)	0,00		-			
773	Mandats annulés	0,00		-			
777	Amortissement subvention investissement	667,00	667,00	0%	667,00	0,00	0%
778	Autres produits exceptionnels (annulat* rattcht mdt)			-			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		89 516,79	121 667,74	36%	117 105,44	-4 562,30	-4%
		<i>Evol N/N-1 %</i>		<i>36%</i>			
6061/6063	Achats et consommables	15 355,60	6 461,65	-58%	5 794,26	-667,39	-10%
611	Sous-traitance générale	1 173,20					
614	Charges locatives Bureau du Port et Halte nautique	845,06	921,29	9%	150,57	-770,72	-84%
61528	Entretien et réparations	9 359,21	13 705,76	46%	45 899,88	32 194,12	235%
6156	Maintenance	1 327,00	1 327,00	0%	1 407,68	80,68	6%
6161	Primes d'assurance	101,18	152,50	51%	167,71	15,21	10%
6215	Personnel affecté par la collectivité	13 843,79	13 965,00	1%	17 452,40	3 487,40	25%
6226	Honoraires				6 600,00		
6228	Rémunération du bureau du Port	14 665,11	17 500,00	19%	17 404,03	-95,97	-1%
6231	Annonce et insertion	175,00	108,00			-108,00	-100%
6236	Catalogues et imprimés				40,00		
6262/6288	Publicité, télécom et affranchissement, autres	161,88	290,45	79%	5 830,00	5 539,55	1907%
6358	Autres taxes : taxe d'amarrage	6 020,06	6 044,62	0%	6 256,53	211,91	4%
6541	Autres charges de gestion courante	0,00	405,00				
658	Charges divers gestion courante	0,32	0,54	69%			
6811	Dotations aux amortissements	28 523,00	30 858,00	8%	35 104,40	4 246,40	14%
6718/673/678	Charges exceptionnelles	0,00					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		91 550,41	91 739,81	0%	142 107,46	50 367,65	55%
		<i>Evol N/N-1 %</i>		<i>0%</i>			
RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE		-2 033,62	29 927,93		-25 002,02	31 961,55	107%
Résultat de fonctionnement reporté		104 213,60	86 179,98		56 182,91	-18 033,62	-21%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE		102 179,98	116 107,91		31 180,89	-84 927,02	-73%

Détails Recettes

TOTAL RECETTES €TTC _ REDEVANCES PARTICULIERS_ 70681		
	2022	2021
PONTON	59 544,50	47 405,00
BERGE – BARQUES QUAI BLIESRANSBACH	10 996,00	17 340,75
GAMOTRIE	10 880,00	11 583,50
CM AMONT_AVAL	21 656,25	22 293,00
MAZEROLLES	4 960,73	2 695,50
CASIER	693,00	706,00
JETONS _ BORNE CAMPING CAR	194,00	32,00
LISTE ATTENTE	426,48	413,75
PROPRIETAIRES + STATIONNEMENT SANS AOT	4 477,00	2331,00
ANNULATIONS - REDUCTIONS	-885,38	-1 131,82
TOTAL	112 942,58	103 668,68

Commentaires

Les redevances des particuliers sont en hausse de +9%. Cette hausse s'explique pour +2% par l'augmentation des tarifs, et par l'augmentation des AOT en ponton, à Mazerolles, et également par les redevances appliquées aux propriétaires riverains de l'Erdre.

TOTAL RECETTES 7588 _ autres produits de gestion		
Nom/RS	Objet	Montant €HT
O PATIO SIMIGNON	REMBOURSEMENT INTERVENTIONS 9 et 13/09/22 CANALISATIONS BOUCHEES IMMEUBLE LA BIGUENEE	464,75
BRETAGNE FLUVIALE	TAXE AMARRAGE 2022	553,07
RUBAN VERT	CHARGES 2022	909,42
BRETAGNE FLUVIALE	CHARGES 2022	232,93

Détails Dépenses

TOTAL DEPENSES 61528 _ 2022		
Tiers	Objet	Montant HT
SUB ATLANTIQUE	INTERVENTION SECURISATION PONTON CRICKLADE	450,00
ABG ASSAINISSEMENT	INSPECTION -DEBOUCHAGE - HALTE NAUTIQUE/ 09 09 22	250,25
ABG ASSAINISSEMENT	INSPECTION -DEBOUCHAGE - HALTE NAUTIQUE - 13 09 22	214,50
NRGIE	MAINTENANCE SPHERES OTTO 2	2 743,00
SUB ATLANTIQUE	CHANGEMENT 4 CORPS MORTS AVAL ET MAZEROLLES	3 028,80
SUB ATLANTIQUE	FOURNITURE /REMISE EN ETAT BOUEES ET CORPS MORTS ZONE CAPITAINERIE _PORT AMONT_ QTE 49	29 952,20
SUB ATLANTIQUE	COMPLEMENT ENGAGT N°1/2022 _ FOURNITURE 49 BOUEES NUMEROTEES	7 722,89
TOKHEIM SERVICES	POMPE A CARBURANT PORT	1 538,24
	TOTAL	45 899,88

3.1.2 Analyse des résultats 2021/2022

a) Les recettes de fonctionnement

Commentaires

Les recettes de fonctionnement sont légèrement inférieures à celles réalisées en 2021 du fait de la subvention perçue en 2021 pour compensation de la perte de recettes du fait du Covid en 2020.

Le montant des redevances des particuliers sont en hausse de 9% et celles des professionnels sont en hausse de 36% (nouveau professionnel : Les Passagers de Bullops).

b) Les dépenses de fonctionnement

Commentaires

Les dépenses à l'article 61528 ont beaucoup augmenté du fait des importants travaux de remplacement de corps-morts (3028.80+29952.20+7722.89+1538.24 € soit 42 242.13 €). Les charges locatives (article 614) ont beaucoup diminué correspondant à l'appel de fonds pour provision reçu pour les locaux du Bureau du Port. Au 6262, frais de télécommunication, les dépenses sont en baisse (55 € contre 81.46 € en 2021). Mais au 6288, une prestation de service pour déplacement de catways sur le ponton visiteurs s'élève à 5 775.00 €.

A la fin 2022, la section de fonctionnement enregistre un excédent de clôture de 31 180.89 €.

3.1.3 Présentation des méthodes et éléments de calcul économique

Charges de personnel

2022		
Personnel Administratif	8 914€	30h/mois (2 agents administratifs et financiers _17h et 5h_ + 8h par mois Responsable Technique)
Personnel Technique	8 538 €	13h/mois (7h/mois Responsable Technique + 6h/mois agent technique + 8 h/mois entre mars et octobre (agent d'entretien Halte Nautique)
TOTAL	17 452 €	

	Coût annuel BP	Coût /h	Coût estimé 2022	Coût réel 2022	Observations
Référent administrative	46 000,00	28,62	5 839,45		
Direction Finances-RH	70 000,00	43,56	2 613,57	2 411,91	5h/mois
Direction ST	52 500,00	32,67	5 880,52	5 345,03	15h/mois
Agent ST	30 000,00	18,67	1 344,12	1 680,65	6 h/mois
Agent ST (Propreté)	35 500,00	22,09	1 413,81	1 512,77	8h/mois sur 8 mois (mars à oct)
TOTAL			17 091,47	17 452,40	

Commentaires

Les dépenses du personnel ont été calculées au vu de la réalité actualisée du temps passé par les agents.

3.1.4 Taux de réalisation de la section de fonctionnement

	Taux de réalisation 2021			Taux de réalisation 2022			
	BP 2021	R 2021		BP 2022	R 2022		
Recettes réelles	98 009.02	121 667.74	124.14%	Recettes réelles	105 565.00	117 105.44	110.93%
Dépenses réelles	153 998.00	60 881.81	39.53%	Dépenses réelles	127 310.00	107 003.06	84.05%

* hors opérations d'ordre

Commentaires

Les taux de réalisation en dépenses sont plus élevés en 2022, et légèrement supérieur en recettes.

3.2 PATRIMOINE DE LA DELEGATION

Annexe : état des immobilisations

3.2.1 Section d'investissement en € HT

SECTION INVESTISSEMENT		Réel 2020	Réel 2021	Var N/N-1 (en %)	Réel 2022	Var N/N-1 (en €)	Var N/N-1 (en %)
1068	Autres réserves		16 000,00		59 925,00	43 925,00	
	Subvention du Département					0,00	
128/28153/28181/28188	Amortissement	28 523,00	30 858,00	8%	35 104,40	2 335,00	8%
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 523,00	46 858,00	64%	95 029,40	48 171,40	103%
21531/2181/2188	Immobilisations corporelles	28 803,79	42 692,52	48%	2 936,80	-39 755,72	-93%
216	Achat de bouées publicitaires et sphères flottantes		36 566,10		15 000,00		
13913	Subventions virées au compte de résultat	667,00	667,00	0%	667,00	0,00	0%
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 470,79	79 925,62	171%	18 603,80	50 454,83	63%
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-947,79	-33 067,62	3389%	76 425,60	109 493,22	-331,12%
	Résultat d'investissement reporté	37 796,32	36 848,53	-3%	3 780,91	-33 067,62	-90%
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVST	36 848,53	3 780,91	-90%	80 206,51	76 425,60	2021,35%

Commentaires

La ligne 1068 en recette correspond à une partie de l'excédent de fonctionnement permettant de financer des dépenses d'investissement.

A la fin 2022, la section d'investissement enregistre un excédent de clôture de 3 780.91€.

3.2.2 Inventaire des biens

L'inventaire réalisé lors de la mise en place de la concession de 1995 n'avait pas été valorisé. Il n'a pas été actualisé depuis.

Cet inventaire devrait être réalisé sur 2023, avec une demande d'accompagnement au syndicat mixte.

3.2.3 Les biens mis à disposition par le Département

Cf. contrat de concession de 1995

3.2.4 Les biens apportés par le délégataire

Tous les équipements complémentaires réalisés par la Commune depuis la mise en place de la concession.

3.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

3.3.1 Évolution des dépenses d'investissements en € HT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement en € HT	2664	8 476	67 457	28 804	79 925	17 936

3.3.2 Détail des investissements réalisés en € HT

DESCRIPTION BIEN	REEL 2022	RESTES A REALISER 2022
Installation de 4 corps-morts ponton parallèle kayak polo Chataigneraie	2 936.80	
Installation corps-morts 1 tonne ponton Quai Bliesransbach		3 507.00
Installation sphère Otto 2	15 000.00	
	17 936.80	3 507,00

3.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

3.4.1 Synthèse

en € HT	Valeur brute des subventions	Montant Net au 31/12/2021	Quote-Part inscrite en produits 2022	Montant Net au 31/12/2022	Amortissement cumulé au 31/12/2022
Subvention du département Cuve de ravitaillement	6 000	2 665	667	1 998	4 002
Total		2 665	667	1 998	4 002

Commentaires :

Correspond à l'amortissement de la subvention d'investissement pour la cuve de ravitaillement.

3.5 ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC

—

3.6.1 Présentation du budget 2023 en €HT

SECTION FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023	Var N/N-1 (en €)	Var N/N-1 (en %)
DÉPENSES						
011	Charges à caractère général	107 810,00	89 550,66	86 863,00	-2 687,66	-3%
6061	Eau, électricité (Electricité sur pontons gratuite pour les usagers depuis 2016)	6 000,00	4 995,02	6 600,00	1 604,98	32%
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	5 192,00	799,24	6 000,00	5 200,76	651%
611	Prestations service				0,00	
614	Charges locatives Bureau du port et halte nautique	2 000,00	150,57	2 000,00	1 849,43	1228%
61528	Entretien biens immobiliers	60 443,00	45 899,88	43 163,00	-2 736,88	-6%
6156	Maintenance borne et distributeur cuve de ravitaillement (Tokheim)	1 350,00	1 407,68	1 500,00	92,32	7%
6161	Prime d'assurance Dommages aux biens RC (1% cotisation)	250,00	167,71	250,00	82,29	49%
6226	Honoraires		6 600,00			
6228	Rémunération du bureau du Port	18 000,00	17 404,03	18 000,00	595,97	3%
6236	Catalogues imprimés et publication	200,00	40,00	250,00	210,00	525%
6262	Frais de télécommunications	100,00	55,00	100,00	45,00	82%
6288	Autres	7 775,00	5 775,00	2 500,00	-3 275,00	
6358	Autres taxes : taxe d'amarrage	6 500,00	6 256,53	6 500,00	243,47	4%
012	Rémunération du personnel	17 500,00	17 452,40	18 927,00	1 474,60	8%
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement (M.COTTIN + J. DUFOREAU + C. BLAI + Agent ST+Agent entretien)	17 500,00	17 452,40	18 927,00	1 474,60	8%
65	Autres Charges de gestion courantes	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
658	Régl. TVA				0,00	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
673	Titres annulés ex. antérieurs	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles				0,00	
022	Dépenses imprévues (7.5% max. dépenses réelles exploitation)	0,00	0,00	0,00	0,00	-
68	Provisions sur charges	0,00	0,00	0,00	0,00	
6815	Provisions pour risques (impayés)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	S/ Total dépenses réelles	127 310,00	107 003,06	107 790,00	786,94	1%
042	Op° d'ordre de section à section	35 105,00	35 104,40	30 919,00		
6811	Dotations amortis. des immobilisations	35 105,00	35 104,40	30 919,00	-4 185,40	-12%
023	Virement à la section d'investissement					
	S/ Total dépenses ordre	35 105,00	35 104,40	30 919,00	-4 185,40	-12%
	TOTAL DEPENSES	162 415,00	142 107,46	138 709,00	-3 398,46	-2%
RECETTES						
70	Produits du domaine	104 065,09	114 278,27	105 166,11	-9 112,16	-8%
70681	Redevances des particuliers	85 000,00	94 118,82	85 000,00	-9 118,82	-10%
70682	Redevance des Professionnels pour 2023 : - Loyer Pontons Bretagne Fluviale : 7140 € + Plan eau des Vaux : 2 040 € - Loyer Ruban Vert : 3608 € _ MODIFIE A 3395,58 € - LAR BOAT : 1 632 € - Redevance pour usage du poste de distribution de carburant + maintenance Bretagne Fluviale : 3 600 € + 1327 € = 5 025 € - Passagers de Bullops : 459€ + 475 € (19*25€) - Bateaux Nantais =0€	19 065,09	20 159,45	20 166,11	6,66	0%
74	Subvention exploitation : compensation perte recettes COVID 2020				0,00	
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	2 160,17	1 695,00	-465,17	-22%
7588	2023 : - Récupération de charges sur professionnels : 830+325 - Taxe d'amarrage Bretagne Fluviale : 540€HT	1 500,00	2 160,17	1 695,00	-465,17	-22%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels (annulation rattachement de mandat)				0,00	
78	Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	
7815	Provisions pour risques (impayés)			0,00	0,00	
	S/ Total recettes réelles	105 565,09	116 438,44	106 861,11	-9 577,33	-8%
002	Excédent antérieur reporté	56 182,91	56 182,91	31 180,89	-25 002,02	-45%
042	777 - Amortissement subvention investissement	667,00	667,00	667,00	0,00	0%
	TOTAL RECETTES	162 415,00	173 288,35	138 709,00		
	Résultat provisoire de l'exercice		-25 002,02			
	Excédent d'exploitation de clôture		31 180,89			

INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	N-1 (en)	Var N/N-1 (en)	
DEPENSES						
21	Immobilisations corporelles	98 144,00				
	2023					
21531	2 corps-mort La Doussinière : 1694€HT Fourniture et pose de 32 corps-morts Port Aval +1 corps-morts Mazerolles : 28 208 €HT Travaux électricité + borne électrique bateaux pontons : 6 165 €HT (A VERIFIER) Fourniture et pose de Défense Delta grise ponton quai Cricklade : 8995,50 €HT BORNE GONFLAGE PADDLE : 6232,70 €HT Caméras de vidéo-protection : 10 000 €HT Reprise BdC 2022 = corps-mort 1 tonne ponton usagers quai Bliesransbach =3507 €HT Travaux non affectés	80 144,00	2 936,80	64 802,00	61 865,20	2107%
216	Achat de bouées publicitaires et sphères flottantes	18 000,00	15 000,00		-15 000,00	-100%
S/ Total dépenses réelles		98 144,00	17 936,80	110 459,00	92 522,20	516%
040	13913 - Amortissement subvention investissement	667,00	667,00	667,00	0,00	0%
S/ Total dépenses ordre		667,00	667,00	667,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES		98 811,00	18 603,80	111 126,00	92 522,20	0%
RECETTES						
10	Dotation, fonds divers et réserves	59 925,00	59 925,00	0,00	-59 925,00	-100%
1068	Autres réserves	59 925,00	59 925,00		-59 925,00	-100%
13	Subvention d'investissement	0,09	0,00	0,49	0,49	
1313	Subvention poste de distribution carburant	0,09	0,00	0,49	0,49	
S/ Total recettes réelles		59 925,09	59 925,00	0,49	-59 924,51	-100%
040	28128 - Amortissement terrains nus	3 368,00	3 367,95	27 204,00	-3 367,95	-100%
	28153 - Amortissement Accostage et mouillage	28 022,00	28 021,45	27 204,00	-817,45	-3%
	28181 - Amortissement matériel	2 840,00	2 840,00	2 840,00	0,00	0%
	28188 - Autres immo corporelles	875,00	875,00	875,00	0,00	0%
021	Virement de la section de fonctionnement					
S/ Total recettes ordre		35 105,00	35 104,40	30 919,00	-4 185,40	-12%
001	Excédent antérieur reporté	3 780,91	3 780,91	80 206,51	76 425,60	2021%
TOTAL RECETTES		98 811,00	98 810,31	111 126,00	12 315,69	12%
Résultat provisoire de l'exercice			76 425,60			
Excédent d'investissement de clôture			80 206,51			

3.6.2 Note explicative sur le budget

Commentaires

Les recettes 2023 ont été conservées à l'identique de 2022, malgré l'augmentation des tarifs de +6%. Il a été jugé prudent de ne pas augmenter les recettes du fait de la fermeture du canal qui pourrait freiner le nombre d'AOT.

L'excédent antérieur reporté à la section d'Investissement est nettement amélioré suite à l'affectation de la somme de 59 925€ provenant de l'excédent de la section de fonctionnement.

3.6.3 Investissements prévisionnels

Commentaires

Le projet de réfection du platelage de l'allée Vétille étant pris en charge par le Syndicat Mixte, cela permet de libérer de crédits pour poursuivre le remplacement des corps-morts notamment à Mazerolles et en Port Aval.

Ainsi, les investissements suivants sont prévus au BP 2023

- Fourniture et pose de 32 corps-morts en Port Aval + 1 corps-mort à Mazerolles : 28 208 €HT
- Ajout de 2 corps-morts La Doussinière : 1 694€HT
- Travaux électricité : 6 165 €HT (A VERIFIER)
- Borne de gonflage Paddle : 6 232,70 €HT
- Caméras de vidéo-protection : 10 000 €HT
- Reprise BdC 2022 = corps-mort 1 tonne ponton usagers quai Bliesransbach =3 507 €HT
- Pose de défense delta ponton quai Cricklade : 8 995.50 €

4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

4.1 LES TARIFS

Annexe : grille tarifaire

Commentaires

Les tarifs ont évolué de +2% en 2022 (approbation lors du Conseil Municipal du 14/12/2021).

4.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

4.2.1 Incidents ayant interrompus le service

Néant

4.2.2 Principe d'adaptabilité et mutabilité du service public

Néant

4.2.3 Principe de transparence

La commune dispose d'un site Internet dans lequel, une rubrique « Port de Plaisance » donne accès aux plaisanciers à :

- Plan des différents lieux d'accostage possible sur la Commune
- Tarifs des emplacements
- Règlement
- Horaires d'ouverture du Bureau du Port et coordonnées
- Compte-rendu des réunions avec les usagers du Port et le Syndicat Mixte.

4.3 REUNION DES USAGERS DU PORT

Annexe : CR réunion

Commentaires

La dernière réunion s'est déroulée le 12 octobre 2022, avec les élus en charge des questions relatives au Domaine Portuaire, les gestionnaires du port, les représentants des usagers, le représentant de l'ANPEI, et environ 25 usagers.

5 ANNEXES

5.1 CONTROLES AGREMENTS / CONTROLES TECHNIQUES

5.2 CONTRAT PRESTATAIRES

5.3 CONTRAT SOUS DELEGATION

5.4 LISTE AOT / COT A CARACTERE COMMERCIAL ET ASSOCIATIVES

5.5 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF REMPLACES PAR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022

5.6 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

5.7 GRILLE TARIFAIRE

5.8 COMPTE RENDU USAGERS DU PORT

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

Berger
Levrault

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

Exploitation du port fluvial de Nort-sur-Erdre



Délégant : Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

Délégataire : Commune de Nort-sur-Erdre

Version originale : 25/05/2023

Version corrigée : 10/07/2023

Version corrigée : 31/08/2023

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
1.1 DELEGATAIRE.....	3
1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	3
1.3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	4
2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	4
2.1 BILAN DE L'ACTIVITE DU PORT DE PLAISANCE	4
2.2 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS	8
A) CASIERS A ANNEXES	9
B) BORNES EAU / ELECTRICITE /DECHETS	9
A) RECLAMATIONS DES USAGERS	10
B) LE CLUPP	10
2.3 EFFECTIFS.....	10
2.4 SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS	12
A) LIVRET D'ACCUEIL.....	12
B) DOCUMENT UNIQUE DE SECURITE	13
2.5 GESTION ET EXPLOITATION	14
A) SOUS DELEGATION.....	15
B) CONTRATS DE PRESTATAIRES.....	15
C) LISTE AOT/COT A CARACTERE COMMERCIAL.....	15
2.6 CONTEXTE REGLEMENTAIRE	16
A) LE REGLEMENT INTERIEUR	16
B) LE REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE	16
2.7 TRAVAUX ET AMENAGEMENT	16
3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ	17
3.1 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION.....	17
3.2 PATRIMOINE DE LA DELEGATION	18
3.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	20
3.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN	20
3.5 ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	21
3.6 BUDGET PRIMITIF 2023.....	21
4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC	23
4.1 LES TARIFS.....	23
4.1 PRINCIPE DE CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC.....	23
4.2 COMITE DES USAGERS.....	23
5 ANNEXES	24
5.1 CONTROLES AGREMENTS / CONTROLES TECHNIQUES.....	24
5.2 CONTRAT PRESTATAIRES.....	24
5.3 CONTRAT SOUS DELEGATION	24
5.4 LISTE AOT / COT A CARACTERE COMMERCIAL	24
5.5 REGLEMENT DU PORT.....	24
5.6 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF	24
5.7 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	24
5.8 GRILLE TARIFAIRE	24
5.9 COMPTE RENDU USAGERS DU PORT	24

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DELEGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	Commune de Nort-sur-Erdre
Coordonnées	Hôtel de Ville 30 rue Aristide Briand BP 9 44 390 Nort-sur-Erdre 02 51 12 00 70
Représentant	M. Yves DAUVÉ, agissant en qualité de Maire de Nort-sur-Erdre

1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Objet de la délégation	Concession d'établissement et d'exploitation du port fluvial de Nort-sur-Erdre
Nature du contrat	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	1 ^{er} /09/1995
Échéance du contrat	31/12/2025
Durée du contrat	30 ans
Missions	Assurer la création, l'entretien et l'exploitation des ouvrages et outillages nécessaires, en tant que de besoin, à la réalisation et au fonctionnement du port, au titre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la signalisation fluviale, ▪ Des moyens d'amarrage et de mouillages, ▪ Des moyens de mise à l'eau et de carénage, ▪ Des postes de distribution d'eau et d'électricité et éventuellement de carburant, ▪ De la réception des déchets, ▪ De la lutte contre l'incendie, ▪ De l'aménagement des parties émergées et de leur mise en valeur (mobilier urbain, cheminement, revêtement...)
Périmètre	Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une partie du plan d'eau de la rivière Erdre, sur une superficie de 28 878 m² - 777 mètres de quai - 3 720 m² de terre-pleins, tel que définie dans les plans annexés à la convention. Pas de surfaces bâties
Avenants	N°2 - modification du cahier des charges de la concession - 12.03.2008 N°3 – Transfert de gestion au Syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique, suite transfert de la compétence portuaire du Département au Syndicat mixte - 12.01.2020 N°4 – prolongation de la concession au 31.12.2024

1.3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

- Bassin du Port :
 - Nouvelle passerelle mise en place entre la rive gauche du Quai St Georges et la rive droite de l'impasse du Bassin en avril 2022.
 - Opération de faucardage de plantes aquatiques en août 2022.
 - Mise en place d'un nouveau ponton, rive Sud du bassin, pour la location de bateaux électriques

2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

2.1 BILAN DE L'ACTIVITE DU PORT DE PLAISANCE

2.1.1 Capacité d'accueil et nombre d'abonnements

Bilan au 31 décembre 2022	Sites	Nombre total d'emplacements disponibles		Nombre d'emplacements loués					
		Plaisanciers	Professionnels	Gratuit		Mensuel		Annuel	
				PI	Pr	PI	Pr	PI	Pr
	Ponton Nord	16	0	0	0	2	0	14	0
	Ponton Sud	15	1 *	0	2	3	0	11	0
	Rive Sud	7	9 **	0	0	0	8	6	0
	Quai du Port Mulon	11	1 ***	0	1	2	0	7	0
	La Poupinière								
	bateaux	11	0	0	0	0	0	12	0
	barques	11	0	0	0	0	0	9	0
	Quai Saint Georges	9	0	0	0	2	0	4	0
	Rive Nord								
	barques	15	0	0	0	0	0	7	0
	Mares Noires	10	0	0	0	0	0	9	0
	TOTAL	105	11	0	3	9	8	79	0

*bateau de servitude – Capitainerie

**bateaux électriques – Société Ruban Vert

***bateau de servitude – CCEG

Avec un total de 99 emplacements plaisanciers occupés au 31 décembre 2022, le taux d'occupation se situe à 85 %. Les 9 sites d'amarrages proposent un ensemble de 116 postes, ce qui représente une capacité moyenne théorique de 12,9 bateaux par site.

Actuellement, la moyenne se situe à 11 bateaux présents par site.

Pour l'année 2022 :

- 7 nouveaux contrats annuels ont été attribués (2 Rive Nord, 3 Port Mulon, 1 Mares Noires, 1 La Poupinière)
- 8 contrats annuels n'ont pas été renouvelés à la demande des plaisanciers (3 Quai Saint Georges, 1 Port Mulon, 2 Rive Nord, 1 Ponton Nord, 1 Mares Noires).
- La mise en place d'un nouveau ponton rive sud pour les bateaux électriques a permis d'augmenter le nombre d'emplacements professionnels,

En conclusion, la perte d'un contrat annuel est à déplorer. Plusieurs contrats liés aux emplacements Quai St Georges ont été résiliés, en majorité dû à la mise en service de la passerelle entre le quai et la rive droite, passerelle impactant les départs et retours des bateaux à leur emplacement.

2.1.2 Répartition des bateaux par taille (contrats annuels)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 5 m	26	29	32	35	32	30	35
5 → 5,99	18	20	17	14	9	12	12
6 → 6,99	9	10	11	11	9	9	8
7 → 7,99	8	6	6	8	8	8	8
8 → 8,99	8	5	6	6	6	5	4
9 → 9,99	8	8	8	7	8	6	7
10 → 10,99	3	2	3	3	2	3	3
11 → 11,99	1	0	0	1	2	2	1
12 → 12,99	0	0	0	1	2	2	1
13 → 13,99	2	2	2	2	2	2	0
14 → 14,99	0	1	2	2	2	1	0
15 → 15,99	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	83	83	87	88	82	80	79

Nous constatons une disparition des unités supérieures à 13,00 mètres qui correspond à 3 unités qui n'ont pas renouvelé leur abonnement comme indiqué ci-avant. Résiliation dont la raison majeure est la mise en service de la passerelle, qui impacte les départs et retours au Port des bateaux dont l'amarrage se trouve entre la passerelle et le pont Saint-Georges.

L'équilibre entre les unités inférieures à 6,00 mètres et supérieures à 6,00 mètres s'est légèrement déstabilisé (47 contre 32), mais n'est pas encore à remettre en question.

Si les grandes unités (>9/10m) venaient à disparaître, le plan de mouillage serait à revoir avec une modification/complément des points d'ancrage au quai Saint-Georges, et cela permettrait d'accueillir plus d'unités autour des 6 m en les plaçant perpendiculairement au quai.

La passerelle du Port est manœuvrée uniquement par le capitaine du Port, ou le Pôle Technique, sur les horaires d'ouverture de la capitainerie. Le chantier nautique (ONS) est lui indépendant et dispose de sa propre télécommande.

2.1.3 Bilan des escales

ESCALES	Moins de 48 heures						Plus de 48 heures et moins de 7 jours					
	Nbre de bateaux			Nbre de nuitées			Nbre de bateaux			Nbre de nuitées		
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart
Janvier	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
Février	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
Mars	1	1	0%	1	1	0%	0	0	0%	0	0	0%
Avril	9	14	56%	12	15	25%	0	1	100%	0	3	300%
Mai	31	40	29%	37	44	19%	0	0	0%	0	0	0%
Juin	35	42	20%	39	56	44%	1	1	0%	6	6	0%
Juillet	39	44	13%	44	55	25%	1	1	0%	6	5	-17%
Août	27	31	15%	31	37	19%	1	1	0%	6	5	-17%
Septembre	8	11	38%	6	10	67%	2	0	-100%	8	0	-100%
Octobre	0	2	200%	0	2	200%	0	0	0%	0	0	0%
Novembre	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
Décembre	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
TOTAL	150	185	23%	170	220	29%	5	4	-20%	26	19	-27%

La fréquentation est donc globalement en hausse pour les escales -48 heures, sûrement due à la gratuité des escales inférieures à 48h,

Les unités BIP, au nombre de 3, comptabilisent à elles seules 15 mois et 29 semaines de présence au port. Ces 203 nuitées (29x7) ont représenté 31,5 % du nombre total de nuitées hebdomadaires (644) en 2022. A titre de comparaison, en 2021, nous avons toujours 3 BIP qui comptabilisaient alors 15 mois et 53 semaines, c'est-à-dire 371 nuitées (53x7), soit 36,9% du nombre total de nuitées hebdomadaires (1006).

Pour une meilleure lisibilité de la fréquentation, les nuitées des 3 unités BIP n'ont pas été comptabilisées dans ce tableau.

Remarque : ces semaines BIP ont majoritairement été additionnées sans interruption de séjour, de même que certains autres plaisanciers ont pu également cumuler plusieurs semaines sans interruption de séjour.

Rappel : bénéfice de leur abattement de 50% uniquement sur les tarifs journaliers, hebdomadaires et mensuels.

Il n'y a pas d'escales professionnelles enregistrées, hormis celles du bateau de servitude des Voies Navigables du Département.

2.1.4 Liste d'attente

	Inscrit au 01.01.21	Recettes 2021*	Enregistré en 2022	Attribué en 2022	Départ ou résiliation 2021 à 2022	Inscrit au 31/12/2022	Ecart N/Ecart N-1 en %	Recettes 2022*	Recettes N/N-1
Ponton nord	6	- €	19	1	14	8	33%	- €	/
Ponton sud	6	- €	20	0	13	10	67%	- €	/
Rive sud	6	- €	2	1	6	1	-83%	- €	/
Quai Port Mulon	5	- €	6	4	7	4	-20%	- €	/
Poupinière	8	- €	9	0	4	8	0%	- €	/
Barques	2	- €	1		1	1	-50%	- €	/
Bateaux	6	- €	8		3	7	17%	- €	/
Quai Saint Georges	5	- €	11	0	10	5	0%	- €	/
Rive nord (barques)	3	- €	0	0	4	0	-100%	- €	/
Mares Noires	2	- €	3	0	1	2	0%	- €	/
TOTAL	49	- €	79	6	63	46	-6%	- €	0

Nb : les 79 demandes enregistrées en 2022 correspondent en réalité à 31 personnes ayant fait des choix multiples

*L'inscription sur la liste d'attente est gratuite jusqu'au 1/01/2023.

Commentaires :

L'inscription sur liste d'attente est gratuite pour les usagers.

A compter du 1/01/2023, l'inscription sur liste d'attente est payante et elle n'est valable qu'un an.

La Capitainerie opère les mises à jour en fonction des renseignements apportés par les usagers.

Des contacts annuels (téléphone, mails, visites au bureau) sont pratiqués de manière à valider ou non les intentions de maintien d'inscription sur la liste d'attente.

Elle est affichée dans le bureau de la Capitainerie et peut être consultée par le public.

La durée d'attente moyenne est de 1 an et demi environ, celle-ci varie en fonction des sites demandés.

En 2022, nous constatons une forte demande d'inscription sur la liste d'attente, puisque nous comptabilisons 31 nouvelles demandes qui viennent s'ajouter aux 17 déjà inscrits au 1^{er} janvier 2021.

Remarque : le formulaire d'inscription permet à l'utilisateur, s'il le souhaite, de faire des choix multiples de sites si les caractéristiques du bateau le permettent.

Lors de la prochaine mise à jour de la liste d'attente, nous solliciterons les plaisanciers pour connaître leurs motivations de rejoindre le port de Nort-sur-Erdre.

Même si le taux d'occupation du Port n'est que de 85%, les sites avec des emplacements libres ne permettent pas de faire rentrer des bateaux sur la liste d'attente (exemple : rive nord du bassin réservée aux barques, et le site des Mares Noires avec un accès limité (corps morts)).

2.1.5 Animations et manifestations

Nom de l'événement	Date	Organisateur	Emplacement
Jeudis du Port	3 jeudis sur juillet et août	Ville de Nort-sur-Erdre	Port – plan d'eau
Feu d'Artifice	14 Juillet	Comité des Fêtes	Plan d'eau
Rendez-vous de l'Erdre	25-26/08/2022	ACE et ville de Nort-sur-Erdre	Bassin St Martin
Journées du patrimoine	17-18/09/2022	Ville de Nort-sur-Erdre	Port et plan d'eau

Ces dates estivales génèrent une légère augmentation des escales, majoritairement inférieures à 48h00.

A noter qu'à l'occasion du Festival de la Nuit de l'Erdre, nous notons une recrudescence de bateaux au mouillage (aux Mares Noires, en Rive gauche face au Port Mulon ou à l'entrée du Plan d'Eau) et sur les emplacements vacants du Quai du Port Mulon.

Un soutien logistique et de sécurité est par ailleurs apporté par la Capitainerie lors des Rendez-vous à l'Erdre et lors du feu d'artifice du 14 juillet.

2.1.6 Stationnements illicites

Néant

2.1.7 Bilan de l'activité cale de mise à l'eau

La grande majorité des mises à l'eau est effectuée au Port Mulon.
 Données difficilement quantifiables (secteur géographique, plannings horaires) pour l'ensemble des sites car les mises à l'eau se font en autonomie.

2.2 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS

2.2.1 Prestations fournies

a) Accueil et horaires du bureau du port

HORAIRES D'OUVERTURE

BASSE SAISON, du 1^{er} octobre au 30 avril

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h
- Mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- Fermeture samedi et dimanche

MOYENNE SAISON, du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 septembre

- Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h 30 à 18 h 30
- Samedi et dimanche de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- Fermeture mardi et jeudi

HAUTE SAISON, du 1^{er} juillet au 31 août

- Tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

CONTACT CAPITAINE
 06 86 38 60 99
 port.fluvial@nort-sur-erdre.fr
 www.nort-sur-erdre.fr

- **Services aux plaisanciers**

Services	Plaisanciers Titulaires		Plaisanciers en escale		Professionnels	
	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit
Douches	Inclus dans le contrat		X		X	
WC blocs sanitaires	Inclus dans le contrat		X		X	
Fourniture en eau	Inclus dans le contrat			X	Inclus dans le contrat	
Fourniture en électricité	Inclus dans le contrat			X	Inclus dans le contrat	

Dépôt tri sélectif		X		Reçu en préfecture le 22/09/2023		
Liaisons radios avec le port		X		Publié le		Berger Levrault
				ID : 044-200091007-20230918-2023	09_5_1-DE	
Alimentation électrique en hiver	Inclus dans le contrat			X	Inclus dans le contrat	
Assistance à la manœuvre aux pontons		X		X		X
Bornes d'aspiration des eaux usées		X		X		X

2.2.2 Équipements

a) Casiers à annexes

Bilan au 31 décembre 2022	Emplacements			
	Sites	Disponibles	Utilisés	Abonnements
Ponton Nord		0	0	
Ponton Sud		0	0	
Rive Sud		0	0	
Quai du Port Mulon		0	0	
La Poupinière		0	0	
Quai Saint Georges		0	0	
Rive Nord		0	0	
Mares Noires		4	2	
TOTAL		4	2	

Un rack est installé sur le site des Mares Noires, actuellement utilisé pour l'annexe en libre-service de la Capitainerie à disposition des plaisanciers.

Le rack peut accueillir 4 embarcations au total.

b) Bornes eau / électricité / déchets

Sites	Emplacements		
	EAU	ELECTRICITE	POINTS DECHETS
Ponton Nord	2	2	
Ponton Sud	2	2	
Rive Sud	0	0	
Quai du Port Mulon	2	2	
La Poupinière	0	0	
Quai Saint Georges	6	6	
Rive Nord	0	0	
Mares Noires	0	0	
TOTAL	12	12	0

DECHETS

Chaque site dispose, à minima, d'une corbeille à déchets pour ordures ménagères.

Au niveau du bassin Saint Martin (Quai Saint Georges, pontons, rives), le schéma de collecte intègre également des bacs à déchets recyclables et des bacs à verre.

ELECTRICITE et EAU

Chaque borne des pontons (Nord et Sud) dispose de 8 prises électriques et de 2 points d'eau.

Les bornes des quais (St Georges et Port Mulon) sont équipées de 4 prises chacune et de 2 points d'eau.

Les consommations électriques des installations du Port sont les suivantes :

Energie en kWh						
SITE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PONTON 1	37809	34962	37915	43670	30911	33734
PONTON 2					19761	24149
Bornes Quai St G Cap Vert	477	269	804	548	51	197
Bornes quai st G + borne vidange EU	39234	33614	27529	33255	23381	15057
Bornes Port Mulon	7	331	4073	3918	3830	3392
Port de Nort-sur-Erdre	77527	69176	70321	81391	77934	76529
		-11%	2%	16%	-4%	-2%
facture en €TTC						
SITE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PONTON 1				7 319,84 €	5 285,50 €	4 436,00 €
PONTON 2				- €	3 505,71 €	4 822,00 €
Bornes Quai St G Cap Vert				412,57 €	390,00 €	481,00 €
Bornes quai st G + borne vidange EU				5 578,07 €	4 708,00 €	1 889,00 €
Bornes Port Mulon				712,62 €	701,00 €	574,00 €
Port de Nort-sur-Erdre	11 299,74 €	11 469,54 €	14 015,00 €	14 023,10 €	14 590,21 €	12 202,00 €
		2%	22%	0%	4%	-16%

La consommation électrique des plaisanciers est élevée et un travail va être mené pour la réduire, surtout au vu du contexte mondial à ce sujet.

La forte augmentation constatée en 2020 est due à un retard de facturation de la part du fournisseur d'énergie (3 mois de retard)

Pour l'instant, il n'y a pas de suivi des consommations d'eau. Un suivi va être mis en place pour vérifier l'absence d'abus.

2.2.3 Enquête de satisfaction

Sans objet

2.2.4 Relation aux usagers

a) Réclamations des usagers

Article contrat : Un registre de réclamations est à la disposition des usagers et du public à la Capitainerie pour leur permettre d'y consigner les réclamations qu'ils auraient à formuler à propos de l'exploitation des équipements portuaires... Chaque année, le concessionnaire avise le concédant des plaintes formulées.

Mais ce registre est peu utilisé. Les demandes se font principalement de façon orale directement envers le capitaine. Les demandes portent sur des informations pratiques : fonctionnement des cales de mise à l'eau, présence d'un wifi, d'un poste de distribution de carburant, interrogations sur les algues, sédiments, embâcles... et les travaux à venir,

b) Le CLUPP

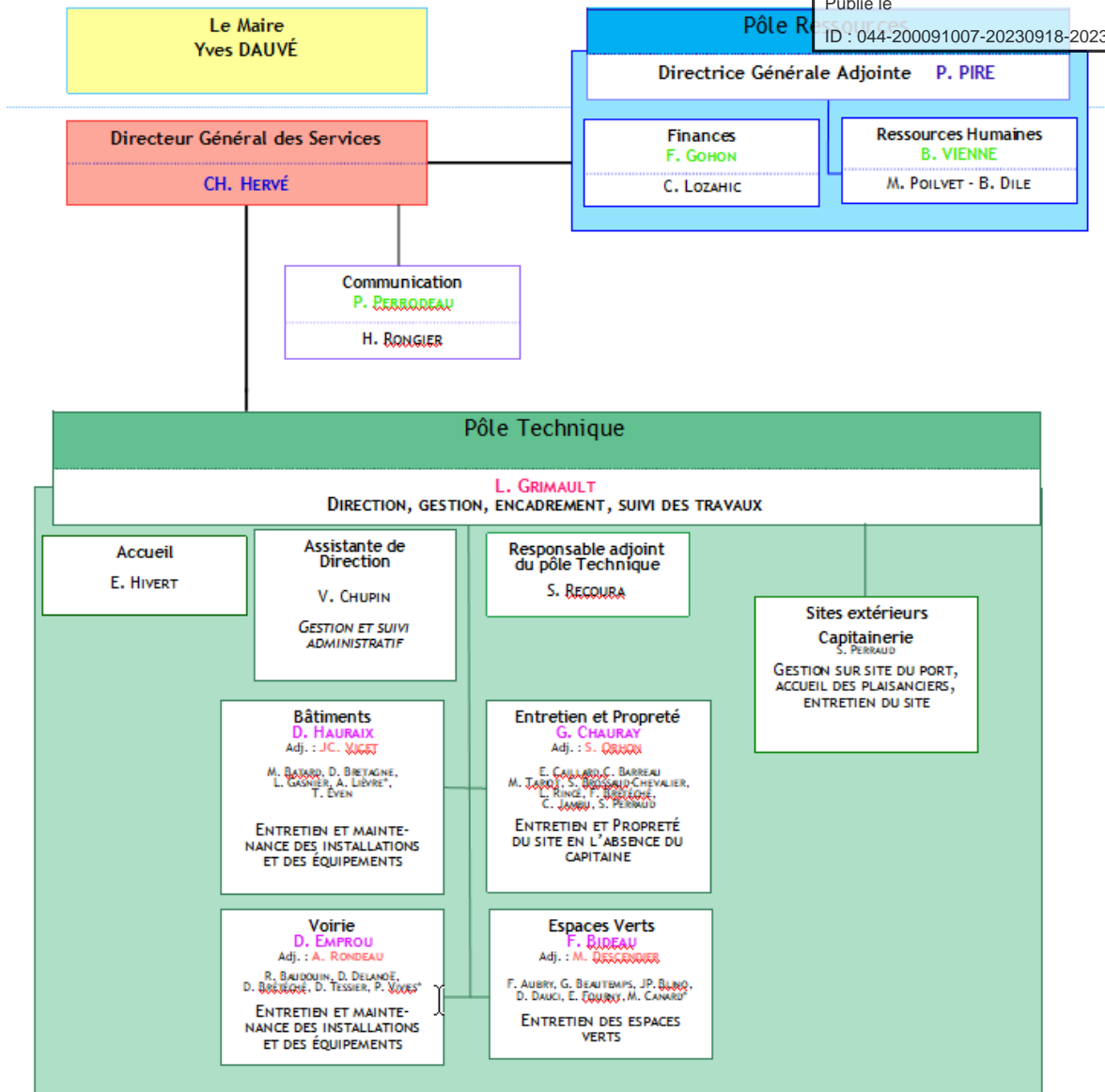
Le CLUPP au sens réglementaire n'est pas obligatoire dans la navigation fluviale, mais un comité des usagers est mis en place avec des représentants des plaisanciers élus.

De prochaines élections seront à prévoir en 2023 en raison de l'absence de deux titulaires (résiliation de leur contrat d'amarrage)

2.3 EFFECTIFS

2.3.1 Organigramme de la D.S.P. au 31/12/2022

L'organigramme des services municipaux intervenant dans la gestion du Port est le suivant :



2.3.2 Description du personnel rattaché à la délégation

Service	Poste	Statut	Contrat	Entree	Temps de travail
Services extérieurs : Port	Agent du Port	Fonctionnaire		22 avril 2014	Temps complet annualisé
Services extérieurs : Port	Agent du Port saisonnier	Contractuel		Du 3/07/21 au 31/08/21	29h /semaine
Pôle Technique	Responsable	Fonctionnaire			Environ 160h par an
Pôle technique	Assistante de direction	Fonctionnaire			Environ 40h par an
Service Finances comptabilité	Assistante de gestion	Fonctionnaire			Environ 5h par an
Service ressources humaines	Assistante de gestion	Fonctionnaire			Environ 5h par an

Seuls les postes de l'agent du port titulaire et des saisonniers sont imputés sur le budget du Port car en lien direct avec l'activité et les missions du Port.

Les temps de travail du responsable de Pôle, de l'assistante de direction, des services finances-comptabilité, Ressources humaines, etc. ne font pas l'objet d'une refacturation du budget ville au budget annexe.

2.3.3 Mouvements de personnel

- Recrutement d'un saisonnier du 2/07/2022 au 29/08/2022 pour permettre un accueil sur le port et assurer l'entretien du secteur du port (poubelles, sanitaires...) 7j/7 (21h/ semaine).

2.3.4 Actions de formation

Pour l'agent du Port :

- Habilitation électrique BS, BE manœuvre,

2.4 SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS

2.4.1 Sécurité

a) Livret d'accueil

Un « accueil sécurité » est réalisé à chaque prise de poste/arrivée d'un nouvel agent. Cet accueil sécurité est réalisé par le supérieur hiérarchique chargé de l'encadrement, et en présence d'un agent de prévention.

Cet accueil sécurité est adapté aux risques du métier et prévoit d'aborder les points suivants :

- Identification et présentation du rôle des acteurs en sécurité
- Remise du règlement intérieur Hygiène et sécurité
- Etat des lieux des habilitations et formation (Habilitations électriques, Conduite d'engins, Manutention manuelle, Premiers secours, Incendie)
- Présentation des conditions de circulation sur les lieux de travail
- Présentation des conditions d'exécution du travail
- Présentation de la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre
- Etat des lieux des équipements de protection collective et individuelle
- Présentation des registres (registre de santé et sécurité, registre de danger grave et imminent, registre de signalement des actes de violence et de harcèlement)

b) Document unique de sécurité

Le document unique propre à la mairie de Nort-sur-Erdre a été mis à jour en 2017.

2.4.2 Suivi des accidents

RAS

2.4.3 Sinistres

a) Plaintes ou demandes de dommages et intérêts émis à l'égard du délégataire

RAS

b) Actes de malveillance.

RAS

c) Incidentes de pollution générée par l'exploitation du site

RAS

d) Incendie ou explosion sur le site

RAS

e) Assignation / poursuite ou non-respect de la réglementation ou arrêté de mise en demeure.

RAS

2.4.4 Risques liés aux stockages

Stockages aériens <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)				
Nature des produits	Nb de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Volume rétention (m ³)

Stockages enterrés <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (Liste des produits avec priorité des produits classés ICPE)					
Nature des produits	Nb de cuves	Capacité (m ³ ou T)	Date de mise en service	Type de cuve (Simple Paroi, Double Paroi, Fosse Maçonnée)	Sécurités (Alarme Reportée, Détection de Fuite, Limitation de Remplissage)

Aire de dépotage	Sol naturel :	Revêtement :	Volume de rétention :
Dernier contrôle réalisé	Date	Nature	

2.5 GESTION ET EXPLOITATION

2.5.1 Environnement

a) *Traitement des déchets d'exploitation*

Disposez-vous d'un inventaire de vos déchets ?	X non	<input type="checkbox"/> bilan trimestriel	<input type="checkbox"/> bilan annuel
Stockages des déchets sur une aire dédiée ?	X non	<input type="checkbox"/> aire abritée	<input type="checkbox"/> aire à ciel ouvert
Procédures de contrôles ou suivi de vos déchets ?	<input type="checkbox"/> oui	X non	

Le tri des déchets est systématique et réalisé en fonction des possibilités de tri/collecte que propose la CCEG (déchetterie, collecte) sur la commune :

3 bacs de tri sont installés sur le site du Bassin, un tri est également prévu pour les déchets des plaisanciers (bacs stockés à la base nautique : verre, Ordures Ménagères et emballages recyclés)

b) *Gestion des effluents liquides*

Principaux rejets	Origine	Traitement interne	Points de rejets des réseaux	
Eaux noires et grises	Plaisanciers	Bornes de récupération EU	<input type="checkbox"/> milieu naturel	X autre : borne d'aspiration des EU raccordée au réseau d'assainissement collectif
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
.....	<input type="checkbox"/> milieu naturel	<input type="checkbox"/> autre :
Contrôles des rejets ?		X non	<input type="checkbox"/> auto-surveillance	<input type="checkbox"/> par organisme extérieur
Disposez-vous d'une convention de raccordement		X oui	non	1.4.1. <i>Nom de la station : STEP des Mares Noires de Nort-sur-Erdre</i>

c) *Traitement des pollutions*

Audit de type diagnostic de sol / environnemental / cession, ... ?	<input type="checkbox"/> réalisé	<input type="checkbox"/> en cours	X non	
<input checked="" type="checkbox"/> Dans quel contexte / Quels buts ?	Date :		Organisme :	
Avez-vous connaissance d'une pollution historique du sol ?	<input type="checkbox"/> oui		X non	
Opérations / travaux de dépollution ?	<input type="checkbox"/> réalisé	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> en projet	X non

L'Edenn a mis en place un organigramme en cas de pollution, notamment en cas de mortalité animale. Pour parer au plus urgent en cas de pollution avérée aux hydrocarbures, la Capitainerie dispose de 20 ml de boudins absorbants et flottants.

d) Entretien du site

Depuis 2010, l'entretien du site, comme le reste de la ville est réalisé sans produit phytosanitaire

2.5.2 Contrôles et agréments

Les bornes de distribution d'électricité (pontons et quais) sont contrôlées chaque année par un organisme de contrôle extérieur.

Les extincteurs de la capitainerie sont contrôlés chaque année.

Certaines installations sont-elles classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation : non

2.5.3 Gestion confiée à des tiers

a) Sous délégation

Sans objet,

b) Contrats de prestataires

La SAUR, en tant que délégataire en charge du réseau d'assainissement des eaux usées pour la CCEG, assure un contrôle et l'entretien de la borne EU située quai St Georges (en lien avec les services techniques de la ville).

c) Liste AOT/COT à caractère commercial

En date du 14/04/2022, la ville a mis en place une Délégation de service public pour la location de bateaux électriques au sein du bassin du Port pour une durée de 4 ans. Le contrat a été confié à la SARL RUBAN Vert, situé Quai de Versailles, 44000 Nantes et représentée par M. OLIVE Mathieu pour offrir une activité de location de 10 bateaux électriques en lien avec la période estivale/touristique.

Cette occupation du domaine public fera l'objet d'une redevance fixe annuelle de 2 000,00 € HT, actualisée de 2% chaque année, ainsi qu'une part variable fixée à 1% du chiffre d'affaires.

Pour la saison estivale 2022, la ville a confié au club local de canoés-kayaks une convention temporaire de prestation de service pour assurer la gestion de l'activité de location de canoés, kayak et paddle depuis la base de Nort-sur-Erdre. A ce titre, l'association recevra une rémunération globale et forfaitaire à terme échue de 6000€

2.6 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

a) Le règlement intérieur

Un règlement particulier d'exploitation du port a été mis en place en date du 14 décembre 2018 (cf annexe). Une mise à jour de ce règlement est prévue pour intégrer les modifications de fonctionnement (passerelle levante) et avoir une trame commune avec les autres ports fluviaux. Cela permettra en outre une meilleure lisibilité pour les plaisanciers, et la police portuaire sera facilitée.

b) Le Règlement Particulier de Police

Le port de Nort-sur-Erdre est soumis au RPP élaboré par le Département de Loire-Atlantique

2.7 TRAVAUX ET AMENAGEMENT

2.7.1 Travaux réalisés en 2022

Plusieurs travaux étaient prévus en 2022, mais ils ont connu des retards pour différentes raisons, notamment une avec le report du curage du Port de 2022 à 2023.

- Bassin du Port :
 - o Mai 2022 : installation d'un nouveau ponton pour les bateaux électriques,
 - o Août 2022 : action de faucardage des plantes aquatiques
 - o Automne : réfection du pavage de la rive nord (réalisé par le SMPLA)

2.7.2 Programme des travaux projetés en 2023

- Bassin du Port :
 - o Rénovation des pontons du port et remise en place
 - o Modification des bornes de distribution électriques avec des disjoncteurs individuels à 6A et mise en place d'horloge pour couper l'électricité la nuit hors période estivale
 - o Remplacement des poutres de couronnement de la rive Sud,
- Plan d'eau : Mise en place d'un nouveau ponton pour les activités de loisirs (aviron)

2.7.3 Entretien des profondeurs des plans d'eau

- Action de curage menée par le Syndicat des Ports de L-A réalisée début 2023 dans le Bassin Saint Martin

Annexes : compte de gestion et compte administratif

3.1 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

3.1.1 Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Cpte Administratif 2021 définitif	Cpte Administratif 2022 définitif	variation (€) 2022/2021	variation % 2022/2021
DEPENSES				
002 - Déficit exploitation reporté				
023 - autofinancement compl section Inv				
6061 - Fourniture électricité	13 241,65	7 951,37	- 5 290,28 €	-40%
6063 - Fourniture pour entretien petit matériel	466,58		- 466,58 €	-100%
6068- Autres matières et fournitures	1 117,47	804,72	- 312,75 €	-28%
611 - Sous traitance	-	14 250,00	14 250,00 €	#DIV/0!
6156 - Entretien des installations	-	115,11	115,11 €	#DIV/0!
6226 - Honoraires	-	7 100,00	7 100,00 €	#DIV/0!
6228 - Rémunérations intermédiaires divers	-	6 000,00	6 000,00 €	#DIV/0!
6236 - Catalogues et imprimés	656,00	239,06	- 416,94 €	-64%
6262 - Frais de téléphonie	205,25	190,54	- 14,71 €	-7%
627 - Services bancaires et assimilés	75,78	32,88	- 42,90 €	-57%
63152 - Taxes foncières (taxes sur amarrages)	4 656,00	4 818,00	162,00 €	3%
637 - Autres taxes (reversement taxe séjour)	8,40	23,60	15,20 €	181%
012 - Frais de personnel	39 489,85	43 332,29	3 842,44 €	10%
6541 - Pertes sur créances irrécouvrables	1,67		- 1,67 €	-100%
658 - Charges diverses de gestion courante	1,87	-	- 1,87 €	-100%
6611 - Intérêts emprunts	831,18	787,47	- 43,71 €	-5%
66112 - ICNE			- €	#DIV/0!
668 - Autres charges financières			- €	#DIV/0!
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs			- €	#DIV/0!
6718 - Autres charges exceptionnelles opé. Gestion		8,33	8,33 €	#DIV/0!
68** - Dotation Amortissement immobilisations	21 223,28	19 357,37	- 1 865,91 €	-9%
6817 - Dotations dépréciations des actifs		19,00	19,00 €	#DIV/0!
Total Dépenses	81 974,98	105 029,74	23 054,76	28%
			- €	#DIV/0!
RECETTES			- €	#DIV/0!
002 - Résultat antérieur reporté			- €	#DIV/0!
7083 - Location postes amarrages	49 179,33	44 138,33	- 5 041,00 €	-10%
7088 - Autres produits activités annexes	5 060,13	6 744,41	1 684,28 €	33%
7622 - Produits immos - Rattachement des ICNE			- €	#DIV/0!
7474 - Participation Commune (subv équilibre	17 125,64	67 655,22	50 529,58 €	295%
751 - Redevances pour concessions			- €	#DIV/0!
753 - Reversement taxe de séjour		23,60	23,60 €	#DIV/0!
7588 - Autres reversements	4 517,00	0,77	- 4 516,23 €	-100%
777 - Amortissement subventions de l'exercice	6 092,88	6 092,74	- 0,14 €	0%
7788 - Produits exceptionnels		374,67	374,67 €	#DIV/0!
Total Recettes	81 974,98	125 029,74	43 054,76	53%
Résultat de l'exercice	-	20 000,00	20 000,00	
résultat de fonctionnement reporté	-	-		
Excédent de fonctionnement à la clôture	-	20 000,00	20 000,00	

3.1.2 Analyse des résultats N/N-1

a Les recettes de fonctionnement

Le montant des redevances d'amarrage est en légère baisse en lien avec la perte d'un contrat d'amarrage annuel, et à la disparition des unités de 13m et plus.

La participation de la commune a fortement augmenté en 2022 afin de compenser des dépenses de fonctionnement exceptionnelles (voir ci-dessous). Ce montant de participation de la commune et cette hausse n'a pas vocation à se répéter dans les exercices futurs.

b Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont connu une certaine hausse (22%) pour quatre raisons majeures :

- L'action impérative pour l'entretien de la voie d'eau au vu de la prolifération des plantes aquatiques réalisée en aout 2022 pour un montant de 14 250.00 €HT,
- Les charges de personnel ont évolué de 9% en raison de l'évolution du point d'indice au 1/07/2022 et à une politique communale de revalorisation du régime indemnitaire.
- Le versement de la rémunération prévue à la convention pour la gestion de l'activité de location des canoés, kayak et paddle d'un montant de 6000€ à l'association telle que prévue dans la convention temporaire, qui est compensé par les recettes des locations,
- Avec la mise en place de nouveaux pontons : la rémunération au titre d'honoraires de l'expert maritime pour l'homologation des pontons, prise en charges exceptionnelles,

Le poste « achats et consommables » a connu une baisse notable du fait d'une année normale de facturation par le fournisseur d'énergie, et par la fermeture du bassin avec départ des bateaux dans la majeure partie début novembre en prévision des travaux de curage.

3.1.3 Présentation des méthodes et éléments de calcul économique

Il n'existe pas de clés de répartition fixées pour la répartition des charges indirectes. Les frais de gestion (comptabilité, gestion des Ressources Humaine, secrétariat administratif, ...) ne font pas l'objet d'une refacturation entre le budget Principal et les budgets annexes.

3.1.4 Taux de réalisation de la section de fonctionnement

taux de réalisation 2020			
	BP 2020	R2020	
Recettes	84 290	75 810	89,94%
Dépenses	84 290	75 810	89,94%

taux de réalisation 2021			
	BP 2021	R2021	
Recettes	85 120	81 975	96,31%
Dépenses	85 120	81 975	96,31%

taux de réalisation 2022			
	BP 2022	R2022	
Recettes	133 350	125 030	93,76%
Dépenses	133 350	105 030	78,76%

**hors virement à la section d'investissement (pour le budget)*

3.2 PATRIMOINE DE LA DELEGATION

Annexe : état des immobilisations actif et passif (sous format excel)

3.2.1 Section d'investissement réalisé

SECTION D'INVESTISSEMENT	Cpte Administratif 2021 définitif	Cpte Administratif 2022	variation (%)	variation
DEPENSES				
001 - Déficit Investissement reporté				
13912 - Subv inscrite cpte résultat (amort subv)				
13913 - Amortiss subventions Département	6 092,88	6 092,74	-0,14	0%
1641 - Remboursement capital emprunt	1 815,52	1 898,10	82,58	5%
2188 - Matériel pour équipement Port Fluvial		26 432,00	26 432,00	#DIV/0!
2315 - Travaux installations portuaires	1 537,39	4 293,00	2 755,61	179%
Total Dépenses	9 445,79	38 715,84	29 270,05	310%
RECETTES				
021 - Autofinancement compl section Inv			0,00	#DIV/0!
10681 - Affectation résultat exploitation			0,00	#DIV/0!
28121 - Amortissement aménagement terrains	112,50		-112,50	-100%
28153 - Amortissement installations spécifiques	17 753,16	17 830,03	76,87	0%
28182/28188 - Amortissement autre matériel	3 357,62	1 527,34	-1 830,28	-55%
Total Recettes	21 223,28	19 357,37	-1 865,91	-9%
Résultat de l'exercice	11 777,49	- 19 358,47	-31 135,96	-264%
001 - Excédent invt reporté	24 971,93	36 749,42	11 777,49	47%
solde d'exécution de la section d'investissement	36 749,42	17 390,95	-19 358,47	-53%

3.2.2 Inventaire des biens

3.2.3 Les biens mis à disposition par les Ports de Loire-Atlantique

3.2.4 Les biens apportés par le délégataire

- Les pontons du bassin et du plan d'eau
- Les bornes de distribution électrique et eau (bassin, Quai St Georges, Port Mulon)
- La borne d'aspiration des eaux grises et noires

3.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

3.3.1 Évolution des dépenses d'investissements

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
19 368,00 €	14 487,00 €	8 632,00 €	34 420,00 €		29 079,00 €	6 612,00 €	3 943,00 €	1 537,00 €	38 715,84 €

Une forte augmentation des dépenses d'investissement se constate en 2022 car la ville a engagé la mise en place de nouveaux pontons pour le développement des activités nautiques :

- Ajout d'un ponton de 18ml pour les bateaux électriques au bassin,
- Et ajout d'un ponton de 12ml au plan d'eau pour les activités de type aviron/canoés/kayak

3.3.2 Détail des investissements réalisés

en €

Description bien	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
Renforcement installations électriques sur pontons	1 391,00 €	1 537,00 €	
Acquisitions matériels pour activités de locations	2 552,00 €		
acquisitions de nouveaux pontons			37 315,26 €
	3 943,00 €	1 537,00 €	37 315,26 €

Commentaires :

Détail des travaux depuis 2011 :

- 2011 : rénovation des pontons + installation portillons gestion des accès
- 2012 : petits travaux reprise pavage sur quai
- 2013 : bornes électriques + transfo
- 2014 : réfection ponton sud et borne branchement Cap Vert
- 2015 : mise aux normes bornes électriques
- 2016 : Corps morts Mares Noires, ponton Poupinière, petits travaux pontons Bassin
- 2018 : Postes d'amarrages de la Poupinière + berges + installation ponton provisoire rive Sud
- 2019 : Néant
- 2020 : Renforcement des installations électriques sur pontons
- 2021 : Renforcement des installations électriques sur pontons
- 2022 : (Bassin, rive Sud) mise en place d'un ponton pour la location de bateaux électriques et acquisition d'un ponton pour l'aviron au plan d'eau en complément de l'installation existante

3.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

3.4.1 Synthèse

en €

Désignation du bien financé	Valeur brute des biens financés	Valeur brute des subventions	Montant Net au 31/12/2021	Subventions acquises en N	Quote-Part inscrite en produits 2022	Montant Net au 31/12/2022
Travaux		41 121,36 €	41 121,36 €		- €	- €
Travaux		148 977,94 €	94 679,65 €		6 092,88 €	42 112,75 €
Total			135 801,01 €	- €	6 092,88 €	42 112,75 €

Nature des travaux : travaux d'aménagement de la cale de mise à l'eau et du quai au port Muon

3.5 ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

3.5.1 Emprunt contracté

Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2022	Dette en capital au 31/12/21	Dette en capital au 31/12/22
travaux Port Mulo	CACIB	28 ans	47 727 €	34 568 €	32 752 €	30 854 €

Commentaires :

Emprunt CACIB : fin d'amortissement en 2034.

Voir tableau d'endettement pluriannuel joint pour valeurs des charges de remboursement de la dette en intérêts et capital.

3.5.2 Autres engagements

Personnel affecté au Port Fluvial : 1 agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale à temps complet.

Patrimoine : amortissements annuels de l'actif et du passif selon délibération D1803028.

3.6 BUDGET PRIMITIF 2023

3.6.2 Note explicative sur le budget

Recettes de fonctionnement :

Forte baisse des redevances d'amarrage en raison du curage du Port et de la mise à sec des pontons avec une rénovation de ces derniers nécessaires avant leur remise à l'eau. Le Bassin ne pourra pas être exploité avant le 15 mai 2023.

En conséquence, et en lien avec les travaux nécessaires de rénovation des pontons pour leur mise à l'eau, une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la ville est prévue.

Dépenses de fonctionnement :

- Prestation de remise en place des pontons imputée à la section de fonctionnement pour l'entretien des installations
- Provision pour une opération de faucardage similaire à 2022 au besoin.
- On retrouve la rémunération globale et forfaitaire pour la gestion de l'activité de location des canoés kayak,

3.6.3 Investissements prévisionnels

- Les investissements suivants sont prévus pour 2023 :
 - Une enveloppe de 10 913 €HT pour la modification des bornes de distribution électriques (passage en 6A et horloges) et ajout de bornes sur le ponton bateaux électriques
 - Une enveloppe de 9 091 €HT pour des ancrages de pontons (existants ou à placer)
 - Une enveloppe de 27 400 €HT pour les travaux de rénovation/restauration des pontons suite à leur mise à sec

4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

4.1 LES TARIFS

Annexe : grille tarifaire

4.1 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

4.1.1 Incidents ayant interrompu le service

Il n'y a pas d'interruption de service, le pôle technique, en charge de la gestion du port, assure la continuité d'activité en cas d'absence de l'agent du Port. Seule une réduction de service peut s'observer le cas échéant en fonction de la demande.

4.1.2 Principe d'adaptabilité et mutabilité du service public

Le bureau du Port, et les services de la ville, s'assurent de répondre au mieux aux usagers du port et aux évolutions de la plaisance.

4.1.3 Principe de transparence

Site internet de la ville + affichage à la capitainerie et sur chaque site d'amarrages des tarifs de l'année en cours, contacts, horaires, services... + dépliant regroupant l'ensemble de ces informations.

4.2 COMITE DES USAGERS

- Réunion avec les plaisanciers le 22 septembre 2022, avec à l'ordre du jour :
 - Synthèse de l'activité portuaire 2021
 - Travaux 2022
 - Rappels de certains points du règlement du port
 - Les perspectives pour 2023
 - La révision des tarifs,

Compte rendu en annexe.

5 ANNEXES

5.1 CONTROLES AGREMENTS / CONTROLES TECHNIQUES

5.2 CONTRAT PRESTATAIRES

5.3 CONTRAT SOUS DELEGATION

5.4 LISTE AOT / COT A CARACTERE COMMERCIAL

5.5 REGLEMENT DU PORT

5.6 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

5.7 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

5.8 GRILLE TARIFAIRE

5.9 COMPTE RENDU USAGERS DU PORT



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022



Gestion, exploitation et entretien
du port de Blain

Délégant : Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique

Délégataire : SAS Loire-Atlantique Nautisme

SOMMAIRE

1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1	DELEGATAIRE.....	4
1.2	CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	4
1.3	SITUATION	5
1.4	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019	6
2	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	7
2.1	BILAN DES ACTIVITES	7
2.2	SERVICES FOURNIS AUX USAGERS	8
2.3	EFFECTIFS.....	10
2.4	SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS	10
2.5	GESTION ET EXPLOITATION	11
2.6	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	11
2.7	TRAVAUX ET AMENAGEMENTS.....	11
3	GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ	14
3.1	COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION.....	14
3.2	PATRIMOINE DE LA DELEGATION	16
3.3	PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS	16
3.4	PLAN D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN.....	16
3.5	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN	17
3.6	ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC.....	17
3.7	BUDGET 2020.....	18
4	CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC	20
4.1	LES TARIFS.....	20
4.2	PRINCIPE DE CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC.....	20
4.3	COMITE CONSULTATIF DES USAGERS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5	ANNEXES	21
5.1	ORGANIGRAMME	21
5.2	REGLEMENT D'EXPLOITATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.3	COMPTE-RENDU DU COMITE D'AGREMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.4	BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	21
5.5	INVENTAIRE DES BIENS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.6	ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.7	GRILLE TARIFAIRE.....	21
5.8	SYNTHESE DU PROJET DE DRAGAGE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
	ORGANIGRAMME	22

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DELEGATAIRE

Dénomination sociale du délégataire	SAS – Société par Actions Simplifiée –Loire-Atlantique Nautisme
Cordonnées	Centre des Salorges 16 Quai Ernest Renaud 44100 Nantes 02 40 44 60 00
Président Directeur	Laurent NICOLLE Emmanuel JAHAN

1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Objet de la délégation	Concession pour la gestion et l'exploitation du port fluvial de Blain
Nature du contrat	Délégation de service public
Date de prise d'effet du contrat	01/01/2023
Échéance du contrat	31/12/2025
Durée du contrat	3 ans
Missions	La gestion, l'exploitation et l'entretien des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels et services nécessaires au fonctionnement du port.
Périmètre	Le périmètre du port est celui figurant sur le plan annexé au contrat de délégation

1.3 SITUATION

1.3.1 Actionnariat / Partenariat

La SAS Loire-Atlantique Nautisme est une société créée en 2015 ayant pour objet la gestion, l'exploitation, l'entretien, et l'aménagement de ports (...), en particulier dans le cadre de convention(s) de délégation de service public.

Elle est composée de deux actionnaires qui disposent chacun de 50% des parts de la société :

- La SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance
- La CCI Nantes St-Nazaire

La SAS Loire-Atlantique Nautisme a modifié ses statuts en 2020 et fonctionne avec les organes décisionnels suivant :

- Un(e) Président(e). La présidence de la société est assurée par la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance. Elle est représentée par Laurent NICOLLE.
- Un(e) Directeur(rice) Général. La direction générale est assurée par la CCI Nantes St-Nazaire. Elle est représentée par Emmanuel JAHAN

1.3.2 Juridique

Loire-Atlantique Nautisme est une société par actions simplifiée régie par :

- les dispositions des articles L. 227-1 à L. 227-20 et L. 244-1 à L. 244-4 du Code de commerce
- dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions particulières aux sociétés par actions simplifiées, les dispositions relatives aux sociétés anonymes, à l'exception des articles L. 225-17 à L. 225-126 et L. 225-43 du Code de commerce et les dispositions générales relatives à toute société des articles 1832 à 1844-17 du Code civil
- des statuts spécifiques

1.3.3 Technique

La capacité d'accueil du port est donnée dans le tableau ci-dessous.

	2021
Places affectées aux bateaux de plaisance	
- dont amarrage à quai	3
- dont amarrage sur pontons	21
- dont amarrage sur mouillages	0
Emplacements réservés aux escales	8
TOTAL emplacements	32

Le port de Blain dispose de deux configurations :

- Une pour la saison, où les bateaux annuels sont présents, 6 à 8 places pour les escales selon les dimensions, 2 péniches et une toue cabanée à quai (Maud, Cap Vert et L'assoupie) et la péniche JO sur le talus près de la passerelle.
- Une pour l'hiver, où la péniche JO prend une place à quai, deux catways du ponton étant démontés afin de permettre à L'assoupie d'être amarrée en sécurité sur le ponton.

1.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Aucun événement particulier sur le port de Blain n'a marqué l'année 2022

2 ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

2.1 BILAN DES ACTIVITES 2022

2.1.1 Bilan de l'activité plaisance

a) Abonnements

Contrats annuels

18 clients ont souscrit un contrat annuel sur pontons contre 21 l'an passé (anticipation fermeture du canal) les résiliations tardives n'ont pas permis de trouver de nouveaux clients et l'emplacement coté passerelle est trop petit pour accueillir un des bateaux de la liste d'attente. Par ailleurs, 3 contrats annuels ont également été réalisés pour des péniches avec emplacements sur le quai. La clientèle du port est en majorité composée d'une clientèle locale disposant de petits bateaux (<10m).

Contrats saisonniers

1 contrat saisonnier a été signé pour une durée de 6 mois.

Professionnels

Une convention d'occupation temporaire pour une activité commerciale a été accordée à « La Toue de Blain » pour une activité de promenade et hébergement insolite. Les contrats péniches sont répartis ainsi :

- Professionnels : Cap Vert et La Toue de Blain
- Particuliers : Jo et Maud

b) Bilan des escales

L'escale étant gratuite les 2 premiers jours, il n'y a pas de personnel sur site pour accueillir les bateaux en escale. Nous ne pouvons donc établir de statistiques. Un système de comptage a été installé en 2021 et 112 nuitées ont été comptabilisées (-65).

c) Liste d'attente

Une liste d'attente est constituée, elle compte 12 bateaux. L'actualisation des données aura lieu avant la réouverture du canal.

d) Animations et manifestations

En 2021, les manifestations ont pu reprendre avec notamment l'accueil des journées de la batellerie et du PianO du lac.

2.1.2 Bilan des autres activités

Sans objet.

2.2 SERVICES FOURNIS AUX USAGERS

2.2.1 Prestations fournies

Le port de Blain dispose d'un niveau de service basique pour un port fluvial :

- Mise à disposition d'emplacements sur pontons et sur quai ;
- Distribution d'eau et électricité
- Surveillance hebdomadaire du plan d'eau et de ses installations ainsi que des bateaux amarrés dans le port par un agent mis à disposition
- Aide aux plaisanciers à la demande (amarrage, déplacements programmés notamment des péniches...)
- Communication via courriers, affichage et emailing

L'ensemble des services proposés sont compris dans le prix des contrats.

L'accueil des usagers est assuré par mail et par téléphone et sur RDV pour les rencontres physiques, le pôle administratif est basé à la capitainerie du Poulliguen.

2.2.2 Équipements

Les équipements disponibles pour les usagers du port sont les suivants :

- Parkings
- Ponton
- Sanitaires
- Eau/électricité sur ponton et sur quai
- Systèmes de récupération des déchets
- Poubelle pour les déchets ménagers réservée pour les clients du port, accès au bac géré en partenariat avec ML Studio (commerçant du port)

L'ensemble de ces équipements sont gratuits pour les plaisanciers

2.2.3 Suivi de la qualité de service

A date, il n'y a pas d'indicateurs spécifiques de suivi de la qualité de service offerte par le port de Blain.

2.2.4 Réclamation des usagers

La SAS Loire-Atlantique Nautisme propose de mesurer le niveau de satisfaction des usagers au regard des réclamations et contentieux formalisés de manière écrite.

En effet, il est toujours délicat de mesurer le niveau éventuel d'insatisfaction des clients d'un port de plaisance sur la base d'éléments formulés de manière orale. La plupart du temps, les récriminations des usagers du port effectuées en contact direct sont résolues très rapidement :

- soit parce qu'il s'agit le plus souvent d'incompréhension sur un problème donné. L'explication détaillée des agents portuaires suffit généralement à satisfaire l'utilisateur

- soit il s'agit de dysfonctionnements réellement observés auquel cas, les agents agissent rapidement pour corriger ces dysfonctionnements

2.3 EFFECTIFS

2.3.1 Description du personnel rattaché à la délégation

Il n'y a pas d'équipe affectée de manière permanente à la gestion du port de Blain. L'organisation mise en place est la suivante :

- un responsable de site, cadre, qui effectue les visites hebdomadaires et s'occupe de l'ensemble des questions de gestion courante => cette personne passe réellement 0,5 jour par semaine mais est refacturé à 5% de son temps sur le port de Blain.
- un agent administratif mis à disposition qui s'occupe d'établir les contrats et assure la permanence téléphonique
- plusieurs agents techniques mobilisés au besoin pour effectuer des travaux ou suppléer le responsable de site pendant ses absences.

Cette équipe est encadrée par le Directeur et le Président de la société qui pilotent également la gestion de nombreux autres ports en Loire-Atlantique.

Cette organisation est schématisée dans l'annexe 5.1 et le détail financier associé décrit au § 3.1.3.

2.3.2 Mouvements de personnel

Aucun mouvement de personnel n'a eu lieu.

2.4 SECURITE, HYGIENE ET ACCIDENTS

2.4.1 Sécurité

a) Livret d'accueil

La SAS n'a pas encore mis en place ce type de document puisque le port de Blain n'accueille pas de salariés.

b) Document unique de sécurité

Sans objet.

2.4.2 Suivi des accidents de travail

Aucun accident de travail n'a eu lieu.

2.5 GESTION ET EXPLOITATION

2.5.1 Environnement

a) Traitement des déchets d'exploitation

Les dispositifs de réception des déchets sont gérés par la ville de Blain.

A la demande des usagers une solution dédiée aux plaisanciers annuels a été mis en place en 2022. Un partenariat temporaire avec ML Studio (Bar et studio photo sur le port) a été signé concernant la gestion des poubelles. Le gérant a en charge le prêt de clé du bac aux usagers et sa sortie pour les levées.

Une solution pérenne de contrôle d'accès est envisagée dans le futur bâtiment Espace Canal.

b) Traitement des pollutions

Sans objet

2.5.2 Gestion confiée à des tiers

La SAS Les Croisières du Canal dispose d'une AOT de trois ans renouvelable pour l'exploitation de leur toue cabanée au départ du port de Blain. L'activité consiste en l'organisation de promenades et la location d'un hébergement insolite.

2.6 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.6.1 Règlement particulier de police

Le règlement particulier de police du canal est applicable

2.6.2 Règlement d'exploitation

Un règlement d'exploitation est établi et il est consultable sur la page internet <https://www.loire-atlantique-nautisme.fr/ports/blain>.

2.7 TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

2.7.1 Travaux réalisés

En 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

- Nettoyage HP des pontons
- Nettoyage des plantes invasives dans les empierrements du quai
- Configuration été / Hiver du port permettant l'hivernage des 3 péniches et de la toue Blinoise
- Changement de platelages usagés

- Installation d'un système de suivi des consommations électriques

2.7.2 Programme des travaux projetés

En raison de la fermeture du canal, les agents maintiendront les installations portuaires. Un audit interne de l'état général des équipements sera réalisé en 2023 (pontons, bornes...).

NB : Contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas en 2022 de remise en configuration été du port.

3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE CONCÉDÉ

3.1 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

3.1.1 Présentation du compte de résultat 2022

Annexe n° 5.2 : bilan et compte de résultat

3.1.2 Analyse des résultats N/N-1

Les produits d'exploitations sont largement dominés par les contrats annuels.

Catégories de CA :

- Annuels : Amarrage annuels
- Saisonnier : contrats mensuels amarrage & les escales > à 7 jours
- Escales : uniquement < à 7 jours

Cette année, le chiffre d'affaires de stationnement annuel est stable. On note quelques contrats saisonniers.

NB : un seul contrat professionnel : SAS CROISIERES FLUVIALES DU CANA

Les principales charges d'exploitation (hors dragage) sont :

- L'Energie : eau et électricité (50% des charges)
- La masse salariale (34% des charges)

3.1.3 Présentation des méthodes et éléments de calcul économique

Le responsable du site passe réellement 0,5 jour par semaine mais est refacturé à 5% de son temps sur le port de Blain, soit un montant annuel de 3 683€/an.

Les équipes de la CCI interviennent sur les missions suivantes :

- Secrétariat et gestion administrative
- Direction / encadrement
- Comptabilité
- Contrôle de gestion
- Services informatiques
- Services achats
- Ressources humaines
- Communication
- Assistance juridique

Ces interventions sur imputés sur le budget du port de la manière suivante :

La facturation des frais de personnel CCI pour le port de Blain est donc de 1 063€/an, en baisse par rapport à 2021 (mutualisation) et en dessous du coût réel pour Loire-Atlantique Nautisme estimé à 6 000€/an.

Les frais SAS 339€ sont les refacturations des dépenses passées sur la direction de la SAS sur les ports en fonction de leur CA (exemple de charges générales : honoraires avocats, Audits, communication globale)

3.2 PATRIMOINE DE LA DELEGATION

3.2.1 Inventaire des biens

Il n'y a pas eu de modification sur l'inventaire des biens faisant objet de l'annexe 7 du contrat de concession.

3.2.2 Les biens mis à disposition par le Département

Aucune modification des biens mis à disposition par le Syndicat Mixte n'a été réalisé en 2021.

3.2.3 Les biens apportés par le délégataire

Sans objet

3.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

3.3.1 Évolution des dépenses d'investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2021 sur le port de Blain.

3.4 PLAN D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN

3.4.1 Programme d'entretien des plans d'eau, dragage et maintien des profondeurs

Sans objet

3.4.2 Programme de renouvellement du matériel et outillage

Aucune provision pour renouvellement du matériel n'est effectuée. En cas de besoin de renouvellement, la dépense est effectuée en investissement.

3.4.3 Programme d'entretien du port et de ses équipements

CF. 2.7

3.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BILAN

Sans objet

3.6 ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Sans objet

3.7 BUDGET 2023

Le budget 2023 sera considérablement revu cet été au rectificatif. En effet, nous ne disposons de pas assez d'éléments pour intégrer la fermeture du port à la prévision initiale (ci-dessous).

3.7.1 Présentation du budget

Budget d'exploitation			
Présentation du budget	Exécuté 2022	Rectif 2022	Primitif 2023
Ventes de marchandises	-	-	-
Chiffres d'affaires	12 073	11 650	12 200
Subventions Reçues	-	-	-
Reprises Provisions	-	-	-
Autres produits	-	-	-
Total Produits d'exploitation	12 073	11 650	12 200
Achats matières et fournitures	6 897	6 800	7 300
Var. Stock	-	-	-
Travaux sous-traités	-	-	-
Entretien et réparation	1 717	1 214	-
Etudes, Abonn. docu, colloques	-	-	-
Hono, publicité et promotion	1 063	1 410	1 530
Locations	-	-	-
Transp. Déplacements réceptions	-	-	-
Autres Charges externes (assurances, affranch, cotisations...)	78	80	80
Autres Achats et Charges externes	2 858	2 704	1 610
Impôts et taxes	21	-	-
Frais de personnel	3 683	-	-
Amortissements et provisions	-	-	600
Autres charges	-	1 000	1 000
Contributions aux dépenses générales	-	-	-
Achats aux autres départements	339	341	341
Autres	-	-	0
Total Charges d'exploitation	13 798	10 844	10 851
Produits Financiers	-	-	-
Charges Financières	-	-	-
Résultat Financier	-	-	-
Produits Exceptionnels	-	-	-
Charges Exceptionnelles	-	-	-
Résultat Exceptionnels	-	-	-
Impot	574	270	450
Résultat net	- 2 300	536	899

3.7.2 Note explicative du budget

La prévision budgétaires initiale est basée sur les chiffres 2021 et le premier semestre 2022.
La prochaine prévision budgétaire pour l'année 2023 sera basée sur une hypothèse de baisse du chiffre d'affaires et des charges (fermeture du canal) :

- 2 places non contractualisées
- Plusieurs bateaux hébergés sur le ponton de la mairie de Guenrouet et refacturés à la SAS
- Baisse de consommation électrique et de l'eau

3.7.3 Investissements prévisionnels

Sans objet

3.7.4 Perspectives

c) Activité commerciale

Comme la plupart des ports fluviaux, le port de Blain dispose d'un potentiel de développement commercial relativement limité pour les emplacements portuaires sur pontons, notamment au regard des contraintes d'ouverture du canal.

Les potentiels d'augmentation d'activité seront plutôt à rechercher auprès de clientèles professionnelles pour de l'activité de location d'engins nautiques légers ou d'habitat flottant.

Enfin, la question de l'escale et des équipements nécessaires à son développement devra être traitée dans le cadre du projet espace canal porté par le Département de Loire-Atlantique.

4 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

4.1 LES TARIFS

Les tarifs pratiqués sont détaillés dans la grille tarifaire en annexe 5.3.

4.2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

4.2.1 Incidents ayant interrompus le service

Aucun incident n'a perturbé le fonctionnement du service.

4.2.2 Principe d'adaptabilité et mutabilité du service public

Sans objet

4.2.3 Principe de transparence

La SAS apporte un soin tout particulier au dialogue avec les représentants des usagers et à l'information délivrée aux clients du port.

La SAS organise un point régulier avec le Président ou des membres du bureau de l'Association SURCOUF. Ces temps d'échanges permettent :

- de faire remonter les besoins et attentes des usagers
- d'informer les usagers sur les grands dossiers concernant le port (réglementation, travaux, équipements et services).

Les tarifs sont affichés en capitainerie.

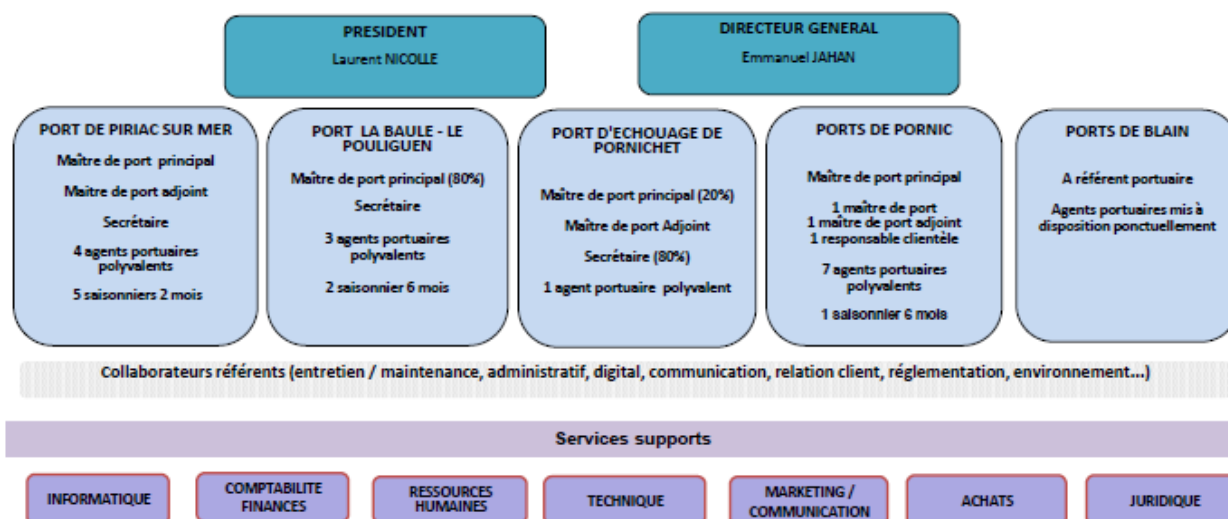
5 ANNEXES

5.1 ORGANIGRAMME

5.2 BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5.3 GRILLE TARIFAIRE

ORGANIGRAMME



Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230918-2023_09_5_1-DE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

GRILLE TARIFAIRE

Afin de répondre à la demande d'harmonisation des grilles tarifaires de la zone de navigation, il a été validé la suppression des catégories intermédiaires pour une tarification au mètre, de ce fait l'augmentation de 2% prévue par le gestionnaire n'a pas été appliquée au contrats annuels ponton. Il est appliqué une hausse de 2% sur les tarifs linéaires à quai et mensuels hors saison.

LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE - PORT DE BLAIN

portdeblain@la-nautisme.fr

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2022

TARIFS EN EUROS TTC - TAUX DE TVA APPLIQUE 20%

PONTON		ANNEE	PASSAGE HAUTE SAISON		PASSAGE INTER SAISON (avril - mai - juin - sept)		HIVERNAGE (oct à déc) ou (janv à mars)
Cat	Longueur de bateau		jour	mois	jour	mois	3 mois
A	< 5 m	256	8	77	8	51	51
C	5 à 5,99 m	313	8	94	8	63	63
E	6 à 6,99 m	371	8	111	8	74	74
G	7 à 7,99 m	428	8	128	8	86	86
I	8 à 8,99 m	485	10	146	10	97	97
K	9 à 9,99 m	542	10	163	10	108	108
M	10 à 10,99 m	599	13	180	13	120	120
O	11 à 12 m	656	13	197	13	131	131
L	>= 12 m	684	15	205	15	137	137

AMARRAGES SUR QUAI		ANNEE	PASSAGE HAUTE SAISON		PASSAGE INTER SAISON (avril - mai - juin - sept)		HIVERNAGE (oct à déc) ou (janv à mars)
Cat	Longueur de bateau		jour	mois	jour	mois	3 mois
Tarif par mètre linéaire		45	1,5	14	1,5	9	9